



**HAL**  
open science

# Les relations entre Romains et rois barbares en Gaule de 395 à 534

Ludovic Martinet

► **To cite this version:**

Ludovic Martinet. Les relations entre Romains et rois barbares en Gaule de 395 à 534. Histoire. Université de Lorraine, 2019. Français. NNT : 2019LORR0356 . tel-03260060

**HAL Id: tel-03260060**

**<https://hal.univ-lorraine.fr/tel-03260060>**

Submitted on 14 Jun 2021

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



## AVERTISSEMENT

Ce document est le fruit d'un long travail approuvé par le jury de soutenance et mis à disposition de l'ensemble de la communauté universitaire élargie.

Il est soumis à la propriété intellectuelle de l'auteur. Ceci implique une obligation de citation et de référencement lors de l'utilisation de ce document.

D'autre part, toute contrefaçon, plagiat, reproduction illicite encourt une poursuite pénale.

Contact : [ddoc-theses-contact@univ-lorraine.fr](mailto:ddoc-theses-contact@univ-lorraine.fr)

## LIENS

Code de la Propriété Intellectuelle. articles L 122. 4

Code de la Propriété Intellectuelle. articles L 335.2- L 335.10

[http://www.cfcopies.com/V2/leg/leg\\_droi.php](http://www.cfcopies.com/V2/leg/leg_droi.php)

<http://www.culture.gouv.fr/culture/infos-pratiques/droits/protection.htm>

UNIVERSITE DE LORRAINE

Ecole doctorale SLTC

## **THESE**

Pour l'obtention du grade de

**DOCTEUR DE L'UNIVERSITE DE LORRAINE**

Discipline : HISTOIRE

Présentée et soutenue par

**Ludovic MARTINET**

Le 20 décembre 2019

**Les relations entre Romains et rois barbares en  
Gaule de 395 à 534**

JURY :

- Pr. Dr. Andreas Gutsfeld, Université de Lorraine, Directeur de thèse
- Pr. Dr. Andrea Binsfeld, Université du Luxembourg, Rapporteur
- Pr. Dr. Heinrich Schlange-Schöningen, Universität des Saarlandes, Rapporteur
- Pr. Dr. Cécile Bertrand-Dagenbach, Université de Lorraine, Examineur,  
Présidente du jury





## Table des matières

<b>Introduction</b> .....	6
<b>I) Arrivée, installation, indépendance : Les peuples barbares, Rome et les Romains provinciaux</b> .....	26
A) De l'arrivée de nouveaux peuples dans l'Empire et les troubles qui en découlent (401-418).....	28
1) Le temps des catastrophes : le sentiment d'abandon de la Gaule et de l'Espagne.....	29
2) Les usurpateurs : protéger les Gaules .....	33
3) La reprise en main impériale sous Constance III .....	37
B) De l'installation contrôlée des peuples (418-461) .....	40
1) Rome : maintenir un équilibre impossible.....	40
2) Les années Aetius, les barbares comme alliés .....	46
3) La dernière tentative de reprise en main impériale.....	54
C) De l'indépendance des royaumes .....	61
1) L'émancipation des royaumes et la fin de la résistance .....	61
2) Début de la politique propre des royaumes. ....	69
<b>II) Les besoins des royaumes barbares</b> .....	75
A) Les contextes.....	76
1) Divers royaumes aux objectifs similaires.....	76
2) Les Wisigoths.....	77
3) Les Burgondes .....	80
4) Les Francs.....	87
B) La recherche de compétences .....	95
1) Les compétences martiales.....	95
2) Les compétences juridiques.....	102
3) La gestion administrative territoriale. ....	121
4) Le conseil politique .....	127
<b>III) Les collaborateurs Romains : évolutions et actions</b> .....	133
A) Evolution des collaborations au fil du temps.....	133
B) Actes et acteurs.....	138
1) Les collaborateurs militaires .....	138

2) Les administratifs.....	146
3) Les conseillers ou <i>consilarii</i> .....	153
4) Les traîtres.....	165
C) Identité et appartenance sociale des collaborateurs.....	173
1) De la question des titulatures. ....	173
2) Une aristocratie volontaire .....	178
3) Pourquoi collaborer.....	193
4) Maintenir les équilibres aristocratiques .....	198
D) L'Eglise comme trait d'union.....	206
1) Le rôle de l'Eglise .....	206
2) L'évêque, un soutien pour les rois barbares.....	210
3) L'Eglise des Gaules et les royaumes barbares : des situations contrastées....	221
<b>Conclusion</b> .....	234
<b>Annexes</b> .....	238
<b>Bibliographie</b> :.....	301
1) Sources :.....	301
2) Travaux :.....	306

## Introduction

*Ils cherchent chez les barbares la douceur des mœurs romaines, car ils ne peuvent plus supporter la barbarie inhumaine des Romains.*<sup>1</sup>

Cet extrait du *De gubernatione dei* de Salvien de Marseille, prêtre de cette même ville, n'a pas manqué de faire réagir les historiens de tout temps : pourquoi les Romains auraient-ils fui l'Empire ? L'auteur de ces lignes, écrites vers les années 440, n'exagère-t-il pas dans ces propos visant uniquement à soutenir sa thèse d'une déliquescence de la société romaine et surtout de son mode de gouvernement<sup>2</sup> ?

Il est communément admis aujourd'hui que la fin de l'Empire romain d'Occident est avant tout une histoire de perspective. Il n'est pas question ici de nuancer la portée de la fin politique de l'Empire pour la civilisation occidentale. Mais cette fin est-elle celle que l'on croit ? La prétendue chute de l'Empire n'étant qu'un mythe, il a fallu comprendre comment l'Occident passait de la domination politique unique d'un Empire à de multiples royaumes préfigurant les nations européennes actuelles. On peut essayer de répondre à ces questionnements à partir d'un prisme, souvent peu étudié car obscur, celui des relations entre Romains et barbares au cours des Vème et début VIème siècle, véritable tournant de l'histoire européenne.

Il convient en premier lieu de définir précisément qui sont les sujets de ce travail : les Romains et les barbares. Un Romain est avant tout un homme libre qui jouit intégralement du *ius civile* et a un père ou une mère citoyen romain<sup>3</sup>. A l'inverse, le barbare est celui qui ne possède pas l'intégralité du *ius civile*, que ce soit par choix ou parce que son statut d'esclave, de lète ou de colon l'en empêche.

---

1 Salv. Gub., V, 22.

2 L'Archer 2011, p. 107.

3 Mathisen 2012, p. 745.



Mais au Vème siècle, la frontière entre barbares et Romains n'est pas seulement juridique mais aussi et avant tout culturelle. Un barbare est une personne qui, par sa propre volonté, refuse d'intégrer la communauté romaine et de se fondre en elle et qui souhaite garder son identité. A l'inverse, quelqu'un qui s'est assimilé aux Romains et s'identifie avec eux, est considéré comme un Romain.<sup>4</sup> Ce qui importe finalement est la volonté d'appartenance à la communauté des citoyens romains. Pour preuve, il n'existe aucun cas de personnes ayant demandé à jouir du *ius civile* et ayant été débouté sur des bases ethniques<sup>5</sup>.

Le travail présenté dans cette thèse est centré autour de la question des relations entre Romains et barbares et, plus spécifiquement, autour de la question de leurs collaborations. Ce terme est protéiforme en français. Son sens le plus simple est l'« action de collaborer, de participer à une œuvre avec autrui »<sup>6</sup>. Mais il renvoie également à un concept de collaboration, né durant l'occupation de la France par les Allemands entre 1940 et 1944, qui est « la trahison par la coopération avec l'ennemi ».

En ce qui concerne la période qui nous intéresse, le Ve et VIe siècles, réalité et perception des collaborations sont complexes. Les sources présentent un assez grand nombre de Romains qui travaillent de manière variée en commun avec des représentants de royaume germanique. Alors que ces actes ne suscitent aucun commentaire de la plupart des observateurs tardo-antiques, quelques autres auteurs tel que Sidoine Apollinaire reprochent à des Romains une trahison de la cause romaine et les considèrent comme « collaborateurs ».

---

4 Mathisen 2012, pp. 753-755.

5 Mathisen 2012, p. 754.

6 Larousse, « collaboration », <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/collaboration/17137> (page consulté le 18/01/2019).

Or, il n'existe pas de collaboration intrinsèquement mauvaise mais plutôt une interprétation négative par un tiers d'une collaboration entre un Romain et un barbare. Il convient de rappeler que la trahison par la coopération d'un Romain avec un barbare ou un état barbare n'existe pas comme réalité (juridique) précise ; elle est seulement définie par un discours qui fixe les règles d'un comportement légitime ou illégitime.

Dans ce sens, accuser un Romain de trahison relève avant tout d'un jugement moral que l'historien parvient à décrire, mais pas à mesurer. Il sera donc nécessaire d'étudier, au cours de cet ouvrage, non seulement les actes de collaboration, mais aussi et surtout leurs perceptions. Le dénigrement de ces actes, notamment au Ve siècle, démontre clairement une collaboration trop marquée dans l'esprit du commentateur, mais ne remet pas en cause les actes de collaboration eux-mêmes. De ce fait, ils sont toujours englobés dans la première définition qui reste valide. C'est cette définition qui va servir de base à cette réflexion. Ainsi définie, la collaboration entre Romains et barbares peut permettre de mieux comprendre le remplacement de l'autorité impériale occidentale mais aussi les changements politiques du Vème siècle.

La question du remplacement politique de l'autorité impériale par des royaumes barbares, si elle semble inéluctable aujourd'hui, n'en reste pas moins un fait étonnant. Les barbares sont en effet clairement minoritaires<sup>7</sup> à leur arrivée sur les territoires que l'Empire leur concède face aux populations gauloises et espagnoles. L'Empire possède toujours une armée réputée invincible même si elle compte beaucoup sur les fédérés barbares. De ce fait on peut se poser légitimement la question suivante : comment ces royaumes ont-ils pu perdurer et s'inscrire dans le temps ?

---

<sup>7</sup> Whittaker 1995, pp. 14-15.

Autre point étonnant, les barbares s'installant dans l'Empire sont avant tout des soldats, partiellement romanisés certes, mais n'ayant aucune expérience connue dans la gestion politique et administrative d'un royaume. Les conflits, nombreux au Vème siècle, les empêchent également de se former sérieusement à ces questions. Cet état de fait rend la pérennité de ces royaumes encore plus étonnante.

Il paraît évident, pour comprendre les changements politiques de l'Occident du Vème siècle, de supputer qu'une aide a été requise pour donner à ces royaumes un cadre leur permettant de durer. La première piste serait naturellement de voir en l'État romain ce guide. Il est vrai que les traités d'installation des barbares sur les terres impériales permettent une première approche en détaillant l'organisation fiscale, juridique et administrative de la cohabitation entre Ravenne et les néo-royaumes. Cependant, ce prisme fait apparaître le point de vue de royaumes segmentés entre des populations barbares soumises à leurs rois, eux-mêmes sous la domination théorique de l'empereur, cohabitant avec des citoyens romains obéissant à l'empereur. Or la montée en puissance puis l'indépendance de ces royaumes impliquent que ces deux groupes de populations ne peuvent s'ignorer bien longtemps et que leurs relations ont un impact beaucoup plus important qu'on n'a pu le croire sur les changements sociétaux et politiques des Vème et VIème siècles. Partiellement, les historiens modernes se sont penchés sur la question afin d'en saisir certaines nuances et aspects.

Ce questionnement concernant les relations entre Romains et barbares à la fin de l'Empire romain est un sujet omniprésent dans la littérature scientifique. Ferdinand Lot a notamment réalisé en 1935<sup>8</sup> une étude très importante pour une meilleure compréhension de cette période confuse de l'histoire. Son œuvre a servi de base de travail, du fait de son érudition et de son envie d'éviter les pièges du

---

<sup>8</sup> Lot 1935.

nationalisme de son temps, à la plupart des travaux sur la question. Aujourd'hui, bien que dépassée, elle reste la seule œuvre à traiter de la question de manière globale. Cette question a passionné d'autres historiens comme Otto Seeck<sup>9</sup>, Ernst Stein<sup>10</sup> ou Arnold Hugh Martin Jones<sup>11</sup>. Cependant, tous ces historiens ont perçu ce phénomène comme une annexe, voire une conséquence de l'histoire romaine. Le regard porté par l'histoire sur ce thème a très souvent minoré le rôle des barbares et des Romains en Gaule et en Espagne dans la construction du Moyen âge car l'objet d'étude a toujours été l'Empire dans sa globalité. Pour appuyer cet état de fait, Alexander Demandt dans son *Die Spätantike*<sup>12</sup> s'intéresse effectivement à la question des relations romano-barbares mais principalement sous le prisme des relations entre l'État romain et les royaumes sans parler à proprement de ces derniers. Il n'est pas question ici de remettre en cause le rôle de l'Etat romain dans cette construction mais de le nuancer.

Cette vision globale de l'histoire romaine n'a pas permis de saisir à quel point ces relations ont pu être voulues, souhaitées par les principaux protagonistes dans les provinces occidentales. Depuis, les historiens se sont penchés sur des aspects bien spécifiques de ces relations mais jamais avec une vue d'ensemble. Walter A. Goffart dans son livre *Romans and Barbarians, AD 418-584*<sup>13</sup> s'est attelé à comprendre les relations contractuelles entre Romains et barbares à partir des interprétations possibles des traités de fédéré ou *foedera* qui prolifèrent au Vème siècle. Son travail reste aujourd'hui très important pour comprendre sur quelle base Romains et barbares coexistent. Si la question n'est pas tout à fait celle de cette étude, elle montre qu'une coopération au moins légale existe et que, si

---

9 Seeck 2000, VI, pp. 379-380.

10 Stein 1928, pp. 561-590. L'auteur fait terminer son étude en 476 écartant donc une grande partie du problème.

11 Jones 1964, II, pp. 1027-1031.

12 Demandt 1988, pp. 257-265.

13 Goffart 1980, pp. 40-54.

relations il y a, elles évoluent selon des cadres juridiques d'influence romaine et cela constitue déjà une première piste. Là encore cependant, ce travail étudie les relations entre les fédérés et l'état romain, la cohabitation avec les populations locales n'étant pas au centre de l'étude. Il n'apparaît pas moins que les hypothèses émises par Walter Goffart sont indispensables pour comprendre dans quel cadre ces collaborations ont lieu.

Outre des aspects administratifs et juridiques, certains historiens se sont penchés plus spécifiquement sur l'histoire de ces peuples et si les relations avec les populations gauloises et espagnoles sont présentes, elles n'en demeurent pas moins secondaires. Justin Favrod<sup>14</sup> ou Michel Rouche<sup>15</sup>, pour ne citer qu'eux, ont réalisé des travaux allant dans ce sens. Pour Michel Rouche, la question de la législation chez les Wisigoths est centrale car elle offre une vision nette de la société wisigothe en 507. Le bréviaire d'Alaric est une œuvre fondamentalement romaine, Michel Rouche met en avant également les relecteurs du bréviaire, tous d'origine romaine. L'ouvrage et les auteurs témoignent de l'implication de Romains dans le travail législatif wisigoth. Justin Favrod, par son étude de la vie dans le royaume burgonde démontre comment les Burgondes sont profondément respectueux de la culture romaine dès leur arrivée afin de bâtir un royaume durable au point de considérer les Romains comme leurs égaux<sup>16</sup>. Précurseurs en matière de législation, la place des Romains à la cour burgonde est établie par les nombreuses relations entre souverains germaniques avec des aristocrates, notamment des évêques. Avit de Vienne témoigne des nombreux rapports entre les Burgondes et les populations romaines de Séquanie<sup>17</sup>.

---

14 Favrod 2002.

15 Rouche 2008.

16 Maier 2005, p. 83.

17 Alc. Avit. Epist., 1-6 ; 21-23 ; 30 ; 44.

L'étude royaume par royaume ne permet cependant pas d'avoir une vue globale des relations entre Romains et barbares en Gaule et en Espagne. Des études plus globales ont été réalisées mais toujours sur un aspect particulier de ces coopérations. Audrey Becker, dont la thèse sur les relations diplomatiques entre Romains et barbares fait référence<sup>18</sup> s'est notamment intéressée à ces relations diplomatiques qui émaillent les conflits du Vème siècle. Cette étude démontre l'importance des Romains dans la diplomatie barbare surtout après 460. Se concentrant sur les relations entre l'Empire d'Orient et l'Italie, Becker n'oublie pas de montrer comment les souverains barbares, notamment Euric, savent employer les Romains vivant sur leurs territoires afin de faire valoir leur souveraineté auprès de l'Empire d'Orient. Le médiéviste Bruno Dumézil, au travers de son étude des Francs et de leur administration<sup>19</sup> s'est lui aussi intéressé à cette question des relations entre administrés et administrateurs dans le nord-est de la Gaule. Il démontre surtout la persistance d'une administration de type romaine dans les premiers temps des royaumes mérovingiens. Si quelques nouveautés apparaissent comme le *grafio* franc assez proche du comte burgonde, les Francs eurent dans leurs premiers temps une administration réduite, que Bruno Dumézil qualifie d'« à minima » plus héritée de l'armée romaine que de l'administration provinciale. Malgré tout, le statut de gouverneur de la province de Belgique seconde de Clovis certifie la présence d'une administration.

L'aristocratie romaine de Gaule a aussi été bien étudiée. Ralph Whitney Mathisen a mis en lumière les stratégies qu'utilisent les aristocrates romains en Gaule afin de survivre<sup>20</sup> dans le cadre des nouvelles royautés barbares. Il démontre comment la survie des élites passe notamment par les royaumes barbares. Cependant, ses travaux ne concernent pas les barbares mais uniquement

---

18 Becker 2013.

19 Dumézil 2013.

20 Mathisen 1993.

l'aristocratie gauloise. En suivant les travaux de Martin Heinzelmann<sup>21</sup>, il apparaît clair que la survie de l'aristocratie passe par des rapports plus ou moins forts avec les barbares mais surtout que vivre en adéquation avec ces derniers est indispensable, renforçant les liens entre les deux groupes. L'aristocratie a besoin d'un régime lui accordant ces privilèges. C'est notamment par les barbares qu'elle peut survivre.

Enfin, Britta Everschor<sup>22</sup> dans sa *Die Beziehungen zwischen Römern und Barbaren auf der Grundlage der Briefliteratur des 4. und 5. Jahrhunderts*<sup>23</sup> s'est penchée sur la question de ces relations recoupant des sources contemporaines afin de les analyser par le prisme de ce qu'en disaient les principaux intéressés: les Romains. L'Italie ostrogothique est, bien sûr, fortement représentée du fait de la grande quantité de sources qu'elle a laissée mais cette étude témoigne de la richesse de cette littérature montrant au départ de la défiance entre les différents peuples puis finalement une volonté de compréhension mutuelle surtout chez les Burgondes rejoignant ainsi les thèses de Favrod. Le positionnement des aristocraties locales a pu être questionné culturellement par Suzanne Teillet dans son *Des Goths à la nation Gothique*<sup>24</sup>, laissant entrevoir comment, même pour les Romains comme Sidoine Apollinaire, la question d'une identité plurielle était centrale. Arverne, provençal, gaulois et aristocrate impérial sont autant de facettes de l'auteur arverne. Cette multi-appartenance indique déjà les conflits internes que devaient subir les Gaulois et les Espagnols de cette période. Cependant, hormis d'un point de vue culturel, cette ambivalence n'a pas été traitée dans le cadre des relations entre populations autochtones et royaumes barbares.

---

21 Heinzelmann 1976.

22 Teillet 2011.

23 Everschor 2007.

24 Teillet 2011.

Toutes ces études permettent de mieux saisir la complexité de ces relations mais restent logiquement incomplètes pour répondre à la problématique de ce travail. Cela peut s'expliquer par un axiome très souvent observé dans l'historiographie moderne : la réduction des actions des Romains en actes de résistances ou de trahisons. Les Romains seraient soit des traîtres à Rome soit des fidèles parmi les fidèles attendant la chute. La réalité comme toujours est bien plus complexe et c'est pourquoi le travail de recherche présenté ici a pour but de traiter de la question de ces relations dans toutes leurs complexités. Afin de réaliser cela, il a été choisi de s'engager sur une approche micro-historique afin d'étudier dans le détail tous les Romains ayant collaboré avec les royaumes germaniques ainsi que les volontés de chaque royaume. Cela permet d'observer les similitudes et divergences des coopérations afin d'en tirer une réflexion globale de la collaboration entre Romains et barbares et ainsi mieux comprendre les phénomènes à l'œuvre à la fin de l'Antiquité en Gaule et en Espagne.

Dans ces travaux, le manque de sources inhérent au Vème siècle n'a pas manqué d'être souligné par les chercheurs. Le Vème siècle possède aussi de nombreux écrits mais sur ce sujet, ils restent bien souvent silencieux. Il est vrai que les sources n'évitant pas la question des interactions entre Romains et barbares sont en nombre limité mais elles sont malgré tout assez nombreuses pour pouvoir observer des points de similitudes mais aussi des ruptures entre états, entre époques. On dispose de sources allant du début du Vème siècle à des sources proches de la moitié du VIème siècle.

Pour les auteurs contemporains, si l'état romain a conservé une relative stabilité institutionnelle au Vème siècle, chaque royaume barbare possède son histoire, ses réactions et envies, donnant l'impression d'un puzzle dont les pièces n'auraient rien à voir les unes avec les autres. Par exemple, si Burgondes et Wisigoths ont recours aux *comites* pour gérer leurs territoires, les Francs n'ont pas la même



méthode, préférant le *grafio*, agent moins prestigieux par le titre afin d'administrer les territoires composant leurs royaumes<sup>25</sup>. Ces différences expliquent aussi le ressenti des habitants autochtones sur tel ou tel souverain, tel ou tel régime. Ces variantes ont complexifié le travail de synthèse sur la période donnant une impression de mosaïque de peuples et de coutumes.

En plus de ces problèmes de sources et de diversité des situations, les auteurs cités ont toujours adopté une perspective bien définie. Plutôt centrés sur le point de vue impérial ou sur un royaume barbare en particulier, ils ont ajouté des pièces à un puzzle incomplet et mouvant comme si les acteurs romains présents sur les territoires de Gaule et d'Hispanie avaient été passifs, résignés ou indifférents aux événements qui se jouaient sur la scène politique entre l'état romain et ses extensions (comme « le royaume de Syagrius ») et les royaumes barbares.

Ces points mis en évidence, il apparaît qu'il n'est possible de comprendre véritablement le problème de recherche qu'en observant de manière systématique toutes les relations entre Romains et barbares sur les différents territoires des royaumes. Il convient donc de prendre en compte la société romaine de Gaule et d'Espagne comme un tout malgré les différences qui les distinguent et de voir les différentes réactions qu'elle a pu avoir face aux barbares selon les époques de crise comme de paix. Traiter cet aspect ne serait cependant qu'étudier une seule face d'une pièce et c'est pourquoi le point de vue barbare doit être pris en compte. Comprendre les intérêts et motivations des barbares, principalement de leurs souverains, est tout aussi important pour traiter du sujet.

Ces éléments de réflexion posés, la question pouvant légitimement être posée serait : Quelle fut la nature des relations entre Romains et barbares et comment ont-elles permis l'avènement de nouvelles sociétés, d'un nouveau monde à la fin de l'Antiquité aux Ve et VIe siècles ?

---

25 Murray 1986, pp. 787-805.

La réponse à cette question permettra d'améliorer grandement la connaissance scientifique autour de la formation des nations européennes et de leurs cultures. Comprendre comment deux populations sur un territoire ont pu évoluer et se rapprocher pour finalement n'en former qu'une, facilitera la compréhension des mouvements migratoires, des coopérations entre cultures et des mécanismes d'échanges mutuels. A travers les expérimentations, les échecs mais aussi les réussites de telles tentatives durant tous les Vème et VIème siècles, la compréhension des phénomènes de cohabitations de populations aux cultures proches mais différentes sera renforcée.

A n'en pas douter, les Grandes Migrations du Vème siècle ont été un bouleversement politique et social majeur de l'histoire européenne mais il convient d'en mesurer la portée. Il est évident aujourd'hui par la simple étude des faits historiques que l'installation des barbares est avant tout une volonté impériale. L'hypothèse formulée est qu'elle n'est pas que le fruit d'une volonté impériale mais aussi locale, de la part des populations de l'Empire pour des raisons diverses et variées. Les évolutions politiques surtout à partir de la seconde moitié du Vème siècle sont avant tout le fruit d'un travail collaboratif entre barbares et élites provinciales.

Afin de réaliser ces objectifs, la prosopographie est un outil indispensable car elle est la seule méthode permettant d'étudier au cas par cas les individus ayant participé à ces relations. Martin Heinzlmann<sup>26</sup> avec sa *Gallische Prosopographie* ou John Robert Martingale et John Morris et leur *Prosopography of the later roman empire* (PLRE)<sup>27</sup> publiée entre 1971 et 1992 ont réalisé un travail colossal sur cet aspect et ce sont des outils indispensables. L'approche micro-historique implique de travailler au niveau de l'individu afin de saisir les convergences mais aussi les

---

<sup>26</sup> Heinzlmann 1982.

<sup>27</sup> PLRE I, II et III.

subtilités d'un même phénomène et la prosopographie est le meilleur outil pour cela. L'objectif est donc ici de continuer le travail réalisé, en mettant l'accent sur les collaborations entre Romains et barbares afin de pouvoir avoir une vue globale mais précise de ce phénomène. C'est ensuite à la lumière de toutes ces biographies particulières qu'il sera temps de comprendre comment et pourquoi ces hommes ont soutenu les pouvoirs barbares et ont délibérément collaboré avec ces derniers. Concernant les évêques, il ne sera pas question de leurs travaux ecclésiastiques mais bien de leur implication dans les affaires civiles.

Le travail de l'historien est avant tout un travail autour des sources, contemporaines comme plus éloignées des événements. L'analyse de ces sources doit être une étape importante de ce travail et permet le raisonnement historique. L'essentiel des sources utiles dans le cadre de cette étude sont des sources littéraires : correspondance, ouvrages historiques et récits hagiographiques constituent la majeure partie des éléments utilisés. Il existe peu de sources épigraphiques, ce qui s'explique par un changement d'utilisation de ce mode de communication au Vème siècle ou sa réutilisation en matériaux de constructions.

Parmi les sources littéraires, quelques auteurs reviennent régulièrement. Sans présenter l'intégralité des auteurs de ces sources, il paraît important de revenir sur ces individus et leurs travaux. Ils ont laissé des traces capables de mieux saisir les relations entre Romains et barbares, traces qu'il faut pouvoir analyser pour ce qu'elles sont, en n'occultant pas leurs manques et leurs défauts.

Le premier auteur, de loin, cité dans ces sources est Sidoine Apollinaire, aristocrate lyonnais marié à la fille de l'empereur gaulois Avitus puis évêque de Clermont. Sa vie et son œuvre sont connues grâce aux travaux d'André Loyen faisant toujours référence aujourd'hui.<sup>28</sup> Cet homme précieux dans tous les sens du terme est un témoin direct et privilégié des événements se passant en Gaule.

---

<sup>28</sup> Loyen 1960.

Né à Lyon en 430, il meurt en 486 à Clermont. Son réseau et son influence se font sentir jusqu'en Italie et dans les provinces du Nord-est de la Gaule. Son œuvre se compose de 147 lettres réparties en neuf livres publiés de son vivant mais aussi de 24 poèmes parvenus jusqu'à aujourd'hui. Grand défenseur de la culture romaine et de son raffinement, sa correspondance renseigne l'historien sur les événements du Vème siècle perçus par un personnage symbolisant la très haute aristocratie et ses principes. Préfet de la ville en 468 puis évêque, sa carrière lui a permis de devenir un homme puissant et respecté. Ses lettres et poèmes renseignent souvent par des détails, des moments de vies, ces fameuses relations entre Romains et barbares. Profondément attaché à la grandeur de Rome et de sa culture, il voit l'installation des barbares d'un mauvais œil. Il critique, quand le sujet s'y prête, ces nouveaux venus indignes de la culture romaine, non sans témoigner une forme de fascination pour certains comme le jeune roi wisigoth Théodoric II<sup>29</sup>. Proche de personnages importants, il est un témoin privilégié des événements de la Gaule qu'il se plaît à traiter selon ses interlocuteurs. Son œuvre inestimable reste malgré tout notre principale source pour l'histoire des relations entre Romains et barbares.

Un autre auteur particulièrement important permettant de mieux appréhender la teneur des relations entre Romains et barbares est Grégoire de Tours dont la vie est connue par les travaux de Robert Latouche<sup>30</sup>. Le célèbre évêque de Tours, ayant vécu au VIème siècle est une de nos principales sources sur le royaume des Francs et sur les événements politiques de la fin du Vème siècle au début du VIème. Son œuvre majeure, *l'Historia Francorum*, est un traité historique relatant l'histoire du royaume Franc. L'œuvre de Grégoire, quasiment contemporaine des événements, est avant tout un texte de propagande glorifiant les Francs et surtout leurs rois.

---

29 Sidon. Epist., 1, 2.

30 Latouche 1966.

Grégoire est également connu pour ses imprécisions concernant notamment les titulatures et les noms. Ainsi sous sa plume Syagrius devient roi des Romains sur son territoire. Il semble peu probable qu'un roi des Romains ait pu exister et sans doute s'agit-il pour Grégoire de donner un titre parlant à ces contemporains ce qui témoigne là encore de ses inexactitudes<sup>31</sup>. Malgré tout, il reste la source essentielle de l'histoire des Francs, peuple dominant la Gaule au VI<sup>ème</sup> siècle.

Un autre auteur dont l'étude est indispensable pour traiter du présent sujet est Hydace de Chavez. Comme son nom l'indique, Hydace vient de Chavez en Galicie ce qui en fait l'un des rares auteurs espagnols contemporains à nous être parvenu. Sa vie a été étudiée par Alain Tranoy<sup>32</sup>. Il est évêque de cette même ville assez reculée. Témoin des désordres secouant l'Espagne, il est aux premières loges des conflits entre Suèves et Wisigoths puis de la tentative de reconquête de l'Espagne par Majorien. Son œuvre ne souffre pas des approximations de Grégoire de Tours ni des sophistications de Sidoine Apollinaire. Sous une suite d'entrées commençant toujours par l'année en cours, Hydace donne les éléments de manière froide et détachée, sans fioritures. Ces notices, allant droit à l'essentiel sont tout de même le meilleur témoignage de la situation en Espagne romaine. S'arrêtant malheureusement à l'orée des années 470, son œuvre n'est pas poursuivie ce qui prive l'historien de nombreuses informations sur l'histoire de l'Espagne du VI<sup>ème</sup> siècle. Sans jugement aucun dans ces textes, on note chez Hydace une certaine méfiance face aux barbares même si formellement, il se garde bien de donner ses ressentis personnels. Quoiqu'il en soit, l'histoire espagnole serait pour une bonne part inconnue sans lui, ce qui confirme son importance pour cette étude.

D'autres sources sont aussi présentes dans cette étude. Paulin de Pella et son *Eucharisticos*, Rutilius Namatianus et son *De Reditu Suo* offrent un témoignage de

---

31 James 1988, p. 9.

32 Tranoy 1974.

l'arrivée des barbares au début du Vème siècle. Saint Avit de Vienne et sa correspondance ou les textes de saint Rémi de Reims permettent de mieux comprendre les relations qu'entretiennent les rois barbares et leurs conseillers. Les chroniques gauloises de 468 et 511, quant à elles, complètent le travail d'Hydace même si ces dernières s'intéressent moins à l'Espagne. Salvien de Marseille et Orose donnent une vision différente des barbares et surtout le point de vue de penseurs chrétiens sur ces derniers. L'hagiographie des saints au Vème siècle renseigne le lecteur sur les relations entre Eglise et royaumes barbares. Certains auteurs orientaux aussi ont pu apporter des éclaircissements sur des situations en Occident tel Zosime. Au-delà de ces sources purement littéraires, d'autres sources complètent cette image du Vème siècle et des relations avec les barbares. Si l'apport de ces sources orientales<sup>33</sup> est précieux sur certains événements, elles sont souvent assez synthétiques et sujettes à caution du fait de l'éloignement des auteurs des provinces concernées et par la représentation orientale de l'Occident barbare.

Cependant aucune de ces sources n'aborde frontalement les relations entre Romains et barbares. Force est de constater que ce sujet est ou tabou ou hors de propos pour les auteurs. Il convient de rappeler aussi que pour beaucoup d'entre eux, leurs œuvres suivent un but tout autre. Hydace réalise un travail « universel » avec une vision très générale de l'histoire romaine. Le format même de sa chronique, évitant les détails, ne se penche pas en détails sur l'ensemble des relations romano-barbares. Grégoire de Tours ne cherche pas à parler de ce sujet non plus puisque son œuvre est avant tout mue par la volonté de légitimer la dynastie des Francs offrant un regard très orienté. Si Hydace préfère se méfier des barbares, Grégoire est tout acquis à leurs causes. Enfin Sidoine Apollinaire et Avit de Vienne, par leurs correspondances, traitent du quotidien et ce n'est qu'au

---

<sup>33</sup> Proc. Vand., III, 3, 9.

détour d'anecdotes qu'il est possible de distinguer des relations entre Romains et barbares. D'autres sources sont nécessaires pour compléter le travail entrepris dans cette thèse et parmi les plus importantes se trouvent les textes juridiques.

Si l'Empire a une longue tradition d'écrire le droit, il n'en allait pas de même avec les barbares qui, dès Tacite, sont présentés comme pratiquant un droit exclusivement oral<sup>34</sup>. Le Vème siècle marque de ce point de vue un tournant. En effet, la fin du Vème siècle et le début du VIème siècle voient l'émergence de nombreux textes de lois : Code d'Euric, loi Gombette, *leges romanae Burgundionum*, bréviaire d'Alaric et la loi salique. Tous ces textes constituent une réelle nouveauté, les barbares écrivent leurs lois et les imposent à leurs citoyens romains<sup>35</sup>. Certes, ces lois sont basées souvent sur le code théodosien mais il s'agit bien là d'une révolution : le roi devient la source du droit et non plus l'empereur<sup>36</sup>. Issus de cette même idée, quelques documents administratifs sont des sources d'informations intéressantes, la *Notitia Dignitatum* offre une description de l'Empire vers 405 et permet de constater les changements au fil du temps. Certaines décisions impériales ou des lettres de missions à des agents administratifs comme le *grafio* sous la royauté franque renseignent sur la vie quotidienne au sein des royaumes<sup>37</sup>.

Il convient d'apporter un regard particulier sur un type de sources littéraires très fréquent bien que périlleux : les récits hagiographiques. Visant à célébrer la vie d'un homme saint par l'Eglise occidentale, ces textes très codifiés permettent de voir là aussi la vie quotidienne des habitants des cités, principalement celle des chrétiens. Ils témoignent aussi des relations entre hommes d'Eglise et les pouvoirs

---

34 Tac. Germ., 11.

35 Maier 2005, pp. 110-114.

36 *Idem*

37 Dumézil 2013, p. 133.

barbares. Par ces textes, la montée de l'Église en Gaule ne devient que plus évidente tout comme le poids politique que le clergé acquiert petit à petit.

Ces sources permettent de comprendre le monde dans lequel évoluent les Romains du Vème et VIème siècle, leurs opinions face aux événements mais aussi toute l'ambiguïté des comportements derrière cette cohabitation entre Romains et barbares<sup>38</sup>. Sidoine, par exemple, présente un portrait extrêmement flatteur de Theodoric II alors que ce même auteur dépeint les Burgondes comme des « hordes chevelues » sentant particulièrement mauvais<sup>39</sup>. Les sources, en plus de mettre en lumière des faits précis et datables permettent aussi de saisir la place des Romains dans l'appareil d'état comme avec les textes juridiques. Elles permettent surtout de saisir « l'air du temps » parmi ces aristocrates et voir comment ils réagissent directement et indirectement pour survivre mais aussi trouver une place dans ce nouveau monde.

Toutes ces sources sont, elles aussi, des pièces du puzzle à reconstituer. Parfois éloignées en apparence de cette thèse, les analyses pouvant en être tirées permettent de répondre à la problématique de cette étude.

Dès le début de ce travail s'est posée la question des bornes chronologiques. Il a semblé que 395 ap. J. C., date de la mort de Théodose, était le point de départ le plus logique et le plus pertinent. A cette date, l'Empire se découpe finalement en deux *partes* qui ne sont plus jamais réunies. Cette séparation a considérablement dégradé l'état économique et surtout militaire de la *pars occidentalis*. C'est à ce moment, qui marque la fin du IVème siècle, que se joue l'avenir de l'Empire en Occident. Cette étude aurait pu commencer en 406 ap. J. C. avec l'arrivée de certains barbares sur le sol romain. Cette date eut été commode car elle est le point de départ des grandes invasions qui troublent la Gaule mais elle n'est finalement qu'un des aspects de l'implantation des barbares sur le

---

38 Sidon. Epist., 1, 2.

39 Sidon. Carm., XII



sol de la Gaule. Wisigoths, Burgondes et Francs n'en profitent pas. Les invasions barbares ne marquent pas le départ de l'implantation barbare.

La date de fin de cette thèse reste plus problématique. Le premier réflexe fut de choisir 476 ap. J. C. vu que cette date représente symboliquement la fin de l'Empire romain d'Occident. Elle n'a pas été choisie car les Romains ne cessent pas d'être différenciés des barbares et les nouveaux royaumes ne sont pas stables. Une autre date est plus pertinente, l'année 534 ap. J. C. Elle marque la fin du royaume burgonde et son annexion par le royaume franc. A ce moment la Gaule est quasiment contrôlée entièrement par les Francs ce qui, de facto, fait disparaître la Gaule au profit du royaume de France. Bien qu'en partie d'inspiration romaine, la Gaule post 534 est une Gaule franque et l'Espagne, une Espagne wisigothique.

Concernant les bornes géographiques, le choix a été fait d'étudier la Gaule et l'Hispanie seulement. L'Occident posait un problème car il revenait à étudier aussi l'Italie. Or cette dernière n'a vu l'apparition d'un royaume barbare que fort tardivement. De plus la surabondance des sources littéraires de la péninsule italienne aurait éclipsé les situations se passant dans la préfecture du prétoire des Gaules. Les travaux sur la péninsule italienne sont plus nombreux que ceux des autres parties de l'Empire c'est donc pour cela que la préfecture du prétoire des Gaules a été privilégiée.

Ce cadre géographique a été réduit à la Gaule et par moment à l'Espagne lorsque les sources le permettaient car la Maurétanie tingitane et la Bretagne insulaire sont dans des situations bien différentes. Pour l'Espagne, il a été choisi de l'étudier autant que possible, malgré l'absence de sources, car son destin est lié à celui de la Gaule par la présence des Wisigoths. De plus son étude politique permet de mieux comprendre le fonctionnement du royaume wisigoth et notamment ses besoins militaires. La Maurétanie tingitane n'a pas connu de pouvoir barbare germanique. Trop éloignée des intérêts des populations germaniques, elle vit une période de repli depuis la Tétrarchie<sup>40</sup> et continue son existence sans être marquée par l'installation d'un pouvoir barbare étranger ce qui ne rendait pas

---

40 Frézouls 1980, pp. 92-93.

son étude pertinente pour répondre à la problématique de cette thèse. La Bretagne quant à elle fut abandonnée dès 411 par les troupes romaines. Là encore il n'y a pas à proprement parler d'installations de royaumes barbares avant la fin du V<sup>ème</sup> siècle avec la conquête saxonne de l'île.

Il convient dans un premier temps de comprendre dans quel contexte politique s'inscrivent les relations entre Romains et barbares. Quel rôle joue l'Empire romain dans l'apparition des collaborations et pour quelles raisons barbares, Gaulois et Espagnols sont amenés à devoir vivre ensemble ? Le but est de saisir l'instant où les collaborations apparaissent, passent de honteuses à acceptables pour les Romains.

Une fois le contexte historique clairement établi, il faudra s'atteler à étudier quels rôles ont joué les barbares, notamment les souverains, dans ces collaborations. Pourquoi et comment ont-ils cherché à attirer des Gaulois ou des Espagnols dans leur appareil d'état ? Ces stratégies renseignent sur les objectifs des barbares tout comme l'étude des profils qu'ils recherchent permet de comprendre comment et pourquoi des Gaulois et des Espagnols ont pu répondre favorablement à leurs propositions.

Comme remarqué précédemment, ne prendre que le point de vue des barbares serait une erreur. C'est pourquoi il est important de se pencher ensuite sur les Romains vivant en Gaule et en Espagne ayant rejoint les barbares afin de trouver des convergences parmi tous ces profils. Ces similitudes permettront de comprendre pourquoi une collaboration a eu lieu et comment elle s'est traduite dans les faits.

Afin de faciliter la lecture de cette approche micro-historique, il a été jugé préférable de réaliser une annexe prosopographique listant tous les collaborateurs connus de souverains barbares de 395 à 534. Cette étude prosopographique, orientée sur la collaboration entre Romains et barbares, permettra de redonner

une place à chacune de ces personnes dans l'histoire de l'Occident du Ve jusqu'au milieu du VIe siècle.

## I) Arrivée, installation, indépendance : Les peuples barbares, Rome et les Romains provinciaux

En 395, l'Empire Romain possède de nouveau un seul et unique empereur en la personne de Théodose, dit le Grand. Vainqueur l'année précédente d'Eugène et d'Arbogast à la bataille de la rivière froide, Théodose est maître de tout l'empire grâce à ses talents de stratège<sup>41</sup>. Eugène est un homme de paille : chef des bureaux impériaux ou *magister scrinii* d'occident sous Valentinien II, grand orateur et païen affiché<sup>42</sup>, il doit son poste au soutien actif d'Arbogast, général franc et *magister militum*. De son côté, Théodose, chef des armées d'Orient, est accompagné de son *magister peditum praesentalis* qui est également *magister utriusque militiae*, Stilicon<sup>43</sup>, un homme de confiance de l'empereur. Bien que citoyen romain, Stilicon est d'origine vandale<sup>44</sup>. Pour assurer la protection de l'empereur, un général wisigoth, Alaric, l'accompagne. Chef des fédérés wisigoths, ses troupes perdent de nombreux hommes durant les premiers chocs de la bataille mais ils contribuent grandement à la victoire finale de Théodose. Ces mêmes fédérés wisigoths, soutiens de l'Empire d'Orient, provoquèrent le premier cataclysme dans l'Empire avec la défaite des troupes romaines à Andrinople en 378<sup>45</sup> avant que Théodose ne les appelle à son service.

---

41 Maraval 2009, p. 295.

42 Maraval 2009, p. 295.

43 Demougeot 1951, p. 30. Le titre de *Magister peditum praesentalis* renvoie au chef de l'infanterie présent auprès de l'empereur alors que celui de *Magister utriusque militiae* renvoie au chef des deux milices, soit l'infanterie et la cavalerie. Le fait qu'il soit les deux puissent sembler contradictoire. En effet, pourquoi il y aurait-il besoin de préciser les deux titres s'il possède la compétence directement sur les deux parties de l'armée. Il est possible ici de penser qu'il existe un deuxième *Magister praesentalis* spécialisé dans la cavalerie mais il n'est pas ici nommé.

44 Stilicon est citoyen par sa mère romaine, c'est pourquoi saint Jérôme le qualifie de « demi barbare ». Hier. Epist. 123.

45 Amm. XXXI.

Rome ne peut plus composer sans les barbares. Leur importance dans les affaires militaires est, par les simples faits énoncés plus haut, incontestable. Tantôt alliés, tantôt menaces, les barbares sont un facteur avec lequel les empereurs se doivent d'être extrêmement prudent. Théodose est celui qui, d'Andrinople à sa mort en 395, a réussi à contenir ces barbares et à les utiliser au mieux. À sa mort en 395, l'Empire est partagé entre ses fils et en deux *partes* qui ne sont plus jamais réunies. Honorius est empereur d'Occident et Arcadius empereur d'Orient. Stilicon, fidèle parmi les fidèles, hérite du rôle de gardien des deux enfants<sup>46</sup>.

Dirigé par les enfants d'un empereur illustre avec un brillant général à demi barbare comme protecteur, l'Empire semble avoir retrouvé sa stabilité et sa puissance. Cependant, les premières années de règnes des deux empereurs doivent souffrir de conflits entre les deux *partes*<sup>47</sup> pour le contrôle de l'Illyrie, l'usurpation du comte d'Afrique Gildon<sup>48</sup> et la révolte d'Alaric en Mésie<sup>49</sup>. Chaque fois, Stilicon et l'Empire d'Occident sortent victorieux grâce au généralissime. Ces événements ne sont que le départ d'événements plus graves qui secouent l'Empire profondément dès le début du Vème siècle.

---

46 Maraval 2009, p. 282. Il apparaît cependant que ce rôle de protecteur n'est en aucun cas prouvé mais non invraisemblable au vu de la confiance qu'éprouvait Théodose envers son généralissime.

47 Demougeot 1951, p. 143.

48 Zos., V, 2, 4.

49 Zos., V, 1.

A) De l'arrivée de nouveaux peuples dans l'Empire et les troubles qui en découlent (401-418)

*Si nous avons échappé aux calamités publiques, nous qui en sommes les pitoyables restes, c'est à la miséricorde du Seigneur et non pas à nos propres mérites que nous en sommes redevables. Une multitude prodigieuse de nations cruelles et barbares a inondé toutes les Gaules ; tout ce qui est entre les Alpes et les Pyrénées, entre l'Océan et le Rhin a été en proie aux Quades, aux Vandales, aux Sarmates, aux Alains, aux Gépides, aux Hérules, aux Saxons, aux Burgondes, aux Alamans, et aux Pannoniens ; mes malheureux compatriotes, à qui l'on peut appliquer ce que dit David : « Les Assyriens sont aussi venus avec eux. » Mayence, cette ville autrefois si considérable, a été prise et entièrement ruinée, et elle a vu égorger dans ses temples plusieurs milliers de personnes ; Worms, après avoir soutenu un long siège, a été enfin ensevelie sous ses propres ruines ; Reims, cette ville si forte, Amiens, Arras, Thérouanne, Tournai, Spire, Strasbourg, toutes ces villes sont aujourd'hui sous la domination des Alamans ; les barbares ont ravagé presque toutes les villes d'Aquitaine, de Gascogne et des provinces lyonnaise et narbonnaise ; l'épée au dehors, la faim au dedans, tout conspire leur ruine.*

Hier. Epist. 123.

## 1) Le temps des catastrophes : le sentiment d'abandon de la Gaule et de l'Espagne

L'extrait de la lettre 123 de saint Jérôme, écrite vers 410 et adressée à Geruchia, dépeint une catastrophe sans précédent pour l'Empire. D'après l'auteur, les désastres présentés sont forcément liés à la traversée du Rhin par des peuples germaniques en 406-407 comme la référence à Worms et Mayence le confirme. L'auteur n'est alors pas en Gaule mais en Palestine et ce texte renvoie à un discours de déclin de l'Occident que l'on retrouve chez Salvien de Marseille<sup>1</sup>. On peut donc légitimement nuancer les propos de saint Jérôme comme étant catastrophistes dans les faits. Cependant, on aurait tort de ne pas les voir pour ce qu'ils sont : un discours affecté d'un penseur de l'époque qui voit les événements de 406-407 comme une véritable catastrophe humaine. Cela témoigne d'un air du temps au sein des élites romaines. Ces événements, pour violents qu'ils soient, ne sont pas une anomalie mais bien une conséquence de la politique impériale<sup>2</sup>.

Avant l'arrivée des peuples barbares sur le sol gaulois, l'Empire se débat déjà avec les Wisigoths. Alaric, furieux d'avoir eu l'impression d'être rejeté par l'Empire, avance sur l'Italie avec le roi ostrogoth Radagaise<sup>3</sup> vers 405-406. Si l'événement est important c'est parce que ce faisant, Stilicon vide les garnisons gauloises<sup>4</sup>. La défense de l'Italie devient l'objectif immédiat, la Gaule peut attendre, en tout cas le croit-il.

Le premier « accrochage » ayant laissé une trace au Vème siècle est le débordement des troupes franques défendant la région du Rhin au nom de l'Empire par les Vandales, Suèves, Alains et Burgondes cherchant à pénétrer dans

---

1 L'Archer 2010, p.68

2 Heather 2005, p. 194.

3 Zos., V, 26.

4 Zos., V, 26.

l'Empire<sup>5</sup>. Ces peuples prennent, après d'âpres combats, les villes de Worms, Cologne et Mainz face aux Francs. Stilicon, chef de l'armée romaine ne peut envoyer de troupes à cause de la pression d'Alaric sur l'Italie et sur le pouvoir impérial<sup>6</sup>. Peu de choses sont connues sur ces batailles. Ceci d'explique par le fait qu'elles se situent en marge de l'Empire, dans des régions depuis longtemps peuplées aussi bien par des Romains que des barbares (Francs). Ces derniers, appelés les Lètes, sont des paysans soldats protégeant la frontière en lieu et place des *limitanei* romains. D'après Jérôme<sup>7</sup>, ce sont en plus des trois villes de Germanie suscitées, les villes de Reims, d'Arras, de Tournai, de Spire et de Strasbourg qui sont victimes de la première vague des peuples germaniques. Toujours selon le même auteur, les provinces d'Aquitaine, de Narbonnaise, de Novempopulanie et de Lyonnaise sont ravagées par les barbares. Il convient de mesurer les propos de l'auteur car il n'est pas en Gaule mais en Palestine au moment des faits. Cela démontre que le courrier circule encore bien en zones « ravagées » mais surtout qu'il ne fait que répéter des rumeurs et autres bruits. On ne peut nier cependant la violence de ces années pour les populations romaines.

La date de 406 est une date charnière de l'Histoire européenne. C'est en tout cas le point d'orgue d'un phénomène plus ancien que l'Empire prend au sérieux dès le début du IV<sup>ème</sup> siècle<sup>8</sup> : les déplacements des peuples barbares. Les raisons de cette traversée du Rhin restent encore aujourd'hui sujettes à débat<sup>9</sup> mais au 1<sup>er</sup> janvier 407, les peuples Vandales, Suèves, Alains et Burgondes traversent le Rhin gelé et ainsi évitent les fortins protégeant la frontière. Ce concours de circonstances permet aux barbares de s'infiltrer en territoire romain et de

---

5 Heather 2009, pp. 3-5.

6 Reddé 1996, p. 262.

7 Hier. Epist. 123.

8 Martin 2001, p. 166.

9 Goffart 2006, p. 73 ; Heather 2009, pp. 3-29.



commencer ce que les contemporains appellent une calamité<sup>10</sup>. Les barbares profitent des conflits entre Rome et les Wisigoths pour agir et ne rencontrent presque aucune résistance tant la surprise est totale côté romain. L'armée stationnée en Gaule n'est composée que de faibles *limitanei* pendant que l'essentiel de l'armée occidentale, contrôlée par Stilicon, se bat en Italie contre Alaric et ses Wisigoths. Pendant plusieurs années, les barbares ne rencontrent pas l'opposition d'une armée romaine et d'après les sources de l'époque<sup>11</sup>, ces bandes armées dirigées par des chefs pillent et dévastent d'abord la Gaule puis l'Espagne. Cet événement, largement commenté par les contemporains<sup>12</sup>, est surtout révélateur d'un fait : l'Empire ne réagit pas et laisse les barbares parcourir la Gaule sans les affronter. Un sentiment d'abandon apparaît alors en Gaule<sup>13</sup> et se retrouve tout le long du siècle dans les sources.

L'homme fort de l'Empire d'occident, Stilicon, vide les fortifications de la frontière du Rhin pour protéger l'Italie ce qui laisse la Gaule sans troupes impériales capables de la défendre<sup>14</sup>. Les difficultés du généralissime à recruter des troupes les années précédentes et sa volonté de protéger le cœur de l'Empire expliquent pourquoi la Gaule n'est pas secourue par Stilicon<sup>15</sup>. Cet acte, perçu comme une trahison par les Romains de Gaule, enclenche l'arrivée des troupes de Bretagne<sup>16</sup>. L'envie de protéger la Gaule sans défense est patente puisqu'après avoir porté sur le trône impérial Marcus puis Gratien, c'est finalement un soldat du rang du nom de Constantius qui prend le contrôle des troupes de Bretagne et accepte d'aller en Gaule afin de repousser les barbares<sup>17</sup>.

---

10 Paul. Pell., 233-235.

11 Oros. Hist., VII, 40, 3-9, Hier. Epist. 123, 15, 3.

12 Hier. Epist. 123, 16 ; Rut. Nam., I, 1-42.

13 Mathisen 1992, p. 237.

14 Claud. 21, 660., p. 189.

15 O'Flynn 1983, p. 42.

16 Canduci 2010, p. 152.

17 Canduci 2010, p. 152.

S'il convient d'insister sur ce sentiment d'abandon des Gaulois et des Espagnols c'est parce qu'il a une importance fondamentale dans les rapports avec l'Italie et l'Empire par la suite. La longue énumération de saint Jérôme<sup>18</sup>, présentée en début de partie, témoigne des difficultés subies par ces régions. Pour l'homme d'Eglise, Stilicon en est le responsable et sa décision de dégarnir les garnisons de Gaule pour l'Italie<sup>19</sup> est désastreuse avec le recul. En plus de ces malheurs, des épidémies et des famines sévissent et font de nombreuses victimes notamment en Espagne<sup>20</sup> les années suivantes. Rome tombe cette même année 410 pour la première fois depuis l'invasion de Brennos en 390 av. J.C. Cette évènement frappant la ville éternelle déstabilise la foi en l'Empire et marque durablement les esprits. Certains auteurs réaffirment cependant leur foi en Rome<sup>21</sup> la croyant capable de renaître<sup>22</sup>.

Pendant ce temps en Espagne, les barbares présents sur place provoquent des troubles importants, bien aidés par les exactions des troupes romaines<sup>23</sup>. Famines et pillages ruinent la région, l'affaiblissant durablement. C'est en 411 que les peuples barbares sur place se partagent les terres et fondent quatre royaumes<sup>24</sup>. Les Alains s'installent en Lusitanie et Carthagène, les Vandales Sillings en Bétique, les Vandales en Galice et enfin les Suèves s'installent sur la côte ouest du pays<sup>25</sup>. Hydace termine cet état des lieux en soulignant la soumission de villes, jusqu'ici épargnées par les barbares, qui rejoignent le pouvoir des rois dirigeant le territoire où elles sont installées<sup>26</sup>. Cette période très courte se passe sur une année et pourtant le ressentiment de la Gaule est patent<sup>27</sup>. Mathisen émet l'idée que dès

---

18 Hier. Epist., 123.

19 O'Flynn 1983, p. 43.

20 Hyd. Chron. II., 410.

21 Rut. Nam., I, 43-164.

22 Wolff 2007, p. XLVIII.

23 Hyd. Chron. II., 409-410.

24 Hyd. Chron. II., 411.

25 Hyd. Chron. II., 411.

26 Hyd. Chron. II., 411.

27 Mathisen 1992, p. 237.

ces années 407, la rupture avec l'Empire est consommée. Cette rupture avait commencé dès le III<sup>ème</sup> siècle avec les empereurs gaulois mais le pillage de la Gaule par les barbares a émis l'idée d'un destin différent de Rome<sup>28</sup>. S'il fallait nuancer la démonstration de Mathisen, l'épisode de Jovinus montre tout de même que les Gaulois restent fidèles à l'Empire malgré les reproches qu'ils adressent à ce dernier. On retrouve ce thème de l'abandon dans d'autres œuvres mais Sidoine Apollinaire résume parfaitement cet état d'esprit dans son éloge à Majorien<sup>29</sup>. L'éloignement du pouvoir impérial, le rejet des aristocrates gaulois de la cour et du pouvoir en est tout autant responsable que l'incapacité du pouvoir à réagir aux invasions. D'ailleurs ici Sidoine se plaint tout autant des ravages des barbares que de l'absence de l'empereur en Gaule. Cet état de fait permet de comprendre pourquoi tant d'usurpateurs purent prendre le pouvoir. Il s'agissait là d'hommes qui défendaient la Gaule et refusaient son « pillage » par l'Italie, pillage qui la laissait sans défense<sup>30</sup>. Constantin III en est l'exemple typique.

## 2) Les usurpateurs : protéger les Gaules

Le sentiment d'abandon ressenti par les Gaulois et les Espagnols ne tarde pas à provoquer des réactions parmi la société civile et certains militaires. Cela se traduit par un phénomène bien connu dans l'Empire romain : l'usurpation du titre impérial d'un Romain aux dépens de l'empereur légitime<sup>31</sup>. Ce terme renvoie à tout candidat au trône impérial ayant échoué dans sa quête<sup>32</sup> et est donc une

---

28 Mathisen 1992, p. 237.

29 Sidon. Carm., V, 362-374.

30 Bouvier-Ajam, 2000, p. 301.

31 Amon 2012, p. 65 définit cette même usurpation de véritable coup d'état consubstantiel au régime politique impérial lui-même. Une façon pour l'état de toujours trouver le personnage charismatique dont il a besoin pour fonctionner.

32 S'il réussissait, quelle que soit sa légitimité, il serait simplement qualifié d'empereur. Szidat 2010, pp. 30-32 ; Amon 2012, pp.37-38.

construction forcément *a posteriori* par l'historiographie moderne. Les auteurs anciens préfèrent le terme de tyran<sup>33</sup>. D'après les différentes sources, surtout connues grâce aux chroniques, les années 407-413 voient neuf usurpateurs tenter leur chance : Marcus, Gratien, Constantin III, Constant, Maxime, Priscus Attale, Jovinus, Sebastianus et Héraclien. Il faut remonter au III<sup>e</sup> siècle pour retrouver traces d'autant de candidats à l'Empire. Dans tous les cas, l'empereur Honorius est celui qui a connu le plus d'usurpateurs durant son règne. Cinq de ses usurpateurs<sup>34</sup> ont « régné » sur tout ou une partie des Gaules et de l'Hispanie. C'est sur eux qu'une lumière est pointée car opérant directement sur le terrain d'étude de cette thèse. Ils sont tous des réponses à l'absence d'une réaction impériale aux maux de l'époque.<sup>35</sup>

Il faut rendre à César ce qui est à César et c'est donc par le premier de cette liste, Constantin III, que commencent ces événements liés aux usurpateurs. Constantin est un militaire du rang de Bretagne qui est proclamé empereur par ses troupes en 406. Craignant une invasion germanique et n'ayant plus été payées, les troupes se révoltent et nomment d'abord Marcus puis Gratien *imperator* avant de les exécuter car ne répondant pas à leurs exigences<sup>36</sup>. Finalement c'est pour un soldat réputé capable<sup>37</sup> que les troupes se décident : il s'agit de Constantin, dont le surnom rappelait celui du grand empereur Constantin I<sup>er</sup>. Constantin est nommé empereur par les troupes de Bretagne avant la traversée du Rhin par les peuples barbares mais la non-réaction de l'état romain en Gaule le motive en cette année 407 à débarquer avec ses troupes pour sécuriser la Gaule<sup>38</sup> et ainsi s'attirer la

---

33 Hyd. Chron. II., 411.

34 Constantin III en Bretagne et Gaule, Constant, usurpateur avec son père Constantin III en Bretagne et en Espagne, Maxime en Espagne, Jovinus en Gaule et Sebastianus en Gaule également.

35 Szidat 2010, pp. 30-32 ; Amon 2012, pp. 37-38. Cela confirme les conclusions des deux auteurs : lorsqu'un vide existe dans la décision impériale, les institutions notamment l'armée, cherchent une solution.

36 Zos., VII, 40, 5.

37 Oros. Hist., VII, 40, 4.

38 Delaplace 2015, pp. 132-134.

sympathie des populations sur place en remportant quelques victoires le long du Rhin.

Honorius et Stilicon ne peuvent laisser cela impuni. Le général d'origine vandale envoie son fidèle bras droit Sarus en 408 combattre Constantin III<sup>39</sup>, personne n'en sort vainqueur car le généralissime est exécuté la même année, ce qui laisse, pour un temps, l'usurpateur seul maître en Gaule<sup>40</sup>. Constantin III tente de reprendre en main la situation pendant que l'Italie se débat face à Alaric. Il nomme son fils Constant, un moine, Auguste en 409 afin de convaincre l'Espagne, fief de Théodose et fidèle à ses fils, de ne pas se ranger derrière l'empereur légitime<sup>41</sup>. Si l'attaque italienne de Sarus est un échec, les usurpateurs doivent eux-mêmes faire face à une révolte et l'usurpation en Espagne de Maxime à Tarragone, porté à l'Empire par Gerontius, un ancien soutien de Constantin III<sup>42</sup> qui craint d'être remplacé<sup>43</sup>. Maxime n'est visiblement pas un général mais plutôt la marionnette de Gerontius puisque c'est ce dernier qui mène les opérations militaires, ne laissant que peu de place à ce dernier. Lorsque Gerontius voit ses troupes rejoindre le futur Constance III, envoyé par Honorius à Arles, il se suicide<sup>44</sup>, laissant Maxime s'enfuir pour « rejoindre les barbares »<sup>45</sup> sur les terres espagnoles.

En 410, six empereurs sont à référencer en Occident, ce qui ne facilite pas le combat contre les barbares, qui entre temps, ont réussi à poursuivre leur migration en Espagne<sup>46</sup>. Cette situation chaotique continue en 410 à la mort d'Alaric. Le roi wisigoth a pillé Rome et a laissé à son successeur Athaulf, un usurpateur, le

---

39 Zos., VII, 40, 5.

40 Delaplace 2015, pp. 132-134.

41 Oros. Hist., VII, 40, 4.

42 Delaplace 2015, pp. 135-138.

43 Kulikowski 2000, p. 124.

44 Delaplace 2015, p. 138.

45 Oros. Hist., VII, 42. 5.

46 Hyd. Chron. II., 409.

sénateur Attale<sup>47</sup>, et la sœur de l'empereur Galla Placidia. La mort de leur roi pousse les Wisigoths à quitter l'Italie et à se répandre en Gaule pour supporter un autre usurpateur Jovinus, qu'ils abandonnent rapidement<sup>48</sup>. Pendant ce temps, Honorius, débarrassé des Goths, peut enfin envoyer des troupes reprendre la Gaule aux différents usurpateurs : troupes dirigées par Ulfila et Constance<sup>49</sup>.

Un nouvel usurpateur apparaît à ce moment : Jovinus. Cité par Sidoine Apollinaire<sup>50</sup> et Grégoire de Tours<sup>51</sup>, il s'agit d'un aristocrate de Mayence qui en 411 décide de prendre le pouvoir en ralliant des troupes de Burgondes et d'Alains afin de ramener la paix en Gaule, ce que ni Honorius, ni Constantin III n'ont réussi à faire<sup>52</sup>. Il est rejoint par des aristocrates romains de Gaule déçus par la politique de Ravenne<sup>53</sup>. Concluant un *foedus* avec les Burgondes leur offrant Worms<sup>54</sup>, créant ainsi le premier royaume burgonde, il nomme empereur avec lui son frère Sebastianus. Cette tentative de reprise en main par l'aristocratie locale de Gaule s'avère être un échec puisque Jovinus est trahi par Athaulf à Valence en 413 qui le remet à Constance, détenteur de l'autorité impériale en Gaule<sup>55</sup>. Les usurpations de la Gaule prennent fin et la lutte face aux barbares peut reprendre.

Il apparaît clairement que le manque de répondant de Ravenne à la crise de 406 est le déclencheur principal des usurpations. Dans tous les cas, les troubles ainsi créés provoquent un chaos encore plus grand avec pas moins de six empereurs simultanément. Le cas de Jovinus est particulièrement intéressant pour deux

---

47 Delaplace 2015, p. 153.

48 Wolfram 1979, p. 192.

49 Delaplace 2015, p. 153.

50 Sidon. Epist., V, 9, 1. Cela démontre le poids qu'a eu cet usurpateur en Gaule pour qu'un auteur quelques soixante années plus tard, parle de lui dans une lettre.

51 Greg. Tur. Franc., II, 9.

52 Olymp. Hist., 17.

53 Delaplace 2015 pp. 152-153. C'est cet aspect du règne de Jovinus qui intéressa Sidoine Apollinaire dans sa lettre. Le grand père de ce dernier apporta son soutien à Jovinus.

54 Scharf 1993, pp. 11-13.

55 Delaplace 2015, p. 154.

raisons. Il utilise essentiellement des barbares<sup>56</sup> comme troupes ce qui apparaît comme symptomatique du manque de troupes romaines mobilisables en Gaule. Ces troupes non fidèles finissent par le trahir<sup>57</sup> mais on peut observer une alliance entre Romains et barbares. Le second point à retenir est cette alliance d'une partie de l'aristocratie gauloise à ce personnage qui a vu en lui un espoir de rétablir la paix en Gaule même si pour cela il fallait s'opposer à Ravenne<sup>58</sup>. Cet espoir, rapidement déçu, est vivement critiqué par Sidoine Apollinaire<sup>59</sup> qui, comble de l'ironie, réalise la même chose en faveur de son beau-père, l'empereur Avitus. L'Empire et l'empereur se doivent de réagir et comme souvent, c'est un général qui débloque la situation, Flavius Constantius, le futur Constance III.

### 3) La reprise en main impériale sous Constance III

Flavius Constantius est né en Mésie à une date inconnue. C'est un brillant général qui a vaincu les usurpateurs en Gaule pour le compte de l'Empereur Honorius<sup>60</sup> en à peine deux ans. Fait rare et signalé par Orose : il est d'origine romaine et n'est pas un barbare, ce qui semble beaucoup plaire à Orose<sup>61</sup>. Cela montre la vigueur d'un parti anti-barbare en occident : un parti qui pense que les barbares ont trop de pouvoirs dans l'armée. Ce point est d'importance car ironiquement, Constance III est tout sauf un anti-barbare. Après avoir défait les usurpateurs et assuré la sécurité d'Honorius sur le trône impérial, Constance peut enfin s'occuper des barbares. Il commence par les Wisigoths, qui ont pillé Rome

---

56 Delaplace 2015, p. 153.

57 Delaplace 2015, pp. 152-54.

58 Delaplace, p. 152.

59 Sidon. Epist., V, 9, 1.

60 Oros. Hist., VII, 42, 4.

61 Oros. Hist., VII, 42, 4.

en 410 et enlevé Galla Placidia, la propre demi-sœur de l'empereur Honorius. En plus de sauver l'Empire, Galla Placidia est un superbe trophée pour un général ambitieux. Il affronte Athaulf de 415 à 416 à Narbonne<sup>62</sup> les poussant vers le nord de l'Espagne. Pour éviter de perdre plus d'hommes et sachant la situation complexe des Wisigoths, il organise un blocus afin de les affamer<sup>63</sup>. Le roi Wallia successeur et meurtrier du précédent roi Seigeric<sup>64</sup>, lui-même assassin du roi Athaulf, se rend et accepte de restituer Galla Placidia à Constance. Il promet aussi de combattre les peuples germaniques installés en Espagne<sup>65</sup> en échange de nourritures et de terres. Wallia réussit parfaitement sa mission puisque les Wisigoths exterminent le royaume alain<sup>66</sup> dont il n'est plus question par la suite dans les sources.

Après un premier accord de paix en 416<sup>67</sup> donnant aux Wisigoths la mission de pacifier l'Espagne et de veiller sur la Gaule, Constance maintient les peuples barbares sous domination romaine avec notamment la signature du *foedus* en 418<sup>68</sup>, installant les Wisigoths en Aquitaine en récompense de leurs bons et loyaux services. Deux choses peuvent être ressorties de cet événement. Ce choix, tout d'abord, n'est pas anodin puisque l'Aquitaine est une base arrière d'opération militaire importante pour les Wisigoths dans la reconquête de l'Espagne. Les Wisigoths, assez puissants pour faire trembler Rome, sont redevenus des auxiliaires de l'armée romaine. De plus, les éloigner de Rome en leur donnant cette mission permet de rassurer Constance sur le « non-danger » que représentent ces fédérés. Cet épisode marque le réalisme du général qui, dans la même lignée que l'empereur Théodose, tente d'utiliser les barbares comme protecteurs de régions

---

62 Oros. Hist., VII, 43, 1.

63 Oros. Hist., VII, 43, 1.

64 Hyd. Chron. II., 415.

65 Hyd. Chron. II., 416.

66 Hyd. Chron. II., 418.

67 Delaplace 2015, pp. 158-160.

68 Delaplace 2015, pp. 158-160. Il s'agit surtout d'une confirmation « technique » de l'accord de 416.



peu défendues ou pour reconquérir des terres. Ce courant de pensée, voyant les barbares comme une arme capable de défendre Rome<sup>69</sup>, se perpétue parmi les successeurs militaires de Constance à la tête de l'Empire et sera repris par des penseurs et hommes d'Eglise tel Orose<sup>70</sup>. Rome retrouve sa prédominance sur les peuples barbares qu'elle domine enfin de nouveau. Les Wisigoths, si dangereux quelques années auparavant, sont maintenant les armes de l'Empire et tentent de pacifier l'Espagne évitant un conflit long et difficile à Constance.

Ayant vaincu les usurpateurs, mis au pas les Wisigoths et envoyé ces derniers combattre d'autres peuples barbares en Espagne, Constance doit maintenir la stabilité dans la préfecture du prétoire des Gaules. Le plus dur pour Rome est de maintenir ce statu quo et de réussir à se relever des années de ravages et de guerres civiles. Le généralissime Constance est le nouvel homme fort de l'Occident et bien évidemment, son ambition devient grandissante. Pour restaurer la puissance de Rome, il faudrait qu'il soit empereur et pour arriver à ses fins, Galla Placidia, demi-sœur de l'empereur, semble être un moyen idéal d'intégrer la famille impériale.

---

69 Delaplace 2015, p. 160. Constance III envoie Wallia, nouveau roi des Wisigoths se battre pour le compte de l'Empire face aux barbares en Espagne. Ce phénomène existe depuis longtemps, Théodose 1er avec les Wisigoths après la bataille d'Andrinople fit de même tout comme Constantin avec les Lètes francs qu'il vainquit et qui protégèrent le limes sur le Rhin.

70 Oros. Hist., VII, 43.

## B) De l'installation contrôlée des peuples (418-461)

Avec le règne de Constance III, une réalité s'impose à l'Empire : la transformation des implantations barbares en entités politiques dans l'Empire devient irréversible. C'est là le résultat de la politique que Théodose avait lancée après le désastre d'Andrinople en 378. Les Wisigoths sont un réservoir de soldats et représentent un « potentiel humain » dans lequel les hommes forts de l'Empire, notamment les maîtres des milices, veulent puiser. Cette politique risquée fait le pari que Rome peut maintenir une domination effective sur les barbares. Cette politique impose rapidement l'arrivée d'autres barbares pour contrôler ceux déjà présents. Rongée de l'intérieur par les querelles de pouvoirs entre intrigants, Rome se perd en conflits civils, affaiblissant sa capacité d'action militaire et rendant les barbares encore plus importants dans les affaires d'occident au point de d'en devenir les arbitres. De plus en plus dépendante des peuples barbares, Rome ne peut plus assurer sa défense face à la montée en puissance de ces peuples.

### 1) Rome : maintenir un équilibre impossible

Le mariage d'Athaulf et de Galla Placidia à Narbonne en 414 pose un problème complexe aux juristes de l'Empire. En effet, devenant beau-frère de d'Honorius, Athaulf rentre dans la famille impériale. Surtout, le fils qu'ils ont ensemble, nommé Théodose, devient ainsi héritier du trône chez les Goths mais aussi chez les Romains<sup>1</sup>.

---

1 Audrey Becker-Piriou analyse assez justement la célébration à Constantinople des décès d'Athaulf et du jeune Théodose comme la crainte que pouvait exercer, pour les Romains un roi héritier mi-Romain, mi-Barbare. Becker-Piriou 2008, p. 512.

La mort d'Athaulf et de Théodose ainsi que les célébrations qui accompagnent ces morts<sup>2</sup> éloignent le spectre d'un héritier romano-barbare à l'Empire. Le renvoi par Wallia de Galla Placidia à la cour impériale permet à l'empereur Honorius de marier sa demi-sœur à son ambitieux général Constance en 417<sup>3</sup>. Constance par ce mariage devient membre de la famille impériale et continue de reprendre petit à petit les territoires perdus par l'Empire. En 418 Constance récompense les actions des Wisigoths en Espagne en leur octroyant des terres en Aquitaine<sup>4</sup>. Cet accord prend la forme d'un traité d'alliance, dit *foedus*<sup>5</sup>, octroyant une partie des rentrées fiscales de l'Aquitaine aux Wisigoths<sup>6</sup>. Les populations locales en Aquitaine ne semblent pas s'émouvoir de cette arrivée, car les Wisigoths les protègent des Bagaudes<sup>7</sup>. Cette absence de réaction permet à Goffart de confirmer son analyse concernant les modalités de partage entre Romains et barbares. Si les Wisigoths avaient dû vivre chez les Romains, des réactions auraient été à prévoir entre habitants<sup>8</sup>. Libéré pour quelques temps des Wisigoths qui s'engagent à défendre l'Empire et reprendre l'Espagne, Constance continue à rétablir l'autorité impériale en Gaule et en Espagne, reconquérant des territoires perdus<sup>9</sup> et finit par devenir empereur avec Honorius en 421 sous le nom de Constance III.

Pendant que le futur empereur combat en Gaule pour rétablir son autorité, le plus gros des opérations militaires se passe en Espagne où les Wisigoths sont utiles. Si Wallia combat pour l'Empire en Espagne, Ravenne et Constance III ne le laissent pas sans surveillance. La raison est assez simple, Rome ne veut pas laisser

---

2 Chron. Alex. chron. I, a. 415.

3 Hyd. Chron. II., 416.

4 Hyd. Chron. II., 418.

5 Delaplace 2015, p. 159.

6 Goffart, 1980, p. 47 ; Sivan 1987, pp. 759-772. Contrairement à ce que l'on a longtemps pensé, un don direct des terres à ces mêmes Wisigoths chez l'habitant Romain n'était pas envisagé. Cela aurait eu l'effet de disséminer les Wisigoths sur le territoire.

7 Wolfram 1979, p. 173.

8 Goffart 1980, p. 50.

9 Sivan 2011, p. 171.

le roi barbare s'emparer des territoires qu'il reprenait aux peuples barbares en Espagne. En 419-420, le *comes Hispaniorum* Asterius est chargé de combattre les Vandales Hasdingues<sup>10</sup> qui se trouvent en Galice. Une autre de ses missions est de s'occuper du cas de l'usurpateur Maxime, on peut même penser que cela est sa mission principale<sup>11</sup>. Maxime a été déposé par ses soldats en 411 à la mort de Gerontius mais il a repris son « titre » alors qu'il vit « parmi les barbares »<sup>12</sup>. La chronique de 452 indique qu'il est vaincu par Asterius<sup>13</sup>. Si l'usurpateur vit parmi les barbares, il y a fort à parier que des barbares se battent avec lui<sup>14</sup>. D'après Hydace<sup>15</sup>, le comte combat ensuite les Vandales en Gallice qu'il vainc visiblement puisque les Vandales se retirent de la région pour se rendre en Bétique. Ce mouvement n'arrange pas particulièrement Asterius puisqu'au lieu d'avoir deux peuples barbares confinés au Nord-Ouest de l'Espagne, les Vandales se trouvent au centre de la péninsule<sup>16</sup>. Une autre bataille a lieu à Braga opposant Asterius et le vicaire Marocellus<sup>17</sup> aux Vandales et, là encore, il s'agit d'une victoire romaine d'après Hydace<sup>18</sup>. Michael Kulikowski penche pour une défaite romaine<sup>19</sup> en soulignant le fait que les barbares ne sont pas défaits. Cette assertion semble exagérée car Hydace signale allégrement les défaites militaires de l'Empire comme celle de Castinus<sup>20</sup>. Pourquoi travestir la réalité dans ce cas ? Il paraît plus logique de voir dans les victoires d'Asterius des victoires non décisives, des victoires « à la Pyrrhus ». Défaite ou victoire, Asterius devient patrice comme le signale Grégoire

---

10 Hyd. Chron. II., 419. Ils sont rejoints par les Alains et Vandales Silingues vaincus par Wallia.

11 Kulikowski 2000, p. 128.

12 Oros. Hist., VII, 42, 5.

13 Chron. Gall. chron. I, pp. 629-666.

14 Surtout qu'il avait été abandonné par ses troupes gauloises, voir Oros. Hist., VII, 42, 5.

15 Hyd. Chron. II., 420.

16 Kulikowski 2000, p. 127.

17 Hyd. Chron. II., 420.

18 Hyd. Chron. II., 420.

19 Kulikowski 2000, pp. 126-127.

20 Hyd. Chron. II., 422.

de Tours<sup>21</sup>, ce qui peut faire pencher dans le sens d'une victoire étriquée à défaut d'un triomphe. Le titre de patrice sert surtout à récompenser la capture de l'usurpateur Maxime mais on peut légitimement penser que cette promotion ne se serait passée si Asterius avait été complètement défait par les Vandales. Devant le silence des sources sur ce point, on ne peut que conclure que si Asterius remporte des victoires sur les Vandales, aucune de ces victoires n'est décisive. Il faut continuer la lutte en Espagne.

C'est ce que fait l'Empire en envoyant un *magister militum*, et non plus un simple *comes*, s'occuper du cas des Vandales en Bétique en 422. C'est le général Castinus qui se charge de remplir cette fonction en combattant les Vandales avec l'aide d'auxiliaires wisigoths. Ces derniers sont présents pour soutenir l'armée romaine car c'était une des conditions du traité de *foedus* passé entre Constance et le roi wisigoth en 418. D'après Hydace<sup>22</sup>, le début de la campagne se passe bien avec notamment une victoire lors d'un siège. Castinus tente de mettre fin au conflit en provoquant une bataille sur terrain dégagé contre les barbares. La victoire lui échappe car ses auxiliaires le trahissent et ne prennent pas part à la bataille<sup>23</sup>. Hydace regrette ce choix mais comme le remarque Michael Kulikowski<sup>24</sup>, c'était sans doute le meilleur choix à faire puisque la supériorité des légions en terrain ouvert était encore établie. La suite n'est pas à l'avantage du général romain, il est lourdement défait et doit se retirer à Tarraco pour soigner ses blessures<sup>25</sup>.

Si l'Espagne ne fait pas cession avec le reste de l'Empire, elle devient un théâtre d'opérations secondaires pour le pouvoir romain<sup>26</sup> qui n'envoie plus de général ou d'armée avant une longue période, laissant la région dans le chaos. Cette défaite

---

21 Greg. Tur. Franc., II, 9.

22 Hyd. Chron. II., 422.

23 Thompson 1982, p. 188.

24 Kulikowski 2004 p. 175.

25 Oost 1968, p. 172.

26 Kulikowski 2004, p. 176.

est l'une des premières grandes défaites romaines face aux barbares au Vème siècle. À n'en pas douter, la mort de celui qui avait réussi à reprendre la situation en main en Occident a largement contribué au désintérêt de la reconquête de l'Espagne.

La carrière de Constance III en tant qu'empereur ne dure pas. Huit mois après sa montée sur le trône, le coempereur meurt et laisse Honorius 23 mois à la tête de l'empire. La mort d'Honorius provoque une grave crise de succession. Cette dernière se résout finalement avec la montée sur le trône du fils de Constance III : Valentinien III en 424. Peter Heather, par une étude de la *Notitia Dignitatum*<sup>27</sup>, souligne les difficultés internes de l'Empire comme les problèmes liés au recrutement de l'armée. Comme l'auteur le signale, les difficultés chroniques ne sont pas réglées à la mort de Constance III et Honorius, « incapable de faire de la politique »<sup>28</sup>, laisse l'Empire aux mains des intrigants. Certes, la situation n'est pas stabilisée à la mort soudaine et brutale de Constance III mais cet empereur a su redresser une situation catastrophique et a assuré un répit à l'Empire. De plus, l'installation des Wisigoths en Aquitaine est une réponse qu'il tente de donner aux problèmes de recrutement, utilisant la même stratégie que Théodose. Il est possible, *a posteriori*, de commenter cette décision comme catastrophique mais elle semble à la fois être la seule viable pour l'Empire et surtout la seule à même de pouvoir fournir des troupes à Rome sur le moment.

Constance III reste un personnage central de ce début de siècle. S'il permet à l'Empire de reprendre la main en Occident, il est avant tout un continuateur de la politique de Théodose par rapport aux barbares. Les barbares sont une force qu'il faut contrôler et utiliser à bon escient. Ces troupes fraîches sont une chance pour l'Empire. Il suffit à Rome de rester puissante pour pouvoir maintenir leurs capacités

---

27 Heather 2005, pp. 303-305.

28 Heather 2005, p. 316.

de nuisance. Ce modèle n'est cependant pas exempt de défauts ni de risques pour l'Empire. La possibilité d'avoir des groupes de barbares unis face à Rome en son sein a longtemps été perçue comme une des causes du déclin de Rome comme le souligne Heather<sup>29</sup>. Il semble être le seul modèle viable dans un empire où les barbares sont souvent mal perçus comme en témoignent les massacres de Germains au début du siècle en Italie<sup>30</sup>. Il convient de trouver des troupes pour protéger l'Empire d'autres barbares et les installer sur les territoires où ils peuvent être utiles. Le calcul est que l'Empire doit rester assez fort pour maintenir les barbares en respect, ce que réalise Aetius les décennies suivantes à la suite de nombreuses batailles. Il parvient à stabiliser la situation en Gaule du Nord alors quasiment à l'abandon. Il prouve ainsi la possibilité de réussite d'un tel modèle. Les querelles intestines de l'Empire sont les véritables causes de la montée en puissance des barbares car ils affaiblissent l'Empire au moment où ce dernier a le plus besoin de stabilité pour contrôler les fédérés.

---

29 Heather 2005, p. 303-316.

30 Zos., V, 32.

## 2) Les années Aetius, les barbares comme alliés

Seul un Romain pouvait permettre à l'Empire de tenir les barbares en échec. Ironiquement, celui qui devait permettre à Rome de mieux contrôler les barbares est aussi celui qui pérennise le plus leur pouvoir.

Les années 425 marquent le début de nouveaux troubles en Occident même si la Gaule et les Hispanies ne sont pas les plus touchées. Une guerre civile entre l'usurpateur Jean et Valentinien III éclate, ce qui affaiblit l'Empire. Les différents fédérés barbares, notamment les Wisigoths, restent dans l'attente de la suite des événements et ne prennent pas part au conflit. Ce qui se joue ensuite n'est ni plus ni moins que la domination sur la partie occidentale de l'Empire, mettant aux prises le brillant et jeune général Aetius, populaire en Gaule, et les partisans de Galla Placidia : le comte d'Afrique Boniface et le consul Flavius Felix. Aetius doit sa popularité en Gaule au fait qu'il y fut envoyé pour la défendre en 425<sup>31</sup>. Ce dernier était devenu trop puissant et même si Jean était vaincu, la régente ne pouvait se permettre de le combattre. C'est la raison pour laquelle il est envoyé en Gaule. Durant les presque trente prochaines années, Aetius établit son autorité sur la Gaule grâce à ses victoires et son statut de dernier défenseur des provinces occidentales. Si l'Empire finit par reprendre la main sur la situation, ce sont bien ces querelles intestines de l'Empire qui sont réellement le plus préjudiciable à l'intégrité de l'état romain et permettent aux barbares de s'installer et se défendre.

Si l'usurpateur Jean est vaincu en 425<sup>32</sup>, un de ses généraux réussit à survivre et à rester assez puissant pour que la cour impériale doive traiter avec lui et ses auxiliaires Huns. Cet homme qui devient *magister militum* cette même année<sup>33</sup> se

---

31 O'Flynn 1983, p. 78.

32 Proc. Vand., III, 3, 9.

33 Oost 1968, p. 189.



nomme Flavius Aetius. Ancien otage chez les Wisigoths et les Huns<sup>34</sup>, le jeune militaire connaît alors très bien le monde barbare et les Huns tout particulièrement. La première mission qu'on lui confie est de combattre les Wisigoths de Théodoric Ier qui mettent le siège devant Arles<sup>35</sup>. Les Wisigoths présents ici sont sans doute des chefs de guerre venus pour servir leurs intérêts ce qui démontre les difficultés du roi wisigoth pour imposer son autorité<sup>36</sup>. Quoiqu'il en soit, ce sont bien des Wisigoths qui assiègent Arles, la capitale administrative des Gaules. Étant le siège du préfet du prétoire des Gaules depuis 407<sup>37</sup>, Arles est une des rares villes en plein essor au Vème siècle et son emplacement en fait un lieu stratégique sur l'axe Rhin-Rhône mais également une porte vers l'Italie. Ne pouvant laisser la ville tomber, Aetius fait lever le siège aux Wisigoths en leur infligeant une défaite avec l'aide de ses auxiliaires Huns.

Pendant que les conflits secouent encore le pouvoir occidental<sup>38</sup>, Aetius se rend dans le Nord Est de l'Empire où les Francs Ripuaires ont profité de la guerre civile pour passer le Rhin et s'emparer de territoires romains. Le généralissime et ses troupes le leur font repasser en 428 après une campagne militaire<sup>39</sup>. Pendant qu'Aetius affronte les Francs Ripuaires, ce sont d'autres Francs, les Francs Saliens qui font parler d'eux. Menés par leur nouveau roi Clodion, ils s'emparent de Tournai et de Cambrai. Valentinien III, pour éviter que les Francs ne continuent leur avancée et ne pouvant les combattre, offre au roi le titre de légat<sup>40</sup>.

Cette période du Vème siècle marque une reprise en main de l'empire notamment sur le front gaulois. C'est Aetius qui se charge de remettre l'Empire sur

---

34 Greg. Tur. Franc., II, 8.

35 Prosp., chron. I., p. 471 ; Chron. Gall. chron. I, pp. 642 ; Sidon. Epist., VII. 12. 3.

36 Delaplace 2015 pp. 146-147.

37 Chastagnol 1973, pp. 29-38.

38 On peut citer la lutte entre Félix, *magister militum*, jouet de Galla Placidia alors véritablement aux commandes, et Boniface *comes d'Afrique*.

39 Jones 1964, p. 22.

40 Gobry 2004, p. 21.

le chemin de la victoire. Il s'engage à reprendre les territoires perdus sur les Francs et, en 433, il reprend Cambrai à Clodion<sup>41</sup>. Toujours dans le Nord Est de la Gaule, Gondicaire, roi burgonde du royaume de Worms, attaque la région de Metz et de Toul pour agrandir son territoire. Il ne peut réaliser ses objectifs car il est vaincu par Aetius en 435/436 au cours d'une campagne. Cet événement devait sonner la fin de ce royaume anéanti l'année suivante par les Huns comme le signale Prosper Tiro<sup>42</sup>.

Galla Placidia et le patrice ne s'entendent pas et sont même ennemis mais passée cette guerre civile, Aetius a de nouveau plus de marges de manœuvre pour mettre en place une politique en Gaule avec une partie des aristocrates locaux qui désirent être plus indépendants de l'Empire et de l'Italie<sup>43</sup>. En cela, les barbares sont l'outil idéal car ils privilégient les liens d'homme à homme. En 436, les Burgondes, occupant alors la région près de Worms en vertu d'un accord avec l'usurpateur Jovinus, sont anéantis par les Huns<sup>44</sup>. Certaines sources comme Hydace ou Cassiodore insistent sur le fait qu'Aetius lui-même a ordonné aux Huns l'attaque du royaume<sup>45</sup> quand d'autres, comme Grégoire de Tours, n'en parlent pas. Il paraît clair qu'Aetius a joué un rôle dans ce massacre visant à empêcher les Burgondes de continuer leurs razzias. De plus, ayant assez réduit ce peuple, il peut mieux le contrôler. C'est ainsi qu'en 443, les restes du peuple burgonde s'installent en *Sapaudia* en tant que fédérés<sup>46</sup> avec la bénédiction d'Aetius. L'aristocratie romaine, si elle n'est pas entièrement conquise, soutient les choix du général, voyant dans les Burgondes une arme contre les autres barbares, notamment les Huns qui deviennent menaçants<sup>47</sup>. Cet événement permet de revenir sur un point

---

41 Demougeot 1979, p. 489.

42 Prosp., Chron. I, p. 472 ; Pour l'anéantissement du royaume de Worms voir Escher 2006, p. 28.

43 Favrod 2002, p. 52.

44 Hyd. Chron. II., 436.

45 Hyd. Chron. II., 436 ; Cassiod. Chron. II, 435.

46 Chron. Gall. chron. I, pp. 629-666.

47 Favrod 2002, pp. 47-52.

extrêmement important de ce Vème siècle : la continuation de la politique de Théodose et de Constance III. Aetius se pose comme leur héritier, installant des barbares sur des terres en besoin de protection que l'Empire ne peut plus protéger. Des terres où les barbares sont fidèles à leur serment envers l'Empire.

À la suite de ces événements, la Gaule méridionale se trouve sans défense. Théodoric le comprend et se met en tête de prendre Narbonne puisque le nouveau patrice est encore dans le Nord de la Gaule. L'occasion est trop belle. Litorius, général d'Aetius est alors envoyé sur place pour briser le siège et chasser Théodoric<sup>48</sup>. Litorius est un personnage contrasté puisqu'il est ouvertement païen<sup>49</sup>, chose plutôt rare pour l'époque à ce poste de général. Cela explique pourquoi il a tant marqué l'auteur de la *Vita Orientis* ou Salvien. Après avoir brisé le siège, Litorius, aidé par les cavaliers hunniques d'Aetius, décide d'attaquer la capitale du royaume wisigoth Toulouse en 439. Théodoric souhaite à présent la paix et demande à l'évêque d'Auch d'interférer en sa faveur auprès du général<sup>50</sup>. C'est au cours de cet épisode qu'apparaît un (si ce n'est le premier) Romain au service d'un roi barbare. Litorius n'écoutant pas Aetius et n'attendant pas les renforts attaque Toulouse, remporte la victoire, mais est capturé par les Goths qui le mettent à mort<sup>51</sup>. Narbonne reste une cible pour les Wisigoths qui font de sa prise une condition de leur expansion : située entre Arles et Toulouse, la ville offre une tête de pont exceptionnelle pour la conquête de la Provence. Alors que la Gaule continue de voir s'affronter barbares et Romains, la même année que le siège de Toulouse, Genséric attaque Carthage « par surprise » et prend la capitale de la province d'Afrique Byzacène<sup>52</sup>. L'Afrique romaine appartient dorénavant aux

---

48 Cet événement est très bien relaté à l'époque puisque de nombreux historiens en parlent : Cassiod. Chron. II, ad. a. 435 ; Iord. Get., 177 ; Sidon. Carm., VII, 300-301 et Sal. Gub., VII, 9-10.

49 Litorius ose même réaliser des sacrifices aux Dieux avant les batailles ce qui choque naturellement les Chrétiens, *Vita Orien.*, 3.

50 *Vita Orien.*, 3.

51 Hyd. Chron. II., 433.

52 Hussey 1913 p. 806.

Vandales jusqu'au règne de Justinien. Pendant neuf ans, aucune autre grande bataille ne semble perturber l'équilibre des forces qu'Aetius a créées. En 448, Clodion, dit maintenant le chevelu, attaque Arras et prend la ville. Aetius se charge de combattre le roi franc<sup>53</sup> et reprend la ville. Le généralissime négocie en son nom propre et permet à Clodion de conserver Tournai où son fils Mérovée, célèbre pour avoir formé la dynastie mérovingienne, établit une capitale.

La série de conflits dont il est question ici a marqué la Gaule et les contemporains : il s'agit de la tentative d'invasion de la Gaule puis de l'Italie par Attila roi des Huns. Ce peuple presque fantasmé<sup>54</sup> a peu agi directement sur la politique occidentale de l'Empire, étant pendant longtemps une crainte pour la partie orientale<sup>55</sup>. Son rôle n'est pas non plus nul puisque les Huns forment une grande partie des troupes d'Aetius du fait de son amitié avec ce peuple, lui qui fut otage chez eux<sup>56</sup>. C'est durant cette période qu'il se lie d'amitié avec le futur roi Attila.

C'est en 450 qu'Attila s'engage personnellement sur la scène occidentale. Le conflit aurait démarré, si l'on en croit les sources<sup>57</sup>, parce que la sœur de l'empereur Valentinien III alors Augusta aurait été contrainte de se marier à un sénateur sans ambition pour l'écarter du pouvoir. Elle aurait envoyé son anneau sigillaire à Attila pour qui l'occasion était trop belle. Il réclame la Gaule comme dot mais Valentinien III refuse. Les chercheurs sont assez circonspects sur cette raison mais elle ne peut être exclue. L'engagement d'Attila en Gaule reste une réalité majeure de ce siècle et un événement qui a marqué ses contemporains.

---

53 Demougeot 1979, p. 490.

54 Amm. XXXI.

55 Bóna 2002, p. 13.

56 Greg. Tur. Franc., II. 8 ; Zos., V, 36, 1.

57 Iord. Get., CCXXIV.

Attila arrive donc en Gaule n'ayant pu obtenir l'alliance des Wisigoths qui craignent sa politique agressive, des Vandales et d'une partie des Francs Saliens<sup>58</sup>. Il reste cependant maître d'une armée considérable composée de Huns mais également de Gépides, d'Ostrogoths, d'Alains, de Thuringiens, de Skires, d'Alamans, d'Hérules, de Suèves, de Sarmates ainsi que d'une partie de Francs rhénans et de Burgondes (n'ayant pas migré avec leur peuple en Gaule)<sup>59</sup>. Les sources sont discordantes sur les épisodes précédant la grande bataille des champs catalauniques et il est difficile d'en percevoir le mystère. Fuller s'y est risqué notamment<sup>60</sup>. Attila passe par Strasbourg, peut-être Trèves, s'empare de Metz au prix d'un long siège, attaque les cités des rois francs saliens (Tournai, Arras...), esquivant Paris pour assiéger Orléans. Pour Chastagnol<sup>61</sup>, le roi se rend à Metz, Strasbourg, Troyes puis s'attaqua à Reims ; preuve s'il en fallait des conjectures possibles sur le chemin emprunté par le « fléau de Dieu ». Les ravages qu'il pratique sont eux toujours cités.

À la lecture de ces sacs et sièges, l'impression d'inaction de l'Empire et surtout d'Aetius est patente. Le généralissime se trouve face à un dilemme : comment réussir face aux Huns alors que l'armée d'Aetius se composait essentiellement de Huns ? C'est d'Avitus, un de ses anciens généraux et *uir inlustris* arverne, qui part négocier une alliance avec les Wisigoths<sup>62</sup>, que la solution arrive. Les Burgondes quant à eux, obéissent à Aetius car il leur avait permis de s'installer en *Sapaudia* en 436. On retrouve aussi dans l'armée d'Aetius des Francs saliens, des Francs ripuaires ainsi que des Alains<sup>63</sup>. Selon Michel Rouche, quelque 50 000 combattants se font face lors de cette bataille colossale. De nombreux rois sont présents, ce qui

---

58 Prisc., 20, cité dans Settapani 1993, p. 49.

59 Lebedynsky 2011, pp. 22-24.

60 Fuller 1970, pp. 282-301.

61 Chastagnol 1976, pp. 32-33.

62 Chastagnol 1976, p. 33.

63 Hyd. Chron. II., 451, *lord. Get.*, XLI.

renforce le caractère symbolique de cette lutte magnifiée par les sources<sup>64</sup>. La bataille se déroule visiblement dans le département de l'Aude<sup>65</sup> et voit de lourdes pertes<sup>66</sup> : 300 000 morts selon Hydace, hypothèse peu probable aux yeux de la recherche actuelle. Cela démontre néanmoins l'impact de la bataille dans l'imaginaire collectif encore aujourd'hui puisque Franz Liszt composa en 1857 son poème symphonique *Hunnenschlacht* relatant la bataille. Aetius et ses alliés sortent vainqueurs du conflit mais sous la forme d'une victoire à la Pyrrhus<sup>67</sup> puisque Attila peut s'enfuir en Italie et parce qu'une grande partie de l'armée dite « romaine » est détruite. Cette bataille voit aussi la mort de Théodoric dont le fils Thorismond prend la place. Cette mort marque le début d'une période compliquée dans la succession du trône de Toulouse et a des impacts importants entre Rome et les Wisigoths<sup>68</sup>.

Thorismond alors nouveau souverain de Toulouse veut profiter de la fatigue générale pour prendre la ville d'Arles<sup>69</sup> mais il en est chassé par les Romains et l'ingéniosité de Tonantius Ferreolus<sup>70</sup>. Le roi wisigoth, brillant stratège selon Jordanès<sup>71</sup>, périt au retour d'Arles, tué à l'instigation de ses propres frères. Aurolé de sa victoire sur Attila, du mariage de son fils avec la fille de l'empereur, le généralissime est l'homme le plus puissant d'Occident. Il reconduit le *foedus* des Wisigoths avec Théodoric II en 453<sup>72</sup> confirmant son attrait pour la coopération

---

64 Hyd. Chron. II., 451, Iord. Get., XLI.

65 Aucun consensus n'existe actuellement sur l'emplacement de la bataille. Deux théories s'opposent concernant le lieu. MacDowall 2015, pp. 55-57 situe le conflit à Montgueux près de Troyes car la toponymie du lieu renvoie à la bataille notamment une ancienne voie romaine dite de la « Voie des Maures » pouvant être une déformation de *campus mauriacus*, Richardot quant à lui situe l'événement à La Cheppe près de Chalon en Champagne. C'est ce dernier emplacement qui conserve la préférences des spécialistes de l'armée romaine de l'époque au vu de certains restes retrouvés pouvant être de la période concernée.

66 Hyd. Chron. II., 451.

67 Lebedynsky 2011 p. 25.

68 Iord. Get., XLI.

69 Greg. Tur. Franc., II, 27.

70 Sidon. Epist., VII, 12, 3-4.

71 Iord. Get., XLI.

72 Chastagnol 1976, p. 33.

entre les Romains et les barbares. Rien ne peut l'arrêter si ce n'est son empereur. Ce dernier le convoque le 21 septembre 454 et l'assassine<sup>73</sup>. Procope relaie cette anecdote, plus symbolique de la perte du général que véridique : à un Romain à qui Valentinien III demande s'il a bien fait, celui-ci lui répond : « je ne sais pas si vous avez bien fait ou mal fait, mais je sais que de la main gauche vous vous êtes coupé la droite »<sup>74</sup>. Au-delà de l'anecdote, la mort d'Aetius marque le déclin de la puissance romaine.

De Théodose à Aetius en passant par Constance III, la politique des empereurs et généralissimes romains se ressemblent avec cet attrait pour la pratique du *foedus* entre un peuple barbare et Rome. Cette pratique est bien une aubaine à court terme pour ces hommes qui manquent toujours cruellement de soldats. Les positionnements choisis correspondent aussi toujours à des volontés stratégiques. Ce plan nécessite une condition impérative : la capacité de Rome à rester puissante et à imposer sa volonté aux peuples barbares. Sans cela, les troubles commencent à renaître, non pas uniquement par la perfidie<sup>75</sup> des barbares comme le présente certains auteurs<sup>76</sup>, mais bien car les troubles causés par les guerres civiles et les intrigues perturbent le fonctionnement normal de l'Empire ce qui pénalisent aussi ceux qui en dépendent comme les peuples fédérés.

Si Rome a pu reprendre la main, passé les premières années des invasions, les guerres civiles et les conflits ont empêché Rome de maintenir. Les guerres contre Attila ont ravagé la Gaule et l'Italie, les royaumes barbares n'ont plus la tutelle d'Aetius et la succession de l'empereur est chaotique. L'état romain en tant qu'entité politique commence son long déclin malgré un bref soubresaut dans la

---

73 Proc. Vand., IV, 4.

74 Proc. Vand., IV, 4.

75 Sidon. Epist., VII, 12, 3-4. Certaines tentatives de conquête, notamment chez les Wisigoths, se réalisent par des effets d'aubaine comme celle d'Arles en 453.

76 Salv. Gub., IV.

décennie suivante. Que ce soit grâce aux troupes hunniques du généralissime ou au soutien indispensable des peuples barbares face à Attila, les barbares se montrent indispensables à la survie de l'Empire. Sans eux rien n'est plus possible. En leur donnant cette importance, les peuples wisigoths, burgondes et francs deviennent des intermédiaires indispensables à la survie de l'Empire. A présent, plus aucun homme politique ne peut se passer de leur approbation pour accéder au pouvoir, qu'ils soient fédérés comme Théodoric II ou au service de Rome comme Ricimer.

### 3) La dernière tentative de reprise en main impériale

La mort d'Aetius, suivie de celle de Valentinien III, provoque immédiatement une crise dans l'Empire : une crise de succession mais aussi de leadership. Succède à Valentinien Pétrone Maxime, sénateur et patrice<sup>77</sup>. Pour calmer les Gaules, il nomme Eparchius Avitus à la tête de l'armée. Impopulaire et peu actif, son règne de deux mois est écourté par le sac de Rome par Genséric en 455, le deuxième de ce siècle<sup>78</sup>. Le peuple le tient pour responsable et il est violemment destitué. De cette nouvelle crise, la solution semble venir de Gaule puisque c'est Avitus, chef des armées romaines, soutenu par les aristocrates gaulois et les Wisigoths qui est couronné empereur<sup>79</sup>.

Il convient de s'intéresser plus en amont sur la figure de ce bref empereur, cas unique d'empereur issu de l'aristocratie gauloise. Sa carrière militaire déjà sous Aetius est reconnue, ses compétences civiles le sont tout autant<sup>80</sup>. Il porte avec lui

---

77 PLRE II, Fl. Iulius Valerius Maiorianus.

78 PLRE II, Fl. Iulius Valerius Maiorianus.

79 Sidon. Carm., VII, 220-226.

80 Sidon. Carm., VII retrace sa biographie.



les espoirs de toute la Gaule de retrouver une place de premier ordre au sein de l'Empire. Comme vu plus haut, le sentiment d'abandon de la Gaule n'a pas été masqué par la politique d'Aetius et au Vème siècle et rares sont les Gaulois qui atteignent les fonctions les plus hautes de l'administration centrale<sup>81</sup>. Avitus marque donc un retour des Gaulois sur le devant de la scène. Un autre aspect intéressant de cet empereur est qu'il est soutenu par Théodoric II, le roi de Toulouse, qui se présente comme son bras armé. Son amitié avec les Wisigoths date de sa jeunesse où il fut otage chez eux puis précepteur du futur Théodoric II. C'est lui qui convainc Théodoric Ier de rejoindre la coalition d'Aetius et qui se charge de faire confirmer le *foedus* de 418<sup>82</sup> avec les Wisigoths. Cet empereur est la preuve éclatante que les Wisigoths, peuple puissant, sont capables d'aider un Romain à accéder au trône impérial. L'utilisation des hommes de Théodoric II dans la reconquête de l'Espagne devient de plus en plus forte et cela est dû à leur amitié avec le noble arverne. Son règne est malgré tout de courte durée, impopulaire en Italie car Gaulois, il est destitué par Majorien, Aegidius et Ricimer en 456 et capturé à Placentia<sup>83</sup>. Il ne reçoit le soutien de son allié Theodoric II, envoyé en Espagne sur son ordre pour reprendre la péninsule ibérique au nom de l'Empire. Il meurt peu de temps après, enterrant avec lui les espoirs des Gaulois de jouer un rôle dans le destin de l'Empire. Majorien, Aegidius et Ricimer deviennent les hommes forts de l'état romain et ceux chargés d'assurer la survie de l'Empire et la prédominance italienne.

Ce triumvirat a une importance capitale pour la fin du Vème siècle. Leur alliance, qui pousse Majorien au pouvoir suprême, se détériore. Ces trois hommes sont amis et ont tous servi sous le commandement d'Aetius et il importe de les présenter. Le plus âgé, Ricimer, est un barbare fils d'un roi suève et d'une princesse

---

81 Mathisen 1992, p. 230.

82 Sidon. Carm., VII.

83 Cassiod. Chron. II, ad. a. 456.

wisigothe, fille de Wallia<sup>84</sup>. Ayant fait ses armes chez Aetius très jeune, il se lie d'amitié avec le premier lieutenant d'Aetius, le jeune Majorien<sup>85</sup>. Devenu *comes* puis *magister militum* sous Avitus, il repousse les Vandales de Sicile<sup>86</sup> et participe au coup d'état contre Avitus. Un autre conjuré, Aegidius, est Gaulois, originaire de Lyon et membre d'une des familles les plus illustres de Gaule, les *Syagrii*<sup>87</sup>. Lui aussi sert sous le commandement d'Aetius dans ses dernières années en tant que *magister militum* en Gaule où il rencontre Majorien avec qui il se lie d'amitié<sup>88</sup>. Enfin, Majorien est originaire de Pannonie<sup>89</sup> et sa vie est surtout connue grâce au panégyrique écrit par Sidoine Apollinaire. Militaire sous le commandement d'Aetius<sup>90</sup>, il sympathise avec Ricimer et Aegidius grâce à qui il devient empereur.

Avitus destitué et mort en 457, une grande partie de la Gaule refuse l'autorité du nouvel empereur surtout dans la ville de Lyon, foyer de résistance<sup>91</sup>. En 458, Lyon se refuse à l'empereur et s'offre aux Burgondes du roi Gondioc<sup>92</sup>. L'empereur ne peut tolérer cette rébellion et marche sur la Gaule avec une puissante armée dirigée par lui-même avec pour second Aegidius et Nepotianus<sup>93</sup>. Les Wisigoths de Théodoric II profitent du climat de rébellion pour étendre leur territoire et menacent encore une fois la ville d'Arles. Majorien, Aegidius et leurs troupes les affrontent, ce qui signe une grande défaite pour Théodoric II<sup>94</sup>. Le roi est alors obligé de restituer une grande partie de ses conquêtes espagnoles. Les Wisigoths vaincus, Majorien remonte la vallée du Rhône et reprend la ville de Lyon (grâce

---

84 Sidon. Carm., II, 361-362.

85 Sidon. Carm., V, 266-268.

86 Hyd. Chron. II., 456.

87 Prisc., 50 ; MacGeorge 2003, p. 99.

88 MacGeorge 2003, p. 100.

89 Sidon. Carm., V, 103.

90 Sidon. Carm., V, 198-227.

91 CIL, XIII, 2363. Dans cette inscription, on ne reconnaît que le nom de l'empereur d'Orient comme consul alors que Majorien est effectivement empereur à la même date.

92 Escher 2006, p. 79.

93 Sidon. Carm., V, 474-477.

94 Hyd. Chron. II., 197 ; Greg. Tur. Franc., II. 11.

notamment aux fédérés Francs saliens d'Aegidius dirigée par leur roi Childeric<sup>95</sup>) faisant preuve d'une grande fermeté avec les villes mais plus de délicatesse avec l'aristocratie gauloise<sup>96</sup>. La Gaule est reconquise et l'heure est à la réconciliation, tout comme le montre le panégyrique de l'empereur réalisé par Sidoine Apollinaire<sup>97</sup>. Il consolide son pouvoir en nommant Aegidius, homme de confiance, *magister militum per Galliam*<sup>98</sup> qui s'installe dans le nord de la Gaule. Il envoie en même temps Nepotianus<sup>99</sup> à la cour de Toulouse, officiellement pour aider les Wisigoths dans leurs dernières reconquêtes de l'Espagne.

Nepotianus accompagne donc le *comes* Sumeric en Espagne en 460 où ils affrontent ce qui restait du royaume suève de Galice. Ensemble ils prennent la ville de *Lucus Augusti*. Les combats sont peu connus mais il semble que les deux généraux ont de nombreuses difficultés pour pacifier la région<sup>100</sup>. Pendant ce temps, Majorien, qui a reconquis par sa victoire sur les Wisigoths à Arles la quasi-totalité de l'Espagne, descend vers le Sud pour préparer la suite de sa reconquête de l'Empire face aux Vandales de Genséric. Les sources emploient le terme de conquête alors que Majorien est supposé avoir récupéré l'Espagne : il ne peut s'agir que de résistances peu documentées. Une autre possibilité étant que les auteurs aient voulu glorifier encore plus l'empereur<sup>101</sup>. Entrant à Saragosse puis dans la province de Carthaginoise, l'empereur prépare sa reconquête de l'Afrique mais sa flotte est incendiée par des traîtres à la solde des Vandales<sup>102</sup>. Brillant stratège et général, il est le dernier empereur à tenter de rétablir l'autorité du trône

---

95 Greg. Tur. Franc., II, 11.

96 Prisc., 27.

97 Sidon. Carm., V.

98 Greg. Tur. Franc., II, 11.

99 Hyd. Chron. II., 460.

100 Hyd. Chron. II., 460.

101 Collins 2004, p. 32.

102 Hyd. Chron. II., 461.

impérial dans l'Empire. Au même moment, Nepotianus et Sueric continuent de reconquérir la Lusitanie avec une victoire écrasante sur les Suèves à Scallabilis.

L'Empire semble renaître. En contrôlant les fédérés et en récupérant les territoires perdus, Majorien devient capable de reprendre l'Afrique. Celui qui a surpassé dans toutes les vertus tous ceux qui ont été empereurs des Romains<sup>103</sup> voit sa volonté de reprendre l'Afrique partir en fumée avec sa flotte. Ce coup dur provoque sa chute puisqu'en 461 il est mis à mort par Ricimer<sup>104</sup>. Nepotianus est remplacé par Arborius, un protégé de Ricimer beaucoup plus conciliant à l'égard des barbares<sup>105</sup>. Aegidius, refusant de reconnaître l'autorité des empereurs nommés par Ricimer, renforce son pouvoir dans son enclave du Nord de la Gaule qui devient *de facto* indépendante. Avec la mort de Majorien, le renouveau de la puissance impériale s'éteint définitivement. La politique beaucoup plus conciliante de Ricimer envers les fédérés barbares empêche ce renouveau mais cela ne signe pas la fin des conflits car l'Empire d'Occident existe toujours officiellement. Commence alors une période trouble qui fait basculer la Gaule vers la recherche d'une nouvelle souveraineté comme cette étude le montre. Les déceptions des Gaulois, la mort du dernier empereur capable de reprendre en main l'Empire sont les raisons principales de cet état de fait. Rome a combattu presque toutes les années de ce siècle, et plus d'une cinquantaine de conflits l'opposant aux barbares sont à référencer. L'absence d'un règne long d'une personne capable de rétablir la situation a été préjudiciable forçant l'Empire à toujours être sur la défensive, subissant les assauts. Les populations vivant sur les théâtres d'opération devaient subir cet état de fait et, si elles sont rares, quelques entrades ont pu voir le jour à ce moment.

---

103 Proc. Vand., III, 5.

104 PLRE II, Fl. Iulius Valerius Maiorianus.

105 PLRE II, Fl. Iulius Valerius Maiorianus.

De cette période trouble, que doit-il être retenu ? L'ordre n'est jamais vraiment revenu dans cette partie du monde romain. Passé le choc, ce sont surtout les querelles internes de l'Empire qui n'ont fait qu'aggraver les choses. Aucune politique n'a pu véritablement être suivie et les intérêts privés des hauts fonctionnaires impériaux ont empêché la reprise en main définitive de la Gaule et de l'Espagne. Ces deux régions se sentent abandonnées par l'état central et il est difficile de leur donner tort. La déposition d'Avitus est d'ailleurs pour les Gaulois une désillusion quant à leur place dans l'Empire. Si les collaborations n'apparaissent pas massivement à ce moment, c'est parce que l'état romain peut encore maintenir son autorité. Il serait cependant injuste de penser que l'état romain n'a rien fait pour éviter cette situation. Les tentatives de reprises ont été nombreuses et les accrochages entre troupes romaines et armées barbares sont attestés, preuve s'il en est de la volonté de l'Empire de conserver son influence sur ces régions.

Brillant stratège et général, Majorien est le dernier empereur à tenter de rétablir une bonne fois pour toute l'autorité du trône impérial dans l'Empire. Après une campagne victorieuse en Espagne, il tente d'embarquer en Afrique afin d'en chasser les Vandales. Il est trahi et son expédition se solde par une humiliation. Il est destitué par Ricimer en 461. L'entente entre les trois conjurés de 456 vole en éclat, Aegidius ne reconnaît pas l'autorité de Ricimer et Majorien est exécuté par leur ancien ami d'origine barbare<sup>106</sup>. Ce même Aegidius est aidé par les Francs dans ces volontés d'émancipation confirmant l'importance grandissante de ce peuple et son caractère incontournable en Gaule du Nord<sup>107</sup>. Commence alors une période trouble qui fait basculer la Gaule vers la recherche d'une nouvelle souveraineté.

---

106 Fast. Vind. Chon. I., 598.

107 Kulikowski 2002, p. 180 ; MacGeorge 2003, p. 115 ; Mitchell 2007, p. 119.

Les déceptions des Gaulois, la mort du dernier empereur capable de reprendre en main l'Empire sont les raisons principales de cet état de fait.

Par leur aide dans la reconquête de l'Espagne, le soutien qu'ils apportent dans la volonté émancipatrice des Gaulois<sup>108</sup> ou l'appui qu'ils donnent à un rebelle à l'autorité impériale, les barbares sont devenus des acteurs politiques de premier plan. Outils des décennies précédentes, les barbares sont devenus les soutiens indispensables des Romains voulant s'assurer une autorité sur les restes de l'Empire d'Occident.

---

108 Escher 2006, p. 79. Le siège de Lyon en 457 par Aegidius est un épisode où les Burgondes s'illustrent comme protecteurs des Lyonnais.

### C) De l'indépendance des royaumes

Devenus indispensables et même prépondérants dans les affaires politiques de l'Occident, les royaumes barbares apparaissent petit à petit sur le devant de la scène politique occidentale comme des entités propres prenant des décisions seules et indépendamment des restes de l'autorité impériale. Ils le doivent à des Romains mais aussi à des personnages forts au premier rang desquels Euric roi wisigoth et Clovis roi des Francs. À partir de la mort de Majorien, les barbares sont les vrais acteurs de la politique occidentale et ne tardent pas à s'émanciper de ce qui autrefois les dominait : Rome.

#### 1) L'émancipation des royaumes et la fin de la résistance

La mort de Majorien, la prise de pouvoir d'un barbare, Ricimer, et la défection d'Aegidius sont des événements marquants de ce cinquième siècle, tous se déroulant sur une année : 461. Cette année 461 marque donc un tournant politique qui mène, malgré quelques sursauts, à la fin de l'état romain.

Ricimer dirige depuis l'Italie, Aegidius s'oppose à lui depuis le nord de la Gaule et les barbares comprennent qu'il y a une place à prendre surtout dans le sud de la Gaule. Ricimer ne peut pas être empereur du fait de son statut de barbare et fait monter sur le trône Libius Severus<sup>1</sup> ou Sévère III, Lucanien de son état et marionnette de Ricimer, véritable maître des restes de l'Empire. L'Espagne voit l'affrontement entre Wisigoths et Suèves pour la domination de la péninsule, une grande partie de la Gaule du Nord a fait sécession sous Aegidius<sup>2</sup>, la Bretagne est

---

1 Chron. Gall. chron. I, pp. 629-666.

2 Kulikowski 2002, p. 180; MacGeorge 2003, p. 115.

définitivement perdue et la Dalmatie est aux mains de Marcellinus, ancien général sous Aetius et Majorien ayant fait sécession lui aussi<sup>3</sup>. Pendant ces quelques années, le *statu quo* est maintenu mais est fragile d'autant plus que l'Orient et Leo Ier ne reconnaissent toujours pas l'empereur d'Occident<sup>4</sup>. En 465, Sévère III meurt<sup>5</sup>, son règne est si inexistant que presque aucune source n'en parle. Pire encore, aucun successeur ne lui est donné rapidement après sa mort, une première dans l'histoire de l'Empire.

Cette vacance du trône impérial est possible puisqu'officiellement depuis la mort de Valentinien III, l'empereur d'Orient est le seul empereur légitime. La vacance du pouvoir en Occident tout comme les intrigues de la cour orientale permettent à Leo de placer son général Anthémios, un païen, sur le trône. Ricimer aux prises avec les Vandales<sup>6</sup> depuis trop longtemps ne peut pas s'opposer à la mesure car il a besoin de l'aide de Leo pour combattre les Vandales et leur flotte. Sur le chemin vers l'Italie, Anthémios reçoit le soutien de Marcellinus, lui aussi païen et arrive à Rome où il est accueilli avec l'espérance de rétablir la situation mais aussi avec défiance pour son côté païen et grec<sup>7</sup>. Il s'attache les faveurs de Gaulois en nommant certains de ceux-ci à des postes clés comme Sidoine Apollinaire à la préfecture de la ville de Rome en 468<sup>8</sup>. Sa volonté est de maintenir l'unité de ce qu'il reste de l'empire d'Occident, d'autant plus menacé que les Wisigoths ne sont plus aussi « bienveillants » avec Rome qu'auparavant. En effet, Euric, roi des Wisigoths depuis le meurtre de son frère en 466, se révèle être un roi volontaire, intelligent et surtout prêt à ne plus être « soumis » à Rome,

---

3 Prisc., 29.

4 Le comte Marcellinus donne même le mot inusité se rapportant à l'idée d'usurper : Comte Marcellinus, Chron. II, 461. Henning 1999, p. 198.

5 Sidon. Carm., II, 317-318.

6 Proc. Vand., V-VI.

7 Sidon. Epist., I, 7.

8 PLRE II, Gaius Sollius (Modestus ?) Apollinaris 6.



prisonnière de ses turpitudes<sup>9</sup>. Il souhaite créer un royaume autonome et n'hésite pas à s'entourer de ceux pouvant l'aider pour cela, dont des Gaulois.

La première mission d'Anthémius est de coordonner l'appui de l'Occident à la guerre voulue par l'Orient face aux Vandales ; guerre au coût pharaonique qui s'avère être un véritable fiasco malgré des débuts prometteurs<sup>10</sup>. Genséric reste à la tête de l'Afrique, Marcellinus, puissant soutien d'Anthémius meurt en Sicile ce qui affaiblit l'empereur face à ses ennemis et surtout Ricimer<sup>11</sup>. Pour reprendre la main, l'empereur a besoin d'une victoire et il choisit d'affronter les Wisigoths. La bataille de Déols en 469<sup>12</sup>, mené par un allié Riothamus, est un échec tout comme la bataille de son fils Anthémiolus face aux troupes d'Euric en 472<sup>13</sup>. Vaincu et sans aucun soutien, Anthémius est destitué par Ricimer en 472 et est exécuté cette même année<sup>14</sup>. Les deux personnages forts de ce qu'il reste de l'Empire n'ont jamais réussi à travailler ensemble. Ricimer fait nommer Olybrius, un gendre de Valentinien III et ancien protégé de Genséric sur le trône puis meurt quelques mois plus tard. Le nouvel empereur meurt peu de temps après mettant fin au pouvoir de Ricimer sur l'Empire d'Occident.

La mort de Ricimer marque la domination de Gondebaud, roi burgonde nommé *magister militum* et patrice par son beau-père Ricimer. Ce dernier fait nommer Glycerius empereur en 473<sup>15</sup> mais se désintéresse bien vite de la politique italienne, sa présence est requise en Gaule au vu des volontés hégémoniques et conquérantes d'Euric et des Wisigoths. Glycerius ne peut compter sur le roi burgonde quand il est destitué par Julius Népos en 474, nouveau candidat de

---

9 Hyd. Chron. II., 467 ; Iord. Get., XLV.

10 Proc. Vand., VI.

11 Proc. Vand., VI.

12 Iord. Get., XLV.

13 Chron. Gall. chron. I, pp. 629-666.

14 Proc. Vand., VII, 1.

15 Lee 2013 p. 96.

l'Empire d'Orient au trône impérial<sup>16</sup>. Ce dernier tente de reprendre en main les affaires en Gaule en nommant Ecidicius, brillant général et fils de l'empereur Avitus au poste de *magister militum per Galliam* mais l'état romain est trop faible face aux Wisigoths et Nepos est destitué par son chef des armées Flavius Oreste qui place son fils Romulus Augustule sur le trône<sup>17</sup>. Ce dernier abdique finalement en 476 sous les coups de boutoir d'Odoacre, chef de guerre au service de Flavius Oreste. L'Empire d'Occident disparaît donc en 476.

L'Histoire du monde romain en Occident se confond à présent avec l'Histoire des barbares et des royaumes qu'ils créent. Après la défaite de 458, l'expansion du royaume wisigoth connaît un arrêt brutal. La tentative de rétablir l'autorité de l'Empire Occidental par Majorien est un échec et les Wisigoths peuvent reprendre leur expansion. Les troupes du roi Théodoric II partent en 462 à la conquête de la Novempopulanie et de la Septimanie, longtemps convoitées<sup>18</sup>. Si la progression des Goths se fait sans aucune difficulté, ils doivent affronter une forte résistance à Narbonne où la ville tient bon<sup>19</sup>. Ce n'est qu'après la trahison du comte Agrippin, allié de Ricimer, que les Wisigoths peuvent s'emparer de la ville. L'événement est connu par deux sources qui, si elles sont contradictoires sur le personnage du comte, n'en demeurent pas moins unanimes pour admettre que c'est bien sa trahison qui a offert la ville aux Goths<sup>20</sup>. On peut voir aussi dans cet épisode que malgré leurs efforts, les peuples barbares n'arrivent toujours pas à prendre une ville qui se défend sans une trahison.

---

16 PLRE II, Iulius Nepos 3.

17 PLRE II, Romulus Augustus.

18 Hyd. Chron. II., 464.

19 Hyd. Chron. II., 464.

20 Hyd. Chron. II., 464 et Vita Patr Iur., 11 possèdent un regard très différent sur le personnage d'Agrippin mais à aucun moment ne remettent en cause son rôle dans la reddition de Narbonne aux Wisigoths.

Théodoric II et son frère Frédéric, souvent considéré comme corégent<sup>21</sup>, décident de remonter vers le Nord et la Loire pour accroître leur territoire. Le royaume wisigoth est en pleine expansion géographique en Gaule. La raison de cette poussée est notamment le fait qu'ils ne rencontrent plus guère de résistance. Lorsque l'armée des Wisigoths désire s'emparer d'Orléans en 463, ils se retrouvent face à Aegidius et les Francs saliens du roi Childéric, allié fidèle du général<sup>22</sup>. Une grande bataille a lieu qui voit la mort de Frédéric et la défaite de l'armée wisigothe obligée de se replier<sup>23</sup>. Aegidius est alors le seul général pouvant encore contenir les avancées des Wisigoths mais sa mort en 465 permet à Théodoric II de reconquérir les territoires au sud de la Loire qu'il convoite<sup>24</sup>. Une défaite retentissante a lieu en 468 alors que l'empereur Anthemius, nommé par l'empereur oriental Leo Ier, est arrivé à Rome<sup>25</sup>. Genséric et ses Vandales privent Rome et l'Empire d'une partie importante de son approvisionnement en grain<sup>26</sup> et c'est pourquoi Leo décide d'envoyer une armée reprendre l'Afrique avec l'aide de l'Empire d'Occident et du comte Marcellinus<sup>27</sup>. Les historiens ne s'accordent pas tous sur les détails de l'opération et les sources diffèrent mais elles s'entendent sur son coût pharaonique<sup>28</sup>, soit une année entière de revenu de l'Empire d'Orient<sup>29</sup>. L'opération est commandée par Basiliscus avec le soutien de Marcellinus et Heraclius d'Edesse. Ce dernier s'empare de Tripoli et amène ses troupes vers Carthage où la flotte de Basiliscus doit prendre la ville en étau<sup>30</sup>. Alors qu'il est

---

21 Si Hyd. Chron. II., 464 parle de Frédéric comme un général de Théodoric II sans nier leur lien de parenté, Mar. Avent. Chron. II, 464, le nomme *rex Gothorum*.

22 Chastagnol 1976, p. 35.

23 Hyd. Chron. II., 464 ; Mar. Avent. Chron. II, 464.

24 Chastagnol 1976, p. 35.

25 Fast. Vind. Chon. I., 620. Cela fonctionne surtout car Ricimer ne peut s'opposer de front à l'empereur oriental dont l'armée est bien plus puissante que la sienne.

26 Proc. Vand., VI.

27 Proc. Vand., VI ; Heather 2005, pp. 399-407.

28 Bury 1958, p. 337.

29 Bury 1958, p. 337.

30 Proc. Vand., VI.

installé au Cap Bon et sûr de sa victoire, Basiliscus laisse à Genséric du temps pour préparer la paix mais c'est une ruse et une grande partie de la flotte est détruite<sup>31</sup>. Marcellinus est assassiné par ses troupes en Sicile<sup>32</sup>, Heraclius se replie et Basiliscus parvient à prendre la fuite et est banni par l'empereur à son retour. Cet échec retentissant et coûteux a profondément affaibli les forces orientales mais aussi occidentales<sup>33</sup>. Lorsque cette défaite parvient aux oreilles des peuples barbares, les Wisigoths, dirigés par un nouveau roi en la présence d'Éuric, reprennent leur politique expansionniste. Ce dernier, beaucoup moins bien attentionné envers la civilisation romaine<sup>34</sup> que son frère Théodoric II, prend le pouvoir en 466 après avoir assassiné son frère<sup>35</sup>.

Le nouveau roi souhaite s'approprier Arles une bonne fois pour toutes, ce qui aurait menacé l'Italie. Anthémios ne peut laisser cela se produire et une coalition s'oppose au turbulent roi wisigoth. Par le Nord, Riothamus, chef d'Armorique devait faire sa jonction avec le comte Paul<sup>36</sup>, personnage énigmatique qui aurait pris le pouvoir à la mort d'Aegidius sur l'enclave romaine du Nord de la Gaule. Par le sud, l'armée d'Anthemiolus, fils d'Anthémios devait prendre les Wisigoths en tenaille<sup>37</sup>. Le plan fut révélé à Éuric par Arvandus alors préfet du prétoire des Gaules<sup>38</sup>. Dans un premier temps, Riothamus et son armée sont vaincus près de Déols en 469/470 par les troupes d'Éuric<sup>39</sup>. Ce dernier ne peut pousser son avantage car les fédérés francs de Childéric accompagnés des troupes du comte Paul<sup>40</sup> les mettent en échec. Dans un second temps, l'armée envoyée par

---

31 Proc. Vand., VI.

32 Williams, Friell 1998, p. 178. Ricimer se trouvait aussi en Sicile d'où certaines accusations à son encontre.

33 Williams, Friell 1998, p. 178.

34 Wolfram 2001, p. 186.

35 Hyd. Chron. II., 466.

36 PLRE II, Paulus 20.

37 Chron. Gall. chron. I, pp. 629-666.

38 Sidon. Epist., I, 7.

39 Iord. Get., XLV.

40 Chastagnol 1976, p. 36.

Anthemius et dirigée par son fils Anthemiolus affronte l'armée d'Euric accompagné des généraux Thorisarius, Everdingus et Hermianus près d'Arles<sup>41</sup>. Cette bataille est un échec total qui ouvre à Euric tout le Sud de la Gaule. L'événement, puisque contemporain de Déols, doit s'être passé vers 470. Le prochain mouvement d'Euric est parmi les plus documentés et commentés : le siège de Clermont, assez bien connu grâce à Sidoine Apollinaire<sup>42</sup>. Euric ne peut prendre la ville mais elle lui est cédée par le nouvel empereur Julius Nepos en échange d'Arles et de Marseille<sup>43</sup>. Au même moment, Euric reprend la Tarraconaise aux forces romaines et notamment Tarragone qui tombe en 473<sup>44</sup> avec l'aide du *comes* romain Vicentius<sup>45</sup>. L'Espagne retombe en partie aux mains des Wisigoths.

En 476, lorsque l'Empire d'Occident cesse d'exister, Euric peut enfin conquérir Arles et Marseille et ainsi étendre toute sa domination sur le Sud de la Gaule<sup>46</sup>. La disparition de l'état romain en Occident ne signifie pas la fin des conflits. Il reste le cas du « royaume romain » ainsi nommé par Grégoire de Tours<sup>47</sup>. L'enclave romaine du Nord de la Gaule dirigée par Syagrius finit par tomber en 486 à la bataille de Soissons. C'est de la main même de Clovis, le fils du meilleur allié de son père, que Syagrius perdit son pouvoir. S'enfuyant à Toulouse auprès d'Alaric II, Syagrius est ramené à Clovis qui l'exécute. Avec la disparition de cette enclave romaine, il n'est plus question d'opposition armée entre Romains et barbares. La Gaule et l'Espagne appartiennent dorénavant tout entières aux royaumes barbares.

---

41 Chron. Gall. chron. I, pp. 629-666.; Kulikowski 2004, p. 203.

42 Sidon. Epist., III, 2 ; III, 3 ; VI, 10 ; VII, 1 ; VII, 7 ; VII, 13.

43 Chastagnol 1976, pp. 36-37.

44 Kulikowski 2004, p. 203.

45 Chron. Gall. chron. I, pp. 629-666.

46 Chastagnol 1976, pp. 36-37.

47 Greg. Tur. Franc., II, 36.

Des signes précurseurs sont apparus au cours de ces années prouvant une émancipation progressive des barbares. L'un des premiers est l'édit de Théodoric dont parle Sidoine Apollinaire<sup>48</sup>. Ces lois sont difficilement datables et savoir si elles relèvent du premier ou du deuxième Théodoric fait encore aujourd'hui débat<sup>49</sup>. Il paraît peu concevable que Théodoric Ier, alors régulièrement aux prises avec Aetius, ait pu avoir l'occasion de revenir aussi frontalement sur le traité de *foedus* qui le liait à Rome en disposant d'une législation propre concernant Romains et barbares. Théodoric II à l'inverse possède une situation plus favorable face à l'Empire pour pouvoir commencer à asseoir son autorité face à Rome comme en témoigne ses vellétés de conquêtes reprises par son frère et meurtrier Euric. Cela permettrait de dater ces premiers textes entre 453 et 466. Ces textes, organisant la vie du royaume et se composant de 154 chapitres ressemblent beaucoup aux travaux législatifs romains et distinguent deux populations : Romains et barbares. S'il s'agit d'un code de loi permettant de prélever l'impôt, le simple fait de s'octroyer ce droit montre comment les Wisigoths sont devenus puissants et indépendants de leur tutelle. Euric est sans doute le roi qui a le plus poussé cette volonté d'indépendance en ayant une politique territoriale ambitieuse : conquérir la Provence et ses grandes villes comme Narbonne, Arles ou Marseille. Dans plusieurs sources, il apparaît comme un roi puissant et capable, s'entourant de nombreux Romains pour accomplir ses objectifs. Il rompt le *foedus* considérant ne plus avoir de compte à rendre à l'Empire depuis la disparition de la

---

48 Sidon. Epist., II, 1.

49 Kampers 2005, pp. 419-421, pense que ces lois ne peuvent être que de Théodoric II alors que Valverde Castro 2000, p. 71 fait de Théodoric Ier le premier législateur wisigoth. Il apparaît peu probable au vu du contrôle de Rome par Aetius sur le royaume wisigoth sous Théodoric Ier que de telles vellétés législatives soient apparues ce qui rend la thèse de Kampers plus plausible. Théodoric II, formé par Avitus avait sans doute plus de raisons d'émettre des lois, lui qui venait de reprendre à son compte des régions espagnoles. Cela est aussi plus logique avec la volonté de son frère Euric de lui aussi laisser une trace législative comme son frère l'avait fait avant lui.

dynastie théodosienne en Occident. Lui aussi réalise un code de loi, le *codex Euricianus*.

En Gaule du Nord, l'expansion franque témoigne aussi de cette volonté de s'affranchir d'un *foedus*. Les Francs, en conquérant Soissons, apparaissent véritablement comme une grande puissance occupant le devant de la scène. Doté d'un roi énergique, cette expansion territoriale est spectaculaire et ne fait que commencer.

C'est également à ces moments qu'apparaissent dans les sources, cités explicitement, des collaborateurs et des individus aidant les peuples barbares. Seronatus<sup>50</sup>, Leo<sup>51</sup> ou encore Laconius<sup>52</sup> deviennent des personnages incontournables dans les royaumes mais bien d'autres font leur apparition dans les affaires politiques de la Gaule au service des royaumes barbares. Ces codes de lois vus plus haut sont aussi le fruit du travail de ces Romains, eux seuls en ayant l'expertise, comme le montre le cas de Syagrius<sup>53</sup>. Il ne reste à présent plus rien pour s'opposer à des rapprochements entre barbares et Romains. Les royaumes vivent dorénavant par eux-mêmes et le fragile *statu quo* qui s'installe à la chute de l'Empire d'Occident est une volonté du lointain Empire d'Orient. Ce *statu quo* s'illustre dans la figure d'une personne : Théodoric Ier roi des Ostrogoths en Italie.

## 2) Début de la politique propre des royaumes.

La fin de l'Empire romain d'Occident et la déposition de Romulus Augustule par Odoacre en 476 ne marquent pas la fin de la domination romaine, en tout cas pas

---

50 Sidon. Epist., VII, 7.

51 Sidon. Epist., VIII, 3.

52 Ennod. Epiph., 168-170.

53 Sidon. Epist., V, 5.

officiellement, sur les terres occidentales. Théoriquement, l'Empire existe toujours sous l'autorité du seul empereur, l'empereur d'Orient : Zenon. L'Orient a toujours eu un rôle trouble dans la politique occidentale, alternant conflit larvé entre les deux *partes imperii*, notamment sur la question de l'Illyricum<sup>54</sup>, et intervention plus ou moins heureuse dans les affaires de successions comme sous Valentinien III ou Anthemius<sup>55</sup>. Toujours teintées de méfiance, les relations entre Orient et Occident, si elles n'ont jamais tourné en affrontements directs, ont vu parfois les deux empires coopérer comme Marcien venant au secours de l'Italie attaquée par Attila en 452<sup>56</sup> ou encore avec la tentative de reconquête de l'Afrique sous Leo Ier<sup>57</sup>. Contrairement à l'Occident, en conflit permanent durant le Vème siècle, l'Orient jouit d'une situation plus stable ce qui peut expliquer sa longévité par rapport à l'autre *pars imperii*. Les empereurs d'Orient n'ont alors qu'un but : maintenir un *statu quo* en Occident et protéger l'Orient des barbares. Pour cela, il faut un équilibre entre les peuples et éviter qu'un d'entre eux devienne assez puissant pour réclamer le trône impérial ou se poser en successeur de l'Empire. Odoacre, le nouveau maître de l'Italie devient menaçant lorsqu'il conquiert la Dalmatie<sup>58</sup>.

L'empereur d'Orient Zenon, qui avait fait Odoacre patrice afin de le maintenir en son pouvoir,<sup>59</sup> ne peut tolérer cela et envoie le jeune roi des Ostrogoths, Théodoric, reprendre l'Italie<sup>60</sup> pour le compte de l'Empire afin d'y rétablir l'autorité impériale de Constantinople sur l'Occident. Théodoric n'est pas le sujet de cette étude mais sa prétention à maintenir un *statu quo* avec les royaumes voisins est très intéressante. Il marie sa première fille Theodegotha au jeune roi wisigoth

---

54 Demougeot 1979, pp. 369-373.

55 Blockley 1998, p. 136.

56 Escher, Lebedynsky 2007, p. 158.

57 Proc. Vand., VI.

58 PLRE II, Odovacer.

59 Cassiod., Chron. II., ad. a. 476.

60 Anon. Vales., IX, 42.



Alaric II<sup>61</sup> et son autre fille Ostrogotha, aussi connue sous le nom d'Arevagni, au jeune prince burgonde Sigismond entre 494 et 496<sup>62</sup>. Cette politique matrimoniale habile lui permet d'avoir un moyen de pression sur presque tous les royaumes et permet de tisser des liens entre les souverains, évitant ainsi les conflits inutiles. Les Wisigoths sont des alliés naturels des Ostrogoths et les Burgondes acceptent volontiers le mariage, reconnaissant la puissance de Théodoric. Ce dernier possède une influence certaine dans les cours des royaumes barbares et cherche la paix afin d'éviter de briser l'équilibre entre les royaumes. Enfin, le roi obéit lui aussi à ces principes puisqu'il demande la main d'Audoflède, fille de Childéric Ier roi des Francs et sœur du futur roi Clovis<sup>63</sup>.

Zenon, en envoyant Théodoric en Italie, souhaite remettre de l'ordre dans les affaires occidentales. Sa politique matrimoniale devait fonctionner quelque temps et éviter les conflits entre les royaumes. L'Orient et Théodoric, bien que souvent en tension, jouent ce rôle de stabilisateurs de l'Occident. L'Orient accepte d'aider l'Occident seulement si cela correspond à ses intérêts et toutes ces aides visent avant tout à protéger l'Orient. Par conséquent les affaires occidentales ne sont que des prétextes pour la cour de Constantinople mais il convient de garder un contrôle tout relatif sur ces royaumes barbares qui peuvent redevenir dangereux. Utiliser Théodoric permet surtout de s'en débarrasser en Orient et sa politique matrimoniale audacieuse permet à Théodoric de se poser en arbitre des affaires européennes. Cependant la nouvelle puissance du roi ostrogoth qui conquiert Smirnum en 504 inquiète l'Orient et le successeur de Zenon, Anastase Ier<sup>64</sup>. Sans lui déclarer la guerre, l'empereur espère finir par réduire la puissance de

---

61 Iord. Get., 297-298 ; Proc. Goth., I. 12. 22 .43 ; Cassiod. Var., III, 1-4. Si la date n'est pas connue, cet événement est certain et sa mention par Cassiodore, alors *quaestor sacri palati* de Théodoric dans sa correspondance aux rois franc, burgonde et wisigoth, atteste de sa véracité.

62 Dailey 2015, p. 88.

63 Greg. Tur. Franc., III, 31 et Iord. Get., 295-296.

64 Morriison 2004, p. 204.

l'Ostrogoth et pour cela, il utilise l'aide de Clovis, roi des Francs, le seul capable de contrer Théodoric<sup>65</sup>.

Le jeune roi des Francs est insatiable et après la prise de Soissons, il poursuit ses conquêtes en cherchant à s'étendre d'abord vers l'Est face aux Alamans puis au sud face aux Wisigoths. Dans les deux cas, Tolbiac en 506 ou Vouillé en 507, Clovis l'emporte et agrandit son territoire bravant des royaumes puissants et surtout Théodoric, roi en Italie. Les Francs deviennent rapidement la puissance dominante en Gaule et sans surprise, l'Orient, par son empereur, félicite Clovis de sa victoire sur les Wisigoths, principal allié de Théodoric. Clovis reçoit en effet en 508 les tablettes consulaires d'Anastase Ier<sup>66</sup> et est salué comme Auguste à Paris<sup>67</sup>. Là encore, l'Orient s'immisce subrepticement dans les affaires de l'Occident en aidant tel ou tel camp, en reconnaissant tel ou tel roi et lui offrant ainsi une légitimité auprès d'une partie de la population, sensible aux symboles impériaux<sup>68</sup>.

Avant la victoire face aux Wisigoths, Clovis a réussi à plaire à une bonne partie de l'aristocratie gauloise : les Chrétiens. En 506, à la suite de sa victoire face aux Alamans à Tolbiac, guidé par saint Remi et sa femme Clotilde, Clovis et son peuple se font baptiser et deviennent orthodoxes. Se faisant, ils satisfont le désir d'une partie de l'église de Gaule comme saint Avit de Vienne et sa célèbre lettre *Vostra fides nostra victoria est*<sup>69</sup>. Ce geste a un grand retentissement dans les années à venir mais c'est aussi la puissance militaire de Clovis qui lui a permis de s'étendre. Pour l'aider, Clovis est officiellement gouverneur de province comme l'était son père et sa famille depuis un accord avec Aegidius<sup>70</sup>. Par tous ces aspects, Clovis réalise une sorte de révolution immobile : bien que barbare, il obtient un poste

---

65 Morrisson 2004, p. 204.

66 Greg. Tur. Franc., II, 38.

67 Greg. Tur. Franc., II, 38.

68 Maier 2005, pp. 94-95.

69 Alc. Avit. Epist. 46.

70 Rouche 1996, p. 187.

classique et devient ainsi le protecteur officiel de la Gaule. D'ancien païen à nouveau chrétien, de petit royaume à puissance dominante en Gaule, de roi pour ses sujets et gouverneur pour les Romains, il devient le nouveau maître de la Gaule. Ses fils finissent d'agrandir le territoire en conquérant le royaume burgonde en 534. À ce moment, la Gaule cesse d'exister pour devenir l'embryon du royaume des Francs.

De leur arrivée jusqu'à leur émancipation du pouvoir romain, les barbares en Gaule et en Espagne, à l'exception des Suèves, ont toujours été installés par le pouvoir romain qui en a fait des alliés. Depuis Théodose la politique du *foedus* s'est propagée aux différents hommes forts de l'Empire, qu'ils soient empereurs ou simplement généraux. Burgondes, Francs et Wisigoths doivent leurs royaumes à une volonté romaine de disposer d'hommes armés capables de protéger les territoires si besoin et répondre à l'appel aux armes de Rome lorsque la situation l'exigeait.

Ces premières années de cohabitation ont enseigné aux barbares les besoins administratifs liés à l'existence et la politique d'un royaume. Plus le temps passa, plus les barbares devenaient indispensables comme réserve d'hommes de guerre et c'est Rome elle-même qui les a mis dans cette position. Les querelles internes de l'Empire n'ont fait qu'affaiblir ce dernier et transforment les barbares en arbitres des conflits. Finalement, ces royaumes se substituent à l'État romain occidental en reprenant en partie son rôle.

Lorsque les royaumes s'émancipent, ils ont besoin d'hommes capables de les aider à gérer leurs nouveaux royaumes. Comment diriger de façon pérenne de si vastes territoires et comment faire venir ces hommes dans leur giron ? Cela constituait un objectif très fort pour les barbares et c'est de cela dont il est question dans la deuxième partie de cette thèse.



## II) Les besoins des royaumes barbares

Les barbares sont minoritaires<sup>1</sup>. Cette affirmation est parfois oubliée mais il faut rappeler ce point dès le début de cette étude des royaumes barbares. Cet état de fait est évident si l'on réalise une étude onomastique sur les populations vivant dans ces royaumes. À titre d'exemple, 18% des noms de personnes retrouvées à Lyon datant du royaume burgonde sont d'origine germanique<sup>2</sup> et ce « fort » pourcentage s'explique par le statut de capitale du royaume mais surtout par le fait que 84% de ces patronymes datent d'après 599<sup>3</sup> ! Cela relativise grandement la proportion de noms germaniques dans la capitale du royaume des Burgondes. La cité de Vienne, elle, ne voit que 7,34% de noms germaniques dans ses inscriptions, bien moins qu'à Lyon !

Sans aide, il leur était impossible de contrôler de si vastes territoires et sans celle-ci, il semblait peu probable que ces royaumes survivent. Comment s'organisèrent-ils et pourquoi cette aide a-t-elle permis la pérennisation des royaumes ?

---

1 Lebedynsky 2001, pp. 94-95.

2 Soulet 2005, p. 329.

3 Soulet 2005, p. 330.

## A) Les contextes

Il existe au Vème siècle trois grands royaumes, tous différents du fait de leur taille, organisation et histoire. Il faut donc se pencher sur ces différences pour comprendre dans quelles conditions les Romains rejoignirent les royaumes.

### 1) Divers royaumes aux objectifs similaires

Lorsque des individus pénètrent sur un territoire pour se l'accaparer, ils sont rarement plus nombreux que les autochtones. Ce faisant ils ont besoin d'une stratégie pour réaliser leurs objectifs. L'historiographie moderne s'est penchée sur le cas des colonisations de l'époque moderne et contemporaine. Un parallèle intéressant peut-être fait avec le Vème siècle.

Pour réussir à se pérenniser sur un territoire, plusieurs moyens s'offrent à un pouvoir étranger comme le montrent les études récentes<sup>1</sup> :

- L'utilisation d'une violence coercitive face aux habitants.
- Une communication verrouillée par le pouvoir envahisseur afin que ce dernier soit maître de toutes les informations aux populations.
- L'application du fameux principe *divide et impera*.
- Reprise des structures traditionnelles.
- L'intérêt pour le pouvoir des couches sociales supérieures car capables de rallier les populations locales au pouvoir barbare.

---

<sup>1</sup> Osterhammel 2006, p. 71.

Tous ces points sont plus ou moins présents dans chaque royaume, plus ou moins assumés ou efficaces mais bien présents. Ainsi les souverains barbares ont appliqué ces principes pour pérenniser leurs royaumes sur les territoires offerts ou conquis. Cela démontre une organisation puissante et surtout que la création des administrations royales correspond d'un point de vue temporel à l'arrivée de Romains dans les cours royales.

## 2) Les Wisigoths

Le royaume wisigoth est le premier grand royaume formé par le *foedus* de 418<sup>2</sup>. Certes les Francs étaient présents auparavant mais leur structuration n'était pas aussi claire et il faut attendre le milieu du Vème siècle pour que les Francs bâtissent des royaumes autonomes et puissants. Étonnamment, les individus travaillant avec les pouvoirs barbares sont rarement cités en poste auprès du roi<sup>3</sup>. La répartition des Romains dans le royaume de Toulouse souligne aussi l'organisation de ce dernier. Une administration se met en place pour structurer le royaume et lui permettre de prospérer sous l'autorité du roi.

Un sentiment « antiorthodoxe » s'observe particulièrement dans les relations qu'entretiennent Euric et Alaric II avec le clergé orthodoxe de leur royaume<sup>4</sup>. Ils défendent l'arianisme au détriment des orthodoxes qu'ils n'hésitent pas à rabrouer et combattre ou même exiler comme les évêques Volusianus<sup>5</sup> et Quintianus<sup>6</sup> lorsqu'ils les soupçonnent de trahison. Ces prétendues trahisons étant, dans le cas de Quintianus, provoquées par son envie de trahir le roi pour les Francs de Clovis, alors orthodoxes. Alaric II est dans un premier temps prompt à

---

2 Delaplace 2015, p. 155.

3 Le seul Romain dont on peut certifier la présence auprès d'Euric de manière constante est Leo. Sidon. Epist., VIII, 3.

4 Cassiod. Var., VIII, 24 ; Salv. Gub., VII, 9-10.

5 Greg. Tur. Franc., II, 26 ; Ruric. Epist., 65.

6 Greg. Tur. Franc., III, 2

humilier ses sujets orthodoxes. Il change cependant rapidement de comportement devant la popularité des Francs dirigés par Clovis, un roi orthodoxe. L'arianisme des Wisigoths est un trait culturel essentiel de ce peuple. Ils l'affirment et le revendiquent. Deux doctrines religieuses chrétiennes s'affrontent et si les orthodoxes ont l'avantage du nombre, l'arianisme possède les faveurs du pouvoir.

Plusieurs épisodes violents marquent les relations entre clergé orthodoxe et pouvoir wisigoth pro-arien, au point où certains ont pu parler de persécutions sous la royauté d'Euric<sup>7</sup>. Le cas de Sidoine Apollinaire est intéressant : le natif de Lyon est exilé après la prise de Clermont par les Wisigoths d'Euric justement car il est un évêque orthodoxe ; il n'est pas exilé<sup>8</sup> à cause d'un différend religieux mais parce que les évêques orthodoxes suivent la position de Rome et du pape ce qui est une opposition franche à l'autorité du roi. Le orthodoxie est le dernier symbole de la Rome impériale, d'un monde qu'Euric cherche à faire taire dans son royaume : c'est une opposition politique majeure que le souverain ne voulait tolérer.

Il est frappant de constater qu'il n'en fut pas toujours ainsi et qu'Euric s'inscrit à contre-courant par rapport aux relations qu'entretenaient les souverains wisigoths avec les autorités romaines et notamment les autorités ecclésiastiques<sup>9</sup>. D'Athaulf à Théodoric II, les rapports entre rois wisigoths et autorités romaines furent souvent bons une fois le *foedus* signé en 418, même si des conflits ont pu naître. Athaulf se marie à Galla Placidia cherchant ainsi à devenir un membre de la famille impériale. C'est Théodoric I qui est le fer de lance de la coalition menée par Aetius contre Attila aux champs catalauniques et Théodoric II est le meilleur

---

7 Quelques cas transparaissent dans les écrits de Grégoire de Tours, sans parler de l'exil d'évêques : Greg. Tur. Franc., II, 26.

8 Sidon. Epist., VIII, 3, 1 ; Prévot 1993, p. 253.

9 Cassiod. Var., VIII, 24 ; Salv. Gub., VII, 9-10.



soutien de l'empereur Avitus qu'il aide à accéder au trône. Des conflits ont pu éclater comme le siège de Narbonne en 436-437, mais sur le temps long, les périodes où les Wisigoths combattent pour l'Empire sont bien plus nombreuses que celles de conflits<sup>10</sup>.

Ce dernier point permet de mettre en valeur un aspect fondamental du royaume wisigoth : c'est un territoire où il existe des conflits récurrents notamment avec les populations suèves, l'annexion définitive de la Galice n'ayant lieu qu'à la fin du VI<sup>ème</sup> siècle<sup>11</sup>. Ceci implique une militarisation des institutions devant être capables de lutter et de réagir rapidement dans les territoires concernés. Sans minimiser les conflits ayant eu cours parmi les autres royaumes, le royaume wisigoth n'a que très rarement été en paix durant la période d'étude au vu des conflits avec les Suèves, les restes des populations vandales d'Andalousie, les Francs et les forces impériales. Cet état de fait rend les besoins militaires du royaume très importants et explique le recours aux Romains dans l'armée wisigothique<sup>12</sup>. Il explique également pourquoi les sources sont prolixes sur les militaires romains travaillant avec la cour de Toulouse.

Il a été affirmé en début de ce chapitre concernant les Wisigoths que les Romains les servant ne sont que rarement présents auprès du roi et cela peut s'expliquer par les besoins sur les territoires contrôlés par le souverain de Toulouse qui est, jusqu'à Vouillé en 507, le plus grand royaume barbare présent en Occident en superficie. Cet éclatement du territoire coupé en deux par les Pyrénées oblige les Wisigoths à déléguer au maximum les affaires civiles à des administrateurs, des comtes, qui disposent de larges marges de manœuvre. Ces *comites civitatis* se trouvent aussi nommés *iudices in civitate*<sup>13</sup> dans le Bréviaire

---

10 Petersen 2013, p 44.

11 Greg. Tur. Franc., VI, 43 ; Collins 2004, pp. 121-122.

12 Lebedynsky 2001, p. 88.

13 Brev. Al., 13, 3, 23.

d'Alaric. L'emploi du terme *iudex* est important car il implique des missions de justice en plus des missions administratives.

Ce sont les contraintes géographiques mais aussi géopolitiques qui ont façonné le royaume wisigoth. Entre conflits permanents et grande superficie, les Wisigoths ont dû faire preuve de pragmatisme pour continuer à contrôler leurs terres, transformant certaines institutions et fonctions romaines afin de mieux servir leurs intérêts.

### 3) Les Burgondes

Les Burgondes ont très tôt des relations avec les Romains. Gondicaire et Goar roi des Alains soutiennent, dès 411, Jovinus un usurpateur<sup>14</sup>. En 413, c'est de l'empereur Constance III qu'ils obtiennent un *foedus* les établissant au bord du Rhin<sup>15</sup>. C'est avec Aetius qu'ils signent leur deuxième *foedus*<sup>16</sup>. Les relations entre Rome et ce peuple, bien que marquées par quelques conflits, sont bonnes.

Le premier souverain qui attire l'attention est Gondioc puis son frère Chilpéric II. Ils sont tous deux les fils de Gondicaire, le dernier roi burgonde, mort contre les Huns. Ces deux rois gouvernent ensemble à partir des années 440, l'un se trouvant à Lyon, l'autre à Genève sur un modèle de *tanistry*<sup>17</sup>. C'est sous leurs règnes que le royaume burgonde s'étend de sa petite zone initiale jusqu'à sa taille quasi définitive. Une raison de cet agrandissement est que les Burgondes sont en bons termes avec les sénateurs gaulois de la province de Lyonnaise avec qui ils négocient un partage des terres<sup>18</sup>. C'est ainsi qu'en 457 Gondioc reçoit les sénateurs gaulois de Lyonnaise et négocie avec eux l'ouverture de leurs villes.

---

14 Olymp. Hist., 17

15 Escher 2006, pp. 23-25.

16 Chron. Gall. chron. I, pp. 629-666.

17 Favrod 2002, p. 22.

18 Favrod 2002, p. 61.

Selon Favrod, Lyon, la Tarentaise, la Valais, Besançon, Chalon-sur-Saone, Autun et Grenoble ouvrent leurs portes aux Burgondes<sup>19</sup>. Ces barbares ne font pas peur et deviennent ainsi les gardiens des populations romaines sur place. Cette opération sert les plans de Ricimer<sup>20</sup> puisque ayant des liens de parenté avec la royauté burgonde ce qui se concrétise en 467 par un mariage avec la sœur de Gondioc<sup>21</sup>.

Ricimer permet ainsi aux sénateurs gaulois de se rebeller, ce qui affaiblit Majorien, l'empereur qu'il a pourtant aidé à monter sur le trône. Beau-frère de Gondioc, cet accord est gagnant pour lui : il fait taire la rébellion en Gaule en laissant les sénateurs aller vers les Burgondes et il ne permet pas à Majorien de devenir trop puissant. Même si Aegidius et Majorien reprennent la Lyonnaise<sup>22</sup>, les troupes de Gondioc doivent être ménagées par Majorien qui avait besoin d'eux pour sa campagne contre les Vandales<sup>23</sup>.

Ces événements, aussi simplifiés qu'ils puissent l'être ici, montrent clairement la volonté de sénateurs gaulois de vivre sous l'obédience des Burgondes, non pas pour les Burgondes eux-mêmes mais parce qu'ils désapprouvent la politique de Ravenne. Majorien<sup>24</sup> est même perçu par les notables comme le responsable de la déposition de l'empereur légitime d'origine gauloise Avitus. Les Burgondes sont vus comme des voisins possibles et des gens capables de protéger les terres de l'aristocratie<sup>25</sup>.

---

19 Favrod 2002, p.67. Sur ces points, les dates de contrôle des villes ne sont pas claires mais ce qui apparaît certain est la concertation entre Burgondes et populations locales : Escher 2006, p. 79.

20 Mar. Avent. Chron. II, 456. Marius d'Avenches insistent même sur le fait que le partage de ces nouvelles terres se fait avec les « sénateurs gaulois ».

21 Wolfram 1979, p. 380.

22 Escher 2006, p. 84.

23 Escher 2006, p. 84. La confirmation des terres conquises par les Burgondes par l'empereur Majorien lui-même montre l'envie de ne pas négliger ce peuple au combien précieux pour les opérations militaires contre les Vandales. L'idée d'une faiblesse impériale est à exclure au vu de la facilité pour Aegidius de reprendre Lyon.

24 Favrod 2002, p. 61.

25 Maier 2005, p. 92.

On observe ici deux « partis politiques » qui secouent la Gaule et le plus visible ici est celui qui souhaite l'installation des barbares. Ces sénateurs et aristocrates dissidents sont la clé du succès de l'implantation des Burgondes. Les chroniqueurs des Vème et VIème siècles insistent bien sur ce fait<sup>26</sup>. Si les notables de Gaule ont choisi les Burgondes c'est parce qu'ils sont les plus proches et sans doute ceux en qui ils avaient le plus confiance. Gondioc et Hilpéric Ier sont les rois qui ont permis ce rapprochement. Hilpéric Ier apparaît aussi dans le récit hagiographique de Lupicin<sup>27</sup> où il est dépeint comme un souverain s'entourant de nobles Romains et ouvert à la discussion avec les habitants.

Les fils de Gondioc se partagent le royaume. Gondebaud et Gondégisèle se battent vers 500<sup>28</sup> pour hériter du trône. Gondebaud est également le neveu de Ricimer et c'est pour cette raison qu'il est élevé à Rome et qu'il y apprend la politique. Gondebaud est nommé *magister militum per Galliam* et devient même patrice à la mort de Ricimer en 472<sup>29</sup>. Il possède de Ravenne un pouvoir sur les armées de l'Occident. Après Chilpéric et Gondioc, il est le troisième roi burgonde à posséder ce titre<sup>30</sup>.

Les souverains burgondes sont restés très attachés aux pratiques romaines du pouvoir. Gondebaud en est l'exemple même puisqu'il conserve ses titres et les met en valeur. Son pouvoir sur les terres, il le tient de l'autorité impériale et même si son but premier est la sauvegarde de son peuple, il entend bien rester fidèle aux obligations du *foedus*<sup>31</sup>.

---

26 Greg. Tur. Franc., II, 32.

27 Vita Patr Iur., 92-93.

28 Greg. Tur. Franc., II, 32.

29 Kaiser 2003, p. 81.

30 Kaiser 2003, p. 81.

31 Kaiser 2003, p. 81.

Les Burgondes attachent énormément d'importance à ces titres issus de l'aristocratie impériale et ils n'oublient pas de le rappeler. Ils se voient comme des serviteurs des empereurs, tout comme le montre le fils de Gondebaud, Sigismond, lorsqu'il écrit à l'empereur d'Orient Anastase pour lui signaler qu'il reste son serviteur<sup>32</sup>. Ce fait est aussi une opération de séduction. En respectant la tradition romaine et la hiérarchie sociale de l'antiquité tardive, les souverains burgondes donnent une image de tolérance et de protecteur des Romains car ils ne sont que des dirigeants subalternes : le maître reste l'empereur<sup>33</sup>. Ceci implique une ambiguïté dans les rapports entre Romains et souverains burgondes. Même si les Romains comprennent bien que le maître sur place est un barbare, c'est un barbare qui maintient l'illusion de l'Empire et c'est rassurant pour les populations romaines<sup>34</sup>.

Pour appuyer cette remarque, il est intéressant d'observer que les aristocrates romains semblent nombreux à exercer leurs compétences pour le compte des rois barbares. Peu de noms transparaissent des sources, seulement une dizaine, mais il est vrai aussi que le territoire burgonde est plus petit que le territoire des Wisigoths et que de ce fait, la concentration de Romains au service des rois burgondes est supérieure à celle de ces derniers. À territoire égal, les Romains sont plus nombreux dans l'entourage des souverains burgondes que chez les souverains wisigoths. L'influence de l'aristocratie romaine se remarque car des serviteurs viennent de grandes familles comme les *Syagrii*. Les Burgondes ont utilisé les compétences des Romains pour administrer correctement leur royaume et les aristocrates romains étaient trop contents de retrouver du pouvoir politique.

---

32 Alc. Avit. Epist., 94 ; Favrod 1997, p. 419.

33 Favrod 2002, p. 147. Il convient de noter comment les rois burgondes ont toujours maintenu leurs titres impériaux pour s'en convaincre.

34 Kaiser 2003, p. 85. Cette illusion maintenue par les titres des rois burgondes les transforme en administrateurs romains. Clovis lui-même emploie cette stratégie en Gaule du Nord en tant que gouverneur de province.

En respectant la hiérarchie romaine, les rois burgondes respectent les traditions politiques du monde romain et permettent de conserver les privilèges de l'aristocratie romaine.

La cour burgonde est visible vers 500 grâce à la loi Gombette ou *lex romana Burgundionum*. Elle accueille de nombreux postes dont malheureusement l'identité des différents occupants est inconnue. Dans l'ordre, l'administration burgonde se compose des *optimates, consilarii domestici et maiores domus nostrae, cancellarii etiam, Burgundiones quoque et Romani civitatu[...] pagorum comites vel iudices deputati, omnes etiam et militantes*<sup>35</sup>. Se rajoutent à ces personnages les *notarii*, les *pueri regis* oeuvrant tous les deux œuvrant dans le domaine judiciaire pour les sentences et le recouvrement des amendes<sup>36</sup> et enfin le *spatarius* sans doute chargé de la protection du roi<sup>37</sup>. Cette liste permet de saisir le fonctionnement de la cour. Les fonctions judiciaires et administratives sont bien représentées tout comme la diplomatie. Enfin les conseillers et grands du royaume comme les *optimates* sont bien sûr là pour assurer les conseils politiques.

Il y a même une certaine amitié avec les conseillers et en cela le cas de Stéphane est intéressant. Lors du concile de Lyon en 518, Stéphane, ministre des finances de Sigismond est excommunié<sup>38</sup> car il s'est marié avec la sœur de sa femme défunte ce qui était considéré comme un inceste<sup>39</sup>. Le roi, furieux, exige la réintégration de son ministre mais les évêques refusent et excommunient le roi<sup>40</sup>.

---

35 L. Burg, Prima constitutio 5 ; Mathisen 1993, pp. 128-129 ; Kaiser 2003, p. 85.

36 L. Burg, 49, 4 ; Kaiser 2003, p. 86.

37 L. Burg, 52, 2 ; Kaiser 2003, p. 86.

38 Favrod 2002, pp. 106-108.

39 Kaiser 2003, p. 85.

40 Vita Apo., 2.

L'excommunication du roi finit par être levée mais il doit se soumettre à la décision du concile<sup>41</sup>. Cet exemple montre la puissance de l'épiscopat mais aussi la proximité du roi et de ses serviteurs romains<sup>42</sup>. Pour mieux saisir encore l'intégration des Burgondes à la société romaine, l'attrait qu'ils ont pour celle-ci et la façon dont Romains et barbares travaillent ensemble, il est nécessaire de parler du grand conseiller de Gondebaud et de Sigismond, un évêque issu d'une noble famille : Avit de Vienne.

Avit est une figure incontournable des royautés de Gondebaud et Sigismond. Né vers 450 au sein du royaume burgonde, il reprend le poste de son père, évêque de Vienne en 490<sup>43</sup>. Il est à noter qu'il est aussi apparenté avec Avitus, l'éphémère empereur de 455 à 456<sup>44</sup>. Avit est le véritable maître de la chancellerie diplomatique des Burgondes alors que ces derniers sont laïcs dans les autres royaumes<sup>45</sup>. Les relations qu'il entretient avec les deux rois burgondes sont des relations privilégiées<sup>46</sup> qui vont au-delà de la fonction qu'il occupe. Il s'agit là d'une relation de confiance, dans la proximité directe des rois. La longue correspondance de saint Avit de Vienne a été conservée et nombreuses sont les lettres adressées à l'un des rois<sup>47</sup>. La plupart ont pour sujet des problèmes de religiosité ce qui a fait passer Avit pour une lumière théologique auprès des deux souverains. Plus que cela il y a de nombreux aspects concrets dans ces lettres.

En premier lieu, ces lettres montrent l'action de l'évêque pour la préservation du orthodoxie face à l'église arienne, l'église des Burgondes. Avit essaie au maximum de convaincre Gondebaud et Sigismond de se convertir : il s'agit de faire

---

41 Vita Apo., 2.

42 Kaiser 2003, p. 85.

43 Alc. Avit. Carm., VI, 19.

44 Alc. Avit. Epist., 52.

45 Brühl 1977, p. 515.

46 Alc. Avit. Epist., 1-6 ; 21-23 ; 30 ; 44.

47 Alc. Avit. Epist., 1-6 ; 21-23 ; 30 ; 44.

un geste envers les populations romaines du royaume. Gondebaud ne renonce pas à l'église arienne car il a trop peur des réactions de son peuple mais Sigismond se convertit et devient le premier roi orthodoxe du royaume. Ce point montre la puissance des arguments d'Avit et son influence sur le fils de Gondebaud.

Le second aspect qu'il faut observer dans ses lettres est que même si Avit ne conseille pas Gondebaud ou Sigismond dans sa politique de gestion du royaume, l'évêque de Vienne est consulté sur de nombreux sujets<sup>48</sup> et pas seulement sur les problèmes religieux. Avit est un conseiller de Gondebaud et Sigismond et son impact dans la politique du royaume n'est pas que théologique mais bel et bien politique.

Avit n'est pas le seul mais il est un cas attesté de cette aide aux souverains barbares : une aide discontinuée mais malgré tout fréquente. Contrairement aux Wisigoths, l'exemple d'Avit permet de voir que les hommes d'Eglise au service des rois sont réels ou possibles auprès des rois burgondes. Ce peuple et ses souverains sont ceux qui ont eu souvent recours à des évêques pour les aider à les servir : Patiens de Lyon en est un autre exemple. Ceci démontre surtout une envie de ménager les orthodoxes du royaume et de diriger le royaume en bonne intelligence avec les habitants. Cette attitude n'est pas une constante dans les relations entre Romains et barbares. A ce titre, les Burgondes représentent un modèle diamétralement opposé aux Vandales et, dans une moindre mesure, aux Wisigoths.

Les Burgondes sont ce qui pourrait être qualifié « d'anti-wisigoths »<sup>49</sup>. Ceci est exagéré mais il faut bien saisir que contrairement au royaume de Toulouse où les deux peuples vivent bien séparés, les souverains burgondes ont tenté de faire

---

48 Pietri 2009, pp. 311-331.

49 Kaiser 2003, p. 82.



naître une symbiose entre les deux peuples, que ce soit par un attachement envers Rome et son héritage ou par opportunisme politique, les Burgondes ont réellement pris en compte toutes les énergies disponibles pour réaliser un état, petit mais bien organisé avec une identité culturelle bien spécifique.

Le dernier royaume, dont l'étude est indispensable est le royaume franc. Ce dernier n'a laissé que peu de sources sur son fonctionnement mais certains points permettent d'ores et déjà d'observer des phénomènes pertinents pour cette étude.

#### 4) Les Francs

Les Francs, après avoir été balayés au début du Vème siècle par les barbares alors qu'ils défendaient la frontière du Rhin, réapparaissent vers 430 avec leur roi Clodion<sup>50</sup>. Ils sont alors constamment en conflit avec l'homme fort de l'Empire : Aetius<sup>51</sup>. Lassé des combats, Aetius propose de reconnaître leur puissance sur certains territoires faisant des rois saliens des gouverneurs de l'Empire romain<sup>52</sup>.

Childéric Ier, descendant du légendaire Mérovée et père de Clovis<sup>53</sup> est un cas particulièrement intéressant. Ce dernier a d'excellents rapports avec le monde romain, c'est le meilleur allié du territoire indépendant d'Aegidius<sup>54</sup> et de son fils Syagrius même si les liens entre eux se distendent à la suite de différends politiques, différends réglés par Clovis. À sa mort il est enterré avec tout l'attirail

---

50 Greg. Tur. Franc., II, 9.

51 Rouche 1996, pp. 114-115. Même si cela est romancé pour convenir à l'auditoire particulier du panégyrique, Sidoine Apollinaire retrace ces conflits pour magnifier l'action du nouvel empereur et c'est dans ce cadre qu'apparaît le personnage de Clodion : Sidon. Carm., V, 458.

52 Wood 1993, p. 41.

53 Greg. Tur. Franc., II, 9.

54 Childéric participe aux combats pour le compte du comte Aegidius à la bataille d'Orléans en 463, ce qui confirme ce lien entre les deux hommes. Inglebert 2009, p. 92.

romain<sup>55</sup> : une fibule cruciforme en or de son *paludamentum* ainsi que son anneau sigillaire. Ce sont des attributs des administrateurs romains. Dans une lettre de saint Remi à Clovis<sup>56</sup>, l'évêque fait remarquer que Clovis est gouverneur de la province de Belgique comme « ses parents ». Michel Rouche avance l'hypothèse que Childéric doit son statut et sa situation à Aegidius<sup>57</sup>. Si Aegidius n'a aucun droit de le nommer officiellement gouverneur de Belgique seconde, cette hypothèse n'a rien d'extravagant puisque la domination d'Aegidius dans la région est totale et il peut se permettre de le faire, l'aristocratie locale le soutenant<sup>58</sup>.

Childéric est donc un gouverneur civil romain en plus d'être un noble barbare et ce n'est guère surprenant car le Bas empire est une période marquée par l'emploi de militaires d'origine franque comme, Merobaudes<sup>59</sup>, Bauto<sup>60</sup> ou Arbogast<sup>61</sup> pour ne citer que les plus illustres. Les Francs sont des intermédiaires indispensables dans ces régions et ils occupent depuis longtemps des fonctions politiques puisque le premier maître des milices d'origine franque a été probablement Bonitus en 324<sup>62</sup>. Pour un peuple soi-disant peu romanisé, les Francs et certainement leurs souverains, utilisent beaucoup de symboles de l'autorité romaine. Leur appartenance à l'administration romaine d'abord comme militaire mais aussi comme administrateur civil avec le cas de Childéric Ier peut expliquer cela.

Il n'existe pas de trace d'un *foedus* avec les Francs au Vème siècle, ils se sont installés dans ces régions par groupes de *laeti*<sup>63</sup> et non comme un peuple entier et

---

55 Brulet 1988, pp. 39-43.

56 Werner 1984, p. 286.

57 Rouche 1996, p. 187.

58 Rouche 1996, p. 187.

59 Riché, Perin 1996, p. 228 ; Rouche 1996, p. 83, Settipani 1996, p. 27. Flavius Merobaudes devient consul, honneur très rare pour un Barbare comme le souligne l'historiographie. C'est de plus un lettré, quelqu'un qui partage et propage la culture antique romaine.

60 Werner 1984, pp. 297-300.

61 Settipani 1996, p. 28.

62 Settipani 1996, p. 27.

63 Southern, Dixon 1996, p. 48.

se sont reconstitués par la suite comme un peuple<sup>64</sup>. Les Francs sont présents depuis plus longtemps que n'importe quel autre peuple d'origine germanique et ils sont clairement au service de l'autorité romaine<sup>65</sup>.

Si Childéric possède des serviteurs romains pour ses fonctions de gouverneur, son fils Clovis en possède aussi assurément. Il est lui-même gouverneur de Belgique seconde et lors de sa lente conquête des territoires proches de son royaume, il annexe des administrations dont cette administration romaine qui œuvrait à Paris ou à Soissons<sup>66</sup>. Pour preuve, le style de l'administration royale mérovingienne est le même que celui de l'administration du Bas Empire<sup>67</sup>. Les conquêtes de Clovis ne lui apportent pas que des territoires en plus mais surtout les hommes qui géraient ses territoires. Il ne s'agit pas d'un royaume barbare avant l'heure mais l'importance des migrations continues des Francs depuis le IV<sup>e</sup> siècle a habitué les aristocrates et populations romaines aux Francs. La domination franque, puisque fruit d'une magistrature romaine, est parfaitement acceptée par les populations<sup>68</sup> et les Francs se reposent donc entièrement sur les anciennes structures de l'Empire.

Une autre raison qui favorise la « sympathie » des Romains envers les Francs est leur conversion. Dès Childéric I<sup>er</sup> s'observe un rapprochement avec le clergé orthodoxe comme saint Rémi de Reims<sup>69</sup> qui est aussi un conseiller ou tout le moins une connaissance de Childéric. Clovis, lui, se convertit au orthodoxie et ce faisant, il se rapproche encore plus des Romains de l'aristocratie des villes et surtout des évêques qui lui sont indispensables pour contrôler ses territoires<sup>70</sup>.

---

64 Williams 1997, pp. 50-51.

65 Werner 1988, p. 4.

66 Werner 1988, p. 3.

67 Werner 1988, p. 3.

68 Nouailhat 1988, p. 35.

69 Heinzelmänn 1976, p. 83 ; Werner 1984, p. 286.

70 Heinzelmänn 1976, p. 81.

Cette question religieuse est des plus importantes étant donné l'animosité arien/orthodoxe et elle est centrale dans la légitimation de Clovis et celle de son pouvoir sur les Romains<sup>71</sup>. En plus de ses titulatures officielles, comme son consulat après sa victoire sur les Wisigoths, remise par l'empereur d'Orient lui-même ; c'est sur la religion et l'Église que Clovis s'appuie le plus<sup>72</sup>. Son amitié avec Rémi de Reims mais aussi d'autres évêques est fondamentale, pour preuve, ce sont eux qui le nomment *rex gloriosissimus* au concile d'Orléans en 511<sup>73</sup>. Clovis devient le défenseur de l'Église et cette dernière contribue à sa légitimité<sup>74</sup>.

Pour aller plus loin sur cette question, Clovis et sa femme créent un réseau de monastères partout en Gaule du Nord ce qui légitime son pouvoir<sup>75</sup>. Mis en relation avec l'argument plus haut, cela confirme cette assise de Clovis par la religion et les missionnaires. Le roi reprend la mission impériale de protéger l'Église et contribue à sa légitimité auprès de la population<sup>76</sup>.

Il y a un point sur lequel il convient d'insister, c'est le consulat de Clovis que l'empereur Anastase Ier lui donne en 508 après sa victoire sur les Wisigoths<sup>77</sup>. Pour être précis, il reçoit les tablettes consulaires ce qui peut être vu comme un consulat honoraire avec les ornements consulaires. Grégoire termine en disant que le souverain est acclamé comme Auguste à Tours à la réception de son titre<sup>78</sup>.

Grégoire de Tours n'est pas une source complètement fiable<sup>79</sup>, son objectif est clairement de légitimer la dynastie mérovingienne. Que Clovis se soit fait acclamer

---

71 Heuclin 1998, p. 38.

72 Heuclin 1998, p. 48.

73 Theis 1996, p. 77.

74 Werner 1996, p. 25.

75 Sot 1996, p. 70.

76 Le Jan 2003, p. 1226.

77 Greg. Tur. Franc., II, 38.

78 Greg. Tur. Franc., II, 38.

79 Oexle 2002, p. 85.

par le titre d'Auguste est peu probable puisque cela lui est impossible par sa naissance barbare, il semble plutôt qu'il s'agisse là d'un mouvement populaire marquant son indépendance de l'empereur de Constantinople<sup>80</sup>. Clovis ne cherche même pas ce titre puisqu'il se définit lui-même en tant que *rex* et non *Augustus* et ces successeurs ne reprennent pas le titre<sup>81</sup>. Le but de l'empereur Anastase n'est pas de recréer un empire d'Occident mais bien d'avoir un allié face à Théodoric et ses Ostrogoths. En ce sens, Clovis est un allié de choix<sup>82</sup> et le titre de consul reste extrêmement honorifique. Cela suffit largement au but de l'empereur : reconnaître le roi des Francs comme un allié mais non comme un égal.

Cela étant dit l'acclamation du titre d'Auguste cache une réalité : la légitimation du pouvoir de Clovis comme défenseur du monde romain. Cette acclamation signifie le rôle central que revêt Clovis : il n'est plus seulement un roi franc ayant sur ses terres des Romains mais bien le souverain de tous<sup>83</sup>.

Si ce titre est si important c'est pour ce qu'il implique : Clovis devient définitivement un membre de l'aristocratie gallo-romaine. Si Aegidius est celui qui a offert le poste de gouverneur de province de Belgique seconde à Childéric, ce même Aegidius n'était pas reconnu par le pouvoir romain et donc son poste ne tenait que parce qu'une alliance entre les deux parties était présente. À partir d'Anastase, c'est le pouvoir officiel de l'Empire qui reconnaît l'autorité de Clovis comme représentant de l'autorité romaine sur la Gaule par ce titre.

Ce titre est purement honorifique, Clovis ne cherchait pas à devenir consul et il est fort peu probable que l'aristocratie romaine de Gaule ait pu croire un seul instant que Clovis serait un souverain soumis à Constantinople, cela n'est pas le but de la manœuvre. Clovis devient le représentant officiel de l'autorité romaine

---

80 Courcelle 1952, p. 54.

81 Courcelle 1952, p. 48.

82 Courcelle 1952, p. 52.

83 Courcelle 1952, p. 54.

mais il est celui qui détient le pouvoir : il s'agit pour l'empereur de reconnaître ce pouvoir et pour l'aristocratie romaine de Gaule de s'y plier. En maintenant ce simulacre du pouvoir romain en Gaule, Clovis s'assure l'obéissance et la légitimité auprès des populations romaines<sup>84</sup>. Ce qu'il possède dans les faits est confirmé par l'Empire romain d'Orient. Suivre Clovis n'est pas suivre un roi barbare mais suivre le représentant de l'Empire. Si cela ne posait pas de problème dans le nord de la Gaule, il en allait différemment dans les nouveaux territoires conquis en Gaule. Par sa conversion et ce titre, Clovis devient le roi incontesté et incontestable de la Gaule auprès de tous et cela est primordial. Dans les mentalités, il s'agissait de faire comme avant en suivant ce représentant qui n'était de ce fait plus vraiment qu'un simple roi barbare mais bien le dépositaire de l'autorité romaine.

Contrairement aux Wisigoths et aux Burgondes qui emploient des Romains sur le champ de bataille<sup>85</sup>, les Francs ne semblent jamais avoir eu recours à des Romains pour livrer bataille avec eux. En tout cas, aucun Romain n'apparaît se battre ni pour l'armée de Childéric Ier, ni pour celle de Clovis. L'armée franque se compose uniquement de Francs ce qui démontre que les besoins des royaumes francs n'étaient pas de cet ordre mais bien plus dans les domaines administratif ou politique. Les Francs se sont essentiellement appuyés sur l'aristocratie terrienne et sur le clergé, chacun agissant dans son domaine de compétence<sup>86</sup>.

S'il y a peu de traces de Romains au service des rois francs cela vient surtout du fait que les deux peuples, en tout cas au plus bas niveau se sont mélangés depuis longtemps<sup>87</sup>. Les Francs sont arrivés sur des terres dépeuplées mais non vides. Les Romains sur place, surtout les plus basses couches sociales se sont aussi

---

84 Gideon 2005, p. 89.

85 Lebedynsky 2001, p. 88.

86 Ces informations peuvent être retrouvées dans l'entretien avec Christian Settiani, questions d'Antoine Barbry, Nord-Généalogie, n°246, janvier-février 2011.

87 Werner 1996, p. 40.

germanisées dès le IV<sup>ème</sup> siècle comme le montrent les travaux de l'archéologie<sup>88</sup>. Une fusion des deux groupes était déjà à l'œuvre<sup>89</sup>.

La stratégie des Francs est assez simple : utiliser ce qui fonctionne encore dans les provinces en devenant un représentant de l'autorité romaine et ainsi rallier à sa cause les populations. En devenant défenseur de l'Église et de la Gaule, Clovis assoit encore plus sa légitimité et sa protection de la romanité en Gaule comme le montre Werner<sup>90</sup>.

Plus que de vouloir faire perdurer l'Empire sous une nouvelle forme comme le firent les Burgondes ou de vouloir créer un royaume complètement nouveau et autonome comme le firent les Wisigoths ; les Francs ont conservé l'administration romaine et la façon de diriger des Romains et ce n'est que petit à petit en observant les besoins de leurs sujets que les souverains francs ont pu asseoir leur légitimité. Werner résume parfaitement la royauté franque de Clovis en ces termes : « Childéric et Clovis n'ont pas conquis « la Gaule » sur des Gallo-Romains vaincus ; ils l'ont défendue, puis prise sous leur protection, avec l'accord de leurs alliés, Odoacre d'abord, l'Empire ensuite, l'épiscopat du nord de la Gaule toujours »<sup>91</sup>. Clovis n'a pas cherché à réaliser son royaume mais plutôt à être le maître incontesté de la Gaule et d'être reconnu comme son protecteur. Clovis se place au-dessus des querelles de faction, reprenant le mythe impérial de l'unificateur des peuples<sup>92</sup>. Il s'agit là du génie de Clovis, aidé par son conseiller Rémi : assurer sa domination en conservant une partie de l'héritage romain.

Chaque royaume a sa façon d'agir et d'employer des Romains : de manière suspicieuse chez les Wisigoths, très respectueuse chez les Burgondes ou

---

88 Werner 1996, p. 34.

89 Werner 2012, pp. 685-689.

90 Werner 1996, p. 22.

91 Werner 1996, p. 40.

92 Le Jan 2003, p. 1226.

pragmatique chez les Francs. L'obtention d'un titre officiel de l'Empire (gouverneur de Belgique seconde) permet au souverain franc d'être automatiquement considéré comme légitime. Cela lui permettait aussi de se constituer un réseau avec les *optimates* de la région. Tout ceci servait un but : pérenniser les royaumes.



## B) La recherche de compétences

Les rois barbares ont un objectif très clair : faire perdurer leur royaume. Chaque royaume et chaque souverain répond à cet objectif à sa manière. Que faire pour faire perdurer le royaume et lui assurer une continuité ? Lors de la présentation des royaumes et les remarques très générales concernant leurs rapports avec les Romains, il a été vu que chaque royaume est politiquement différent et que leurs rapports avec les populations locales sont le fruit de circonstances mais aussi fruit d'une volonté affichée par les souverains.

Tout ceci pose question, les rois barbares ont-ils réellement besoin de collaboration pour survivre ? Par collaboration, on entend bien parler d'un accord tacite ou officiel entre un Romain et un souverain barbare en vue de réaliser une œuvre commune. À cette première question la réponse est sans conteste oui. Trop peu nombreux pour s'occuper seuls de ces terres et minoritaires par rapport aux Romains, les souverains barbares savent qu'ils ne peuvent se passer des Romains pour administrer convenablement leurs royaumes et en faire des états qui durent dans le temps.

La véritable question qui pourrait se poser, une fois la question des besoins écartée, est plutôt : Qu'est-ce que ces relations entre souverains barbares et Romains indiquent sur les besoins qui sont les leurs pour administrer leurs royaumes ?

### 1) Les compétences martiales

Rome utilise, au moins depuis César, des troupes d'origines germaniques<sup>1</sup>. Le IV<sup>ème</sup> siècle voit une implication des barbares dans l'armée toujours plus grande<sup>2</sup>,

---

1 Caes. Gall., LVII, 80.

2 Lebedynsky 2001, p. 80. En plus de cet accroissement, les différenciations entre Romains et barbares dans

si bien que très vite, une grande partie de l'armée au Vème siècle est composée de « fédérés » barbares, se battant pour Rome. Les leaders germaniques, véritables généraux en chef, obtiennent même beaucoup d'influence auprès des empereurs. Peuvent être cités dans ce rôle Arbogast sous Gratien et Valentinien II ou encore Stilicon sous Honorius. Rome perdant de plus en plus de force et d'influence, les troupes germaniques se retrouvent assez vite sans aucun frein et peuvent commencer leurs guerres pour l'expansion. L'absence de volonté politique forte à la mort d'Aetius autorise les barbares à agir à leur guise, Rome devient tributaire de ces troupes et ne peut compter que sur la parole des rois.

Est-il possible d'évaluer le nombre de guerriers barbares ainsi que leur organisation ? L'historiographie moderne, qui ne peut qu'émettre des estimations, penche aujourd'hui vers un nombre relativement faible de soldats barbares à leurs arrivées respectives : 20 000 à 30 000 soldats au grand maximum pour les Wisigoths au début du Vème siècle<sup>3</sup> et encore moins pour les Burgondes massacrés par Attila. D'ailleurs aux origines, les Goths menés par Alaric sont plus des bandes de guerriers menés par un chef de guerre tel des *condottieri* qu'un peuple uni<sup>4</sup>. Les Wisigoths et Burgondes disposent de l'hospitalité militaire<sup>5</sup> ce qui implique que les barbares possèdent des terres sur les possessions impériales<sup>6</sup> ou bénéficient d'un reversement de l'annone à leur endroit<sup>7</sup>. Ceci implique que les barbares sont rassemblés en troupes mais non en un seul point géographique précis. Il s'agit là d'une armée facilement mobilisable mais ne vivant pas dans l'équivalent d'un camp ou d'une caserne mais plutôt au milieu des Romains. Ces barbares possèdent un équipement propre se rapprochant de l'équipement

---

l'armée tendent à s'estomper.

3 Rosen 2003, p. 99-101 ; Pohl 2005, p. 31.

4 Goffart 1980, p. 7.

5 Goffart 1980, p. 50 ; Périn 1993, p. 411-423.

6 Goffart 1980, p. 123.

7 Goffart 1980, p. 43.

romain de l'époque, lui-même influencé par les Celtes comme la célèbre *spatha*. Il s'agit d'un glaive long à mi-chemin entre une épée et un glaive. Certains équipements « ethniques » restent typiques comme la célèbre francisque, célèbre hache de lancer chez les Francs. Ce qui apparaît clair aussi, c'est le déclin de l'infanterie lourde au profit d'une infanterie plus légère et mobile face à l'essor de la cavalerie<sup>8</sup>.

Au départ, les troupes barbares sont des rassemblements d'individus autour d'un chef mais les armées semblent se stabiliser autour de la personne royale qui en devient le commandant en chef mais chaque royaume possède ses propres impératifs et stratégies.

Sous le règne d'Euric, l'obligation de servir militairement les rois wisigoths fut étendue à la population romaine<sup>9</sup> suivant les anciens modes de recrutement de l'armée romaine<sup>10</sup>. Iaroslav Lebedynski voit en cela l'obligation des Wisigoths d'avoir des troupes renouvelées puisqu'eux-mêmes sont « loin de leur lieu d'origine ». Sans discuter cet argument, il est évident que l'armée du roi wisigoth est, *a minima* depuis Euric, composée de contingents romains qui possèdent leur propre commandement et sont donc des auxiliaires aux troupes d'origine germanique. Iaroslav Lebedynski confirme ce qui a été vu auparavant. Trop peu nombreux et ayant subi déjà de nombreuses batailles, les Wisigoths ne peuvent plus se permettre de ne compter que sur leurs propres hommes. De plus, un roi aussi expansionniste qu'Euric a besoin de troupes pour consolider son royaume. Se battre sur deux fronts, en Espagne et en Gaule, nécessite des hommes et sans doute n'est-il possible pour lui que de passer par un recrutement massif de Romains.

---

8 Ferrill 1986, pp. 43-190.

9 Lebedynski 2001, p. 88. Les troupes romaines sont alors des troupes auxiliaires de l'armée wisigothe.

10 Maier 2005, p. 230.

Apollinaris et son contingent auvergnat dont il est le commandant durant la bataille de Vouillé<sup>11</sup> sont un exemple parlant. Calminius<sup>12</sup> permet même de remonter cette aide militaire au règne d'Euric durant le siège de Clermont. La pratique pourrait même être plus ancienne avec les cas d'Arborius et Vincentius, ce dernier étant même *magister militum*. Il succède à Arborius<sup>13</sup> lui-même succédant à Nepotianus envoyé par Rome. Sans doute conserve-t-il les troupes transmises par Rome, des troupes donc romaines. Enfin le cas de Namatius dévoile une autre affectation de ses militaires : la protection navale des littoraux<sup>14</sup>.

Ce que l'on peut d'ores et déjà déduire est que chez les Wisigoths la distinction entre contingents romains et barbares existe bel et bien. Les deux armées ne se mélangent pas, les Romains devenant des troupes auxiliaires des Goths d'une certaine manière. Le cas Calminius peut même renseigner sur le fait que le service militaire n'est pas souhaité mais forcé ce que l'auteur lyonnais évoque dans son échange<sup>15</sup>. Aucune autre preuve ne permet de l'affirmer mais les difficultés chroniques de recrutement dans l'armée romaine<sup>16</sup> au Bas Empire rendent la thèse d'un service militaire subi plus que plausible.

Chiffrer ces contingents romains dans l'armée wisigothique est rigoureusement impossible. En effet, aucun texte ne détaille son fonctionnement. En revanche puisqu'il s'agit de fantassins d'après Grégoire de Tours<sup>17</sup>, ces bataillons doivent être composés de Romains non nobles, issus des *humiliores*. Voici donc comment une collaboration massive peut exister, par la force ou plutôt la contrainte. Ces contingents sont nécessaires à la politique expansionniste d'Euric et il n'hésite pas

---

11 Greg. Tur. Franc., I, 104.

12 Sidon. Epist., V, 12.

13 Arborius étant à la base, le remplaçant de Nepotianus, légat de l'empereur auprès d'Euric. Hyd. Chron. II., 461.

14 Sidon. Epist., VIII, 6.

15 Sidon. Epist., V, 12.

16 Carrie 2004, p. 372-378.

17 Greg. Tur. Franc., I, 104.

à les employer seuls comme les troupes du général Vincentius en Italie où il est défait<sup>18</sup> par les généraux germaniques Alla et Sindilla. Euric et plus tard Alaric II ne peuvent se permettre de perdre toujours plus de Wisigoths avec leurs ressources limitées en hommes. Il convient de se souvenir que quelques 25 000 Wisigoths sont déployés à la bataille des Champs catalauniques<sup>19</sup> et l'armée subit de lourdes pertes dont son roi Théodoric Ier. Euric, fils de ce dernier connaît les conséquences de cette bataille très dure pour son peuple. L'idée de le ménager et de recourir à des Romains pour des opérations militaires semble pertinente d'autant plus que cela permet de confier des honneurs à des Romains comme Vincentius ou Apollinaris, fils de Sidoine Apollinaire.

Si les Wisigoths, concernant l'aide militaire, ont des pratiques claires, il n'en est pas de même pour les Burgondes. Lorsque l'alliance entre Francs et Burgondes se réalise contre les Wisigoths en 507, les Burgondes possèdent une armée « romaine »<sup>20</sup>. Cette armée romaine n'est mentionnée qu'une seule fois. Il est donc assez délicat de dresser la même analogie que pour le peuple wisigoth. Il n'existe aucun service militaire connu institutionnalisé chez les Burgondes ou les Francs. Malgré tout il est possible de retrouver trace d'un Romain ayant eu un commandement militaire chez les Burgondes en la personne d'Aridius, dirigeant les troupes burgondes loyales à Gondebaud lors de la guerre fratricide entre les deux frères rois burgondes Gondebaud et Godégisèle<sup>21</sup>. Il s'agit du seul cas connu mais il permet de conjecturer qu'une armée composée de Burgondes et de Romains est plausible ce qui conforterait les propos de Grégoire de Tours face à cette armée romaine. Il est de plus certain que la population burgonde était très

---

18 Chron. Gall. chron. I, pp. 652-655.

19 Heather 1996, p. 176 ; Halsall 2008, p. 253.

20 Bardy 1947, p. 246.

21 Greg. Tur. Franc., II, 32.

réduite depuis le désastre de 436<sup>22</sup>, une armée importante devait nécessiter de nouvelles recrues importantes ce que les Burgondes ne peuvent assumer seuls.

Concernant les Francs, les collaborations militaires avec les Romains ne semblent pas exister. La raison en est toute simple, l'armée franque n'a pas besoin de troupes d'origine romaine. Les Romains étant exclus du métier des armes chez les Francs sous Clovis jusqu'aux règnes de ses fils<sup>23</sup>, il est normal de ne pas en retrouver. Cependant, il s'agit de nuancer car d'après les travaux de Périn<sup>24</sup>, les sépultures mérovingiennes du Vème siècle montrent que parmi les populations modestes des provinces du Nord-est de la Gaule, les Francs et les Romains avaient déjà en partie commencé leur fusion ce qui peut expliquer le fait que les Francs n'aient pas besoin de recourir à un service militaire spécifique pour les Romains. Les Francs, présents depuis presque un siècle, possèdent assez d'habitants et sont assez mélangés aux paysans locaux pour avoir des troupes en quantités suffisantes. Ainsi, parmi les soldats, il est impossible de connaître véritablement l'origine de tel ou tel combattant. Cependant, les mélanges n'existent pas entre les classes dirigeantes franques et romaines. Ainsi, l'étude des sources ne révèle pas cet enrôlement d'aristocrate romain dans l'armée franque. Un seul individu avec un patronyme romain parmi les Francs nommé Aurelianus est un *dux* et peut donc potentiellement être du métier des armes mais le personnage est cité dans une source tardive<sup>25</sup> ce qui peut porter à caution concernant la véracité de la fonction.

---

22 Escher 2006, p. 68. Il est important de noter que Wisigoths et Burgondes sont loin de leurs anciens territoires et qu'ils ne peuvent plus enrôler des individus uniquement issus de leur peuple s'ils veulent une armée assez puissante pour défendre de si grands territoires.

23 Heuclin 2014, p. 182.

24 Périn 1993, pp. 86-87. Ce fait montre que parmi les populations composant la majorité des soldats francs, il est difficile de distinguer les personnes Romaines des personnes barbares. En effet, les mélanges entre la paysannerie franque et romaine du Nord de la Gaule, observés par l'archéologie et notamment les sépultures, ne laissent que peu de doutes sur cette fusion des populations modestes de ces deux groupes.

25 Southern 1996, p. 48.

La présence des Romains ne semble pas improbable même si dans les faits aucun aristocrate romain dans l'armée franque n'est attesté sous les règnes des petits enfants de Clovis<sup>26</sup>. Si les populations se mélangent rapidement chez les petites gens, cela n'est pas le cas dans la haute aristocratie ce qui pourrait expliquer l'apparition tardive de noms romains dans l'armée franque du Haut Moyen Âge, seuls ces derniers méritant d'être nommés pour les auteurs des sources. Enfin pour attester cette présence de troupes romaines dans l'armée franque, la bataille de Soissons amenant l'effondrement du « royaume » du même nom voit l'armée romaine de Syagrius être incorporée dans l'armée royale<sup>27</sup>.

Les faits tendent à montrer que ce n'est pas vers les carrières militaires que les Romains se tournent. Si les Wisigoths ont un service militaire organisé pour les Romains<sup>28</sup>, les sources concernant les Burgondes sont trop vagues pour être catégorique. Le cas des Francs est encore plus simple puisque Romains et Francs ne combattent pas ensemble, en tout cas pas sans qu'ils puissent y être différenciés. Les sources indiquent clairement que ce n'est pas vers ces rôles que se destinent la plupart des Romains dans les royaumes barbares. Ils se dirigent plutôt vers des fonctions qu'ils gèrent mieux et pour lesquelles les barbares ont besoin d'eux : la gestion des affaires civiles.

Les barbares, qu'ils soient Wisigoths, Burgondes ou Francs sont avant tout des guerriers, leurs rois, des chefs de guerre. Ces derniers doivent être de bons combattants, être capables de gérer leurs troupes et de se maintenir en place. Administrer un royaume pouvant contenir plusieurs anciennes provinces romaines avec des populations autochtones habituées à une organisation administrative efficace ne peut être négligé et les rois n'ont pas toutes les

---

26 Lebedynsky 2001, p. 99.

27 Lebedynsky 2001, p. 96.

28 Lebedynsky 2001, p. 88.

compétences pour accomplir ces missions. Pour réussir à administrer leurs si jeunes royaumes et obtenir le soutien des populations locales, il leur faut des personnels formés à cela et des personnes influentes dont le réseau peut aider à faciliter les relations entre Romains et barbares. Ces compétences administratives et de gestion sont en revanche bien maîtrisées par les Romains. Les rapprochements n'en deviennent que plus évidents.

Trois types de compétences sont recherchées par les souverains barbares surtout à partir de la fin du siècle. Ces trois grandes compétences sont : les compétences juridiques, de gestion et celles de conseils.

## 2) Les compétences juridiques

Le droit écrit est un trait caractéristique du monde romain alors qu'à l'inverse, les peuples germaniques à leur arrivée dans l'Empire ne possèdent pas de droit écrit mais un droit oral conservé par des « anciens » ayant retenu les règles mais aussi la façon de les appliquer<sup>29</sup>. Durant tout le Vème siècle, le droit romain reste la seule source du droit pour les citoyens romains dans l'Empire et ce, même s'ils vivent dans les royaumes barbares. La fin de l'Empire romain d'Occident en 476 marque un tournant dans les relations romano-barbares. L'empereur résidant à Constantinople, il devient très difficile voire impossible pour un Romain de faire appel aux décisions du juge provincial. Ce sujet doit s'en référer à son roi, c'est à dire à un barbare.

On sait par Sidoine Apollinaire que des Romains recueillent les lois barbares<sup>30</sup>. Les souverains, dans une logique d'affirmation de leurs pouvoirs, commencent à réunir les lois de leur peuple avec comme objectif de légitimer leur autorité, de

---

29 Rouche 1987, p. 421.

30 La lettre de Sidoine Apollinaire à Syagrius qualifié de Solon des Burgondes en est un témoin privilégié. Sidon. Epist., V, 5.



devenir la seule source du droit et mieux clarifier les rapports entre Romains et barbares. Ce faisant, ils deviennent les successeurs des empereurs, dont ils s'inspirèrent, en tant que plus haute autorité judiciaire du royaume. Plusieurs codes de lois vont apparaître. La principale difficulté est de savoir, quand et par qui ils ont été réalisés.

Il existe deux grands codes de loi germaniques qui, dans le cadre de cette étude semblent pertinents, car ces recueils sont des témoignages sur la vie et la justice dans les royaumes barbares et donc *in fine* des rapports entre Romains et barbares. De cette façon, ils peuvent être des pistes de recherche très sérieuses.

Au préalable, la pratique n'est pas si étonnante que cela. D'autres codes sont plus anciens mais ils ne concernent pas les Romains à proprement parler : le code d'Euric ou *codex Euricianus*<sup>31</sup> et la loi des Burgondes publiés respectivement entre 469 et 477<sup>32</sup> et le second en 501/502 par le roi burgonde Gondebaud<sup>33</sup>.

Ces codes n'ont pu être réalisés que par des spécialistes dans les domaines juridiques. Les Romains, par leur expertise du droit, ont récupéré les lois barbares qu'ils ont classifiées pour les rendre plus pratique d'utilisation. Ces codes portent la marque du droit romain : il y a beaucoup d'emprunt à la classification, aux lois mais aussi au « style » romain<sup>34</sup>. La présence de Romains dans l'élaboration de ces codes est indéniable et ne souffre aujourd'hui d'aucune contestation.

Il est malgré tout impossible de savoir quels Romains en particulier les ont écrit et même l'exemple de Syagrius à Lyon ne permet pas d'être certain qu'il ait

---

31 Bastier 1979, pp. 47-64. Le code d'Euric est parvenu incomplet. Traitant de succession, des biens des églises ou encore des taux d'intérêts, cet ouvrage est lui-même une continuation du code de Théodoric, un précédent texte de loi émis sous Théodoric II.

32 Plessier 2000, p. 109.

33 Plessier 2000, p. 109.

34 Dumézil 2009, pp. 80-85. L'auteur démontre l'énorme emprunt du droit romain dans la loi salique. Cette dernière en est une émanation directe.

participé à ce projet. Des Romains ont réalisé ces codes sans aucun doute, malheureusement, leurs identités sont inconnues.

Cependant, comme pour la loi salique au début du VI<sup>ème</sup> siècle, ces codes s'adressent avant tout aux barbares et c'est pourquoi il n'est pas question de s'y intéresser. Sont intéressants pour cet exposé les codes de lois d'origine royale mais s'adressant aux populations romaines des royaumes. En décortiquant ces textes, la place des Romains dans les mondes wisigoth et burgonde se dessine, ainsi que le cadre administratif et juridique qui était le leur. Il en existe deux en Gaule, publiés tous deux dans les premières années du VI<sup>ème</sup> siècle.

a) *La Lex Romana Burgundionum*

Le premier à paraître est la loi romaine des Burgondes ou *lex romana Burgundionum*, longtemps appelé le « Papien » consécutive à une erreur d'un copiste. Marc Plessier dans sa thèse<sup>35</sup> montre qu'il ne peut s'agir que d'un code de loi d'origine burgonde. Cette loi daterait de 502. Pour confirmer cette hypothèse, Grégoire de Tours explique<sup>36</sup> que le roi Gondebaud, après la mort de son frère Godégisel, édicte des lois pour les Burgondes afin qu'ils n'oppriment plus les citoyens romains. Gondebaud cherche aussi à assurer sa légitimité avec un texte de loi affirmant son pouvoir en matière judiciaire<sup>37</sup>. Ce qui corrobore cette information est que concernant la justice et son organisation, certaines pratiques datent de la mort de Godégisel en 502 comme celle de tribunaux mixtes jugeant Romains et Burgondes<sup>38</sup>. Si les tribunaux étaient mixtes, chacun devait avoir son

---

35 Plessier 2000, p. 109.

36 Greg. Tur. Franc., II, 33.

37 Maier 2005, p. 111.

38 Kaiser 2003, pp. 85-86.

droit mais en même temps connaître celui de l'autre<sup>39</sup>. Le code Théodose étant complexe pour un non habitué, une synthèse était préférable pour un Burgonde.

La loi romaine des burgondes présente aussi la même organisation que la loi des Burgondes ou loi Gombette, ce qui indiquerait non seulement la même origine mais aussi et surtout une date de rédaction proche voire simultanée<sup>40</sup>, cela rejoint également l'argument concernant la facilité d'utilisation pour un Burgonde. Il est tentant de replacer ce code vers 502 ce qui est assez tardif par rapport à l'essor des royaumes. Il peut paraître étonnant que ces préoccupations n'inquiétaient pas plus les populations romaines sur les territoires barbares mais le code Théodose suffisait largement et il continuera à l'être dans le royaume Franc.

Ce code de loi est assez étrange dans sa présentation et son organisation ce qui démontre tout de suite qu'il n'est pas un recopié du code théodosien. Il a donc été pensé de manière complètement différente<sup>41</sup>.

La loi romaine des Burgondes est beaucoup plus simple et concise que le code théodosien. Elle a été conçue comme une œuvre pratique et simple d'utilisation. Cette simplicité lui a permis de continuer à exister même après la conquête franque jusqu'au IX<sup>ème</sup> siècle<sup>42</sup>.

La loi romaine des Burgondes n'est pas écrite sur le même modèle que le code de Théodose. Contrairement aux lois romaines, aucune *interpretatio*<sup>43</sup> ou clarification n'est présente dans les articles : la loi se suffit à elle-même.

Ce qui ressort de l'étude de Plessier est le caractère à la fois nouveau et en même temps classique de la loi romaine des Burgondes. La *lex romana burgundionum* n'est pas agencée comme le code théodosien en grand thème,

---

39 Plessier 2000, p.109.

40 Plessier 2000, p.109.

41 Drew 1972, p. 29.

42 Drew 1972, p. 7.

43 Plessier 2000, p. 105.

chapitres et sous chapitres. Elle ressemble à un conglomérat de lois assemblées les unes aux autres. Le lecteur passe du droit des successions aux punitions des homicides puis aux affranchissements pour revenir aux homicides. Il est cependant remarquable de constater que loi romaine des Burgondes et loi Gombette, datant de la même époque, possèdent une structure identique. Cela démontre une volonté politique d'organiser le recueil ainsi et puisque aucun Romain formé en droit ne l'aurait fait de cette façon naturellement, il convient de remarquer l'influence politique du souverain burgonde dans la réalisation de la loi romaine des burgonde.

Pour son aspect plus « classique », la loi romaine des Burgondes reste malgré tout très marquée par le code théodosien dans ses formulations juridiques. Plusieurs fois, le code est directement cité. D'autres influences peuvent se retrouver comme Gaius et Paul<sup>44</sup>, démontrant la maîtrise du droit romain chez les auteurs de ce recueil confirmant leur origine romaine.

Il ne s'agit pourtant pas là uniquement d'un copier-coller du droit romain existant ou une compilation d'articles mais bien d'une création originale s'inspirant du droit romain.

Le titre II, paragraphe 6<sup>45</sup> montre clairement une influence de la loi burgonde dans la loi romaine des Burgondes. Comme le souligne Marc Plessier<sup>46</sup>, la notion de prix d'une vie, chère au droit burgonde, n'est pas compréhensible pour les Romains. Gondebaud utilise donc le cas du meurtrier d'un esclave<sup>47</sup> réfugié dans une église. Le meurtrier est alors condamné à payer une amende équivalente « au prix » dudit esclave. Ceci est acceptable pour les Romains car il s'agit là d'un bien et non pas vraiment d'un homme. La question très intéressante du statut des

---

44 Von Savigny 1839, II, p. 21.

45 L. Rom. Burg, 2, 6.

46 Plessier 2005, p. 105.

47 Ce prix est variant selon le métier de l'esclave : 60 sous pour un domestique, 50 pour un spécialiste.

esclaves n'est pas ici débattue. L'esclave n'est pas qu'un bien dans l'Antiquité mais ce raccourci a été réalisé pour imager l'influence burgonde dans la loi romaine des burgondes.

Ce faisant, Gondebaud fait admettre à ses sujets romains qu'un meurtre peut se régler par le paiement d'une amende et qu'ainsi, une vie a un prix. Cette conception si différente du droit romain traditionnel est la preuve de l'influence du droit burgonde sur le droit romain dans la *lex romana burgundionum*.

D'une manière générale, ces lois témoignent du souhait des rois de s'approprier la mission de « diseur » de droit tels les empereurs. Ceci est clairement exprimé à la fin de cette loi II, 6 : *Hoc ex praecepto domini regis convenit observari*<sup>48</sup>. Le roi burgonde Gondebaud devient ainsi chef par sa domination sur l'armée et sa capacité à édicter les lois. Il se rapproche du modèle impérial, agrandissant son pouvoir par un procédé très romain.

Pourquoi avoir réalisé un tel texte ? Comme le relate Grégoire de Tours<sup>49</sup>, Gondebaud réalise ce recueil pour protéger la population romaine de son territoire d'exactions. Dans le contexte de la guerre civile entre le roi et son frère Godégisèle qui a vu le royaume se couper en deux, non pas sur une différenciation ethnique mais géographique, la *lex romana burgundionum* vient rétablir certains droits que les violences de la guerre civiles ont pu mettre à mal. Dans ce contexte trouble, elle apporte de la sécurité à des Romains pouvant craindre des exactions.

Il est possible de voir aussi une deuxième raison d'être à cette loi : les tribunaux mixtes ! En réalisant des codes de lois aux structures identiques pour les deux populations de son royaume, Gondebaud facilite les échanges entre les juges romains et barbares. Il leur permet de travailler avec des outils pratiques qui se

---

48 L. Rom. Burg., 2, 6.

49 Greg. Tur. Franc., II, 33.

complètent ce qui permettrait en cas de besoin qu'un juge burgonde puisse juger un Romain et inversement.

La loi Gombette permet aussi de voir apparaître l'organisation du royaume burgonde, notamment son personnel juridique comme les *notarii* et les *pueri regis* pour la rédaction des actes et jugements et la récolte des amendes<sup>50</sup>. Il s'agit du document le plus proche d'une constitution expliquant le fonctionnement politique, administratif et judiciaire du royaume.

Cette étude de la loi romaine des burgondes permet d'ores et déjà de trouver un des domaines dans lesquels travaillent les Romains au service du roi de Lyon : les tribunaux mixtes. Plusieurs hypothèses ont été faites sur cette solution originale de deux juges, l'un Romain et l'autre Burgonde. Plessier<sup>51</sup> expose une synthèse et une affirmation de ce fait qui semble pertinente.

Lors du paragraphe 13 du prologue de la loi Gombette<sup>52</sup>, Gondebaud fait référence à ces juges en ces termes : « Que le comte Romain ou Burgonde n'ose juger aucun procès en l'absence de l'autre juge, afin qu'ils s'instruisent, et désirent de plus en plus être sans incertitudes dans le domaine des lois »<sup>53</sup>. Cela impliquerait que dans chaque tribunal du royaume burgonde il se trouve un Romain pour rendre la justice. Les juges sont nommés par le roi. En effet, le texte latin prévoit deux mots pour les qualifier : *comes* ou *iudex*. Le juge est donc un *comes*, un comte nommé par le monarque. Par conséquent s'il existe des juges romains, ces derniers sont nommés par le roi ; ils sont donc bien à son service.

Les tribunaux se trouvent tous sur le territoire d'une des nombreuses cités du royaume. Toutes ces cités ont sans doute pu accueillir un juge romain nommé par

---

50 Pour ces deux postes, voir Kaiser 2003, p. 86.

51 Plessier 2000, pp. 342-343.

52 L. Burg, 1, 13.

53 L. Burg, 1, 13.

le pouvoir. La loi Gombette est réalisée par le roi avec le concours de ses *optimates*, délégués du peuple romain auprès du roi<sup>54</sup>, mais elle est également signée par 31 comtes burgondes. Ces 31 comtes, puisque différents des *optimates*, sont donc les juges qui doivent appliquer cette loi. Si l'hypothèse des tribunaux mixtes se vérifie, cela signifie donc qu'il existerait à un instant donné, 62 juges donc 31 juges romains.

Enfin, pour terminer avec la justice, il est à noter qu'elle a deux autres types de fonctionnaires réglementés par le roi : le premier est le *viator*, celui qui retrouvait les bêtes et esclaves. Ce personnage, au vu de ses missions lui demandant d'être souvent sur la route, est certainement ici de milieux non aristocratiques. Il aurait pu être Romain comme Burgonde. La seconde catégorie de personnes est celle des *notarii* qui sont des secrétaires des tribunaux. Ils doivent recevoir et enregistrer les plaintes et les jugements. Cette fonction est présente dans le code Théodose<sup>55</sup> donc c'est un poste ancien repris par les Burgondes. Si des Burgondes ont pu avoir un tel poste, le besoin de savoir écrire vite le latin et le rôle de cette fonction laisse à penser que de nombreux *notarii* étaient Romains. Ils sont des serviteurs de la justice royale, donc *in fine* du roi.

La volonté royale d'écrire le droit est aussi explicable pour une autre raison. Les Burgondes vivent avec les Romains qui leur offrent des terres. Concernant les problèmes de voisinage, la loi Gombette, comme la *lex romana burgundionum* confirme cet état de fait. L'instauration des tribunaux mixtes et d'autres exemples montrent les liens se créant entre les deux peuples. La loi 12,6 de la loi Gombette<sup>56</sup> oblige le Burgonde à demander légalement la main de la fille d'un Romain pour

---

54 Maier 2005, p. 115.

55 CTh, XVI, 16.

56 L. Burg, 12, 6.

l'épouser. D'autres lois<sup>57</sup> insistent sur l'obligation du Romain et du Burgonde de travailler ensemble notamment pour les comptes<sup>58</sup>. Une osmose semble se créer entre les deux peuples ce qui rend le travail et le service au roi burgonde plus acceptable aux yeux des habitants pour finalement le banaliser.

Un dernier élément permet de trouver des Romains au service des rois barbares dans le royaume burgonde grâce aux lois, il s'agit de la redistribution de l'impôt.

À la chute de Romulus Augustule et la disparition de l'empereur romain d'Occident, les souverains germaniques s'approprient les terres de l'empereur comme bien propre et deviennent les législateurs de leurs royaumes<sup>59</sup>. Gondebaud décide alors vers cette époque de changer le système de répartition<sup>60</sup> entre Romains et Burgondes en ceci : 2/3 des terres et 1/3 des esclaves. On peut comprendre avec Walter Goffart<sup>61</sup> qu'en réalité, la disparition de l'empereur marque la fin de l'administration centrale : le tiers de l'impôt réservé à cette dernière disparaît donc au profit du Burgonde ce qui ne fait aucune différence pour un citoyen romain.

L'empereur avait dans le *consistorium principis* un *comes* chargé de veiller à l'administration de ses biens, le bien nommé *comes rerum privatarum*. Ce fonctionnaire avait sous ses ordres de nombreux fonctionnaires. La gestion de toutes ces terres impliquait forcément du personnel et un *comes rerum privatarum* ne portant pas ce nom est tout à fait possible et même probable. Stéphane<sup>62</sup>, un personnel de la cour burgonde pourrait même tenir un rôle analogue puisque responsable du fisc dans le royaume. Tous ces indices indiquent

---

57 L. Burg, 13 ; 54, 2.

58 Plessier 2000, pp. 322-323.

59 Il est vrai que Théodoric II émet lui-même des lois avant mais cela était une exception.

60 Plessier 2000, p. 330.

61 Goffart 1980, p. 123.

62 Vita Apo., 3, 198



la continuité de l'administration ; elle est plus petite, réduite mais ses champs d'action sont attestés.

Le passage d'un territoire vaste comme l'Empire aux petits royaumes barbares a impliqué une diminution de l'administration mais cette dernière existe encore. Ce sont les Romains qui la peuplent même si leur nombre est impossible à connaître.

La loi romaine des Burgondes est importante pour deux aspects. Le premier est qu'elle a été le premier des grands codes de lois germaniques qui ont traversé le temps. Son influence est notable dans ce domaine. Elle s'inspire du droit romain mais sait s'en affranchir pour remplir ses propres objectifs.

Le second aspect important est le poids politique qu'elle porte. La volonté du souverain burgonde de protéger les droits de ses administrés romains se matérialise par la réalisation d'un code de loi, pratique très romaine dans les faits, dans laquelle les Romains sont largement associés. La loi romaine des Burgondes est un témoignage d'une volonté de prise en compte des intérêts particuliers des Romains et donc une volonté affichée des Burgondes d'incorporer pleinement à leur royaume les Romains. Par corollaire, elle confirme le pouvoir du roi dans son rôle de justice. Enfin elle témoigne de l'organisation administrative même du royaume, que ce soit à la cour ou dans les cités.

Si la *lex romana burgundionum* est le premier code de loi germanique, les Wisigoths avaient tenté eux aussi de légiférer mais ces codes de loi s'adressaient essentiellement aux sujets barbares des rois de Toulouse. Peu après la réalisation de la loi romaine des Burgondes, les Wisigoths imitent cette initiative avec la *lex romana wisigothorum* plus connue sous le nom de Bréviaire d'Alaric.

b) *Le Bréviaire d'Alaric ou Lex romana wisigothorum.*

Les Wisigoths possédaient déjà un code de loi, le code d'Euric<sup>63</sup>, qui réglementait les différends entre barbares. Les Romains continuaient à observer la loi du code théodosien à une exception près. Sous Théodoric II, les *leges theodoricianae*, avaient été promulguées pour résoudre les problèmes de partage de terres entre Romains et Wisigoths. Il est intéressant de noter que c'est un Romain, Magnus de Narbonne<sup>64</sup>, préfet du prétoire de Majorien qui s'est attelé à la tâche. En 507, Alaric II, fils d'Euric et roi wisigoth, décide de faire promulguer à Aire-sur-Adour un bréviaire : le bréviaire d'Alaric ou *lex romana wisigothorum*.

Officiellement, cet acte s'inscrit dans une volonté de satisfaire les demandes des Romains vivant dans le royaume wisigoth. Ce faisant, le roi reconnaît les droits des Romains en devenant le législateur ainsi que le garant de ces lois. Jean Gaudemet<sup>65</sup> pense que la culture du droit disparaît définitivement au VIème siècle mais son déclin commence dès le Vème siècle. Le code théodosien devient alors trop complexe, il nécessite une simplification. Cette théorie expliquerait alors le rôle d'un tel bréviaire.

Il existe cependant d'autres raisons à cet acte politique fort. Dans un premier temps, on peut imaginer qu'Alaric veuille surtout limiter les droits des Romains. Le bréviaire s'inspire du code théodosien mais comporte beaucoup d'oublis et de manques. Cela démontre une volonté de simplification, de retirer ce qui n'est plus d'usage.

Une autre explication s'explique par la date de promulgation (507) qui n'a rien d'anodine. Les Wisigoths sont en effet en guerre avec Clovis, roi franc et surtout chrétien orthodoxe depuis peu. La Gaule est composée de Romains orthodoxes ou

---

63 Wolfram 1979, pp. 153-168.

64 Gaudement 1965, p. 7.

65 Gaudemet 1965, p. 5.

nicéens et de barbares en majorité ariens. Les orthodoxes du royaume de Toulouse voient plutôt d'un bon œil l'arrivée d'un roi orthodoxe qui respecterait mieux leurs intérêts<sup>66</sup>. Voyant les Francs s'approcher, Alaric décide de changer la politique dure envers les Romains de son père et tente de rassurer ses sujets qu'il est un bon roi en utilisant ce bréviaire.

Concernant sa réalisation, le code a traversé les époques grâce à une copie avec un mot du roi pour le comte Timotheus. Ce dernier doit l'appliquer à la lettre. Ce passage est très intéressant car il renseigne sur la création de ce bréviaire. Le texte est dit comme l'émanation d'un *commonitorium* chargé de s'occuper de sa rédaction, sous la présidence de Goiaricus<sup>67</sup>, un noble proche du roi. Ce *commonitorium* est composé d'évêques et d'aristocrates romains de tout le royaume : *adhibitibus sacerdotibus et nobilibus uiris*<sup>68</sup>. Une fois que cette assemblée aura terminé son travail, le bréviaire devra être validé par l'épiscopat et quelques personnalités dont un comte qui doit veiller à son application, Anianus.

La validation par l'épiscopat peut sembler étrange au vu des relations tumultueuses qu'ont pu entretenir les Wisigoths avec le clergé orthodoxe mais cette association est au contraire très pertinente. Les évêques sont présents sur l'ensemble du territoire où ils sont des notables respectés et puissants, les véritables hommes forts des cités. Leur validation est aussi une bonne façon de faire accepter le texte et surtout de le voir être appliqué car il défend leurs droits.

Concernant ces « personnalités » ainsi que les aristocrates romains qui ont rédigé le texte, le choix des mots pour les qualifier notamment *nobiles uiri*, laisse à penser que ces individus sont issus de la plus haute noblesse du royaume. Ce sont en tout cas des proches du roi pour qu'il les sollicite de cette manière. Si leur

---

66 Vita Caes., 1, 29. La vie de saint Césaire en est un des meilleurs exemples car l'évêque fut plusieurs fois accusé par les Wisigoths de trahison. Son cas n'est pas isolé.

67 Si deviner l'appartenance aux Romains ou aux barbares devient de plus en plus complexe en cette fin de Ve siècle, le patronyme Goiaricus renvoie clairement à un personnage goth.

68 Mathisen 2008, pp. 42-43.

nombre est inconnu, leur implication dans la réalisation de ce code de loi est certaine, tout comme l'aide qu'ils fournirent à leur royaume par cette action.

Les influences du bréviaire sont claires : il s'agit du code Théodose. L'organisation et la présentation du code suit l'exemple du code Théodose. Le *commonitorium* n'a pas créé de nouvelle loi. Il a repris le code Théodose et n'en a conservé qu'une petite partie ce qui correspondrait à cette idée de vulgarisation. Il a ensuite incorporé des interprétations à ces lois.

Si le bréviaire s'inspire du code théodosien, ce ne sont pas ses seules influences, on y retrouve des *novelles* de Théodose II, Valentinien III, Marcien, Majorien et Sévère qui sont postérieurs au code. Les auteurs ont aussi repris des extraits des grands jurisconsultes des II<sup>ème</sup> et III<sup>ème</sup> siècle tels que Paul ou Gaius. Enfin on retrouve des extraits des codes grégorien et hermogénien, des recueils non officiels de constitutions impériales<sup>69</sup>.

Ce recueil de loi ne peut donc qu'être le fruit de Romains ayant une bonne connaissance des sciences juridiques. C'est pourquoi le personnage d'Anien, qui aurait supervisé et approuvé le code avant le roi est un personnage central. Il n'est pas nommé comme *consiliarius* mais avec un autre titre et le nom seul ne permet de dire s'il est Romain ou non. Ses connaissances en matière de droit laissent cependant penser qu'il s'agit là aussi d'un Romain au service d'Alaric, une sorte de responsable du droit.

L'organisation de la justice chez les Wisigoths n'est pas aussi claire que chez les Burgondes : il n'y a pas de tribunaux mixtes mais uniquement des comtes chargés de rendre la justice comme Timotheus. Ces comtes, au vu des noms des signataires du code, ne sont pas tous Romains sans que cela ne les empêche de rendre justice pour les Romains également. Par analogie avec le cas burgonde, le bréviaire

---

69 Rouche 2008, pp. 12-26.

pourrait aussi être destiné à des comtes chargés de rendre la justice avec un texte plus simple que ne pouvait l'être le code théodosien.

Michel Rouche, auteur et éditeur d'un ouvrage collectif sur le sujet<sup>70</sup>, traite de cette question centrale : la société romano-wisigothe par le spectre du bréviaire. D'ores et déjà il est évident que le bréviaire d'Alaric n'est pas aussi clair à ce sujet qu'a pu l'être la loi romaine des burgondes. En effet, il n'y est pas fait mention de tribunaux mixtes ou d'organisation de la justice. Sur ce point, le souverain wisigoth a préféré ne pas trop innover.

La justice est rendue par des comtes à l'intérieur des cités et au cours du Vème siècle, ces derniers ont récupéré la plupart des pouvoirs civils et militaires. Si leurs pouvoirs ont augmenté, leur champ d'action géographique a grandement diminué<sup>71</sup>. C'est ainsi qu'à première vue, le système judiciaire du royaume wisigoth ressemble beaucoup à celui de l'Empire. Il s'agit d'ailleurs plus d'une légère évolution de ce système que quelque chose de nouveau et le bréviaire d'Alaric par sa forme seule en est le témoin. Si l'administration judiciaire est toujours là, il est certain que les Romains y tiennent un rôle de premier plan : ils sont les gardiens du système et sans eux il ne peut fonctionner.

Le *comes civitatis* qui apparaît dans ce code est sans doute une variante du *comes* du Bas empire comme le fait remarquer Bruno Dumézil<sup>72</sup>. Il s'agit d'un grand officier royal. Dans l'état romain ils avaient compétences militaires et civiles mais le cas du *comes civitatis* est plus complexe chez les Wisigoths car chaque comte semble avoir son propre champ d'action, donné par le roi<sup>73</sup>. Le premier apparaît vers 470 dans une lettre de Sidoine Apollinaire à Marseille<sup>74</sup>. Le comte est et reste

---

70 Rouche, Dumézil 2008.

71 Rouche 2008, p. 85.

72 Dumézil 2008, p. 83.

73 Dumézil 2008, p. 83.

74 Sidon. Epist., IV, 2.

un représentant du roi d'où parfois sa dénomination en *iudex in civitate*<sup>75</sup>. Il possède des fonctions administratives et judiciaires. Il est théoriquement au-dessus des ordres de la cité dont il peut surveiller les membres<sup>76</sup>. En fait, seul l'évêque échappe à sa juridiction sans ordre contraire du roi.

Le bréviaire tout comme la *lex romana burgundionum*, offrent un témoignage unique de la vie des Romains dans les royaumes Wisigoths et Burgondes. Il semblait important de montrer les évolutions des sociétés romaines au Vème siècle dans les royaumes germaniques. Ces recueils de lois montrent la profonde volonté des souverains germaniques de devenir la source de la loi en marquant de leur empreinte la vie quotidienne de leurs sujets, qu'ils soient germains ou romains.

En devenant les uniques créateurs de la loi, ils affirment leur pouvoir sur la société, notamment les grandes familles germaniques qui constituent toujours une menace. Cette méthode est, finalement, bien plus romaine que germanique. Le roi se met dans les pas des anciens maîtres de la société romaine, les empereurs. En insufflant la loi, le roi se rapproche du modèle impérial ; et si l'admiration envers Rome et sa civilisation compte, il est fort à parier que les Romains ne sont pas étrangers à cette façon de faire. Ces Romains au service des rois barbares sont le lien entre l'antiquité et le Moyen âge : ils ont transmis ce qui leur semblait essentiel à leurs nouveaux maîtres pour retrouver une forme de stabilité. Il s'agit de bien plus que d'une collaboration mais bien d'un échange culturel profond entre les deux sociétés. Ces recueils de loi sont bien plus que ce qu'ils semblent être, ils sont le témoignage concret de la transformation des sociétés germaniques vers des sociétés plus romaines.

---

75 Brev. Al., 16, 3, 23.

76 Victorinus surveille Sidoine pour le compte d'Euric : Prévot 1993, p. 252.

Le cas des Burgondes est un cas à part : Gondebaud ne s'est pas contenté de vouloir reprendre des textes existants, il a pratiqué une évolution du système judiciaire pour une meilleure équité entre ses sujets Romains et Burgondes. Les souverains barbares et surtout Gondebaud n'ont pas cherché à éliminer le souvenir de Rome : leur attachement à cette civilisation ne fait aucun doute. Ils ont plutôt cherché une cohabitation complète entre les deux groupes ethniques sur leur territoire. Ils ont voulu améliorer un système ce qui les amène eux aussi à se rapprocher du modèle impérial.

Il n'est pas question des Francs dans cette partie. En effet, premier peuple germanique installé sur les terres d'empire, ils deviennent le plus puissant des royaumes à la fin du Vème siècle. À la chute de l'empereur d'Occident, trois grandes forces se partagent la Gaule : les Francs, les Burgondes et les Wisigoths. Pourquoi ne pas parler des Francs ?

Les Francs n'ont pas, à proprement parler de *lex romana* portant leur nom. Bien sûr, ils ont la loi salique depuis le début du VIème siècle sous l'influence de Clovis<sup>77</sup> et cette dernière comporte de nombreux emprunts à la loi romaine. Il est évident que, là encore, des Romains ont participé à sa rédaction et sa composition. Il est aussi évident que les Romains vivant sur ces territoires ne sont pas sans loi, ils ont continué d'appliquer le droit romain et notamment le code théodosien, pourquoi en créer une ?

Les Francs n'ont pas de *lex romana* car ils n'en ressentent pas le besoin. Le code théodosien et surtout le Bréviaire d'Alaric sont utilisés pour les populations romaines du royaume. Ces deux textes sont amplement suffisants pour administrer ces terres. Cela confirme surtout que les sociétés romaines d'Aquitaine et du Nord-est de la Gaule sont assez similaires<sup>78</sup>. La décision du

---

77 Wood 1994, p. 111.

78 Rouche 2008, pp. 83-87.

souverain franc permet de comprendre que les sociétés romaines en Gaule conservent les mêmes préoccupations quel que soit le royaume où elles se trouvent.

Si les lois « romaines » des burgondes et wisigoths sont marquées par l'influence des Romains qui les composèrent, elles renforcent surtout le pouvoir royal, transformant l'ancien souverain en législateur, tel un empereur. Ce premier foyer de collaboration témoigne des besoins des royaumes, besoins qu'ils ne trouvaient que dans le monde romain. Comment les souverains ont-ils réussi à convaincre les Romains de travailler pour eux ? Cette question sera la question centrale des pages suivantes.

Les divergences entre les droits germaniques et romains étaient énormes. D'un droit oral basé sur la compensation, les barbares se structurent avec un droit se rapprochant du droit romain, beaucoup plus codifié, écrit et émanant non plus seulement de sages mais du souverain lui-même. Le monde romain quant à lui vivait depuis le mi Vème siècle sous le code Théodose, la loi impériale s'appliquant à tous les citoyens. De l'autre côté le droit germanique était resté un droit oral provenant d'une tradition séculaire.

Dans un premier temps les Romains présents sur les territoires gérés par les barbares restent citoyens de l'Empire et donc soumis au seul et unique droit romain. Si les Francs ont conservé ce droit pour leurs sujets Romains dans un premier temps, les Wisigoths et les Burgondes réalisent leurs *leges romanae*.

Ces lois romaines ont été réalisées avec l'aide de Romains, Syagrius notamment pour les Burgondes<sup>79</sup> et un panel d'hommes d'église et de fonctionnaires pour Alaric<sup>80</sup>. Les rois, dans leur volonté de dire le droit ont eu recours à des Romains,

---

79 Sidon. Epist., V, 5 ; mais pas seulement sans doute même si on ne possède aucun autre nom.

80 Brev. Al., 1 : *Venerabilium episcoporum vel electorum provincialium nostrorum roboravit adsensus.*



des lettrés et des gens ayant une expérience dans ces domaines. Les individus ayant participé à ces missions, qu'ils soient déjà des enfants de familles nobles<sup>81</sup> donc éduqués ou des individus occupant des postes à responsabilités, sont des collaborateurs potentiels très intéressants pour le roi. La culture du droit reste forte chez les Romains mais certainement pas pour les barbares. Les compétences juridiques des Romains sont prépondérantes à ces réussites voire même indispensables au vu de l'appellation de « Solon des Burgondes » que Sidoine Apollinaire offre, non sans moqueries, à Syagrius<sup>82</sup>. Les Romains sont donc les instigateurs de ces codes de lois. Concernant Syagrius, Sidoine lui reproche de discuter trop souvent avec les vieillards burgondes. Dans la tradition germanique, les anciens burgondes étaient ceux qui connaissaient la loi des ancêtres<sup>83</sup>. Syagrius a donc pu apprendre la langue burgonde pour converser avec eux afin d'avoir le maximum d'informations pour rédiger ces lois dans la loi Gombette.

La réalisation de ce travail technique ne peut en effet n'être confiée qu'à des spécialistes et les barbares en disposent. Les Wisigoths, présents en Aquitaine, contrôlent la ville de Bordeaux, réputée pour son excellente université<sup>84</sup>, qui malheureusement, n'a pas pu échapper aux déclin des universités en ce début de Moyen âge<sup>85</sup>. Lyon sur le territoire burgonde, est également une ville de culture et d'enseignement : les barbares disposent là d'un véritable vivier de juristes<sup>86</sup>. La réalisation d'un pareil travail nécessite un travail de collecte du droit germanique considérable et de solide connaissance en droit romain.

---

81 Un personnage comme Syagrius provient d'un milieu très riche et respectable dans la société romaine : Settiani 1989, p. 137.

82 Sidon. Epist., V, 5.

83 Réunis au cours de la thing une assemblée d'anciens dont la mission était de rendre des jugements. La pratique est attestée dès Tacite, De Germania, XI où cette dernière est composée des « Grands » de la tribu.

84 Hatinguais 1953, p. 379.

85 Hatinguais 1953, pp. 379-387.

86 Sidon. Carm., XXIII, 446.

Hormis ces cas très précis des deux *leges*, les compétences juridiques des Romains sont très tôt demandées. Pour preuve, le *consiliarius* Leo au service d'Euric est connu comme étant un avocat et juriste de grande qualité. Il est certain que ces compétences sont utiles à Euric quand ce dernier réalise son code éponyme et qu'il pilote pour le roi la réalisation de ce code. Rien ne permet de l'affirmer certes mais il semblerait incompréhensible que le conseiller privilégié du roi n'ait pas eu son mot à dire sur une telle réalisation.

Grâce aux lois romaines des Burgondes, le système judiciaire est décrit : il y avait des magistrats dans les cités chargées de faire respecter la loi selon l'origine du plaignant. Il est impossible de savoir s'il y a un magistrat de chaque ethnie dans la ville ou si ce n'est pas systématique. Ce qui est cependant sûr est le fait qu'il faut des Romains au service des rois capables de rendre la justice dans les tribunaux. Si le roi devient la source de la loi, ces juges en sont les représentants.

La rareté des sources et surtout leur absence d'explications sur les hommes ayant participé à ces textes de lois ne sauraient cacher une chose : les Romains travaillent pour les rois barbares dans l'élaboration des lois. Ils y implantent de nombreuses références à leur culture romaine et cela influence le monde barbare.

La loi Gombette<sup>87</sup> détaille la cour burgonde mais aussi l'administration. Se trouvent donc les fameux *comites* Burgondes et Romains mais aussi d'autres personnages comme le *notarius* chargé de rédiger les jugements et les *pueri regis* chargés de recouvrir les amendes<sup>88</sup>. Aucun nom de ces individus n'est parvenu à franchir les siècles mais il est certain chez les Burgondes qu'une administration judiciaire déployée sur le territoire avec des fonctionnaires existe. Il est tentant de juxtaposer cette organisation dans les autres royaumes mais puisque

---

87 L. Burg, *Prima Constitutio*, 5.

88 Pour ces deux postes, voir Kaiser 2003, p. 86.

l'organisation juridique des royaumes wisigoths et francs est différente, cela ne peut être qu'une conjecture.

Les compétences juridiques des Romains sont recherchées par les souverains qui ont besoin, dans le désir de devenir source du droit, de gens capables de comprendre et interpréter le droit. Les royaumes wisigoths et burgondes possèdent d'ailleurs deux grandes villes où se trouvent des universités où sont formés des juristes : Burdigala et Lugdunum<sup>89</sup>. Cela permet d'avoir constamment des gens formés aux nouveautés juridiques.

Après ces compétences juridiques fortement demandées mais ayant laissé peu de noms dans les sources, les compétences suivantes sont, elles, plus demandées.

### 3) La gestion administrative territoriale.

Édicter et faire respecter les lois est un symbole fort et important pour le souverain. Cela affirme son pouvoir et lui permet de mettre ses pas dans ceux des empereurs romains. Cependant, les compétences juridiques ne sont pas les seules dont les souverains ont besoin, les compétences administratives, moins prestigieuses, sont tout aussi indispensables.

Assurer le suivi du versement de l'impôt, recenser les terres et les revenus fiscaux, assurer la transmission des ordres royaux, transférer le courrier, gérer les terres royales et leurs revenus ou encore assurer le ravitaillement de l'armée, voici un échantillon des missions indispensables à un royaume pour assurer son fonctionnement. L'objectif des souverains est de gouverner des royaumes indépendants et pour cela, une organisation administrative minimale est indispensable.

---

89 Burdigala lieu de formation d'Ausone notamment : Hatinguais 1953, pp. 379-387.

Si, comme l'a montré l'étude des codes de lois, les missions et les noms des personnels ont évolué, les compétences recherchées par les souverains sont très proches des missions qu'exerçaient les personnels administratifs au sein de l'Empire. Les structures des royaumes sont donc très proches de celles de l'Empire, les souverains ayant adapté les services administratifs impériaux à leur propre besoin ce qui permet à Patrick Geary d'affirmer que ces royaumes « étaient sans doute la plus grande et la plus durable création du génie politique et militaire de l'Empire Romain »<sup>90</sup>. Werner souligne lui aussi la persistance d'une forme d'administration romaine sous les Francs notamment dans le sud<sup>91</sup>. Ainsi les souverains ont conservé l'idée même de l'administration romaine, son organisation générale et ses missions. Conserver la même structuration permet aussi de conserver les personnels administratifs et leurs compétences de gestion. Conserver la structuration administrative ne pouvait suffire si les agents administratifs n'étaient plus les mêmes. Les rois barbares ont donc eu besoin d'agents compétents à tous les échelons notamment les postes de direction pour pérenniser leurs royaumes. Conserver est donc le maître mot ce qui implique que la coopération des Romains est donc prioritaire pour les souverains.

Les Romains, comme vu précédemment, sont familiers dans l'art d'administrer. Les Romains de Gaule ont donné aux IV<sup>ème</sup> et V<sup>ème</sup> siècles d'excellents administrateurs. Il semble évident que la majorité de l'administration sous les rois wisigoths soit composée de Romains car les barbares sont pour l'essentiel des guerriers et n'ont pas les compétences nécessaires à la gestion administrative d'un royaume. Là encore, les noms de ces individus ne sont pas connus mais il faut garder à l'esprit que la présence de Romains dans l'administration est certaine, il

---

90 Geary 1996, p. vi.

91 Werner 1987, p. 28 ; p. 40. Les raisons de ce maintien sont simples : les Francs ne cherchent pas à uniformiser leur royaume mais souhaitent que les provinces soient pacifiées. Pour garantir cette paix, il s'appuie sur les structures existantes qui n'ont pas été détruites par les Wisigoths.

ne s'agit malheureusement que d'une histoire de sources. Ce constat est le même concernant les Francs et Burgondes. Pour les Francs, il est même évident que Clovis et Chilpéric possèdent une administration puisqu'ils étaient gouverneurs de Belgique seconde<sup>92</sup> et qu'à ce titre ils ont le soutien de fonctionnaires pour réaliser leur mission.

Les rois barbares ont besoin de personnels compétents capables de diriger les régions sous leur contrôle, de faire respecter la loi et de percevoir les taxes pour le compte du roi. Ces agents royaux sont de véritables relais du pouvoir royal et les choisir est d'un intérêt certain pour les rois. Certains n'hésitent pas à trahir comme Arcadius<sup>93</sup>. La puissance et l'influence de ces hommes dans les régions qu'ils contrôlent sont dangereuses pour les rois si ces administrateurs ne sont pas fidèles. Cette influence provient du fait qu'ils sont sans doute choisis car ils sont déjà des hommes influents dans la région avant d'être des administrateurs territoriaux ce qui impliquerait, au moins pour le royaume wisigoth, un recrutement endogame de ces personnages<sup>94</sup>.

Pourtant, si peu d'informations sur les administrations en place dans les royaumes barbares existent, seulement quelques hauts fonctionnaires sont connus. Chez les Wisigoths, il y a Victorius, *dux septem civitates* puis *dux Aquitaniae primae*<sup>95</sup>. Ce fonctionnaire représente l'état wisigoth sur les territoires et est donc gestionnaire pour le roi de ces mêmes territoires. Il est aisé de supposer que d'autres représentants du roi se trouvent sur les territoires conquis ou administrés par les Wisigoths. Devenus maîtres de nouveaux territoires, les Wisigoths ne placent pas un barbare comme représentant du roi mais bien un

---

92 Armand 2008, p. 78.

93 Greg. Tur. Franc., III, 9 ; 12.

94 Greg. Tur. Franc., III, 2. Arcadius est le petit-fils de Sidoine Apollinaire dont les liens avec la cité de Clermont sont extrêmement forts.

95 Greg. Tur. Franc., II, 20. La date d'obtention des titres n'est pas correcte comme le rappelle la PLRE mais les titres eux le sont bien.

Romain qui semble plus à l'aise avec la gestion administrative de territoires qu'avec les armes, contrairement à ce que son titre de *dux* laisse à penser. Si le cas du bréviaire d'Alaric est observé, des *comites* y sont cités, dont la totalité ont des noms à consonances barbares ce qui témoigne d'un changement dans les pratiques puisque ces postes d'administrateurs étaient tenus par des Romains. Ceci témoigne d'une acculturation des deux groupes de populations, et donc d'une fusion, même incomplète, des sociétés romaines et wisigothes. Cependant quelque 35 ans séparent Victorius du bréviaire ce qui peut expliquer cette évolution des pratiques.

En réalité, ce comte wisigoth est avant tout un personnage qui peut être rapproché de l'antique poste du *iudex*. D'après la *lex visigothorum*<sup>96</sup>, ces personnages sont fréquemment cités ce qui témoigne de l'importance de cette constitution. En tant qu'équivalents de *iudices*, ils doivent faire respecter les ordres du roi au niveau des cités et les exécuter, ils sont responsables de l'administration fiscale, ont des pouvoirs de police et une juridiction civile et criminelle<sup>97</sup>.

Si les Wisigoths ont recherché, au moins pour un temps, des administrateurs romains, les Burgondes, eux, possèdent au sein de leurs cours des personnels administratifs semblables à ce que l'on trouve dans l'administration impériale. Stéphane par exemple est responsable de la collecte des impôts<sup>98</sup>. Pantagathus, *custos patriae rectorque* quant à lui montre la présence d'agents du pouvoir royal dans les cités en territoires burgondes<sup>99</sup>. La loi Gombette permet de mettre en lumière l'administration civile avec les *Burgundiones quoque et Romani [...]*

---

96 Déclareuil 1910, p. 228.

97 Udina Martorell 1971, p. 150.

98 Vita Apo., 3, 198.

99 CIL XII, 1499.

*pagorum comites vel iudices deputati omnes etiam et militantes*<sup>100</sup>. Ces fameux comtes Burgondes et Romains sont les « hommes à tout faire » du royaume. Ces représentants du roi ont des fonctions judiciaires avec les fameux tribunaux mixtes<sup>101</sup> mais surtout, ils sont des envoyés aux compétences militaires mais aussi administratives. C'est en tout cas le sens qui peut être donné à *omnes etiam*. Ces agents sont donc des représentants du roi, responsables d'une cité ou d'un pagus. Enfin, suivant les travaux de Kaiser, Dahn et Amaury<sup>102</sup>, si les comtes d'origine sont des militaires, il est probable que les comtes romains n'occupent pas de telles fonctions n'étant pas responsables d'une armée et se chargent des affaires civiles<sup>103</sup>.

Les Francs eux possèdent l'administration romaine de Belgique seconde. Il n'existe pas de trace de représentant du roi dans les provinces conquises comme les ducs ou comtes dans un premier temps. Passée la conquête du territoire wisigoths, des Romains apparaissent comme Hortensius<sup>104</sup> *comes civitas Arvensis* après la révolte provoquée par Arcadius en 525 ou encore Parthenius<sup>105</sup>, ancien allié des Wisigoths qui finit par rejoindre Theodebert roi des Francs pour qui il est un *magister officiorum* en 544. Certes ce personnage a commencé sa carrière auprès des Francs à la toute fin de cette étude mais si un tel poste existe à l'époque, il est fort probable qu'il existait avant cela chez les Francs ce qui démontre là aussi les besoins en compétence de gestion des différents royaumes.

---

100 L. Burg, Prima constitutio 5 ; Mathisen 1993, pp. 128-129 ; Kaiser 2003, p. 85.

101 Kaiser 2003, pp. 85-86.

102 Dahn 1866, p. 123 ; Amory 1994, pp. 25-27, Kaiser 2003, p. 86.

103 Kaiser 2003, p. 86. La non-signature des comtes romains serait dû au caractère même de la loi Gombette, tournée vers les militaires burgondes afin de régler les problèmes entre Romains et militaires burgondes. Visiblement, les comtes romains n'eurent pas à la signer ce qui montre aussi la confiance du roi envers les Romains dans les questions judiciaires.

104 Greg. Tur. Franc., IV, 35.

105 Arator ad Parth. 102.

Enfin il est attesté chez les Francs la présence du *grafio*. Ce terme latin renvoie à un administrateur de *pagus* et donc d'une circonscription administrative non urbaine et possède des pouvoirs judiciaires et financiers<sup>106</sup>. Clovis cherche donc à garder un fonctionnaire civil à la gestion des campagnes. Dans des régions encore faiblement christianisées, la présence d'un antique représentant du pouvoir impérial est la plus sûre des décisions. De plus, ne pas lui donner un titre trop important et connoté comme le *comes* permet de strictement limiter les prérogatives militaires de ce dernier pour les laisser à des militaires francs. Il n'y a pas dans les sources un *grafio* dont l'identité soit connue même si leur existence est attestée.

Concernant les villes, Udina Martorell présente la thèse d'un *comes* représentant le roi. Cela est possible une fois la conquête du royaume wisigoth effectuée comme dans les cas d'Arcadius et d'Hortensius<sup>107</sup> mais cela n'est pas attestée en Gaule du Nord avant. Cependant comme le signale le même auteur, les Francs reprennent la cité comme base administrative<sup>108</sup>, il est donc tout à fait possible que ce soit parmi les notables municipaux que se trouve l'administrateur représentant le roi. L'Église imposant un évêque par cité et Clovis ayant des accointances réelles avec l'Église de Gaule<sup>109</sup> et nommant lui-même les évêques, il est donc naturel de penser que ce sont les évêques<sup>110</sup> qui remplissent ce rôle dans un premier temps avant que la structure comtale se développe au VI<sup>ème</sup> siècle<sup>111</sup>. Les évêques sont donc les représentants du roi quant à la gestion courante administrative des cités et comme le montrent Heuclin<sup>112</sup> et Isaïa<sup>113</sup>, le clergé

---

106 Dumézil 2013, p. 133.

107 Greg. Tur. Franc., IV, 35.

108 Udina Martorell 1971, p. 150.

109 Heuclin 1998, p. 43.

110 Heuclin 1998, p. 39.

111 Durlat 1979, p. 238.

112 Heuclin 1998, p. 43.

113 Isaïa 2010, p. 24.



possède bien des fonds propres publics venant du roi pour effectuer des missions pour la cité.

Que ce soit d'un point de vue militaire, judiciaire ou administratif, les rois barbares ont des besoins qu'ils satisfont avec les Romains vivant sur place impliquant un recrutement lié à l'influence de l'individu sur un territoire. L'épigraphie n'a laissé que peu de traces, la pratique d'étaler son parcours étant terminée<sup>114</sup>. La liste des fonctionnaires royaux romains n'existe pas à proprement parler<sup>115</sup> mais tous les royaumes des années 470 à 534 en possèdent ce qui prouve les besoins dans ces domaines des royaumes barbares. Il reste cependant la plus grande partie des collaborateurs à observer et ces derniers ont eu des missions à la fois plus floues et plus importantes, des compétences politiques se rapprochant à des activités de conseils.

#### 4) Le conseil politique

Les rois possèdent une institution judiciaire, des individus faisant respecter la loi, celle que le roi édicte pour les habitants de son royaume. Ils possèdent également des individus chargés de faire fonctionner une administration locale aussi réduite soit elle. Concernant la prise de décision au niveau central, deux types de personnages apparaissent, chacun aidant le roi. Le premier type est un groupe les *optimates* : la loi Gombette les cite en premier dans sa *Prima Constitutio*<sup>116</sup>, le bréviaire d'Alaric précise lui que le texte a été élaboré avec l'avis de puissants du royaume<sup>117</sup> ce qui là aussi laisse entrevoir l'intervention de ces

---

114 Delmaire 2005, p. 256.

115 L. Burg, *Prima constitutio* 5.

116 L. Burg, *Prima constitutio* 5.

117 Mathisen 2008, pp. 42-43.

*optimates* nommés ici *nobiles viri*. La vie des Pères du Jura, par l'intermédiaire d'un épisode de la vie de Lupicin parle d'un noble Romain présent à la cour du roi et lui donnant conseil<sup>118</sup>. Ce noble romain n'est pas plus connu ce qui fait penser là encore à un noble, un *optimas* donc. Quant au royaume franc, la persistance de l'aristocratie et donc des nobles au sein de l'Eglise par l'intermédiaire de l'épiscopat<sup>119</sup> et leur obéissance aux rois tendent à montrer que d'une certaine manière là aussi les *optimates* servent bien le roi.

Ces nobles ne possèdent pas de statut. Ils sont présents auprès des rois car ces derniers ont besoin d'eux. Ce sont des personnages puissants possédant terres, richesses et influences dont il serait fort peu judicieux de se passer. Ces nobles conseillent le roi et l'influencent sans doute mais surtout agissent pour lui. Le roi, par l'intermédiaire de ce groupe, se dote d'une « assemblée » de gens qu'il peut contrôler et surveiller. Le deuxième type d'individus sont les conseillers officiels ou *consilarii*. Peu nombreux, ils ont pourtant des compétences fondamentales pour les rois.

Les compétences d'un Leo par exemple sont d'ordre juridique, administratif mais surtout politique. Véritable représentant du roi pour les Romains du royaume, comme le montre la correspondance de Sidoine avec Leo<sup>120</sup>, c'est vers lui qu'il faut se tourner pour accéder au roi. Ce faisant, le roi wisigoth ou burgonde se permet d'avoir une interface entre lui et les populations romaines ce qui facilite la compréhension et permet de nouer les rapports entre le pouvoir et les Romains.

---

118 Vita Patr lur., 92-93.

119 Isaïa 2010, p. 24.

120 Sidon. Epist., IV, 22, 1-3 ; VIII, 3, 3-4 ; Ennod. Epiph., 85. C'est à lui que l'on s'adresse si on souhaite obtenir quelque chose du roi.

Leo<sup>121</sup> et Laconius<sup>122</sup> pour les Wisigoths et les Burgondes sont des cas bien documentés et connus qui apportent un éclaircissement sur ces conseillers. Ce sont de administrateurs aux compétences élargies qui ont comme le souligne Sidoine pour Leo « connaissances de toutes les affaires du royaume »<sup>123</sup> soulignant la confiance que les souverains leur témoignent. En plus de la confiance de leurs souverains, ces hommes doivent posséder toutes les compétences nécessaires pour aider le roi à administrer son royaume. Il faut des personnes hautement qualifiées et fiables. Aridius<sup>124</sup> par exemple pour Gondebaud est aussi à l'aise dans le maniement des armées que dans les négociations avec Clovis ce qui témoigne de sa polyvalence. Gondebaud lui a fait confiance et c'est grâce à des hommes comme lui qu'il peut reprendre son royaume face à son frère Godégisèle.

Nombreux sont aussi les conseillers plus ou moins officiels à être des hommes d'Église et plus précisément des évêques : Rémi de Reims pour Clovis<sup>125</sup>, Avit de Vienne pour Gondebaud<sup>126</sup>. Leurs rôles sont moins précis que pour les *consilarii* laïcs mais les rois se confient à eux et se laissent conseiller par ces personnes qui possèdent érudition et réseau d'influence. Cela témoigne de l'importance prise par l'Église et ses représentants dans les affaires de l'État et comment les rois barbares ont besoin de ce soutien ecclésiastique surtout d'un point de vue politique.

Enfin tous les ambassadeurs peuvent être incorporés parmi ces conseillers politiques. Claudius pour les Francs, Orens<sup>127</sup> pour les Wisigoths ou Aridius<sup>128</sup> pour

---

121 Sidon. Epist., IV, 22, 1-3 ; VIII, 3, 3-4 ; Ennod. Epiph., 85.

122 Ennod. Epiph., 168-170.

123 Sidon. Epist., VIII, 3, 3-4.

124 Greg. Tur. Franc., II, 32.

125 Heuclin 1998, p. 40.

126 Alc. Avit. Epist., 1-6 ; 21-23 ; 30 ; 44.

127 Vita Orien., 1.

128 Greg. Tur. Franc., II, 32.

les Burgondes, ces hommes sont des relais du pouvoir auprès des autres souverains et savent négocier. Ces compétences de négociation et leurs connaissances des pratiques à la fois romaines et barbares ne peuvent qu'encourager les rois à recourir à des Romains.

Avec la fin de l'empire romain d'Occident, la disparition de certains personnages ou titres est définitive. Le concile des Gaules à Arles ne se tient plus depuis que ces provinces n'appartiennent plus à l'Empire et sont séparées par les limites des royaumes. Ces postes ou ces événements ont-ils réellement disparu ? Rien n'est moins sûr. Ils ont simplement changé d'échelle.

L'exemple du *vicarius septem provinciarum* est parlant, ce personnage a effectivement disparu mais à sa place apparaît le *comes super septem civitates* dans le royaume wisigoth. Il est passé de provinces à des villes et ce changement d'échelle est primordial pour appréhender l'évolution de la société romaine au cours du Vème siècle.

L'administration provinciale comporte plusieurs subdivisions : la préfecture du prétoire, le diocèse puis les provinces. À leur tête se trouvent respectivement le préfet du prétoire des Gaules, les vicaires et les gouverneurs ou *praesides*. La création des royaumes a simplement abrogé la strate la plus élevée : la préfecture du prétoire. Pourquoi alors n'existe-t-il aucune trace de ces mêmes titulatures ? Le terme *vicarius* signifie en latin « le remplaçant », sous-entendu, le remplaçant du préfet du prétoire : celui qui le représente. S'il n'y a plus de préfet le titre n'a plus de sens et c'est pourquoi les souverains l'ont remplacé. Le titre romain de *comes* a conservé un sens simple pour les souverains, un sens qu'ils comprenaient. De plus, les souverains ont besoin de personnels alliant capacité administrative et capacité à diriger des troupes sur les territoires ce qui se rapproche plus du *comes* que du vicaire. Le titre est donc passé de *vicarius septem provinciarum* au *dux septem civitates*. Ceci, loin d'être une fantaisie ou une méconnaissance des

barbares, est plutôt la preuve du pragmatisme de rois comme Euric qui adaptent les besoins de leur royaume en réutilisant un vocabulaire et des institutions latines au service de leur politique.

Les administrations des royaumes s'exercent sur des espaces plus petits, aux titulatures plus floues et moins présentes, ce qui tranche avec l'administration très hiérarchisée de l'empire romain tardo-antique. Cela complique la tâche de référencement d'autant que les royaumes ont adopté des politiques différentes comme par exemple en matière judiciaire<sup>129</sup>.

L'empire d'Occident fait, à la mort de Théodose en 395, environ 2,5 millions de kilomètres carrés ; le royaume franc, après avoir conquis le royaume burgonde en 532 fera 630 000 kilomètres carrés<sup>130</sup> d'après les estimations de ces territoires, ce qui représente sa taille maximale en Gaule. À bien comparer les chiffres, on se rend compte que les royaumes sont petits par rapport à l'Empire d'Occident. Cette réduction implique nécessairement des besoins moindres dans l'administration générale des territoires.

Les besoins pour les rois barbares de Romains aux compétences diverses et variées sont en revanche certains. Les rois ne peuvent gouverner avec uniquement des barbares. Trop peu nombreux et ne possédant pas les compétences requises, ce qui est normal pour des peuples guerriers, les barbares ne peuvent suffire. Même si Mathisen rappelle que des barbares ont démontré des capacités intellectuelles capables de rivaliser avec les meilleurs Romains, les sources n'en laissent entrevoir qu'une infime minorité et donc certainement pas assez pour administrer un royaume<sup>131</sup>. Tous les royaumes ont leurs conseillers, et ce, continuellement de 470 à 534. Si les compétences juridiques, militaires et

---

129 Sans revenir sur les parties qui y sont consacrées, les témoignages de tribunaux mixtes chez les Burgondes : Kaiser 2003, p. 85 et du *iudex wisigoth* : Udina Martorell 1971, p. 150 montrent bien les différences d'organisation judiciaire selon les royaumes.

130 Taagepera 1979, p. 24.

131 Mathisen 1997, p. 147.

administratives sont recherchées, ce sont surtout les activités de conseils et les compétences politiques qui ont la préférence des rois barbares, évêques, ambassadeurs et *consilarii* ne représentent pas moins d'un tiers des collaborateurs connus.

Ces collaborateurs partagent cependant presque tous un point commun. Ce sont des nobles de Gaule et d'Espagne. Ce critère relève d'une stratégie mise en place par les rois, à la fois pour remplir les besoins des nouveaux royaumes mais surtout pour permettre de préserver ce qui pouvait l'être de l'ancien monde romain en s'assurant la collaboration des élites.

### III) Les collaborateurs Romains : évolutions et actions

#### A) Evolution des collaborations au fil du temps.

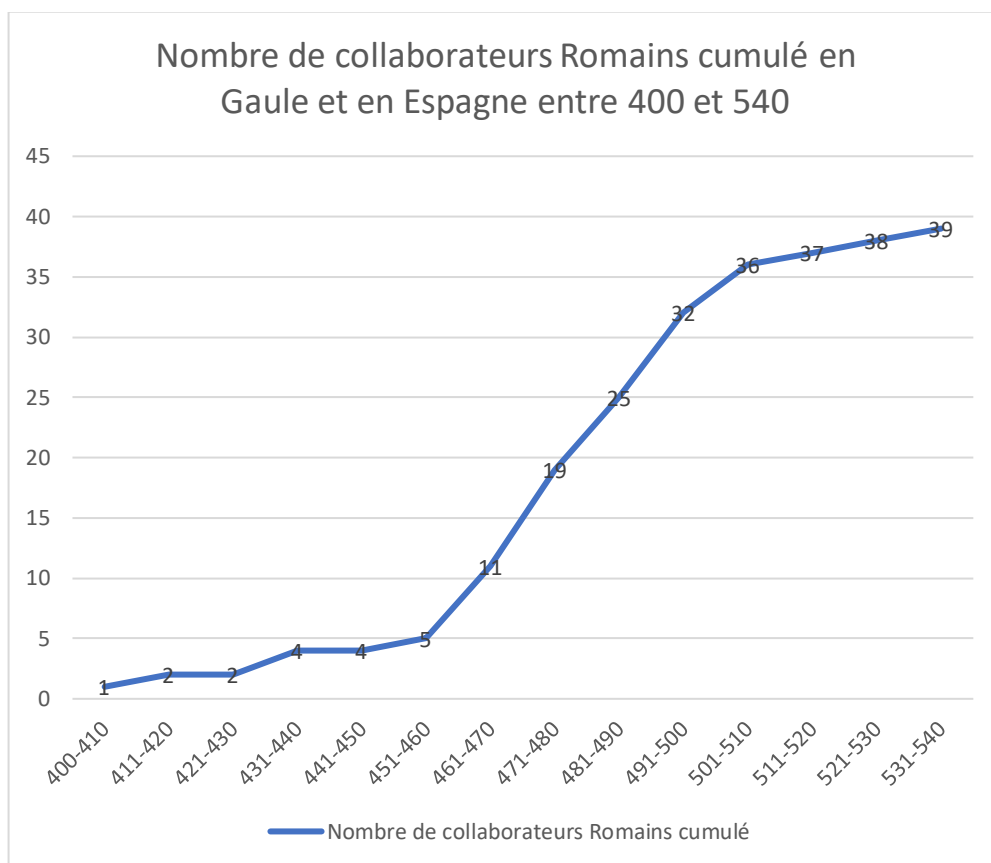
Les stratégies des rois barbares n'ont pas été appliquées d'un bloc mais se sont élaborées au cours du temps comme le montre le cas des lois, presque 90 ans après l'arrivée des Wisigoths pour le bréviaire d'Alaric.

Une bonne façon de comprendre la montée en puissance des collaborations entre Romains et barbares est d'étudier le nombre de collaborations attestées entre ces deux groupes durant la période d'étude. Cette méthode est incomplète car, en effet, les individus mis en cause peuvent certes n'apparaître que ponctuellement<sup>1</sup> mais aussi avoir une action sur le long terme. Pour résoudre ce problème il est prévu de travailler par décades afin de limiter les datations floues. Afin de voir pleinement les évolutions, l'apparition d'un nouveau membre incrémente d'une unité le nombre de Romains : il s'agit de fait d'une étude cumulée faisant apparaître certains phénomènes plus aisément.

Tous les individus ont donc été classés selon leur date d'apparition dans les sources. Aucune distinction n'a été réalisée sur leurs actions ou le type de collaboration, ne compte que celle-ci soit attestée.

---

<sup>1</sup> Comme Evodius par exemple dont il n'est fait mention qu'une fois. Sidon. Epist., IV, 8.



Le graphique issu de cette étude témoigne d'une accélération des collaborations entre Romains et roi barbares entre 460 et 500. 70% des collaborations recensées dans les sources se situent durant cette période. Une véritable montée en puissance du phénomène à partir de 460 peut s'observer. De cinq collaborateurs en 460, on passe à 33 en 500.

Au sein même de cette période, trois cas se distinguent :

- Les périodes de petite progression. On en dénombre trois : 462-467, 476-487 et 492-499.
- Les périodes de progression moyenne. On en dénombre trois : 460-462, 474-476 et 487-494.



- Les périodes de forte progression, beaucoup plus courtes. On en dénombre seulement deux : 474-476 et 499-500.

Ce qu'il faut retenir, c'est cette énorme progression à partir de 460. Une progression qui n'est pas régulière mais qui marque un changement net dans les relations entre Romains et barbares en Gaule.

Si la période la plus chargée en collaboration est la période 460-500, cela est dû au fait que les sources à disposition sont plus nombreuses à ce moment. On ne peut exclure que d'autres personnes pourraient avoir servi les rois barbares avant. A ce propos, il faut aussi avoir en tête qu'une bonne partie des sources sont des écrivains contemporains au Vème siècle ou postérieurs à celui-ci. Ils avaient accès à plus des textes, aujourd'hui perdus et il est du coup fort étonnant que ces derniers ne parlent pas de serviteurs de rois barbares avant les années 460. Le phénomène de massification des collaborations semble vraiment apparaître vers ce moment même si des cas plus précoces ont pu voir le jour avant. Encore une fois, il n'est question ici que de collaborations avérées. Des sympathies ont pu exister<sup>2</sup> mais il semble certain que les traces de collaborations ne soient présentes aussi ouvertement qu'à partir des années 460.

Avant 460, peu de collaborations sont à signaler. Il en existe malgré tout, ce qui confirme l'hypothèse vue au paragraphe ci-dessus. Les auteurs ne les passent pas sous silence mais elles sont juste très rares car toutes les conditions ne sont pas réunies. Il existe des collaborations<sup>3</sup> dès les années 410 sans pour autant que cela fausse cette étude statistique. Le premier cas référencé est celui de Candidianus<sup>4</sup>. Candidianus soutient le mariage entre Athaulf et Galla Placidia, une union qui

---

2 Peut être donné en exemple le cas de Candidianus, qui accueille Alaric en 414. Olymp. Hist., 24.

3 Hyd. Chron. II., 439. Orens d'Auch par exemple qui est ambassadeur sous Théodoric Ier et qui aide le roi dans son conflit contre Aetius et Litorius.

4 PLRE II, Candidanus.

apporte beaucoup d'incertitudes mais qui consacre l'idée que les Goths peuvent être les sauveurs de Rome. Il prouve que dès le début du Vème siècle, des Romains sont prêts à travailler avec des barbares, à vivre avec eux. Il est la preuve que les Wisigoths avaient des soutiens chez les personnes possédantes de Gaule donc sans doute chez les sénateurs gaulois.

Après 500, il serait étonnant de ne pas trouver plus de collaborateurs puisque l'augmentation des collaborations a dû entraîner plus de Romains à coopérer. L'explication est assez simple en réalité puisque les sources ne s'intéressent plus vraiment à partir de 500 aux collaborations car ces dernières sont devenues normales et fréquentes. Un cas comme celui de Parthenius montre la normalisation des pratiques de collaborations. Personne ne s'en indigne plus comme Sidoine le faisait pour Syagrius<sup>5</sup> ou Calminius<sup>6</sup>. L'auteur, ici Grégoire de Tours, décrit plutôt la vie d'un haut fonctionnaire et conseiller du roi sans s'appesantir sur son statut de Romain si ce n'est pour montrer pourquoi cet homme était si capable d'être aux côtés de plusieurs rois. Finalement le phénomène est tellement évident qu'il n'est même plus présenté par les sources tellement il est banal. Déjà avant la chute de l'Empire, depuis la décennie 460, c'est vers les barbares que les Romains se tournent et si cela pouvait choquer les contemporains à ce moment, cela ne choque plus vers 540. Ces événements qui défrayaient la chronique en 460-470 deviennent banals et normaux au VIème siècle comme une évolution incontournable. Cela peut expliquer l'absence de beaucoup de Romains au service des rois barbares dans les sources passés les années 500-501. C'est à ce moment que la collaboration devient naturelle et s'institutionnalise.

---

5 Sidoine. Epist., V, 5.

6 Sidoine. Epist., V, 12.

La période la plus intéressante pour cette étude est cette quarantaine d'années entre 460 et 500. Il apparaît que si la courbe est irrégulière, elle est tout de même constante dans son mouvement ce qui implique un phénomène continu et progressif. Ces évolutions montrent la montée en puissance des collaborations lors de la fin de règne de Majorien. Historiquement ces années marquent la fin du dernier empereur d'Occident à l'initiative. Le dernier à avoir tenté de reconquérir ses territoires et surtout celui qui avait ramené certains Gaulois dont les Lyonnais dans le giron romain. La déposition d'Avitus quelques années plus tôt et la fin de cet empereur ont provoqué un profond bouleversement en Gaule conduisant à l'apparition des collaborations dans des royaumes qui finissent par s'assumer en tant que tels.

Si l'étude de cette évolution est importante pour comprendre comment les collaborations ont pu être possibles, il est nécessaire de se pencher à présent sur qui sont ces individus et leurs actions.

## B) Actes et acteurs

Si, comme vu dans la partie précédente, les collaborations prennent leur essor au début de la décennie 460, il convient de comprendre d'où viennent ces individus et qui ils sont afin de tenter de saisir de quelle façon les collaborations se sont passées.

### 1) Les collaborateurs militaires

Depuis 461 et la mort de Majorien, la situation politique en Gaule s'est détériorée. Le nombre de conflits entre Rome et les barbares est en chute libre puisqu'en réalité, il n'y a plus d'état romain capable de s'opposer aux volontés expansionnistes des barbares.

Il est question dans les paragraphes qui suivent de l'identité des collaborateurs et de leurs motifs. Le premier est un militaire : Nepotianus<sup>1</sup>.

Il s'agit d'un exemple atypique révélateur de la volonté impériale de rester la puissance maîtresse. Majorien veut contrôler le roi wisigoth et pour cela, Nepotianus va le servir, à la fois comme un général mais aussi un espion pour l'empereur.

Nepotianus est envoyé en tant que maître des milices, chargé d'assister Théodoric II dans sa reprise de la péninsule ibérique<sup>2</sup>. Le plan de Majorien est assez simple,

---

1 PLRE II, Nepotianus 2.

2 Hyd. Chron. II., 460.

il s'agit d'avoir un homme de confiance, un militaire, qui remplira une mission : reprendre les provinces espagnoles mais aussi contenir les Wisigoths au cas où ces derniers tenteraient d'agrandir leurs possessions au détriment de Rome. Si son aide n'est pas clairement volontaire et même s'il agit sous les ordres de Majorien, il est le premier cas militaire d'un Romain aidant ouvertement un roi barbare.

Concernant le personnage, il n'est pas originaire de la Gaule mais sans doute des provinces illyriennes. Il semble être le frère de Marcellinus<sup>3</sup>, comte de Dalmatie, qui meurt en Sicile en 468. Il est aussi, sans que l'on puisse savoir exactement le lien de parenté, affilié à Julius Nepos, empereur de 474 à 475. Nepotianus lui-même est un militaire dans la plus pure tradition des carrières militaires occidentales : il est d'abord *comes* puis *magister utriusque militiae* pour l'Occident<sup>4</sup>. Sa participation n'est peut-être pas volontaire, mais il est un des premiers Romains à avoir mis ses capacités au service d'un roi barbare. La suite de la carrière de Nepotianus est inconnue et sa trace se perd en Espagne. Il est le premier mais aussi le seul Romain qui ait reçu l'ordre de servir un roi barbare au nom de l'Empereur. Qu'elle soit volontaire ou forcée, l'aide fournie aux rois barbares n'est pas faite pour les intérêts de l'Empire mais bien pour les intérêts mutuels d'un roi et d'un Romain.

Son successeur direct est Arborius<sup>5</sup>. Ce *comes* remplace Nepotianus comme conseiller militaire auprès de Théodoric II. Il finit par devenir *magister militum*. Peu de choses sont connues sur le reste de sa vie. Son origine et sa famille sont inconnus, seul son actif l'est. Dans ses chroniques des événements de la seconde moitié du Vème siècle dans les provinces hispaniques, Hydace est témoin de

---

3 PLRE II, Marcellinus 6.

4 Hyd. Chron. II., 460.

5 PLRE II, Arborius 1.

l'action d'Arborius<sup>6</sup>. En 461, Theodoric II est toujours pris dans sa « reconquête » de l'Espagne, officiellement pour Rome. Si à l'origine, l'ordre de reconquête venait d'Avitus, la destitution et la mort de ce dernier ont coupé court à cet accord de principe : Théodoric, sous couvert de cet ancien ordre de l'empereur Avitus, tente l'invasion de l'Espagne. Il est confronté alors aux roitelets germaniques qui pullulent en Gallice ou en Bétique et notamment aux Suèves. Dans ce passage<sup>7</sup>, Hydace raconte qu'une ambassade est envoyée par Théodoric II auprès d'un roi suève vers 462/5. Arborius se rend à la convocation de ce même Théodoric et participe donc aux négociations. Il devient ambassadeur de la royauté wisigothe. La brièveté de ce passage d'Hydace ne permet pas d'en savoir plus. Ce qui est certain est qu'Arborius est parmi les premiers ambassadeurs connus des rois barbares<sup>8</sup>.

Vers 469-470, Sidoine Apollinaire écrit à un de ses amis : Nammatius<sup>9</sup>, résidant à Saintes, ville située sur le territoire wisigoth. L'auteur souhaite bonne chance à Nammatius car ce dernier doit arpenter les côtes du royaume pour lutter contre les raids saxons, de plus en plus fréquents. Concernant son rôle il semble, d'après les auteurs de la PLRE, qu'il soit amiral d'Euric jusqu'à sa mort en 477-478. Saintes est proche du littoral, il y a donc pour le notable un intérêt certain à défendre cette région et les Wisigoths ne sont pas connus pour leurs talents maritimes, moins encore s'ils impliquent un aspect militaire. Pour résoudre ce problème, ils doivent faire appel aux Romains, bien plus à l'aise qu'eux en ce domaine et cet exemple illustre parfaitement cet état de fait. Il est probable au vu du peu d'expériences maritimes militaires des Wisigoths que le souverain laisse une grande marge de manœuvre à l'amiral pour défendre les terres d'Aquitaine. Cette association est

---

6 Hyd. Chron. II., 461.

7 Hyd. Chron. II., 461.

8 Hyd. Chron. II., 462.

9 Sidon. Epist., VIII, 6.

un accord gagnant-gagnant, Euric a besoin de lui pour protéger les côtes et Nammatius a besoin de la bénédiction du roi.

La chronique gauloise de 511 présente un autre général, Vincentius, qui réalise pour le roi une expédition en Italie en 474<sup>10</sup>. Il est duc ou l'équivalent d'un *magister militum*<sup>11</sup> et il reste sous les ordres d'Euric jusqu'en 476, date de sa mort lors d'une offensive contre Odoacre. La raison de cette offensive est l'alliance entre Julius Nepos et Euric que ce dernier respecte car elle arrange ses plans. Visiblement, ce soldat était de la province tarraconaise et il venait d'être nommé *Magister militum per Gallias* par Euric.

Un autre serviteur militaire, Apollinaris, est mentionné à la bataille de Vouillé en 507 où l'armée wisigothe essuie une cuisante défaite face à Clovis et ses alliés burgondes. De nombreux Auvergnats et sénateurs périrent dans cette bataille<sup>12</sup>. L'armée wisigothe comptait donc bien en ses rangs un grand nombre de Romains qui servaient sous le commandement d'un des leurs. C'est un *uir inlustris*<sup>13</sup> comme le soulignent deux sources. Il fait partie de la très haute aristocratie gauloise par sa famille. Grégoire de Tours indique qu'il fut *comes civitatis Arvenorum*<sup>14</sup> et donc chargé de défendre la cité de Clermont contre les Francs, tâche dont il semble s'être acquitté. Apollinaris est sans doute ce commandant des troupes auxiliaires romaines de l'armée d'Alaric II. Certains indices tendent en tout cas à faire de lui ce chef d'armée comme notamment le fait qu'il soit le seul Romain cité par Grégoire, ce qui atteste son importance. Il est, de plus, issu d'une grande famille prestigieuse qui a donc une influence énorme dans la région. Sa famille pourrait

---

10 Chron. Gall. chron. I., p. 652 ; p. 655.

11 Les prérogatives de ces ducs wisigoths sont controversées mais il apparait clairement qu'elles affichent, si ce n'est une similarité, une continuité avec l'état romain. Maier 2005, p. 252.

12 Chron. Gall. chron. I, 652 ; 655.

13 PLRE II, Apollinaris 3 ; Alc. Avit. Epist., 24 ; 36.

14 Greg. Tur. Franc., II, 37.

encore expliquer ce commandement : ces aïeux sont Avitus (grand père) et Ecdicius (oncle) qui furent des héros de guerre de leurs époques et dont les talents stratégiques n'étaient plus à démontrer. Pour toutes ces raisons, Apollinaris est le meilleur candidat au titre de commandant des forces romaines wisigothes. S'il ne disparaît pas à Vouillé, malgré la défaite des Wisigoths, Apollinaris devient par la suite évêque en 515 grâce à l'intermédiaire de sa mère et de sa femme<sup>15</sup>. Le pays étant passé sous domination franque, il cherche sans doute une fonction lui attirant une protection face à des maîtres qu'il a combattus et auprès desquels il peut toujours passer pour suspect.

Si tous ces personnages servent dans l'armée wisigothe, le royaume burgonde ne semble pas faire exception. Un certain Aridius ou Aredius<sup>16</sup>, dont le rôle est encore plus mystérieux, ressort des sources. Il s'agirait au premier abord d'un conseiller de Gondebaud mais il semble aussi posséder des prérogatives militaires, preuve que les missions dans les nouveaux royaumes ne sont pas de simples décalques de celles de l'époque romaine. Lors de la querelle entre Gondebaud et Godégisel, où ce dernier reçoit l'appui des Francs, Gondebaud doit se retirer en Avignon. Il est clair que Gondebaud reçoit une aide d'Arles<sup>17</sup> pour reprendre son territoire, ce qui expliquerait son retour en force par la suite. Cette troupe militaire est sous le contrôle d'Aredius qui devait donc posséder les qualités requises pour diriger une armée.

Le dernier représentant des Romains aux compétences militaires au service des rois barbares est Calminius. Ce Romain apparaît dans une lettre de Sidoine Apollinaire qui lui est adressée<sup>18</sup>. Dans cette lettre datant de la fin de l'année 474,

---

15 Greg. Tur. Franc., III, 2 ; Greg. Tur. Glor. Mart., 65.

16 PLRE II, Aredius.

17 Greg. Tur. Franc., II, 32.

18 Sidon. Epist., V, 12.



Sidoine Apollinaire tente de réconforter un ami qui souffre car il doit porter les armes contre ses amis. L'année 474 est le théâtre d'un nouveau siège de Clermont par les Wisigoths d'Euric et ce Calminius fait partie de l'armée wisigothe. Calminius n'a laissé aucune autre trace même dans la PLRE. Trop peu d'informations sont disponibles sur lui pour véritablement pouvoir statuer sur les origines et le statut de ce personnage. Sidoine Apollinaire est le seul à parler de cet individu. Le cas de Calminius est malgré tout intéressant car il montre que des collaborations auraient pu être forcées. Heinzelmann<sup>19</sup> ne pense pas que cette collaboration puisse être forcée et que Sidoine se fourvoie. Quoi qu'il en soit, forcée ou pas, cette collaboration militaire est bel et bien attestée. Si cette collaboration était forcée, elle serait en tout cas la seule évoquée.

La collaboration militaire est donc bien une réalité avec pas moins de sept représentants. Là encore des différences entre les royaumes sont à noter, les Wisigoths possèdent visiblement une force romaine séparée de leurs forces « régulières ». Les Burgondes eux, à la lumière du seul cas retrouvé, ne semblent pas s'embarrasser de tel questionnement puisqu'Aridius dirige l'armée burgonde sans qu'il soit fait état de l'origine des combattants ; elle est composée de Burgondes puisqu'aucune mention de Romains n'est faite. Les Francs quant à eux, au vu de l'absence de témoignage ne possèdent pas de collaborateurs militaires, ces missions sont réservées aux Francs seuls. Il faut cependant d'ores et déjà nuancer ce propos, en effet, les mélanges dans les populations romaines et franques en Gaule du Nord permettent de penser que les soldats de l'armée franque pouvaient être romains comme francs<sup>20</sup>.

---

19 Heinzelmann 1982, p. 573.

20 Lebedynsky 2001, p. 95.

Ces données ont été réunies dans un tableau récapitulatif afin d'avoir une meilleure vue d'ensemble des collaborations. Les titres sont donnés lorsqu'ils sont connus tout comme les dates de services. La première date étant la première mention dans les sources et si aucune date de fin n'est connue, cette date sera remplacée par de points de suspension.

Noms	fonction	titre	origine sociale	période	royaume	lieu d'action	origine géographique
Sebastianus	Conseiller militaire de Théodoric Ier	<i>vir clarissimus</i> à minima	aristocratique	444-450	Wisigoth puis Vandale	Barcelone puis Afrique	NC
Nepotianus	<i>Magister militum</i> auprès de Théodoric II	<i>Magister militum</i>	aristocratique	459-461	Wisigoth	Espagne	Illyrie
Arborius	Comes puis <i>Magister militum</i>	<i>Magister militum</i>	NC	461-465	Wisigoth	Espagne	NC
Vincentius	Duc/ <i>magister militum</i> aux ordres des souverains de Toulouse	<i>Magister militum</i> et <i>vir illustris</i>	aristocratique	465-473	Wisigoth	Espagne puis Gaule	NC
Calminius	Combattant pour les troupes wisigothes à Clermont	NC	aristocratique	472-475	Wisigoth	Auvergne	Auvergne
Apollinaris	Commandant des forces romaines des Wisigoths + évêque	<i>vir Illustris</i>	aristocratique	480-515	Wisigoth puis Franc	Auvergne	Auvergne
Aredius	Commandant des forces burgondes face à Godégiselle +	<i>vir Illustris</i>	aristocratique	500-...	Burgonde	Valée du Rhône	Lyon
Nammadius	Amiral de la flotte d'Euri	<i>vir clarissimus</i> à minima	aristocratique	469-...	Wisigoth	Saintes	Bordeaux

## 2) Les administratifs

Les personnels administratifs ne sont pas les plus visibles dans les sources. Cela peut paraître étonnant puisqu'ils doivent être, au vu des besoins d'un royaume en termes de personnes, les plus nombreux. Les sources ne détaillent en effet que de façon lacunaire les administrations des royaumes barbares. Ainsi les employés administratifs ne sont pas connus à l'inverse des hauts fonctionnaires. Malgré tout, des collaborateurs administratifs existent dans nos sources et diverses fonctions sont représentées : des gouverneurs, des membres d'une administration centrale ou d'autres encore.

Dans le royaume wisigoth, organisé en provinces du fait de sa taille, un certain Victorius occupe une fonction importante. Son nom est donné par Grégoire de Tours<sup>21</sup>. Cet homme a pour fonction d'administrer la province des sept cités au nom du roi Euric dans la décennie 470. Grégoire en dresse un portrait détestable, le présentant comme un homme perfide et méchant, allant jusqu'à torturer et tuer arbitrairement des gens. L'évêque de Tours est un auteur vivant au VI<sup>ème</sup> siècle alors que les Francs et leurs rois dirigent la Gaule. Ces écrits visent surtout à plaire et à légitimer le pouvoir en place, par conséquent, les autres royaumes barbares trouvent rarement grâce à ses yeux. Chez ce personnage, aucune trace d'appartenance à une famille noble, ce qui expliquerait ce portrait fort peu reluisant qu'en dresse Grégoire. Il est dépeint tel un arriviste et un homme sans scrupules. Ce portrait n'est pas une surprise dans la mesure où la société romaine du V<sup>ème</sup> siècle est très sclérosée et rigide dans sa hiérarchie<sup>22</sup>. Les occasions de

---

21 Greg. Tur. Glor. Mart., 44.

22 Arnheim 1972, p. 168.

s'élever socialement sont rares<sup>23</sup> et c'est pourquoi les hommes nouveaux ont si mauvaise presse au Vème siècle car perçus comme arrivistes et mauvais. Si tel est le cas, il est logique que ce Victorius fasse tout pour aider son maître, à qui il doit son statut.

C'est dans ce même état d'esprit qu'agit sans doute Seronatus, le traître invoqué plusieurs fois par Sidoine<sup>24</sup>. Il existe néanmoins une différence : Seronatus est nommé par Rome contrairement à Victorius ce qui explique son procès, procès amenant à son exécution. Grégoire insiste sur le fait que Victorius dirige du temps de l'évêque Sidoine et qu'il est nommé par Euric. Par conséquent cela ne peut se dérouler qu'après la conquête de l'Auvergne soit à partir de 475. Cet événement montre deux personnes, relativement proches dans leurs carrières et sans doute leurs origines mais dont le destin fut bien différent. Si Seronatus fut accusé de trahison, son successeur ne l'est pas ce qui implique que le pouvoir d'Euric sur l'Auvergne devient sans doute très fort dès le début et qu'il ne souffre d'aucune contestation.

Autre point intéressant, Victorius est d'après Grégoire « duc des sept cités », Seronatus étant lui « vicaire des sept cités ». Le poste de vicaire des sept cités est bien connu alors que celui de « duc des sept cités » n'existe pas dans la *Notitia dignitatum* : il s'agit soit d'une invention d'Euric soit d'une erreur de Grégoire. Au vu de la taille du royaume wisigoth<sup>25</sup> et dans une envie de faire correspondre une appellation ancienne à quelque chose de nouveau, il est légitime de penser que cette province des sept cités a existé et qu'elle est une création d'Euric. Cette création pouvant être rapportée à une envie de découper son royaume en se

---

23 Alföldy 1991, p. 178.

24 Sidon. Epist., II, 1, 3; V, 13, 2.

25 Ce royaume, le plus grand du Vème siècle n'en reste pas moins d'une taille dérisoire comparé à l'Empire ne serait que de la pars Occidentalis. La réduction d'échelle pour l'aristocratie était donc très grande.

basant sur un modèle romain tout en l'adaptant à la taille actuelle du royaume. Ce même Victorius serait le protecteur de Sidoine Apollinaire<sup>26</sup>, celui qui s'occupe de lui sous la domination wisigothique, celui qui se charge du cas de l'évêque. Sidoine n'est pas spécialement en bons termes avec Euric et Victorius a sans doute pour but de le « contrôler ». Chose étonnante, Sidoine le nomme comte et non duc. Là encore le poste n'existe pas dans la *Notitia dignitatum*. Il serait plus logique de croire Sidoine puisque contemporain de Victorius, qualité que ne possède pas Grégoire.

Un certain Timotheus pour l'année 506 est cité dans le bréviaire d'Alaric. Ce personnage au patronyme romain est nommé ainsi : *commonitorium Thimotheo u(iro) spectabili comiti*<sup>27</sup>. Timotheus<sup>28</sup> représente donc un cas un peu particulier. Il n'est pas comme Victorius un *comes* dirigeant une ville ou une province, en tout cas cela n'est pas indiqué. Bruno Dumézil<sup>29</sup> penche pour un profil administratif ce qui serait étonnant puisqu'avec le cas de Victorius, la titulature mentionnait la province/cité où le poste était situé. Oubli ou variante, impossible de le savoir. Il pourrait tout à fait être un *comes* rattaché à la cour bien que l'absence d'autres cas rendent cette explication fragile.

Le dernier personnage présent dans le Bréviaire d'Alaric est Anianus. Ce personnage, du rang de *spectabilis* a pour rôle de copier, valider et envoyer les copies du Bréviaire d'Alaric dans toutes les cours de justice<sup>30</sup>. Ce personnage n'est pas un familier du roi puisque dans le Préambule du Bréviaire, il est précisé qu'il est responsable de l'application et châtié en conséquence s'il devait faillir à son

---

26 Sidon. Epist., VII, 17.

27 Brev. Al., 1.

28 PLRE II, Timotheus 4.

29 Dumézil 2008 pp. 73-74.

30 Hartmann, Anianus 3, RE, I, 2, 1924, col. 2195.

devoir<sup>31</sup>. Cela montre que la cour des rois wisigoths n'est pas composée que de proches collaborateurs mais aussi de hauts fonctionnaires, dévoués au roi sans doute, mais sans réel contact avec lui. Cet état les différencie des conseillers qui, même s'ils n'ont pas toujours de titres officiels, ont l'écoute de leur souverain. Sans que son titre ou fonction soit précisément connue (comte ? <sup>32</sup>), il est l'équivalent du *magister scriniorum* de la cour impériale ce qui démontre deux choses : la cour royale wisigothe a en son sein les mêmes besoins que la cour impériale et qu'elle est donc une adaptation de celle-ci. La justice royale est structurée et les informations circulent dans tout le royaume ce qui démontre une vraie organisation territoriale du royaume avec un contrôle central. Le rôle d'Anianus est donc primordial pour le pouvoir wisigoth car il est celui qui donne la parole royale proche des sujets et citoyens du royaume. Sur ce point, les Romains, par leurs compétences, sont les plus aptes à réaliser ces actions.

Une chose semble claire, les rois wisigoths et surtout Euric n'utilisent pas que les membres de la plus haute aristocratie dans les fonctions administratives mais aussi des personnalités dont la naissance n'est pas la qualité première. Leurs envies d'élévation sociale les rendent plus dépendants et donc plus à même d'effectuer les tâches qui leur incombent.

Voici un état des lieux concernant les Wisigoths. Concernant le royaume Burgonde, deux noms sont apparus : Panthagatus et Stephanus.

Le personnel administratif romain dans le royaume Burgonde est attesté depuis 467<sup>33</sup> mais le premier nom à apparaître est celui de Panthagatus qui est *quaestor regis*<sup>34</sup>, le majordome des rois burgondes. Panthagatus a été identifiée par

---

31 Brev. Al., 1.

32 PLRE, II, Anianus 2.

33 Favrod 1997, pp. 168-169.

34 CIL XII, 1499.

Favrod<sup>35</sup> grâce aux inscriptions chrétiennes. Ce poste est assez important au vu de sa proximité avec le roi, rendant possible une influence de ce dernier sur le souverain. La proximité physique avec le pouvoir reste dans l'Antiquité un indicateur pour mesurer le pouvoir des individus.

Le deuxième, Stephanus, est un cas plus connu. C'est un ami de Sigismond qui est aussi son ministre des finances ou en tout cas le responsable des questions fiscales sous les Burgondes<sup>36</sup>. Il est connu par une affaire dont il est le coupable vers 518. Au concile d'Epaone en 517, il fut décidé d'excommunier tous les veufs qui se remarieraient avec un beau-parent. L'excommunication était déjà à ce moment un moyen de pression très efficace et, bien que ministre des finances de Sigismond, ce Stephanus ne peut déroger à cette règle : lui et sa nouvelle épouse, sœur de la précédente, sont excommuniés. Sigismond veut aider son ministre et se brouille avec les évêques en question. Il demande un concile à Lyon pour lever l'excommunication. Son attitude lui vaut lui aussi d'être excommunié. Après ce concile lyonnais de 518, il peut réintégrer l'Eglise mais visiblement son ministre n'a pas cette chance. Nul doute que Stephanus était proche de Sigismond et que le roi fit tout pour l'aider. Ces actions sont imputables à l'amitié sans doute mais aussi à l'importance des Romains dans le système administratif burgonde. Se mettre en danger aussi ouvertement pour un ministre devait être exceptionnel. Concernant les Francs, de tels personnages sont rares mais pas inexistantes : Hortensius<sup>37</sup> *comes civitatis arvernensis*<sup>38</sup> sous les ordres du *dux* Sigivaldus en 524 et son fils Evodius<sup>39</sup> lui-même *comes* de 536 à 540 avant de devenir évêque sont des cas documentés. La tradition des *comites* de cité est donc toujours présente

---

35 Favrod 1997, p. 172.

36 Favrod 2002, pp. 106-108.

37 Heinzelmänn 1982, p. 627.

38 Greg. Tur. Vit. Patr., 4, 3.

39 Heinzelmänn 1982, p. 605.



dans le monde franc ce qui implique que ces derniers ont sans doute conservé l'administration que les Wisigoths avaient mis en place. Le deuxième cas Evodius montre une fois de plus la porosité entre fonction laïque et religieuse au cours de cette période de l'histoire. Il est cocasse de remarquer que cet Hortensius remplace Arcadius, petit-fils de Sidoine Apollinaire à ce poste. Les rivalités entre familles se trouvent exacerbées pour faire partie de l'entourage royal.

Ces rares personnages faisant partie de la partie « personnels administratifs » ne doivent pas leurrer sur la réalité de ces pratiques. Ne pouvant pas trouver quelles sont les fonctions de tels individus, il est complexe de les classer objectivement dans cette catégorie. Cependant, le fait qu'il existe encore des fonctions de *quaestor*, de *comes* montre qu'il existe bien une administration structurée dont les acteurs sont inconnus que ce soit chez les Burgondes ou les Wisigoths. La rareté des sources ne peut contester cet état de fait. Il existe cependant une collaboration plus fréquente, aux contours plus flous. Une catégorie de personnages aidant les rois barbares, qui, eux, ont laissé beaucoup plus de traces : les *consilarii*.

Noms	fonction	titre	origine sociale	période	royaume	lieu d'action	origine géographique
Victorinus	<i>dux super septem civitatibus</i>	<i>probable vir spectabilis</i>	NC	473-480	Wisigoth	Aquitaine puis Auvergne	NC
Seronatus	<i>vicarius septem provinciarum</i>	<i>vir Spectabilis</i>	aristocratique	469-475	Wisigoth	Diocèse de Vienne	Gaule
Panthagatus	<i>quaestor regi</i>	<i>vir Inlustris</i>	aristocratique	515	Burgonde	Vaison	région lyonnaise
Stephanus	Ministre des finances et du fisc	<i>probable vir Inlustris</i>	aristocratique	516-517	Burgonde	Lyon	région lyonnaise
Timotheus	<i>comes</i>	<i>vir Spectabilis</i>	aristocratique	506-507	Wisigoth	Toulouse	NC
Anianus	<i>comes (magister scriniorum)</i>	<i>vir Spectabilis</i>	aristocratique	506-507	Wisigoth	Toulouse	NC
Hortensius	<i>Comes civitatis Arvensis</i>	<i>vir clarissimus</i>	aristocratique	525-532	Franc	Clermont	Auvergne
Parthenius	passadeur/ <i>comes officiorum</i>	<i>vir Inlustris/patrice</i>	aristocratique	508-548	Franc	Provence/Reims	Auvergne

### 3) Les conseillers ou *consilarii*.

Plus nombreux dans les sources, collaborateurs privilégiés des rois aux contours des missions plus que flous, voilà comment en une phrase résumer les *consilarii*. Ce résumé reste trompeur car, tout comme les contours de leurs missions, les fonctions et l'influence de ces individus tiennent aux liens interpersonnels<sup>40</sup> qu'ils ont avec leur souverain ce qui ne rend pas cette catégorie véritablement homogène. Auparavant, le terme renvoyait, de manière informelle, aux préfets du prétoire reconnus pour leurs compétences en droit<sup>41</sup>. Les cas retrouvés aux Vème et VIème siècles, bien que témoignant d'une évolution, sont cependant assez proches de cette ancienne conception informelle du pouvoir politique romain.

Le premier cas est un cas un peu spécial. Le premier de ces conseillers, ou plutôt, celui qui le premier pourrait légitimement porter ce titre serait le futur empereur Eparchius Avitus. Avitus est le « proto-*consiliarius* » romain auprès des barbares : il ouvre une voie, une façon de faire. Les Wisigoths ont dû apprécier cette aide et en vouloir une permanente<sup>42</sup>. Les passages du panégyrique d'Avitus par Sidoine Apollinaire montrent l'amitié que lui porte la famille royale wisigothe<sup>43</sup>. Son élévation à la pourpre par l'intermédiaire des Wisigoths atteste, en plus des intérêts pour Théodoric II, de cette amitié. Précepteur de Théodoric II, conseiller et ami de Théodoric I puis Théodoric II, Avitus a sans doute eu une influence considérable sur les relations romano-barbares. Ce qui marque chez Avitus est son attirance pour la coopération entre un état romain fort et les

---

40 Favrod 1997, pp. 168-171.

41 L. Burg. Prima Constitutio, 1-3 ; Maier 2005, p. 124.

42 Sidon. Carm., VII, 481-483 ; 495-499. Les Wisigoths et notamment leur roi sont très satisfaits d'Avitus d'après Sidoine.

43 Sidon. Carm., VII, 481-483 ; 495-499.

Wisigoths. Il cherche une coexistence la plus pacifique possible avec les barbares et le soutien de l'aristocratie gauloise du sud de la Gaule à sa personne laisse à penser que ces idées n'étaient pas absentes des intérêts gaulois, en tout cas, pas globalement rejetées. Premier empereur gaulois, il marque la première moitié du Vème siècle. Il a œuvré pour une cohabitation entre Romains/Gaulois et Wisigoths. Sa descendance continue à jouer un grand rôle dans les affaires de la Gaule et de l'Empire.

Passé ce cas particulier, celui qui revient le plus souvent et qui marque à lui seul le règne d'Euric dont il est incontestablement le bras droit est Leo. C'est un aristocrate romain originaire de Narbonne comme son nom l'indique. D'après Martin Heinzelmänn<sup>44</sup>, il vient d'une famille puissante et riche de la région et il faisait partie de l'aristocratie romaine en Gaule. Il est de la famille de Fronton l'orateur, *comes* de 452 à 455<sup>45</sup>. Il aurait aussi pour descendant Aper<sup>46</sup>, *uir clarissimus*. Lui-même est *uir spectabilis*<sup>47</sup> (460) ce qui indique qu'il ne fait pas partie des *uir illustrissimi*, les plus hauts placés dans la hiérarchie aristocratique romaine. Le statut de *spectabilis* s'acquerrait après certaines fonctions administratives comme le vicariat<sup>48</sup>. Leo n'a donc jamais eu l'honneur d'être préfet du prétoire ou encore membre de la cour impériale. Les postes de préfets du prétoire furent le plus souvent occupés par les grandes familles de Gaule du sud-est rendant de ce fait la carrière à la cour impériale bloquée. Si Leo veut s'élever socialement, il n'a que peu de possibilités, servir un roi barbare en est une. Il sert successivement Euric et Alaric II de 466 à sa mort en 484<sup>49</sup>.

---

44 Heinzelmänn 1982, p. 635.

45 Sidon. Epist., VIII, 3, 3.

46 PLRE II, Leo 5.

47 Sidon. Carm., XXIII, 446ff.

48 Alföldy 1991, pp. 172-174.

49 Greg. Tur. Glor. Mart., 92.

Le nom de Leo est apparu plusieurs fois, Sidoine Apollinaire et Ennode de Pavie sont les témoins des actions de cet homme<sup>50</sup>. Grâce à Sidoine, il est admis que c'est un homme érudit et cultivé. Leo est « admis chaque jour dans les conseils d'un roi très puissant, inquiet de ce qui se passe dans le monde entier ». L'auteur arverne de poursuivre : « tu as connaissances à la fois des guerres, des lieux, des distances, des mérites respectifs »<sup>51</sup> ce qui d'ores et déjà laisse présager de sa puissance et son influence. Dans l'autre lettre de Sidoine, le rôle de Leo devient encore plus clair : il rédige les discours de la cour, aide le roi dans ses décisions et sert de traducteur. La question de l'aversion d'Euric pour les Romains et la culture romaine peut se poser ici. Il semble plus logique de constater que, roi d'un peuple minoritaire, conserver sa culture était sans doute une façon de faire survivre son peuple. Ne pas s'exprimer en latin devant les gens cherchant sa clémence permettait aussi d'affirmer son statut de roi de plein exercice et non simple chef politique. Pour pouvoir diriger, un Romain de confiance lui était indispensable. Cet homme était Leo.

Ennode témoigne dans la vie de saint Epiphane<sup>52</sup>, d'une visite à Euric dans le but de libérer des prisonniers. Leo se charge des entrevues du roi et, de ce point de vue, il a certaines fonctions de l'ancien *magister officiorum* mais aussi des prérogatives propres à un préteur<sup>53</sup>. Les rois barbares semblent avoir fusionné plusieurs aspects des anciens postes de la cour dans celui du *consiliarius*. Cela reste sujet à interprétation selon les cas mais dans celui-ci, cela est patent. Dans ce même extrait<sup>54</sup>, Ennode vante ses talents en rhétorique et en éloquence. Par ses éloges d'Epiphane, il joue le rôle de médiateur indispensable du roi Euric auprès

---

50 Sidon. Epist., VIII, 3, 3 ; IV, 22, 3 ; Ennod. Epiph. 85.

51 Sidon. Epist., IV, 22, 1-3.

52 Ennod. Epiph. 85.

53 Maier 2005, p. 124.

54 Ennod. Epiph. 85.

des Romains. Leo est donc un personnage d'une influence et d'une importance capitale, c'est notamment lui qui aide Sidoine à revenir de son exil dans les Pyrénées<sup>55</sup>. Il est clairement le lien entre la civilisation romaine et les barbares. Il est le chaînon reliant l'ancien monde romain à l'ordre nouveau, son influence est énorme et le rôle qu'il joue dans les années d'expansion du royaume wisigoth est primordial.

Après Leo, la deuxième personne qui est apparue à ce poste est un certain Laconius à qui Ennode de Pavie écrit une lettre pour se plaindre de son silence<sup>56</sup>. Cette lettre est peu intéressante mais elle permet de saisir que ce Laconius est un homme influent à la cour de Gondebaud. En s'intéressant plus spécialement à ce personnage, il est possible de trouver dans la vie d'Epiphane de Pavie de ce même Ennode, un passage parlant de celui qui est le deuxième *consiliarius* de cette étude<sup>57</sup>.

Laconius est un Romain d'origine gauloise. Flavius Lacanius est une variante pouvant apparaître dans les ouvrages anglo-saxons<sup>58</sup>. Ainsi il a été, avant de servir Gondebaud, *consularis provinciae Viennensis* avant 476<sup>59</sup> puis il a été *consiliarius* de Gondebaud de 494 à 506/507 date de la dernière lettre d'Ennode. Une chose est sûre : sa carrière est très longue et c'est jeune qu'il dut être consulaire de la province viennoise pour avoir eu une telle carrière. Son rôle à la cour burgonde est important et Ennode en est le témoin. Hormis l'amitié liant les deux hommes, la vie d'Epiphane donne des renseignements sur le rôle de Laconius à la cour de Gondebaud. Dans un passage<sup>60</sup>, il est fait mention d'une ambassade de l'évêque

---

55 Sidon. Epist., VIII, 3, 1-2.

56 Ennod. Epist., II, 5 ; III ; 16 ; V, 24.

57 Ennod. Epiph., 168-170.

58 PLRE II, Fl. Lacanius.

59 PLRE II, Fl. Lacanius.

60 Ennod. Epiph., 168-170.

de Pavie auprès du roi Gondebaud afin de racheter des prisonniers ostrogoths. Ennode loue la haute naissance, la qualité d'illustre ainsi que les talents politiques et rhétoriques de Laconius. Ce dernier organise une entrevue avec Gondebaud où Epiphane peut demander personnellement au roi le rachat de prisonniers. Là aussi, comme pour Leo, Laconius se charge des visites au roi et reprend ainsi une partie du rôle de *magister officiorum*. La suite renseigne un peu plus sur son pouvoir. Ayant écouté les arguments et les demandes d'Epiphane, Gondebaud explique qu'il souhaite répondre à sa demande. Pour cela il enjoint Laconius de faire tout ce qui lui semble nécessaire pour accomplir cette tâche. Le *consiliarius* négocie au nom du roi, sans que celui-ci n'intervienne, et fait relâcher les prisonniers qui sont remis aux soins d'Epiphane et d'Ennode. L'épisode peut paraître trivial et il doit être commun au Vème siècle mais cet exemple montre néanmoins l'étendue des pouvoirs de Laconius : il est plus qu'un simple conseiller car il prend des décisions au nom de Gondebaud. Le roi lui fait parfaitement confiance et la confiance du souverain est source d'un énorme pouvoir. Laconius est un des rouages essentiels de l'autorité burgonde et le fait qu'il puisse agir au nom du roi montre son importance<sup>61</sup>. C'est un des *consilarii* les plus connus et il démontre l'importance des Romains dans l'entourage du roi burgonde.

Contrairement aux Wisigoths, plusieurs *consilarii* peuvent être présents dans l'entourage des rois burgondes. Là aussi, la personnalité de Laconius évince les autres mais ils existent. Si beaucoup moins d'informations sont disponibles les concernant, voici ce qui peut en être dit. La loi Gombette renseigne sur la présence d'*optimates* auprès du roi, cela confirme en tout cas qu'il y a un conseil des nobles Romains, des meilleurs, auprès du roi et que cela est codifié et institutionnalisé<sup>62</sup>.

---

61 Favrod 1997, p. 171.

62 Kaiser 2003, p. 85-86.

Un *consiliarius* peut ne pas être constamment présent physiquement auprès du roi mais avoir malgré tout une grande influence. Le cas pouvant étayer cet état de fait est celui d'Avit de Vienne. Apparenté à l'empereur Avitus, ce fils du précédent évêque de Vienne, et ancien sénateur, Esychius, accède à l'épiscopat en 490<sup>63</sup>. La longue correspondance qu'il entretient avec le roi montre un personnage écouté et répondant aux sollicitations de son roi<sup>64</sup>. S'il n'obtient pas tout le temps gain de cause, sa parole est toujours prise au sérieux. Cela confirme son rôle et son influence de conseillers auprès de ces rois burgondes. Avit est également directement concerné par les conversions au orthodoxie de Sigismer et Godomar, les fils de Gondebaud et de la fille de Chilpéric II, Clothilde<sup>65</sup>. On voit ici l'influence de l'évêque qui, même s'il ne peut pousser à la conversion les puissants roi Gondebaud et Hilpéric, réussit le tour de force d'amener deux jeunes souverains ariens à se convertir malgré l'arianisme avéré de leur peuple. L'érudition, la foi et la rhétorique de l'évêque sont louées dès son époque et c'est grâce à celles-ci qu'Avit peut avoir une telle influence. Il apporte aussi de nombreux conseils aux rois concernant la vie religieuse et il fait souvent le lien entre population burgonde arienne et romaine orthodoxe.

Les évêques semblent occuper un rôle important à la cour des rois. D'autres cas, comme celui de Patiens, évêque de Lyon, sont à évoquer. Sidoine Apollinaire lui écrit une lettre<sup>66</sup> entre décembre 471 et janvier 472 donc sous le règne d'Hilpéric Ier. D'après cette lettre, Patiens est quelqu'un de très généreux, charitable et qui a un grand sens de son devoir. Cela le rend très populaire auprès de ses ouailles mais également auprès du roi. Toujours d'après Sidoine, il est invité très régulièrement à la table du roi avec qui il s'entretient souvent. Dans la

---

63 PLRE, II, Alcimus Ecdicius Avitus 4.

64 Avit, Epist., 1-6 ; 21-23 ; 30 ; 44.

65 Greg. Tur. Franc., II, 34.

66 Sidon. Epist., VI, 12.



tradition germanique, manger à la table du roi est un honneur réservé aux plus proches collaborateurs du souverain<sup>67</sup>. Les moyens dont il dispose pour ses œuvres de charité viennent sans doute aussi du pouvoir royal mais rien n'est moins sûr. Sans doute cela expliquerait ces repas à la table du roi. Sa vie et ses origines sont également inconnues et ce texte est le seul le présentant. Ce qui est certain est le fait qu'il est régulièrement auprès du roi et donc qu'il exerce une influence sur ce dernier. Il a bien compris où se trouvait le pouvoir : auprès des rois barbares. Les rejoindre ne le gêne absolument pas si cela lui permet de défendre l'Eglise de Lyon, les fidèles et son propre pouvoir. Il confirme, s'il le fallait encore, les liens forts unissant les souverains burgondes et les autorités religieuses de leurs royaumes et confirme que ces derniers ont bien une place centrale dans l'organisation politique du royaume.

Pour la première fois un serviteur des Francs, et non des moindres, apparaît : Remi de Reims. Tout comme Avit, Rémi de Reims est un conseiller très spécial de Clovis. Sa lettre de conseil<sup>68</sup> au nouveau gouverneur de Belgique seconde succédant à son père en est le parfait exemple. D'abord proche de la reine Clothilde grâce à la foi qu'ils partagent, Rémi se rapproche du roi et devient un de ses plus fidèles conseillers. Son influence est telle qu'il parvient, avec d'autres, à le convaincre de se faire baptiser<sup>69</sup>. Quels arguments touchèrent le roi ? L'argument religieux fonctionna peut-être mais l'argument politique de se voir comme le défenseur de l'orthodoxie et donc défenseur d'une majorité de Romains l'emporta sans doute. Cet acte a des répercussions énormes en Gaule comme le témoigne Avit de Vienne<sup>70</sup>. Saint Rémi sert Clovis jusqu'à la mort du roi des Francs. Rémi est un personnage important de l'Eglise et de l'Histoire de France car c'est

---

67 Favrod 1997, pp. 170-171.

68 Werner 1984, p. 228.

69 Stroheker 1970, p. 332.

70 Alc. Avit. Epist., 46.

un homme qui a une grande influence sur le premier roi des Francs, Clovis. Il apparaît aussi comme un homme politique qui cherche la protection des Francs, car héritier du pouvoir impérial pour défendre l'Eglise et l'aider à se développer. C'est un accord gagnant-gagnant avec le roi qui favorisa l'expansion franque tout comme celle de l'Eglise. C'est l'exemple de l'évêque pragmatique défendant sa paroisse par tous les moyens, même la collaboration avec un roi barbare. Enfin il convient de noter que là encore, il s'agit d'un évêque issu d'une famille notable s'étant élevée grâce à l'administration impériale.

Aredius a déjà été étudié plus haut mais son rôle de *consiliarius* ne laisse aucun doute : ce personnage a joué un rôle militaire mais il a aussi une fonction de conseiller très importante. Chez Grégoire de Tours<sup>71</sup>, le personnage n'est jamais qualifié de *consiliarius* mais l'auteur insiste sur sa sagesse et les conseils qu'il donne au roi burgonde : il remplit donc clairement ce rôle. Sa famille et les fonctions qu'il a exercées ne sont malgré tout jamais citées. Il permet à son monarque d'échapper à la pression des Francs et permet une entrevue aboutissant à un accord entre Gondebaud et Clovis. Cet homme a eu un impact conséquent sur les relations Francs-Burgondes et il a permis à ses derniers de trouver un terrain d'entente avec le turbulent royaume de Clovis. Encore une fois, il n'a peut-être pas le titre de *consiliarius* mais il se comporte bel et bien comme un conseiller et ses conseils ont sans doute sauvé la vie à son roi. Cela rend très probable son appartenance aux *optimates* présents dans la loi Gombette<sup>72</sup>.

De la même époque, grâce à Avit de Vienne<sup>73</sup>, un certain Heraclius<sup>74</sup> apparaît dans les sources. Il a servi également Gondebaud et possède même le titre d'*uir*

---

71 Greg. Tur. Franc., II, 32.

72 Kaiser 2003, p. 85-86.

73 Alc. Avit. Epist., 55 ; 94.

74 PLRE II, Heraclius 5.

*illustrissimus*. Là encore il s'agit d'un conseiller d'après sa correspondance avec l'évêque de Vienne. La nature de ses conseils n'est pas connue, si ce n'est que cela a un rapport avec la religion, mais toujours est-il qu'il semble là aussi avoir joué un rôle des plus importants auprès du roi.

Si l'étude épigraphique n'a apporté que peu de résultats jusqu'à présent, le cas d'un certain Alethius est des plus intéressants. A Charmes-sur-Rhône dans l'Ardèche, a été retrouvé le sarcophage d'un homme illustre : un certain Alethius<sup>75</sup> qui aurait été le « noble conseiller des grands de Lyon »<sup>76</sup>. Il a vécu au Vème siècle mais ses dates de naissance et de mort suscitent la polémique. Quoi qu'il en soit, les « grands » de Lyon sont dès la deuxième moitié du Vème siècle les rois burgondes. Il paraît donc logique qu'il ait été un conseiller des rois burgondes vu son statut d'homme illustre.

Un autre exemple qu'il est possible de rencontrer chez les Francs est Farron, un Romain cité par Grégoire de Tours<sup>77</sup>. Farron est un Romain dont ni l'origine ni la situation sociale ne sont précisées ; cela n'a pas intéressé Grégoire qui s'attache plus à en peindre un portrait détestable. Ce Romain est *consiliarius* du roi franc Ragnachaire, ce qui permet déjà de dire que les rois francs aussi avaient des *consilarii* et donc qu'ils avaient repris cette tradition toute romaine. Le portrait de Farron est des plus à charge, un vil Romain pervertissant un roi barbare lui-même sujet au vice. Une langue de vipère qui entraîne son roi dans la débauche et les excès. Ce type de portrait n'a fait que renforcer l'idée de la « décadence romaine » dont il n'est pas question ici car elle fait plus partie du mythe que de la vérité historique. Grégoire n'étant pas contemporain de l'époque, et le texte étant

---

75 CIL XII, 2360.

76 CIL XII, 2360.

77 Greg. Tur. Franc., II, 42. Globalement, tous les personnages cités pour les Francs viennent presque exclusivement de cette source.

rempli de clichés sur le conseiller malfaisant, il est facile d'imaginer qu'il s'agit là plus de rumeurs qu'autres choses. Dernier point, Ragnachaire est un cousin de Clovis et ce dernier l'élimine dès qu'il le peut<sup>78</sup> et cela semble être le sort qui attend Farron aussi.

Le cas de Parthénius<sup>79</sup> est lui aussi intéressant. Cet homme fut *magister officiorum et patricius*<sup>80</sup> à Arles sous la domination ostrogothe mais il passe sous le règne des Francs et sert Théodebert, fils de Thierry à Trèves en tant que conseiller. Il ne possède pas le titre de *consiliarius* mais agit au nom du roi en tant que conseiller. Il aurait plutôt eu le titre de *magister officiorum et patricius per Galliam*<sup>81</sup>. Il meurt à Trèves peu de temps après son maître, victime d'une cabale. Le plus intéressant ici vient de la famille de ce Parthénius. Il serait d'après Karl Friedrich Stroheker<sup>82</sup> le fils d'Agricola et donc de la famille de l'empereur Avitus et sa mère serait une nièce du célèbre évêque Rurice de Limoges<sup>83</sup>. On peut donc voir en lui un notable d'origine arverne, fruit de l'union de deux familles extrêmement puissantes. Pour Mathisen, il serait plutôt de la famille d'Ennode de Pavie dont il serait le neveu<sup>84</sup> et seulement le gendre d'Agricola. Il n'empêche que dans tous les cas, c'est un homme descendant de familles illustres aux destins glorieux. Il a donc réussi à conserver la gloire de sa famille en devenant un personnage d'une importance capitale dans les deux royaumes où il a exercé.

Un dernier cas concernant le royaume franc est celui d'Arcadius<sup>85</sup>. Ce personnage est un descendant de Sidoine Apollinaire et il a contribué au pouvoir

---

78 PLRE II, Ragnacharius, pp. 934-935.

79 Ruric. Epist., II, 32.

80 Arator ad Parth. 102.

81 Arator ad Parth. 102.

82 Stroheker 1970, p, 283.

83 Ruric. Epist., II, 32.

84 Mathisen 1981, p. 102.

85 PLRE II, Arcadius 7, pp. 131-132.

du roi franc Childebert<sup>86</sup>. Lorsque Théodoric, roi d'Austrasie, part en Thuringe vers 524/5, Arcadius fait croire à la mort de son roi. Le sénateur d'Auvergne demande à Childebert de venir conquérir l'Auvergne. Le retour de Théodoric marque la fin de l'opération, Childebert part pour l'Espagne et rentre à Bourges, suivi peu de temps après par ce même Arcadius qui fuyait la répression de Théodoric. Il devient un serviteur de confiance qui finit sa vie auprès de ce roi à sa cour. Childebert lui confie des missions importantes<sup>87</sup>, ce qui tend à prouver qu'il était un de ses plus proches conseillers. Là encore, il ne possède pas ce titre de *consiliarius* mais son action le montre comme un homme proche du pouvoir. On en sait malheureusement peu sur lui.

Le concept de *consiliarius* est commode pour l'historien. En effet, ses contours flous permettent de réunir un grand nombre de collaborateurs dont les missions peuvent être fort différentes. Ces *consiliarii* sont pourtant nombreux et ils se retrouvent dans tous les royaumes. L'absence de cadre spécifique les concernant indique la souplesse de ces pratiques. L'importance des liens d'homme à homme prisés par les barbares mais aussi l'importance de ces mêmes Romains dans la gestion de royaumes semble être le dénominateur commun. Sans en égaler la complexité hiérarchique et protocolaire, les barbares recourent donc aussi aux conseils d'hommes officiellement reconnus comme conseillers de confiance comme le faisaient les empereurs tardo-antiques. Cela appuie encore plus l'idée de similitude d'organisation entre les gouvernements romains et barbares. Ces conseillers sont pour beaucoup, grâce à leurs conseils et à leur fidélité, dans la puissance des royaumes.

---

86 Greg. Tur. Franc., III, 9 ; 12.

87 Greg. Tur. Franc., III, 18.

Noms	fonction	titre	origine sociale	période	royaume	lieu d'action	origine géographique
Leo	<i>consiliarius</i>	<i>vir Spectabilis</i>	aristocratique	470-484	Wisigoth	Toulouse	Narbonne
Laconius	<i>consiliarius</i>	<i>vir Clarissimus</i> à minima	aristocratique	480-...	Burgonde	Lyon	région lyonnaise
Aredius	Commandant des forces burgondes	<i>vir Inlustris</i>	aristocratique	500-...	Burgonde	Valée du Rhône	Lyon
Avitus	empereur/précepteur de Theodoric II	<i>imperator</i>	aristocratique	425-456	Wisigoth	Gaule-Italie	région lyonnaise
Avit de Vienne	évêque de Vienne/maitre de la	<i>vir Inlustris</i>	aristocratique	494-519	Burgonde	Vienne	région lyonnaise
Patiens	évêque de Lyon	<i>vir Clarissimus</i> à minima	aristocratique	449-494	Burgonde	Lyon	Lyon
Parthenius	ambassadeur puis <i>comes officiorum</i>	<i>vir Inlustris</i>	aristocratique	508-548	Franc	Provence/Reims	Auvergne
Heraclius	évêque de Tricastin	<i>vir Inlustris</i>	aristocratique	527-541	Burgonde puis Franc	Tricastin	région lyonnaise
Alethius	conseiller des Grands de Lyon	<i>vir inlustris</i> <i>/ordine princeps</i> à minima	aristocratique	...-536	Burgonde	région lyonnaise	région lyonnaise
Remigius	évêque de Reims	<i>vir Clarissimus</i> à minima	aristocratique	481-535	Franc	Reims	région rémoise
Arcadius	conseiller de Childebert	<i>vir Inlustris</i>	aristocratique	525	Franc	Clermont/Bourges Paris	Auvergne
Farron	conseiller de Ragnachaire	NC	NC	487	Franc	Tournai	Tournai

#### 4) Les traîtres

Seronatus est un noble romain jugé pour trahison à Rome en 474/5. Il viendrait peut-être de la famille des *Sabianii* : une famille auvergnate<sup>88</sup>. Il est appelé le « *Catilina de notre temps* » par Sidoine<sup>89</sup>. Il est très mal perçu par le notable arverne mais il est aussi et surtout *vicarius septem provinciarum* soit le vicaire contrôlant la Novempopulanie, les Aquitaines première et seconde, les Narbonnaises première et seconde, la Viennoise et les Alpes maritimes. Le titre de vicaire offre notamment à son détenteur le titre d'*uir spectabilis* soit le deuxième plus haut grade dans la hiérarchie aristocratique de l'Empire<sup>90</sup>, par conséquent, Seronatus n'est pas un homme du peuple mais bien un aristocrate.

Ce qui lui est reproché est simple : il a aidé le roi wisigoth Euric. Il doit composer avec lui puisque Seronatus est garant de l'autorité impériale dans son diocèse auprès de l'empereur et du préfet du prétoire des Gaules. Or, les Wisigoths ont bâti leur royaume en partie sur les terres de sa mission et il ne peut donc éviter tout contact. C'est sa bonne volonté supposée avec les barbares qui aurait causé sa perte. Sidoine dans sa lettre à Pannychius<sup>91</sup> rappelle à son correspondant les nombreux voyages de Seronatus à la cour de Toulouse, capitale du royaume wisigoth. Il est sans doute logique que cet homme s'y rende fréquemment puisqu'il doit s'arranger avec Euric pour prendre des décisions. D'après l'évêque de Clermont il complotait avec le souverain pour que ce dernier devienne le maître de l'Auvergne, une des dernières régions sous contrôle romain dans son diocèse. Pour preuve il n'hésite pas à montrer sa sympathie pour les Wisigoths et aime à ridiculiser les Romains. Coupable ou non, il est jugé à Rome et exécuté pour

---

88 Heinzlmann 1982, p. 691.

89 Sidon. Epist., II, 1, 1.

90 Alföldy 1991, p. 171.

91 Sidon. Epist., II, 1, 1 ; V, 13, 1.

trahison<sup>92</sup>. La même année, l’Auvergne est offerte à Euric par l’empereur Julius Nepos, mettant fin à la résistance arverne. Cette exécution est une maigre consolation pour Julius Nepos qui ne peut que constater la perte de l’Auvergne faisant de Seronatus un bouc émissaire. L’empereur a bien compris que les Goths sont plus à même de l’aider à conserver son pouvoir et qu’il faut trouver un responsable pour le peuple arverne. Il est à noter que Seronatus est la preuve que l’administration romaine, tout du moins leurs chefs, et royale ont travaillé ensemble puisqu’elles se chevauchaient sur plusieurs provinces.

Un autre cas de trahison manifeste est connu, il s’agit d’une affaire qui fit beaucoup parler d’elle en Gaule en cette fin de Vème siècle, l’affaire d’Arvandus. Arvandus vient d’une famille plutôt modeste<sup>93</sup>, ce qui est extrêmement rare pour un si haut membre de l’administration impériale<sup>94</sup>. Il est préfet du prétoire pour les Gaules deux fois en 464 et en 468<sup>95</sup>. C’est donc un homme nouveau qui atteint les sommets de la carrière civile hors fonction palatine au sein de l’Empire lui conférant le titre de *uir inlustris*<sup>96</sup>. C’est aussi lui qui trahit l’Empire en donnant des informations secrètes à Euric concernant les mouvements de l’armée romaine contre le roi<sup>97</sup>. Outre son statut, Arvandus peut se prévaloir de nombreuses amitiés influentes au sein de la Gaule notamment celle de Sidoine Apollinaire qui est le témoin de son procès et un informateur concernant cette affaire<sup>98</sup>. La première préfecture d’Arvandus se passe à merveille et il semble jouir d’une grande popularité à la fois auprès des aristocrates gaulois et du peuple des Gaules. Contrairement au cas de Seronatus, il est étonnant de constater que le statut

---

92 Sidon. Epist., VII, 7, 2.

93 Sidon. Epist., I, 7, 3.

94 Alföldy 1991, p. 178.

95 Sidon. Epist., I, 7.

96 Sidon. Epist., I, 7.

97 Alföldy 1991, p. 178.

98 Alföldy 1991, p. 178.



d'*homo novus* n'est pas reproché à Arvandus par l'évêque clermontois. Si sa première magistrature est marquée par sa popularité, il en va autrement pour la deuxième où, manquant d'argent, il rapine les populations. Malgré le soutien de notables très influents, sa popularité s'effrite<sup>99</sup>. Arvandus sait qu'il ne doit surtout pas devenir impopulaire pour éviter que son nom ne retourne dans l'oubli, cependant, il a cruellement besoin d'argent. Cela peut expliquer pourquoi il se tourne alors vers Euric. Le roi wisigoth a des relations plus que tendues avec Ravenne et lorsqu'Anthémius prend la pourpre en 468, Arvandus écrit une lettre à Euric pour lui donner deux conseils : ne pas reconnaître Anthémius et attaquer une troupe de Bretons qui se préparent au Nord de la Loire à le prendre en tenaille avec une armée romaine dirigée par Anthémiolus<sup>100</sup>. Recevant ces conseils, Euric attaque les Bretons et leur inflige une lourde défaite à Déols en 469<sup>101</sup>. Cette défaite, lourde de conséquence pour l'Empire du fait de son ampleur, serait directement imputable à cette trahison. Il représente une partie de la population prête à s'accommoder des barbares pour conserver son statut ou pour s'élever dans la hiérarchie sociale. La puissance de l'empereur et sa légitimité sont de plus clairement remis en cause par Arvandus car il n'est pas considéré comme digne car grec et imposé par l'Orient. Les Wisigoths paraissent plus légitimes à Arvandus pour gouverner que les Romains d'Orient, opinion partagée par une partie de l'aristocratie gauloise<sup>102</sup>. Arvandus est donc un traître mais il est découvert, accusé par des notables Romains de Gaule<sup>103</sup> et jugé à Rome. Son attitude et les preuves fournies contre lui aboutissent à sa condamnation à mort. Cependant, grâce à ses connaissances, sa peine est commuée en exil à vie. Ces deux cas sont sans conteste

---

99 Le soutien que Sidoine affiche dans sa lettre ne peut cacher cette impopularité qui ressort de son procès. Sidon. Epist., I, 7.

100 Sidon. Epist., I, 7, 3.

101 Iord. Get., XLV.

102 Matthews 1975, p. 350 ; Drinkwater 1989, p. 151.

103 Le chef de l'accusation est Tonantius Ferreolus, un des membres d'une des plus puissantes familles du Sud de la Gaule et ancien préfet du prétoire lui-même. Sidon. Epist., I, 7.

les plus célèbres cas de trahison car bien documentés. Ils ne sont pas les seuls puisque d'autres traîtres sont apparus.

Il existe un autre cas de trahison s'inscrivant dans cette dynamique : celle d'un Lusidius<sup>104</sup> qui offre la ville de Lisbonne aux Suèves. Cette histoire est relatée par Hydace dans ses chroniques. En 469, un Romain du nom de Lusidius, responsable de la ville de Lisbonne<sup>105</sup>, offre cette ville aux Suèves de Remismund (459-469). Depuis la grande invasion de 406/7, les Suèves et les Alains se trouvent en Espagne où ils tentent de former de petits roitelets, les provinces hispaniques sont de plus en plus seules pour lutter et la lassitude se fait peut-être sentir auprès de certains.

C'est bien évidemment là un cas de trahison majeure. La personnalité de ce Lusidius est absente du récit : il dirige une cité mais de quelle manière ? Une garnison ? Ce serait alors un comte mais impossible de savoir s'il y a encore des militaires en Lusitanie. A défaut d'une armée officielle, serait-il commandant d'une troupe d'autochtones ? Il pourrait aussi s'agir d'un gouverneur. Le terme qu'emploie Hydace de *legatione* est peu clair et c'est pourquoi Alain Tranoy le traduit par « citoyen ». D'après la *Notitia Dignitatum*, le responsable de la province de Lusitanie est un ancien consulaire, or Hydace ne fait aucune mention d'un homme de rang consulaire. Il s'agit alors peut-être d'un citoyen influent : un *duumvir* ou un sénateur. L'identité de ce personnage est sujette à caution. En tout cas, ce Lusidius a trahi Rome et permis aux Suèves de disposer d'une nouvelle grande ville. La trahison envers l'Empire pour sauver sa ville témoigne ou de sa volonté de préserver cette dernière, ou d'un grand opportunisme de s'élever dans la société en devenant un personnage influent auprès du souverain suève.

---

104 Hyd. Chron. II., 469.

105 Hyd. Chron. II., 469.

Dans tous ces cas, les Romains agissent seuls, dans leur intérêt. La trahison envers une autorité royale, dépendante ou non de Rome, semble venir de l'individu même. Il n'y a aucune trace de complot et si l'individu trahit, c'est principalement pour en tirer des bénéfices directs. Ces traîtres le sont car ils veulent outrepasser la hiérarchie sociale et tenter de s'élever dans cette dernière au détriment des familles les plus puissantes. La trahison manifeste peut pourtant venir de quelqu'un d'autre, d'un ordre.

Agrippinus est *comes*<sup>106</sup> d'Autun de 452 à 457/8 puis *magister utriusque militiae per Gallias* en 461<sup>107</sup>. On sait peu de choses sur ses origines ou sa famille. Il connaît le métier des armes puisque toutes les fonctions qu'il a exercées touchent ce domaine. La première allusion à ce personnage vient d'Hydace<sup>108</sup>. Dans ce court passage, il est dit qu'un comte, Agrippinus, brouillé avec le comte Aegidius, offre Narbonne aux Wisigoths. Cette courte information semble indiquer que cet Agrippinus est un traître envers Rome. Il offre une ville importante à des Wisigoths qui ne cessent d'augmenter leur territoire. Derrière tout cela semble se dessiner une lutte avec Aegidius qui n'est pas comte mais *magister militum* en Gaule du Nord et qui est un farouche opposant aux expansions du royaume wisigothique. Le don de Narbonne aux Wisigoths ressemble à une vengeance d'Agrippinus envers Aegidius. Si Hydace qualifie Aegidius de « très noble » il n'en va pas de même pour la deuxième source mentionnant cette affaire, où là, le maître des milices est dépeint de manière peu élogieuse. Dans la vie des pères du Jura<sup>109</sup>, Agrippinus est un homme courageux, qui a gagné le respect de tous par les armes. Aegidius est un homme perfide qui ne cherche qu'à brouiller l'empereur avec Agrippinus sous prétexte qu'il veut livrer des terres impériales aux Wisigoths.

---

106 Hyd. Chron. II., 451.

107 Hyd. Chron. II., 462.

108 Hyd. Chron. II., 462.

109 Vita Patr lur., 11.

Cette affaire se poursuit à Rome où Agrippinus est appelé pour être jugé mais, grâce à l'aide de saint Lupicin, il s'en sort et n'est pas jugé. Il devient même maître des milices en Gaule. L'affaire se passerait donc avant 461 puisque c'est à cette date qu'il devient maître des milices sous le règne de l'empereur Majorien<sup>110</sup>. Si on en croit là encore Heinzelmann, il serait devenu *comes* vers 452 soit sous le règne de Valentinien III. Il le reste jusque 457/8 soit l'année du couronnement de Majorien. Agrippinus semble avoir fait les frais de ce couronnement. Le trio Majorien, Aegidius et Ricimer qui dirige alors les affaires de l'Empire commence petit à petit à s'effriter et Agrippinus en est le parfait miroir. Ce dernier était en bon contact avec Ricimer et on peut même dire qu'ils étaient liés<sup>111</sup>. La politique que comptait mener Majorien et Aegidius était une interprétation de la politique d'Aetius : contrôler les barbares, ce qui signifiait ne pas leur laisser les coudées franches ; alors que Ricimer avait une autre interprétation : il fallait intégrer au maximum les barbares et leur laisser la Gaule pour qu'ils ne s'en prennent pas à l'Italie. Cela permettrait des relations au beau fixe. Ricimer étant d'origine barbare, cela a forcément joué un rôle. Etrangement la chute puis la remontée en gloire d'Agrippinus correspond à l'avènement puis la mort de Majorien, exécuté par Ricimer. Cela montre le pouvoir qu'a obtenu Ricimer. En 461 d'après Hydace, Narbonne est offerte aux Wisigoths par Agrippinus<sup>112</sup>. En cela, il n'agit pas seul et certainement pas de son propre chef. Accepte-t-il la politique de Ricimer ? Il semble bien qu'il l'accepte et offre Narbonne pour satisfaire Théodoric II. Cet acte peut-il être réellement compté comme une trahison ? En effet, Agrippinus ne fait qu'obéir aux ordres du dirigeant de l'Empire, Ricimer, ce qui peut atténuer sa responsabilité. Cela démontre que le concept de trahison n'est pas si clair que cela même si les accusations d'Aegidius sont légitimes. Il semble que ce concept de

---

110 Heinzelmann 1982, p. 548.

111 Vita Patr Iur., 11.

112 Hyd. Chron. II., 462.

trahison dépend plus de l'individu et de son comportement que d'une réelle volonté de trahison.

Dans ce cas, la lutte pour le pouvoir qui secoue Rome depuis le début de ce Vème siècle, et surtout, les différentes politiques que Ravenne a mises en place pour contrebalancer un pouvoir barbare toujours plus grand est palpable. Agrippinus n'y est qu'un modeste figurant et il joue son rôle à la perfection : il est un collaborateur de Ricimer et de sa politique. Par conséquent, il s'oppose à Majorien et Aegidius qui tentent de le mettre hors-jeu. Ils ont la main mais la perdent vite quand Majorien échoue à reprendre l'Afrique aux Vandales, il est arrêté et exécuté en Italie par Ricimer, Agrippinus devient le *magister utriusque militiae* qui s'empresse d'offrir la Narbonnaise aux Wisigoths.

Traître ou non, Agrippinus a aidé ponctuellement un roi barbare et même si l'idée n'est pas de lui, il en est l'exécutant zélé. Cela montre comment les Romains peuvent aider les rois barbares pour servir une politique de Rome, une politique dangereuse, dont le principal défaut est de ne pas être constante, ce qui est dû à la lutte pour le pouvoir se passant à Ravenne. Il en résulte des perturbations qui continuent d'affaiblir l'Empire et font les affaires des rois barbares. La politique d'utilisation des barbares telle que la voyait Aetius ne marche plus.

La question de la trahison est donc une question complexe et ambiguë. Certains actes en relèvent mais ne sont pas qualifiés de tels alors que dans d'autres cas, on peut légitimement remettre en cause l'idée même de trahison. Un traître, tel qu'apparaissant dans les sources est avant tout quelqu'un de suspect du fait de son appartenance sociale, ses amitiés ou son activité. Le point le plus important n'est pas le traître mais plutôt l'accusateur car cette accusation vient toujours d'un individu qui y a un intérêt. Les traîtres sont des conseillers ou des ambassadeurs. Leur origine sociale, leur carriérisme ou encore leur sympathie pour les barbares

ont provoqué les jalousies ou craintes de leurs concitoyens. La collaboration est possible mais elle ne doit pas être trop visible.

Les serviteurs romains des rois barbares exercent de multiples activités pour leurs rois, activités variées touchant toutes les compétences acquises par l'enseignement antique. L'enseignement est toujours dispensé au Vème siècle ; en témoigne le cas de Leo, formé au droit et à la rhétorique<sup>113</sup>. Après s'être penché sur les compétences, il convient d'étudier ces individus, ce qu'ils partagent ou pas, et surtout, dans quel milieu ils sont recrutés.

---

113 Sidon. Carm., XXIII, 446.

### C) Identité et appartenance sociale des collaborateurs

Afin de trouver le profil de ces Romains au service des rois barbares, il est nécessaire de se pencher sur une question essentielle, celle des titulatures au sein de la noblesse.

La titulature est tout sauf triviale, elle marque l'appartenance à un groupe : l'aristocratie. La société romaine, très hiérarchisée depuis ces origines, fait de cette distinction le socle de son organisation sociale. Les titulatures aristocratiques avaient un sens pendant l'existence de l'Empire, en ont-elles encore après la disparition de l'Empire romain d'Occident, et si oui, ont-elles toujours le même sens ?

#### 1) De la question des titulatures.

À la suite des réformes des empereurs Dioclétien (284-305) et Constantin (306-337), la société romaine autrefois divisée en plusieurs strates selon le statut, la naissance ou la classe sociale est dorénavant coupée en deux : on retrouve les *humiliores*, les classes sociales inférieures et les *honestiores*, les classes supérieures. Ces classes supérieures se découpent au cours des IV<sup>ème</sup> et V<sup>ème</sup> siècles entre plusieurs titulatures et fonctions réglementées. La noblesse se découpe selon cet ordre : les *clarissimi*, les *spectabiles* et enfin les *inlustres*<sup>1</sup>.

Les clarissimes sont des individus constituant la majorité de la noblesse. Seule titulature devenue héréditaire, cette classe est très hétérogène. On y retrouve des individus exerçant des gouvernorats de province ou des propriétaires terriens fuyant les honneurs. Cette classe indique que son porteur appartient à la noblesse impériale mais les situations sont tellement variables d'un cas à l'autre qu'il est

---

<sup>1</sup> Pour les différents titres, voir succinctement Alföldy 1991, p. 176.

difficile d'en savoir plus. Dernier détail, le fait que ce titre soit héréditaire ne permet pas de savoir si le titre a été obtenu après une réelle magistrature.

Le deuxième titre est le titre de *spectabilis*. Il est attribué aux individus ayant exercé une fonction telle le vicariat de diocèse. Cette distinction souligne la carrière de l'individu car elle n'est pas héréditaire et accentue donc l'importance de son détenteur.

Le dernier titre est le titre d'*inlustris* porté par les individus ayant exercé un haut poste palatin tels le *magister officiorum* ou encore le *comes rei privatae*. Une préfecture du prétoire, une préfecture de la Ville ou un *magister militum*. Ce titre est le plus prestigieux dans la société civile et est très rare au sein d'une famille. Le titre est lui aussi non soumis à l'hérédité, mais, posséder un *inlustris* dans sa famille est la preuve d'appartenir à une famille très respectable. En posséder plusieurs est la preuve d'être membre d'une famille au sommet de la société romaine, puissante et respectée. A cela on peut retirer la famille impériale, au sommet de toute la hiérarchie.

Ces titres existent-ils encore à la fin du Ve siècle ? La réponse est sans conteste oui ! Les cas observés auparavant démontrent la conservation des titulatures jusqu'au VI<sup>e</sup> siècle dans les royaumes barbares. Ainsi Anianus est un *spectabilis* chez Alaric II<sup>2</sup>, de nombreux conseillers à la cour de Gondebaud et Sigismond sont des *inlustres* et en 544, Parthenius est lui aussi un *inlustris* à la cour du roi Theudebert<sup>3</sup>. Heraclius, Alethius, Stephanus ou Pantagathus possèdent ces titres et renvoient aux *optimates* présents auprès du roi dans la loi Gombette<sup>4</sup>. La question apparaît comme non avenue à première vue puisque les titulatures

---

2 Brev. Al., 1.

3 Arator ad Parth. 102.

4 Kaiser 2003, p. 86.



existent toujours. L'interrogation suivante serait d'observer si elles conservent le même sens qu'à l'origine.

Sur cette question de la signification, la réponse est plutôt non. Pour rappel, un *comes* signifie « compagnon » en latin. Le terme, hormis certains cas dans l'administration palatine, renvoie clairement à l'institution militaire. Les *comites* sont des fidèles de l'empereur menant avec lui des batailles au sein du *comitatus*, armée mobile censée bloquer les ennemis ayant pénétré l'Empire<sup>5</sup>. Si aucune évolution n'a eu lieu entre temps, pourquoi existe-t-il des comtes dans l'entourage des rois wisigoths et burgondes ? Arcadius, notable arverne obtient le titre de *comes civitatis Arvensis*, poste dont l'historiographie a démontré le rôle civil et non militaire, plus proche d'un *iudex* que d'un *comes*<sup>6</sup>. De la même manière, Victorius est *dux super septem civitates* or il s'avère au vu des sources<sup>7</sup> qu'il est surtout un poste administratif loin des *duces*, anciens chefs militaires des régions frontalières de l'Empire<sup>8</sup>.

Ce qui apparaît est que les titulatures ont continué à exister bien après la chute de l'Empire avec les mêmes appellations mais les fonctions auxquelles elles renvoient ont complètement changé, ce qui rend caduc l'ancien système d'attribution des titulatures. La titulature et la place dans la société, dont elle est le corollaire, dépendent à présent des missions effectuées pour le royaume donc *in fine* pour le roi. Dans des cours moins structurées que ne l'était la cour impériale, les titulatures renvoient à présent à des fonctions assez floues dont les plus prestigieuses ne sont qu'accessibles auprès du roi comme le montrent les collaborateurs burgondes entre le Vème et VIème siècle. Ces individus comme

---

5 Chastagnol 1991, p. 65.

6 Udina Martorell 1971, p. 150.

7 Sidon. Epist., VII, 17 ; Greg. Tur. Glor. Mart., 44.

8 Chastagnol 1991, p. 68.

Panthagatus, Heraclius ou encore Alethius, présents à la cour obtiennent ce titre d'*inlustris* prestigieux. A l'inverse, un Anianus seulement *comes* dans le royaume d'Euric, et travaillant tel un *magister scriniorum* fonction moins proche du roi, n'est lui que *spectabilis*<sup>9</sup>. Le préambule du bréviaire d'Alaric, par son emploi de formules sous entendant les punitions réservées à l'agent ne faisant pas son travail, confirme la non-proximité du pouvoir entre cet individu et Alaric II. Timotheus, lui aussi comte mais non présent à la cour, possède le même statut<sup>10</sup>.

Ce fait pourrait remettre en cause le statut de Leo, conseiller d'Euric qui n'est que *spectabilis*<sup>11</sup> alors qu'il est très proche du roi. Seulement, quand Leo conseille Euric, l'Empire n'est pas encore effondré et son système hiérarchique fonctionne encore et la précision de Sidoine Apollinaire dans son œuvre à ce fait est révélatrice. Cela permet de dégager un *terminus post quem* à partir duquel les évolutions des titulatures deviennent plus floues dans leur obtention.

Si elles ont perdu leur raison d'être administrative, les titulatures dans les royaumes barbares ont conservé l'essence même de ce qu'elle signifiait. Les *spectabiles* sont des agents du pouvoir intermédiaire, exerçant une fonction importante mais pas dans la proximité du pouvoir : le palais du roi. Les *inlustres* romains de la cour de Gondebaud et Sigismond sont des *inlustres* car justement ils sont proches du roi et effectuent des missions centrales importantes (fisc, *quaestor regis*<sup>12</sup>...). De même Vincentius, militaire de confiance d'Euric à qui il confie des missions importantes est lui *inlustris* tout comme Parthenius chez les Francs<sup>13</sup> pour son rôle de *magister officiorum* confirmant sa proximité avec le roi.

---

9 Hartmann, Anianus 3, RE, I, 2, 1924, col. 2195.

10 Heinzelmänn 1982, p. 705.

11 Sidon. Carm. XIV.

12 Chez les Burgondes, cette fonction est avant tout d'ordre juridique. Maier 2005, p. 139.

13 Vita Caes., I, 49.

Il faut cependant nuancer d'ores et déjà un aspect qui est la fidélité des sources. En effet, l'appellation *rex francorum* de Grégoire de Tours pour qualifier Syagrius démontre les approximations de l'homme d'Eglise tourangeau<sup>14</sup>. A partir de ce constat, il faut prendre avec précautions ces sources non contemporaines pouvant exprimer avec approximations des titulatures n'ayant pas le même sens. Cependant, sans remettre cela en cause, il s'avère que des sources contemporaines confirment en filigrane cette évolution. De plus, l'évolution des titulatures s'inscrit dans une logique de réduction des tailles entre la préfecture du prétoire et les royaumes rabaisant *de facto* les missions les plus importantes d'un point de vue de l'influence géographique mais pas en prestige.

La titulature démontre l'existence d'une société aristocratique qui conserve les bases léguées par l'Empire mais qui l'adapte aux changements. Ces titulatures disparaissent au Moyen âge au fur et à mesure de la fusion des aristocraties romaines et franques, la fonction et la titulature se confondant. La fonction devient la marque nobiliaire là où elle n'était que la cause du rôle social de l'individu par la titulature à laquelle la fonction renvoyait. Ce qui rompt l'équilibre de la société aristocratique romaine, ce ne sont pas les barbares puisqu'elle continue à avoir ses codes et à la faire vivre. Ce qui perturbe la société occidentale de la préfecture du prétoire des Gaules est une nouvelle fonction : l'évêque et la mission ecclésiastique.

---

<sup>14</sup> Edward 1988, p. 11.

## 2) Une aristocratie volontaire

En observant les Romains ayant servi les rois barbares, rares sont les personnages n'ayant pas des origines nobles. Et les quelques cas n'en ayant pas<sup>15</sup> sont tous des agents de l'état romain et accèdent donc à la noblesse. Les sources sont exclusivement tournées vers cette aristocratie et cela est bien logique puisque c'est elle-même qui fournit les sources. Cependant, cette prépondérance interpelle et rappelle que c'est dans les élites gauloises que les rois barbares piochent leurs collaborateurs.

Au vu des connaissances actuelles et des sources qui les ont enfantées, un détail s'impose : la grande majorité, en tout cas dans un premier temps, des collaborateurs des rois barbares sont des notables locaux, des *clarissimi*. Ils ont souvent exercé, eux ou leurs parents, des fonctions administratives mais ils n'appartiennent pas à la grande noblesse. Ces aristocrates sont l'essentiel des collaborateurs Romains des rois barbares jusqu'à la fin du Vème siècle.

Le profil est souvent le même, un enfant d'un ancien gouverneur, originaire de la province et ayant reçu une éducation le prédestinant à prendre la place de son père se retrouve à la cour des rois barbares afin d'y apporter son réseau tourné vers le local. Il existe tout de même des variantes dans ce profil. L'aristocrate peut rejoindre le royaume comme évêque tel Orens d'Auch et Rémi de Reims ou alors le rejoindre en tant que laïc comme Laconius.

Cette noblesse est en effet privée des postes les plus prestigieux, confisqués par les grandes familles nobiliaires de la Gaule<sup>16</sup>. Ne pouvant plus obtenir de quoi

---

15 Sidon. Epist., I, 7. Arvandus serait d'origine modeste par exemple, même si au vu de Sidoine, peu de personnes peuvent se prétendre d'une origine plus grande que la sienne.

16 Mathisen 1992, p. 230.

s'élever dans la société romaine, ils choisissent de rejoindre un roi barbare qui peut leur apporter de la puissance et une place dans un monde qui évolue.

En effet, depuis la fin du IV<sup>ème</sup> siècle, de moins en moins de Gaulois parviennent à s'élever dans la société et atteindre les postes à responsabilités même dans leurs provinces<sup>17</sup>. La raison en est assez simple : les possibilités de postes se raréfient pour eux et les plus prestigieux en Gaule sont trustés par les grandes familles nobiliaires habitués à servir à la cour impériale. L'omniprésence des Italiens à la cour impériale obligent les Gaulois à se recentrer sur la Gaule car les possibilités d'élévation de cette petite noblesse sont bloquées<sup>18</sup>. Il existe une continuité dans l'histoire de la Gaule du I<sup>er</sup> au V<sup>ème</sup> siècle et pour comprendre la perte d'influence des aristocrates gaulois dans l'exercice du pouvoir, il faut remonter au IV<sup>ème</sup> siècle.

L'influence que peuvent avoir les Gaulois dans la politique ou dans l'administration commence au IV<sup>ème</sup> siècle. Le César Julien avant sa promotion au rang d'Auguste reste longtemps en Gaule pour lutter contre les invasions germaniques sur le Rhin. Les troupes gauloises en font leur Auguste avant qu'il ne soit reconnu comme tel officiellement par Constance II en 361<sup>19</sup>. A la mort de Julien, un compromis est trouvé entre ses partisans, comprenant des Gaulois, qui nommèrent Valentinien empereur<sup>20</sup>. Ce dernier, bien que résidant au départ à Milan est obligé de séjourner régulièrement à *Augusta Treverorum* pour repousser des barbares<sup>21</sup>. Avec Trèves de nouveau capitale, les Gaulois peuvent exercer une forte influence. Rome reste dans l'imagerie du V<sup>ème</sup> siècle comme la ville éternelle même s'il faut admettre qu'elle n'est plus ni la capitale de l'Empire ni la

---

17 Heinzlmann 1982.

18 Mathisen 1993, p. 230.

19 Amm., XX, 8, 18.

20 Chastagnol 1994, p. 166.

21 Chastagnol 1994, pp. 166-167.

source du pouvoir. Elle devient un symbole important de l'identité impériale mais elle n'est plus le siège décisionnel de l'Empire.

Les empereurs, depuis la tétrarchie mise en place par Dioclétien (284-305), eurent pour habitude de changer fréquemment de capitales et de s'installer dans des villes proches de points sensibles à défendre : Sirmium près du Danube, Trèves près du Rhin. Ces villes, selon le temps où résident les empereurs, se développent considérablement<sup>22</sup>. En effet, la présence de l'empereur et du *comitatus*, militaire et civil, participe grandement à l'extension de ces villes : il faut offrir les infrastructures nécessaires au fonctionnement de la cour et assurer ses besoins en nourriture et autres produits de première nécessité. Cela développe ainsi l'économie de ces régions et rend ces villes très influentes<sup>23</sup>.

La Gaule eut sa capitale impériale : *Augusta Treverorum* ou Trèves. Elle est capitale sous Maximien entre 286 et 293, sous Constance Chlore de 293 à 306 puis sous Constantin de 306 à 316. Bien plus important, elle est aussi capitale impériale sous Valentinien Ier, lors de ses campagnes, puis pendant le règne de Gratien. Là, les aristocrates peuvent exercer leur influence sur la cour<sup>24</sup>. On observe d'ailleurs dès le départ de Gratien de Trèves et le repli de la cour de Sirmium vers la nouvelle capitale Milan en 381<sup>25</sup>, la perte d'influence des aristocrates gaulois tel Ausone auprès de l'empereur. La cour ne revient plus en Gaule que pour un épisodique passage à Vienne entre 388 et 392<sup>26</sup> sous la direction de Valentinien II pendant que Théodose se trouve à Milan. Il est possible de voir dès lors grâce aux travaux

---

22 Coquelet 2011, p. 275.

23 Coquelet 2011, p. 275.

24 Chastagnol 1994, p. 167.

25 Lheureux-Godille 2003, p. 489.

26 Croke 1976, p. 235.

prosopographiques de Martin Heinzelmann<sup>27</sup> que l'influence des aristocrates gauloises chute clairement à partir de cette période.

En faisant la liste des aristocrates connus ayant obtenu des postes à la cour au début de la période d'étude, les Gaulois exercent des magistratures : Minervius est *comes officiorum* puis *comes rei privatae* et enfin *comes sacrarum largitionum* entre 395 et 399<sup>28</sup>, son frère Florentinus est *quaestor sacri palatii*<sup>29</sup>. Cependant, c'est le dernier moment où s'observent de nombreux aristocrates gaulois à la cour hormis le cas exceptionnel d'Avitus. A partir de 400, la cour est essentiellement composée d'Italiens ce qui attise les rivalités<sup>30</sup>. En effet, les travaux prosopographiques de Martin Heinzelmann<sup>31</sup> montrent qu'au Vème siècle seuls trois aristocrates ont l'honneur de revêtir des plus hauts postes de la cour entre 400 et 476. Il s'agit de Claudius Postumus Dardanus<sup>32</sup> qui obtint entre 401 et 410 le poste de *quaestor sacri palatii* ; Rutilius Namatianus<sup>33</sup> qui obtint le poste de *magister officiorum* en 412 et Ecdicius qui fut *magister militum praesentalis* en 475. Hormis ces trois noms, Claudius Lachianus<sup>34</sup>, père de Rutilius Namatianus qui fut *quaestor sacri palatii* entre la fin du IVème siècle et le début du Vème fait partie de cette liste. Cependant, étant donné qu'il est *consularis Tusciae et Ombriae* en 389 et probablement préfet de la ville de Constantinople et de la ville de Rome en 396, il y a fort à parier qu'il est *quaestor sacri palatii* entre ces deux dates puisque le titre de *praefectus urbi* récompensait en général une carrière<sup>35</sup>.

---

27 Heinzelmann 1982.

28 Heinzelmann 1982, p. 653.

29 Mathisen 1992, p. 230.

30 Oost 1968, p. 147; Matthews 1975, p. 350; Mathisen 1993, p. 18.

31 Heinzelmann 1982.

32 Heinzelmann 1982, p. 590.

33 Stroheker 1970, p. 252.

34 Heinzelmann 1982, p. 633.

35 Jones 1964, p. 690.

Il n'existe donc que trois aristocrates qui, de façon sûre, sont des membres du Consistoire. A l'inverse pour la période comprise entre 364 et 400, on a mention de onze aristocrates gaulois membres du Consistoire. Certains sur des périodes supérieures à un an tel Ausone qui fut *quaestor sacri palatii* de 377 à 379. Peuvent être cités Remigius<sup>36</sup> le maître des offices de 365-371 ou encore Siburus<sup>37</sup> maître des offices entre 375 et 379. Le cas de Flavius Rufinus est lui aussi intéressant<sup>38</sup>. Cet Aquitain, qui est le *magister officiorum* de Théodose de 388 à 392, réside avec l'empereur à Milan. Il est surtout célèbre pour son rôle auprès du jeune empereur Arcadius pendant sa préfecture du prétoire d'Orient. En effet, il suit Théodose lorsque ce dernier retourne en Orient en 391 et obtient divers honneurs par la suite. Venant de la province gauloise de Novempopulanie, il profite d'une grande influence auprès de Théodose dont il est un homme de confiance. Il jouit d'une influence et d'un pouvoir énormes sur l'empereur, il lui fournit de bons conseils pour gérer la crise politique de 388-389 au détriment même de grands sénateurs tel Nicomaque Flavien<sup>39</sup>. Le constat est malgré tout sans appel. Même si la liste complète de tous les membres du Consistoire manque, cela peut cependant éclairer sur le fait qu'effectivement, les aristocrates gaulois sont moins présents à la cour au Vème siècle donc que leur influence disparaît progressivement.

En réalité, il existe encore au début du Vème siècle des aristocrates gaulois à la cour. Si les cas du père de Sidoine Apollinaire<sup>40</sup> et Aquilinus<sup>41</sup> sont pertinents, c'est parce qu'ils sont envoyés en Italie pour être *tribuni et notarii* à la cour d'Honorius puis sont repartis en Gaule exercer une préfecture du prétoire et un

---

36 Stroheker 1970, p. 321.

37 Stroheker 1970, p. 356.

38 Heinzlmann 1982, p. 683. Il s'avère que le célèbre Rufinus en guerre avec Stilicon à la cour de Constantinople est d'origine gauloise.

39 Matthews 1975, p. 237.

40 Heinzlmann 1982, p. 556.

41 Heinzlmann 1982, p. 557.



gouvernement de province. Ils doivent cela à l'importance de leurs pères qui obtinrent des postes importants<sup>42</sup> à la fin IVème et début Vème siècle<sup>43</sup>, une sorte d'héritage. Concernant les responsables militaires, neuf *magistri militum* d'origine gauloise durant le Vème siècle<sup>44</sup> sont à noter, mais hormis le cas d'Ecdicius, rien ne permet de dire s'ils sont *praesentales*. Il paraît plus probable qu'ils restent en Gaule pour en coordonner la défense pendant les grandes migrations. Il semble donc peu probable que ces hommes présents en Gaule aient eu une influence directe sur l'empereur, qui lui, ne s'y trouvait pas.

Si dans un deuxième temps, la liste des préfets du prétoire des Gaules d'origine gauloise au Vème siècle est étudiée, les faits sont totalement inversés. Ainsi durant tout le IVème siècle, onze Gaulois deviennent préfets du prétoire et souvent, ils le deviennent après avoir obtenu un poste à la cour. De 400 à 476, 18 Gaulois deviennent préfets du prétoire des Gaules dont 15 après la chute de l'usurpateur Constantin III en 411<sup>45</sup>. John Matthews le remarque lui aussi et voit le phénomène comme l'héritage de l'usurpateur Constantin III qui, naturellement absent en Italie, employa des aristocrates gaulois pour ce poste<sup>46</sup>. Il est d'ailleurs clair qu'auparavant, hormis ces onze préfets du prétoire gaulois du IVème siècle, la plupart sont des hommes venant d'Italie et ayant déjà eu des fonctions à la cour. Après 411, il est difficile de prouver qu'un seul des préfets du prétoire n'est pas un membre de l'aristocratie gauloise<sup>47</sup>. Il est possible de voir ce fait comme une volonté du pouvoir d'offrir des postes honorifiques et importants aux aristocrates gaulois pour se concilier leur amitié. Ainsi, s'il est mis en rapport l'évolution du nombre d'aristocrates gaulois ayant des fonctions à la cour entre le IVème et le

---

42 Le grand père de Sidoine Apollinaire fut préfet du prétoire. Sidon. Epist., III, 12 ; V, 9, 1.

43 Matthews 1975, p. 339.

44 Heinzlmann 1982.

45 Quant à l'usurpation de Constantin III voir Matthews 1975, p. 307-313.

46 Matthews 1975, p. 339.

47 Matthews 1975, p. 333-334.

Vème siècle et l'évolution du recrutement gaulois parmi les préfets du prétoire des Gaules, la perte d'influence des aristocrates gaulois auprès de l'empereur au profit des Italiens est réelle. Une explication serait que la Gaule se désagrègeant au fil des invasions barbares, moins d'aristocrates peuvent et veulent tenter d'intégrer la cour. Cependant, et même si aucune loi ne le prouve ni aucun témoignage ne l'indique clairement, les aristocrates ont été refoulés hors du pouvoir central et donc éloignés du pouvoir et de l'influence sur le maître de l'Empire. Ceci accélère dans le même temps le « séparatisme gaulois » tel que présenté par Ralph Mathisen<sup>48</sup>. Les aristocrates gaulois se voient offrir une magistrature qui, se trouvant éloignée de la cour, est loin d'apporter influence et pouvoir à son détenteur ; tout au moins lui apporte-t-il l'honneur.

Il paraît évident que lorsque la cour se trouvait à Trèves, le préfet du prétoire des Gaules pouvait avoir un rôle influent car il vivait dans la capitale impériale. Puisqu'au Vème siècle la capitale impériale est Milan, Vienne puis Ravenne, c'est le préfet du prétoire d'Italie qui récupère cette influence. L'aristocratie italienne possède énormément de terres disséminées sur tout l'Empire et tout naturellement en Italie. Il est aisé de se rendre compte que les aristocrates italiens occupent les postes les plus influents à leurs profits, surtout dans le but de sauvegarder leurs possessions en Italie, et ce, malgré les efforts d'Aetius pour sécuriser et ramener la Gaule dans l'orbite romaine. Nulle trace d'une volonté de la part de Ravenne de s'impliquer plus que cela dans cette défense des intérêts gaulois. La propre survie de la cour et de l'Italie devenant alors la priorité absolue<sup>49</sup>. Un repli sur soi qui, s'il n'a pas encore touché complètement la Gaule jusqu'à la moitié du Vème siècle, commence à s'observer non seulement dans cette zone mais aussi dans tout l'empire d'Occident. Il est possible de conjecturer

---

48 Mathisen 1993, p. 26.

49 Mathisen 1993, p. 26.

un manque de moyens dû aux pertes territoriales provoquant des pertes sèches au niveau du trésor impérial. L'absence de troupes entraînées aptes peut aussi être une explication. Il semble cependant qu'il s'agisse aussi d'une volonté de préservation des intérêts italiens et d'une protection de la cour et de l'empereur. Ces trois facteurs découlent sans doute les uns des autres mais l'écartement des aristocrates gaulois du pouvoir central est un fait certain et il s'agit là d'un fait voulu. Il est possible de conjecturer que cette volonté vienne des aristocrates italiens plutôt que de l'empereur qui n'a aucun intérêt à se priver de la richesse de la Gaule en homme et en recette fiscales.

Pour certains il s'agit aussi d'un changement ou plutôt d'un retour à un état de fait chez les aristocrates gaulois remontant au III<sup>ème</sup> siècle : le retour à une politique locale comme base de la puissance sociale<sup>50</sup> et l'absence de perspectives d'avancement pour les petits aristocrates, conduisant ces derniers eux aussi à se replier sur eux-mêmes. Ces derniers ne peuvent plus rivaliser avec les grandes familles qui ont su tirer leur épingle du jeu au IV<sup>ème</sup> siècle<sup>51</sup>. Cependant lorsqu'on observe la correspondance de Sidoine<sup>52</sup>, malgré le don de l'Auvergne au roi wisigoth, sa volonté de se battre pour continuer à faire partie du monde romain démontre que, malgré tout, ce n'est pas en tant que propriétaire gaulois qu'il se voit mais comme un Romain et d'ailleurs malgré cet abandon du pouvoir, il continue de montrer sa loyauté à Rome et l'Empire romain<sup>53</sup>.

Le centre du pouvoir politique romain reste la cour : le lieu où doit se trouver un aristocrate gaulois pour obtenir un peu de pouvoir grâce à la proximité avec le souverain. Cette proximité lui offre l'oreille du roi mais surtout des postes

---

50 Matthews 1975, p. 349.

51 Matthews 1975, p. 347.

52 Sidon. Epist., VII, 7, 5.

53 Teillet 2011, pp. 200-201.

administratifs, de conseils... Ces postes offrent à ces Romains des titres qui leur permettent de se positionner dans la hiérarchie sociale en Gaule ou en Espagne. Les pratiques n'ont donc que peu évolué, ce sont les centres de pouvoir qui se sont rapprochés des Romains de Gaule et d'Espagne. Comme vu précédemment dans cette thèse, les rois barbares ont besoin de gens connaissant leurs territoires et ayant de l'influence. Les Romains eux souhaitent pouvoir obtenir des fonctions pour leur honneur et celui de leur famille même s'il est nécessaire de servir un roi barbare et, après tout, cela n'est pas si gênant<sup>54</sup> vu comme certains rois sont décrits. C'est dans cette noblesse que les rois barbares vont chercher leurs conseillers. Mais alors, pourquoi les rois barbares ne recherchent-ils pas tout de suite des *inlustres* pour leurs royaumes ? Pourquoi retrouve-t-on essentiellement des clarissimes au début des collaborations ?

Les clarissimes savent qu'ils doivent tout au roi qui les récompense de leur fidélité par un poste ou par son écoute. Souvent. À la suite des grandes migrations et l'installation dès 418 du traité d'alliance des Wisigoths, il s'agit pour les notables locaux d'être protégés, eux ou leurs biens. Il est donc logique qu'ils soient les premiers à rejoindre les cours royales : ils sont ceux ayant le plus à perdre<sup>55</sup>. De plus durant toute la période où l'état romain existe encore, il reste une possibilité pour la grande aristocratie de se maintenir dans le giron de l'Empire. En observant la liste des Romains au service des rois barbares vers les années 460-470, il manque bien une partie de la population gauloise. La très haute aristocratie : celle qui a obtenu les plus grands postes dans l'administration impériale comme le poste de préfet du prétoire des Gaules, qui par les liens familiaux se sont constitués des empires fonciers en Gaule et dans l'Empire, est manquante de l'équation.

---

54 Sidon. Epist. I, 2. Théodoric II en est le parfait exemple.

55 Mathisen 1993 p. 32.

Un premier élément de réponse vient de Paulin de Pella et de son *Eucharisticos*<sup>56</sup> ; ces notables fuient l'avancée des Wisigoths en 406-407 et sont partis se réfugier dans leurs terres, loin des tumultes de la Gaule aquitaine. Certains sont revenus comme Rutilius Namatianus<sup>57</sup>. Ne pouvant laisser la Gaule et sa terre natale dans l'état où elles se trouvent, ce rare cas montre que cette haute noblesse a pu revenir une fois la crise passée. Jusqu'à la fin du pouvoir impérial, la grande noblesse peut encore compter sur les plus hautes fonctions comme ce Polème, Romain originaire de Bordeaux qui reste préfet du prétoire des Gaules en 476. Ce dernier est membre de la famille de Sidoine Apollinaire, ce qui en dit long sur la noblesse de sa famille. Si les hauts aristocrates sont rares avant le VI<sup>ème</sup> siècle auprès des barbares, il y a tout de même des exceptions.

Un cas marque les esprits notamment celui des contemporains<sup>58</sup>, le nouveau « Solon des Burgondes », Syagrius. Sidoine le fait connaître vers 469 et s'étonne de sa capacité à parler le burgonde. Il s'avère que ce Syagrius a travaillé pour le roi burgonde notamment en réécrivant leur droit ce qui démontre déjà son éducation et la confiance que le roi lui porte. Syagrius est aussi et surtout un membre de la famille de Flavius Afranius Syagrius, consul en 381, d'une famille sénatoriale et aussi préfet du prétoire trois fois<sup>59</sup> durant les années 380-382<sup>60</sup>. Syagrius est donc issu d'une grande famille puissante et Sidoine le reconnaît. Comment un homme d'une si glorieuse lignée peut en être réduit à travailler pour un peuple barbare ? L'ironie qu'emploie Sidoine pour s'étonner de cet état de fait cache mal le malaise de l'auteur lyonnais. Issu d'une puissante famille, Syagrius semble être un personnage désintéressé par la course aux honneurs romains, mais il accepte de

---

56 Paul. Pell. 232- 235 ; Mathisen 1993, p. 63. Cette immigration touche surtout les populations vivant près du Rhin mais elle touche toutes les populations comme le montre Paulin.

57 Rut. Nam., I.

58 Sidon. Epist., V, 5.

59 Heinzelmänn 1982.

60 Heinzelmänn 1982.

collaborer avec les Burgondes. Il est possible aussi que certains grands aristocrates romains de Gaule refusent d'apporter leur soutien au pouvoir impérial et suivent l'exemple d'Aegidius, collaborant avec les barbares. Après tout, Syagrius est Lyonnais, une cité qui s'est rebellée contre Majorien et a appelé les Burgondes à l'aide. Cela confirme l'intérêt qu'ont les Burgondes pour la noblesse lyonnaise en lui permettant de se « recycler » mais aussi l'intérêt qu'ils portent aux compétences et au prestige de leurs serviteurs.

Plus le Vème siècle avance et plus se retrouvent des individus de la très haute aristocratie dans les cours des rois barbares. Avitus a été l'un des précurseurs<sup>61</sup> et certains membres de sa famille l'ont suivi. Avit de Vienne, son neveu, est un cas particulièrement pratique puisqu'il est évêque en plus d'être le conseiller du roi Gondebaud et le maître de sa chancellerie<sup>62</sup>. Un autre membre de cette famille prestigieuse rejoint quant à lui le royaume wisigoth en la personne d'Apollinaris<sup>63</sup>, chef militaire des troupes romaines pour les Wisigoths lors de la bataille de Vouillé en 507. Cet Apollinaris est aussi le fils de Sidoine Apollinaire, il appartient donc à cette haute noblesse ayant obtenu les honneurs des carrières civiles. Héritier d'une grande famille, il montre que la domination des Wisigoths et d'Alaric II ne perturbe pas la hiérarchie sociale et l'influence des grandes familles romaines<sup>64</sup>. Sans doute d'ailleurs se reposent-ils dessus puisque cette aristocratie domine ces régions depuis longtemps et les associer à leur pouvoir facilite la transition entre Empire et royaume pour les populations romaines. Apollinaris est aussi la preuve de l'existence de contingents de troupes romaines au sein des armées des royaumes barbares. Il est *vir inlustris*, titre qu'il a pu obtenir grâce à la puissance de sa famille mais aussi par les charges qu'il a exercées au sein du royaume

---

61 Arnheim 1972, p. 165.

62 Brühl 1977, p. 515.

63 Greg. Tur. Franc., II, 37.

64 Martin 2003, p. 106.

wisigoth. Ce qui est certain est que les magistratures romaines proposant l'accès au titre d'*inlustris* ne sont plus disponibles pour les Romains vivant sur le territoire wisigoth, ce qui laisse peu de doutes sur l'origine de son titre. Sa famille, très influente dans les affaires de la Gaule depuis le début du Vème siècle, opère avec lui un rapprochement officiel avec le royaume wisigoth. Il est utile de rappeler ici que Sidoine Apollinaire est tout de même préfet de la ville de Rome en 468<sup>65</sup>.

Le cas de Pantagatus peut être cité, qualifié d'*inlustris* à la cour du roi burgonde et responsable de l'impôt dans le royaume. Son cas est particulier puisqu'il est impossible de connaître sa famille, ce qui implique de croire le graveur<sup>66</sup>. Peut-il être imaginé la haute aristocratie comme absente de la recomposition politique des territoires de la Gaule et des Espagnes ? La plupart ont préféré se réfugier sur leurs terres encore libres de la présence barbare mais ceux qui décident de rester ont-ils refusé de jouer un rôle ? Certains non, notamment certaines familles. Une nouvelle noblesse s'est constituée<sup>67</sup> sur les cendres de l'ancienne et le petit nombre de ces puissantes familles romaines encore restantes n'ont pu s'y opposer même si elles ont gardé leur prédominance.

La rareté de ces postes permettant l'accès au titre d'*inlustris* confine ses possédants à faire partie d'un groupe très fermé. Cela reste vrai tant que les postes sont rares mais avec la multiplication des royaumes et de souverainetés sur le territoire impérial, la possibilité de remplir des offices et de jouer un rôle dans le pouvoir central barbare s'est accrue donnant naissance à une nouvelle organisation sociale de la noblesse gauloise. Cette noblesse se distingue de la même manière, avec des titres qui, s'ils ont conservé la même philosophie que les titres impériaux, ont perdu de leur sens et sont surtout bien plus simples à obtenir

---

65 Harries 1995, p. 151.

66 CIL XIII, 1499.

67 Barnish 1988, p. 140.

car le souverain, centre du pouvoir, est plus accessible physiquement que ne l'était l'empereur. S'il est possible de retrouver plus de grands aristocrates après 470, c'est en raison de la disparition des dernières possibilités de s'élever socialement par l'ancienne voie impériale. Ces possibilités ne sont plus disponibles que dans le service des rois ou dans l'épiscopat<sup>68</sup>. Cela peut aussi s'expliquer par le fait qu'avec le temps, les clarissimes, par leur proximité avec les rois, sont devenus des *inlustres*, titres qu'ils n'auraient peut-être pas obtenus avant et qui les inscrit dans cette nouvelle grande noblesse comme une partie de la cour lyonnaise sous Gondebaud et Sigismond<sup>69</sup>. Cette nouvelle noblesse existe, elle est nombreuse chez les rois barbares. Ces membres des *aulae regis*<sup>70</sup> sont la plupart du temps inconnus car de plus en plus ce ne sont pas ces laïcs qui font l'objet d'écrits mais bien l'évêque, nouvel homme fort des cités. Il convient encore de rappeler la loi Gombette explicitant l'importance des *optimates* dans le conseil du roi<sup>71</sup>, cette *aula regis* est visible dans la vie des pères du Jura lorsque Lupicin se confronte à un de ces nobles pour protéger les pauvres<sup>72</sup>.

Le cas des Francs reste à part. Si la présence de personnes de très hautes familles est attestée chez les Burgondes et les Wisigoths, il n'en va pas de même chez les Francs puisque chez eux, la majeure partie de cette haute noblesse a fui<sup>73</sup> dès le début des invasions et le mouvement s'est poursuivi. Particulièrement exposées, ces populations abandonnent leur région permettant du coup à une aristocratie moins puissante de s'assurer les honneurs de servir les rois. Saint Rémi est le fils d'un gouverneur mais pas d'un ancien préfet du prétoire ou membre du

---

68 Barnish 1988, p. 140.

69 Les cas d'Heraclius, Stephanus, Aredius ou Pantagathus semblent parfaitement s'adapter à ce cas puisque leur généalogie ne peut être retrouvée et qu'ils sont tous des *inlustres*. Quelques soient leurs origines, le service à la cour leur a permis d'obtenir ce titre.

70 Heinzlmann 1976, p. 82.

71 Kaiser 2003, pp. 85-86.

72 Vita Patr Iur., 92-93.

73 Stroheker 1970, pp. 19-20



consistoire<sup>74</sup>. Chez les Francs donc, ces hauts aristocrates n'apparaissent pas tant qu'ils sont circonscrits dans le nord de la Gaule. L'apparition de familles anciennes et puissantes comme celle de Sidoine Apollinaire n'intervient qu'après la bataille de Vouillé qui voit la victoire des Francs<sup>75</sup>.

Existe-t-il une recomposition du pouvoir en Gaule ? Elle n'est pas visible en profondeur, en tout cas pas dans la société romaine. Aucun nom de serviteurs ayant une origine modeste et ne faisant pas partie de la noblesse locale n'est trouvable mais au sein de cette noblesse des changements se produisent. Certains s'élèvent et passent d'aristocrate au rayonnement local à personnage encore plus influent : Rémi de Reims, Laconius, Leo sont des exemples pertinents car ils montrent cette possibilité de s'élever dans le nouveau cadre des royaumes barbares. Tout l'enjeu pour les Gaulois est de profiter de l'organisation des royaumes barbares pour essayer de s'élever dans cette nouvelle société. La noblesse a aussi profité des royaumes barbares pour protéger leurs terres face aux Bagaudes comme en Aquitaine<sup>76</sup>. La multiplication des postes due aux nombreuses cours royales a permis à plus de nobles de rejoindre le pouvoir et les honneurs. Les populations vivaient ensemble, à défaut de vivre en harmonie et à ce sujet, plutôt rares sont les exactions connues.

Si le début du Vème siècle offre de nombreuses possibilités à des individus de progresser grâce aux royaumes barbares, l'instabilité de ces derniers ne facilitèrent pas les coopérations. A partir de la décennie 460 les choses changent et si les modestes notables sont encore présents dans les cours des rois barbares,

---

74 Hinc Vita Rem. I, 1, 2.

75 Greg. Tur. Franc., III, 36.

76 Mathisen 1993, p. 32.

les grandes familles aristocratiques gauloises se retrouvent elles aussi de plus en plus souvent auprès des barbares.

Existe-t-il une réponse à la question de savoir d'où viennent les collaborateurs des souverains barbares ? Il est certain que les aristocrates les plus puissants et prestigieux ont fini par rejoindre les barbares et qu'ils ont peu à peu, dans les sources, évincés les familles de notables plus modestes quand ces dernières ne s'élevaient pas. Il serait tentant de conclure que l'équilibre social n'a pas été fondamentalement bouleversé mais cela serait omettre de voir comment il a évolué. Si de nombreux aristocrates ont rejoint les cours des rois barbares comme administrateur, une bonne partie des interlocuteurs des rois barbares ne sont pas uniquement des personnels administratifs mais des leaders citadins : les évêques. Plus qu'une question de naissance, c'est bien une question de compétence et d'influence qui intéressait les souverains barbares.

La cour royale est un moyen de s'élever et les aristocrates le savent. Le meilleur exemple étant celui d'Avitus qui est poussé à la pourpre par les barbares mais qui en échange, permet aux Wisigoths de prendre l'Espagne au nom de l'Empire<sup>77</sup>. Euric aussi obtient des informations d'Arvandus contre la possibilité de permettre à Arvandus de rester puissant et influent en Gaule<sup>78</sup>. Clovis sait jouer sur les deux tableaux entre gouverneur de province et roi des Francs. Les rois barbares ont conscience de leur rôle dans la société. Ils savent en jouer pour amener les Gaulois, si avides d'honneurs, à les servir.

C'est un des aspects les plus importants du Vème siècle : qui reprendra les rênes à côté du nouveau pouvoir ? Les élites nobiliaires ont préféré attendre de voir s'il y avait d'autres possibilités ou si les royaumes barbares dureraient. Une

---

77 Provost 1999, p. 201.

78 Sidon. Epist., I, 7.

autre partie de la noblesse a senti l'intérêt de s'associer aux barbares une fois le déclin de l'Empire irréversible à la mort de Majorien.

### 3) Pourquoi collaborer

Parmi tous ces collaborateurs, les lacunes des sources permettent de distinguer deux groupes : ceux dont les origines sont connues et ceux pour lesquels les origines ne sont pas du tout communiquées. Ce second groupe pose le plus de difficultés pour l'étude de cette partie. Cependant une étude du premier groupe peut permettre de mieux comprendre le profil des collaborateurs et ainsi faire ressortir un profil type.

Il existe une gradation parmi les nobles Romains du plus important au moins important : *vir inlustris*, *vir spectabilis*, *vir clarissimus*. Ces deux premiers titres ne pouvaient s'obtenir que grâce à certaines magistratures comme le vicariat pour les *spectabiles* et la préfecture du prétoire pour les *inlustres*<sup>79</sup>. Ce qui apparaît clairement dans les sources est qu'une grande partie de ces collaborateurs sont à minima des *clarissimi*. Parmi les individus retrouvés seul Claudius, un envoyé de Clovis, pourrait ne pas être clarissime n'étant que « prêtre » même si cela ne l'exclut pas totalement car obtenir cette charge demandait un minimum de culture. Hormis ce cas, tous les collaborateurs connus appartiennent aux clarissimes.

---

79 CTh., XVI, 5.

D'autres phénomènes peuvent être observés en se basant sur les travaux de Karl Stroheker<sup>80</sup> et Martin Heinzelmänn<sup>81</sup>. Ces études montrent comment la haute noblesse occidentale s'est concentrée dans les ordres notamment les évêchés métropolitains : la famille de Sidoine Apollinaire en étant le parfait exemple. En parallèle, vers la fin du Vème siècle, beaucoup plus d'*inlustres* sont au service des rois barbares. Dans les périodes 470-480, aucun n'est à référencer alors qu'à partir de 490-500, les *inlustres* font leur grande percée dans les cours barbares comme le montrent les cas d'Apollinaris<sup>82</sup>, Arcadius<sup>83</sup>, Aredius<sup>84</sup> ou encore Parthenius<sup>85</sup>.

Les souverains barbares recherchent ces types d'individus. Propriétaires riches et puissants, ils appartiennent à un réseau de nobles pouvant assurer au souverain un appui important parmi les populations, surtout par les évêques. Ces individus, par leur naissance, sont des gens éduqués et formés aux postes impériaux qu'occupaient leurs parents, ce qui assure au roi d'avoir des collaborateurs ayant les compétences nécessaires pour accomplir les missions qu'il leur donne. Tous les royaumes en Occident ont tenté de séduire cette noblesse et le fait que leur apparition n'est documentée qu'à partir de 460 n'est pas un hasard.

Premièrement, l'impossibilité pour l'état romain de se relever de la mort de Majorien en 461 est une catastrophe. C'est en effet à cette date que la noblesse commence à rentrer massivement au service des rois barbares. L'Empire ne paraissant plus assez viable pour nombre d'entre eux, notamment les clarissimes les plus bas, ils rejoignent les royaumes.

---

80 Stroheker 1941.

81 Heinzelmänn 1976.

82 Alc. Avit. Epist., 24 ; 36.

83 Greg. Tur. Franc., III, 9 ; 12.

84 Greg. Tur. Franc., III, 9 ; 12.

85 Arator ad Parth. 102.

Deuxièmement, les événements de la révolte de Lyon entre 458 et 459 montrent la volonté des notables gaulois à refuser la déposition d'Avitus et de reconnaître Majorien. Les Gaulois ne peuvent plus prétendre aux grandes responsabilités de la cour impériale et ne peuvent plus s'élever. Les rois barbares en profitent donc pour leur proposer des postes et les plus modestes parmi les nobles peuvent saisir cette opportunité d'accéder à des postes prestigieux et ainsi s'élever dans la hiérarchie sociale gauloise.

L'ordre social n'a pas évolué bien au contraire. Les barbares, lors de la pérennisation de leurs royaumes n'ont pas cherché à promouvoir des individus ne venant pas de la noblesse mais se sont bien assis sur cette dernière pour gouverner. Les rois barbares, qu'ils soient Burgondes, Francs ou Wisigoths ont su très rapidement que cette noblesse déçue serait la meilleure façon de pérenniser leurs royaumes. Leurs compétences et leur influence sur la société toute entière ainsi que leur position dominante au sein de cette même société rendent les aristocrates gaulois et espagnols les plus à même de contribuer à asseoir le pouvoir royal. De plus, la royauté barbare peut se rapprocher du symbole impérial originel : *l'imperator* victorieux au combat.

Si les premiers collaborateurs pouvaient n'être que de simples clarissimes, la pérennisation des royaumes au fur et à mesure du Vème siècle a amené les notables les plus respectables à rejoindre les pouvoirs barbares. En cela, la famille *Apollinarii-Aviti* en est un parfait exemple. Si Sidoine Apollinaire, *vir inlustris* du fait de ses fonctions à Rome est opposé à Euric<sup>86</sup>, son fils est lui commandant militaire obéissant à Alaric II<sup>87</sup>, son petit-fils Arcadius est un homme puissant à Clermont

---

86 Notamment dans l'épisode du siège de Clermont : Sidon. Epist., V, 12.

87 Greg. Tur. Franc., II, 37.

puis remplit des missions pour Childebert à Bourges<sup>88</sup>. Son neveu, Avit de Vienne est un conseiller de Gondebaud<sup>89</sup>.

Les barbares peuvent avoir besoin d'un individu même si ce dernier n'est pas dans les plus hautes sphères de l'aristocratie et cela bouleverse l'équilibre de la noblesse. Tout l'enjeu des arrivées des barbares est la conservation du pouvoir, à savoir, est-ce que la hiérarchie sociale se maintient ou non. En jouant sur ces postes à responsabilités auprès des notables, les rois barbares savent qu'ils vont provoquer des tensions dans l'aristocratie et une compétition entre nobles pour les honneurs. A la question pourquoi rejoindre les royaumes barbares, une réponse serait la volonté de conserver le pouvoir et le contrôle sur la Gaule.

La fin du pouvoir romain prive les nobles de leurs capacités à exercer des charges et donc à accéder aux honneurs. Les barbares et l'Église offrent des possibilités et souvent ces deux structures travaillent ensemble.

Les souverains barbares ont tous à cœur d'avoir dans leurs cours des individus compétents trouvés dans la noblesse de Gaule et même la noblesse la plus influente possible. Cela démontre un non-bouleversement dans la hiérarchie sociale du Vème siècle. Si les dirigeants ont changé, la société occidentale n'a que peu évolué. Et même ces dirigeants ont des portraits rappelant ceux des empereurs<sup>90</sup>. Cela amène à ce deuxième objectif stratégique pour les rois barbares, préserver les élites occidentales et leurs modes de vie pour en faire des alliés puissants capables de stabiliser et d'améliorer la gestion de leur royaume. Cela est sans risque car la philosophie de la noblesse occidentale doit la pousser à

---

88 Greg. Tur. Franc., III, 9 ; 12.

89 Alc. Avit. Epist., 1-6 ; 21-23 ; 30 ; 44.

90 Sidon. Epist., I, 2. Hormis certains aspects physiques de Théodoric II, le portrait ressemble beaucoup à celui d'un empereur. Il peut s'agir d'une « déformation professionnelle » de Sidoine Apollinaire mais c'est surtout qu'il est vu comme un symbole du pouvoir notamment sur l'armée et un peuple, tel un empereur. En tout cas c'est le vocabulaire qu'on lui attribue. Gosserez 2010, pp. 128-131.

rechercher les honneurs et les missions auprès du pouvoir. Il faut pour les souverains donner tous les gages possibles montrant le respect des élites pour qu'elles se joignent naturellement aux organes de pouvoirs des royaumes.

Respecter l'organisation sociale de la société romaine est le seul choix cohérent possible pour les rois barbares et ils savent qu'ils y ont tout intérêt. Les rois barbares ont besoin des aristocrates de Gaule et plus que tout, ils ont besoin de leurs compétences et de leur influence sur le reste de la société. Attirer les meilleurs et s'assurer leur loyauté est la pierre angulaire de la stratégie des rois barbares pour s'assurer le contrôle des territoires qu'ils dirigent.

Parmi toutes les options disponibles<sup>91</sup> pour contrôler leur territoire, certaines ont eu la préférence des souverains barbares au détriment d'autres. Pour rappel, ces méthodes permettant l'installation d'une population minoritaire mais supérieurement armée sont les suivantes : l'emploi de la violence, le contrôle de la communication, l'application du *divide et impera*, la reprise des structures traditionnelles et enfin maintenir la participation des populations les plus influentes du territoire dans la gouvernance. Parmi toutes ces possibilités, il semble clair que l'association des couches les plus influentes de la société avec le pouvoir barbare est la solution choisie par les souverains.

Les autres aspects existent aussi au Vème siècle : il y a bien des cas d'exil et de violence comme le montrent les exemples des évêques Volusianus<sup>92</sup>, Quintinianus<sup>93</sup> ou encore Turibuis du Mans<sup>94</sup>, certaines institutions retrouvent leurs places puisqu'il est attesté un *magister officiorum* en la personne

---

91 Osterhammel 2006, p. 71.

92 Greg. Tur. Franc., II, 26.

93 Greg. Tur. Franc., III, 2.

94 Heuclin 1998, p. 37. Cet évêque dont on ne peut certifier la romanité mais qui est fort probable puisque tous les évêques du Mans le sont durant ce moment de l'Histoire, est accusé de sédition envers le pouvoir franc. Heuclin 1998, p. 37.

de Parthenius<sup>95</sup>. Enfin la stratégie du *divide et impera* est utilisée par Clovis pour rallier les évêques à sa cause comme le montre les cas de Volusianus et Quintinianus déjà cités. Cependant ces faits sont marginaux dans la vie politique du Vème siècle et si aucune source directe des rois barbares sur ce point n'est parvenue jusqu'à aujourd'hui, la collaboration des élites avec le pouvoir barbare et la reprise des structures traditionnelles sont bien les pivots de la stratégie des rois. Loin d'être des conjectures, les associations ponctuelles ou longues des aristocrates gaulois et espagnols le démontrent. Les faits témoignent de cette politique.

Plus qu'obliger les aristocrates à rejoindre les cours royales, les rois s'emploient à les attirer et à jouer de leurs besoins de retrouver le pouvoir. Pour réussir cela, les rois doivent connaître cette aristocratie, ses codes et ses besoins pour les accueillir. Nul doute que plusieurs décennies passées à leurs côtés leur ont donné les clés de compréhension, les événements historiques comme la déposition d'Avitus n'ont été que des catalyseurs. Enfin, les premiers *consilarii* ont sans doute dû affuter cette stratégie : pour que les Romains les plus influents et puissants des territoires soumis aux barbares les rejoignent, il faut leur donner des gages de stabilité sociale : ils doivent conserver leur pouvoir<sup>96</sup>.

#### 4) Maintenir les équilibres aristocratiques

Conserver le pouvoir, voilà ce que souhaitent les notables occidentaux. Si la pierre angulaire de la stratégie des rois barbares ne peut être lue dans aucune source, il faut persévérer sur les faits. Comprendre cette aristocratie et ses codes

---

95 Arator ad Parth. 102.

96 Maier 2005, p. 94-95.



est le seul moyen de comprendre comment les rois barbares ont réussi à faire durer dans le temps leurs royaumes.

a) *Un mode de vie*

L'aristocrate du Vème siècle dans le monde romain possède un mode de vie hérité des siècles précédents. Bien entendu même si ces réalités viennent des premiers siècles de l'Empire, et même de la République, l'histoire complexe des siècles antérieurs y a laissé des traces.

En effet, l'aristocrate jouit d'un cadre de vie privilégié, cette classe sociale particulière de la société romaine du Bas-Empire se caractérise par un certain mode de vie et l'aristocrate gaulois ne déroge pas à cette règle. Il faut alors s'intéresser à ce mode de vie en particulier et sur ce point Sidoine Apollinaire est d'un grand secours. En effet, le notable arverne donne dans ses lettres des détails sur la vie des aristocrates<sup>97</sup>. Tout d'abord, ces derniers vivent une grande partie de l'année, quand ils ne sont pas à la recherche des honneurs, dans leur *villa rustica*<sup>98</sup>. Cette *villa rustica* du Vème siècle est dans la continuité des *villae* des siècles précédents<sup>99</sup>.

Sidoine<sup>100</sup> se trouve chez des amis dans le sud de la Gaule : Ferreolus<sup>101</sup> et Apollinaris<sup>102</sup> et ce qui est conté ici, ce sont les détails d'une vie agréable centrée autour des plaisirs de la table et d'une vie mondaine avec tout ce qu'elle comporte. Dans cette même lettre, il est question de discussions littéraires, de

---

97 Sidon. Epist., II, 9, 6-7.

98 Sivonen 2006, p. 70.

99 Percival 1992, p. 158.

100 Sidon. Epist., II, 9, 6-7.

101 Heinzelmänn 1982, p 608.

102 Heinzelmänn 1982, p 556.

massages, des bains<sup>103</sup>. L'aristocrate jouit donc d'une vie confortable sans aucun doute mais il ne faudrait pas croire que ce dernier ne mène qu'une vie d'oisiveté, en réalité, il est surtout l'administrateur de ses terres dont il doit s'occuper. A la gestion des terres s'ajoutent aussi celle des personnels et des ventes des produits réalisés dans les *villae*. Cette part de sa vie semble importante puisqu'il tire ses revenus essentiellement du travail de sa terre<sup>104</sup>. Il faut rappeler tout de même qu'être un bon administrateur agricole a toujours fait partie de l'idéal romain et que cette idée puise ses origines dès le *De re rustica*, compilations des conseils concernant l'agriculture dans monde romain. Sidoine, là aussi, en est un témoin dans sa lettre à Maurausus où il dépeint les richesses agricoles de son ami : un vignoble fécond et un vaste domaine<sup>105</sup>.

Au vu de ce passage, la gestion de son domaine est perçue comme une réussite : un domaine se doit d'être digne de son propriétaire. Grâce à cela ce dernier se prive des problèmes de subsistances et peut même en tirer des revenus lui permettant de conserver un certain luxe. Cette catégorie sociale du monde tardo-antique accordait en effet énormément d'importance au prestige et à un certain art de vivre. Gérer correctement son domaine était une source de richesse qui permettait de continuer à conserver son statut. De toute manière, force est de constater que l'appartenance à l'aristocratie dépend en partie de cela. Enfin, ce passage laisse sous-entendre que ces activités prennent du temps dans la vie de l'aristocrate, pour qui c'est l'activité principale<sup>106</sup>. Gérer un domaine est une compétence fort utile aux souverains barbares.

---

103 Chastagnol 1992, p. 342.

104 Chastagnol 1992, p. 327.

105 Sidon. Epist., II, 10, 1.

106 Sivonen 2006, pp. 70-71.

b) *Un héritage séculaire.*

L'idée de la *romanitas* est clairement une idée structurante de l'aristocratie gauloise. En effet, si la culture littéraire est certes un moyen de communiquer avec le reste de l'Empire, il ne faut pas négliger que cette structure est un élément central partagée par toute l'aristocratie de l'Empire et sert donc de marque d'appartenance.

Les aristocrates tirent beaucoup de leurs principes dans des textes et pensées anciennes. Ils s'y rattachent souvent pour justifier leur conduite. Nombreux sont en effet les rappels à l'histoire de Rome pour justifier leurs actes.

Même citées à demi-mots, les nombreuses allusions à la République que fait Sidoine ne sauraient faire douter que ce dernier maîtrisait l'histoire de Rome et qu'il en connaissait les symboles. Il ne s'agit pas ici de se poser en défenseur de l'idéal républicain face à l'Empire comme aux premiers temps du Principat mais bien de puiser une certaine conduite à tenir dans sa vie du modèle républicain<sup>107</sup>. Il est évident qu'aucun des aristocrates gaulois du Vème siècle ne remettrait le principe même de l'Empire ou de l'empereur en cause.

Sidoine envoie un jeune aristocrate, Theodorus vers 470 chercher des conseils pour sa future vie politique auprès d'un ami<sup>108</sup>. Tetradius reçoit la visite de ce jeune homme. Ceci est un éclairage de plus : il faut encourager et aider les fils d'aristocrates à entrer en politique afin de perpétuer la mainmise de ces familles sur la vie publique. En effet, servir l'État, servir le bien commun, entrer en politique

---

107 Sivonen 2006, p. 20-26.

108 Sidon. Epist., III, 10.

est selon Sidoine et les aristocrates de son temps un principe moral important. Cette idée trouve son origine dans la philosophie stoïcienne. D'ailleurs, un personnage apparaissant souvent comme l'exemple le plus important<sup>109</sup> est Cicéron. En effet, ce dernier rappelle dans son *De Officiis* l'importance de ce devoir moral qu'est la recherche du bien commun dans la communauté. Il est certain, qu'étant donné l'aura du personnage encore au Vème siècle, cette idée était encore bien présente<sup>110</sup>.

Il est possible même aller encore plus loin, ne pas vouloir entrer en politique est incompatible avec l'idéal d'aristocratique car d'une part l'idéal n'est plus respecté mais d'autre part ils laissent à des parvenus des places qui leur reviennent de droit.

Sidoine critique ici ouvertement son ami Eutropius qui refuse de prendre part aux honneurs. Il préfère rester sur sa terre, lui de sang noble, même si cela signifie subir la sentence d'hommes n'ayant pas la noblesse de sa naissance ni le lustre de son nom. Il tente de le convaincre d'entrer en politique car, en réalité, c'est aussi une façon d'être un aristocrate

Un autre principe qui ressort de l'étude des auteurs est la fidélité envers Rome. Ici, Rutilius Namatianus sera le guide puisque, dans son *De Reditu suo*, il commence par un éloge de Rome, la déesse comme la ville éternelle<sup>111</sup>. D'ailleurs pour les aristocrates, Rome reste la cité éternelle, le centre du monde. Il y a un consensus, Rome et son Empire sont indispensables au maintien du cadre de vie de l'aristocratie gauloise. Il faut donc y être fidèle et ne pas s'y opposer.

Si le service de l'État est un idéal pour les aristocrates du Vème siècle en Gaule, un autre principe cher au monde romain est aussi mis à l'honneur : la famille. En

---

109 Sidon. Epist., I, 1, 2.

110 Dyck 1997, p.1-39.

111 Rut. Nam., 47-164.

effet, plus qu'un amour entre membres d'une même famille, il faut ici souligner l'importance pour l'aristocrate d'honorer sa famille et ses ancêtres. Pour ce faire, il faut agir aussi bien voire mieux qu'eux tel ce Polemius<sup>112</sup> qui surpasse en gloire Tacite comme orateur, mais encore Ausone comme poète<sup>113</sup>, deux de ses ancêtres supposés.

L'ami en question, Polemius, est préfet du prétoire des Gaules<sup>114</sup>, donc dépositaire du plus haut poste administratif régional. Il s'agit ici de demander un service à cet illustre personnage et Sidoine sait qu'il doit le flatter. Pour faire cela, l'évêque de Clermont le dit supérieur à ses ancêtres. Or même si ceci est une flatterie, c'est bien la preuve que surpasser ses ancêtres est un but louable dans l'Antiquité tardive.

Sidoine Apollinaire lui-même parle de sa famille et son témoignage conforte cette impression. Il y parle de ses aïeux et de son beau-père qui tous eurent de hautes responsabilités, un honneur pour lui<sup>115</sup>. L'exemple de ses ancêtres est fondamental et Sidoine veut s'y conformer pour ne pas faire diminuer l'honneur de sa famille. Sans doute cherche-t-il même à dépasser l'honorabilité de ses ancêtres. La famille est donc un aspect prépondérant dans les principes de l'aristocratie gauloise. Il reste cependant un autre point à voir, plus diffus et moins évident : l'honorabilité d'un individu ou d'une famille.

En effet, l'honneur est certainement l'un des aspects les plus importants des principes aristocratiques. Là encore, il s'agit d'un héritage du monde antique. Le problème pour cette étude est qu'il s'agit d'un aspect diffus dans nos sources. Il sera question ici de montrer l'importance de l'honneur dans la société

---

112 Heinzelmänn 1982, p. 671.

113 Sidon. Epist., IV, 14, 1.

114 Heinzelmänn 1982, p. 671.

115 Sidon. Epist., I, 3, 1.

aristocratique et notamment dans cette lettre que Sidoine écrit à Papianilla<sup>116</sup> où il la félicite des honneurs et des grâces que sa famille entière vient de recevoir grâce à son frère. Un honneur promis à cette femme étant donné l'excellence de ce dernier dont la modestie est grande. Une autre lettre présente cet aspect<sup>117</sup> : l'auteur parle de la gloire que conserve son ami grâce à ses qualités et notamment l'honneur qui a été « inébranlable », une gloire que Sidoine veut éternelle et non recherchée car ce qui caractérise son ami, c'est bien cet honneur qui est en tête des qualités chez cette homme.

L'honneur ici n'est pas l'honneur des charges mais bien l'honneur conféré par les lettres, par l'érudition. Les vertus, la gloire sont des aspects qui doivent être loués chez un individu. Le destinataire de cette dernière lettre, Fortunalis, n'est pas ici honoré en tant que magistrat mais bien en tant qu'homme. A écouter Sidoine, il est un exemple dont il faut s'inspirer.

Si défendre la communauté par la carrière politique et l'envie d'honorer sa famille sont des principes auxquels se plient les aristocrates, être honorable et mener une vie vertueuse et noble le sont tout autant. Les aristocrates sont des hommes partageant un mode de vie, une culture et des principes hérités de l'antique République : servir l'État et la communauté en politique, honorer sa famille et surtout être un homme honorable. Voilà donc le monde dans lequel vivent les aristocrates gaulois.

Les Romains au service des rois barbares vivent dans ce monde et sa préservation est pour eux primordiale car il les légitime. La peur avec l'arrivée d'un nouveau pouvoir est de voir ces règles s'effondrer. Les souverains barbares, sans exception, ont compris cela et ont permis à ces notables de continuer à servir

---

116 Heinzelmann 1982, p. 662.

117 Sidon. Epist., VIII, 5, 2.

l'état. Si les institutions ont changé, il ne s'agit là que d'une façade puisqu'il existe bien une survivance de l'administration romaine<sup>118</sup>. Les souverains ont donc maintenu un cadre politique où les aristocrates gaulois et espagnols ont toute leur place. L'animosité envers l'Italie<sup>119</sup> et l'esprit de résistance gaulois<sup>120</sup> ont fait le reste. Enfin, l'Eglise des Gaules, en reconnaissant aux Francs le rôle de protecteur a permis à ces derniers d'asseoir encore plus leur légitimité. Entre la montée en puissance de l'Eglise dans l'aristocratie et la fermeture des postes les plus honorifiques aux Gaulois et Espagnols, les rois barbares peuvent alors attirer les élites pour les servir et les aider à conserver leur statut. La pérennisation des royaumes a bien été possible grâce aux Romains qui ont accompagné les souverains à appliquer ces principes et à construire leurs royaumes dans le temps.

Pour conserver leur pouvoir, les aristocrates doivent trouver de nouvelles opportunités pour conserver leur statut. Si les rois barbares ont été une option, elle est assez tardive au Vème siècle. Avec la raréfaction des postes pour les Gaulois et Espagnols dans l'administration palatine<sup>121</sup>, les aristocrates gaulois durent trouver d'autres possibilités pour continuer à justifier leurs titres et s'élever dans la hiérarchie sociale. Ce rôle va être endossé par l'Eglise et notamment l'épiscopat. L'évêque prend rapidement de plus en plus de place dans la politique des cités au point d'intéresser les souverains barbares ?

---

118 Isaïa 2010, p. 24.

119 Mathisen 1993, p. 18. Le thème de la Gaule négligée est un thème récurrent du Vème siècle qui ne peut être négligé : Matthews 1975, p. 350 ; Drinkwater 1987, p. 151. Cette défiance remonte même à l'éphémère Empire des Gaules du IIIème siècle.

120 Oost 1968, p. 147 ; Matthews 1975, pp. 327-328.

121 Matthews 1975, p. 339.

## D) L'Eglise comme trait d'union

Les rois barbares, comme vu précédemment, avaient des besoins précis afin de pérenniser leurs royaumes. Ces besoins ont été vus à l'exception d'un seul : la proximité. Beaucoup d'aristocrates vivent dans leur *villa* comme le signalent les sources de l'époque<sup>1</sup>. Le seul aristocrate notable vivant constamment au cœur de la cité est l'évêque. Par conséquent, ces derniers sont véritablement implantés dans la vie politique locale et le fait qu'ils soient élus à vie leur offre une plus grande stabilité que les magistrats élus sur un temps court.

L'Eglise enfin, par ses évêques, continue de grossir et de se développer en Occident. Elle gagne de l'influence et des adeptes : la christianisation de l'Occident est bien entamée. Cette christianisation a principalement lieu au départ dans les cités puis plus sporadiquement dans les campagnes. Avec l'augmentation des fidèles, l'Eglise et ses représentants deviennent rapidement incontournables dans la politique des cités. Les rois doivent donc s'assurer à minima de la sympathie voire de l'aide de l'Eglise pour réussir à construire leurs royaumes. L'Eglise, elle, cherche un protecteur et les rois barbares sont parfaits dans ce rôle.

### 1) Le rôle de l'Eglise

Pour comprendre le rôle primordial des évêques et l'implication sur les royautes barbares, il est vital de souligner un point central dans l'étude du Vème siècle en Gaule, la rivalité entre arianisme et orthodoxie.

---

<sup>1</sup> Sivonen 2006, p. 70.



Il ne sera pas question ici de rappeler les raisons théologiques de cette querelle mais de voir en quoi elle a marqué son époque. Pour simplifier les choses, il faut consentir au fait que les Goths ainsi que les Burgondes représentent le parti arien alors que les Romains puis les Francs représentent le parti orthodoxe.

La conversion des Goths à l'arianisme remonte à Ulfila et l'empereur Valens (364-378). Ce dernier favorise l'arianisme en Orient<sup>2</sup> au détriment du orthodoxie et dans cette optique, il cherche à promouvoir cette doctrine de l'Église même en dehors de ses frontières. Il nomme le fils d'un Germain et d'une Romaine, Ulfila, évêque de Gothie. Le nouvel évêque, arien convaincu s'empresse de répandre alors en Gothie cette foi<sup>3</sup>. Pour ce faire, il traduit la septante en langue gothique et prêche sur les terres des Goths pendant de nombreuses années. A leur arrivée dans l'Empire, les Goths sont christianisés et suivent la foi arienne. Le problème est qu'à la mort de Valens, c'est Théodose qui devient empereur d'orient. L'arianisme disparaît presque totalement des populations romaines mais reste vivace parmi les Wisigoths qui l'exportent avec eux lorsqu'ils voyagent en Aquitaine.

Le cas des Burgondes est encore différent. Ils ont des contacts avec Ulfila mais il semble d'après Orose<sup>4</sup> qu'ils se soient d'abord convertis au credo nicéen, donc la foi orthodoxe. Sur cet étrange fait, Katalin Escher<sup>5</sup> suggère que l'orthodoxie était la religion des Burgondes lorsqu'ils occupaient le royaume rhénan mais qu'ils se convertissent à l'arianisme en arrivant sur les terres de *Sapaudia*.

---

2 Iord. Get., LI, 267.

3 Régerat 1997, p. 185.

4 Oros. Hist., VII, 32.

5 Escher 2006, p. 28.

Ces deux peuples qui marquent la préfecture du prétoire des Gaules au Vème siècle sont donc ariens. La Gaule est encore majoritairement païenne<sup>6</sup> surtout dans les campagnes mais elle se christianise de plus en plus sous l'impulsion d'hommes saints et d'évêques influents. Cette christianisation marque surtout les villes où se concentrent encore une forte population<sup>7</sup>. L'orthodoxie est aussi une façon pour les aristocrates occidentaux de conserver leurs valeurs et de ne faire qu'un seul bloc<sup>8</sup>.

Car cette querelle est presque tout sauf théologique. L'arianisme est un trait culturel des Wisigoths<sup>9</sup> : ce dernier s'implante d'autant mieux chez eux qu'il correspond à une vision de la vie propre aux barbares<sup>10</sup> : la salvation ne vient pas de Dieu mais de l'individu même. Ce point déterminant rejoint les conceptions morales et philosophiques des barbares. Il s'agit d'une partie de leur identité et ils ne veulent pas revenir dessus<sup>11</sup>.

Les Wisigoths, et surtout Euric, se heurtent violemment au clergé orthodoxe d'Aquitaine ; des évêques sont exilés, parfois humiliés, des églises rasées et même certains ont parlé de persécutions<sup>12</sup>. Il faut nuancer ce propos car Leo, *consiliarius* d'Euric, est orthodoxe ce qui rend impossible de parler de persécution religieuse. La persécution n'est pas religieuse mais politique : il s'agit de combattre tous ceux qui s'opposent au pouvoir du roi et il semble que ce soient les orthodoxes du royaume de Toulouse qui se soient le plus opposés à la volonté royale. La conversion des Francs n'arrange rien mais pousse petit à petit Alaric II à s'ouvrir à l'orthodoxie ou en tout cas à la ménager car il a besoin de ses aristocrates face à

---

6 Pietri 1991, p. 400.

7 Pietri 1991, pp. 398-400.

8 Pietri 1991, p. 400 ; p. 404.

9 Zimmermann 2002, p. 3.

10 Rouche 1996, p. 266.

11 Rouche 1996, p. 266.

12 Greg. Tur. Vit. Patr., 44.

la guerre qui l'attend contre Clovis. Le Bréviaire ne peut être validé que si les évêques du royaume sont d'accord<sup>13</sup>. Le but n'est pas une conversion mais un assouplissement dans les relations entre orthodoxes et ariens.

Le cas des Burgondes est encore différent car marqué par une autre politique. Peu de choses sont connues sur la cour avant l'avènement de Gondebaud mais une chose est sûre, des orthodoxes sont à la cour d'Hilpéric II<sup>14</sup> ce qui implique une tolérance des souverains burgondes. Cela semble logique si comme le soutient Katalin Escher, les Burgondes sont d'abord orthodoxes<sup>15</sup>. De plus les Burgondes n'ont certainement pas envie de s'opposer aux populations romaines. Leur attrait pour la civilisation romaine ainsi que leur faible nombre les poussent à cohabiter avec les Romains. Les Burgondes sont le peuple germanique qui a le plus innové pour tenter, si ce n'est une fusion, en tout cas une cohabitation la plus poussée possible entre les deux peuples. La question arienne va rester un sujet de discorde mais pas de violence<sup>16</sup>. Gondebaud soutient officiellement l'église arienne, celle de son peuple, mais officieusement il soutient aussi l'église orthodoxe. Ses relations avec Avit de Vienne et Patiens de Lyon ne font que confirmer cet état de fait. Gondebaud cherche le *statu quo* entre les deux églises et finalement n'en a aucun avantage.

On retrouve en revanche dans la famille proche du roi des orthodoxes. En premier lieu Caréthène<sup>17</sup>, sa femme, qui est une princesse franque orthodoxe. Elle sert d'intermédiaire entre son souverain de mari et le clergé orthodoxe. Son fils Sigismond devient le premier roi german orthodoxe<sup>18</sup> en 505/6 et deux de ses

---

13 Brev. Al., Prélude.

14 Vita Patr Iur., 92-93.

15 Escher 2006, p.28.

16 Alc. Avit. Epist., 1-6 ; 21-23 ; 30 ; 44.

17 PLRE II, Caretena.

18 Bury 1958, 1, p. 463.

demi-sœurs (filles d'Hilpéric II) seront des orthodoxes : Clothilde qui épouse Clovis<sup>19</sup> et Croma qui est une religieuse.

Gondebaud comprend que le temps est au changement mais il ne peut l'assumer, la tradition étant trop forte. Il veut éviter le conflit et préfère que ce soit son fils qui implante doucement l'orthodoxie dans son royaume. Ces visées vers l'orthodoxie, si elles sont sans doute une question de foi sont aussi révélatrice du changement que la Gaule subit. Sous l'influence de Clothilde, femme de Clovis, les Francs se tournent doucement vers l'orthodoxie. Ces païens bien implantés sur leurs terres vont se convertir et devenir les champions de la Gaule et de l'orthodoxie<sup>20</sup>. Les exactions en Aquitaine des souverains wisigoths sont vengées par d'autres barbares mais orthodoxes ! Ce faisant, les Francs signent l'arrêt de mort de l'arianisme en Gaule et commencent réellement la fusion des deux groupes ethniques qui possèdent plus qu'une même religion, mais aussi un embryon d'une culture commune entre Gaulois et Francs.

## 2) L'évêque, un soutien pour les rois barbares

L'épiscopat est devenu durant le Vème siècle, une fonction respectée et importante dans le paysage politique de la Gaule<sup>21</sup>. Bien que fruit d'une histoire récente à l'échelle de l'Empire, la religion chrétienne devient de plus en plus influente au sein de la société romaine. L'Occident, et plus particulièrement la Gaule, est moins christianisé que l'Orient mais elle se christianise<sup>22</sup>. L'évêque devient alors un personnage influent au sein de sa cité et son territoire alentour. Certes il n'a pas, officiellement, de pouvoir judiciaire conféré par l'empereur mais

---

19 PLRE II, Caretana.

20 Werner 1996, p. 40

21 Pietri 1991, p. 398.

22 Pietri 1991, p. 396.

son influence parmi une population de plus en plus christianisée rend sa personne très puissante<sup>23</sup>. Les citoyens chrétiens des cités le considèrent comme leur guide et leur intermédiaire avec Dieu. Il est de plus à la tête de nombreuses possessions immobilière et donc de richesses<sup>24</sup>. L'évêque devient donc un homme puissant qu'il ne faut pas négliger lorsque le roi cherche à établir des liens avec une cité. Cette nouvelle influence est d'autant plus forte que l'autorité romaine voit son influence se réduire petit à petit en Gaule.

Si l'autorité romaine décroît de plus en plus dans la *pars occidentalis* à cause des assauts des barbares et du manque de réponse politique et militaire de la part de Ravenne, le pouvoir de l'Eglise, lui, gagne de plus en plus de terrain. Les habitants romains de Gaule font de plus en plus appel à l'évêque en cas de problème. On les voit tenir des sièges, aider les nécessiteux<sup>25</sup>, faire partie d'ambassades, négocier des traités<sup>26</sup>.

Il pourrait sembler logique que les rapports entre évêques et rois barbares soient tendus. Les évêques de Gaule sont orthodoxes alors que les barbares sont ariens comme les Wisigoths ou les Burgondes donc des hérétiques, quand ils ne sont pas purement polythéistes<sup>27</sup>. Si des frictions ont pu naître, il apparaît tout de même que des rapports entre les évêques et les rois ont existé. Ces rois ont besoin d'aide et les évêques sont des interlocuteurs de choix qui cherchent à augmenter leur influence et la sécurité de leurs églises<sup>28</sup>.

---

23 Sotinel 1998, p. 105.

24 Sotinel 1998, pp. 115-118. L'évêque possède même du personnel pour gérer toute ces possessions.

25 Petri 1978, p. 332.

26 Sotinel, 1998, p. 113-114. Ces deux derniers points sont réunis dans les missions diplomatiques des évêques. Nombreux sont ceux qui possèdent aussi des personnels pour les aider dans ces missions pour le compte d'un empereur, d'un roi (Orens d'Auch) ou d'un peuple comme saint Germain d'Auxerre avec les Alains. Bautz 1990, pp. 225-226.

27 Sotinel, 1998, p. 113-114..

28 Sotinel 1998, p. 105.

En étudiant les sources, il s'avère que de nombreux évêques ont joué un rôle auprès des souverains barbares. Il apparaît même que certains évêques ont indirectement joué un rôle dans l'implantation des pouvoirs barbares en Occident par leurs actions ou paroles. Il n'est pas question de dire que les évêques de Gaule ont favorisé l'émergence du pouvoir barbare mais plutôt qu'une partie d'entre eux a œuvré dans l'ombre, pour faciliter cette émergence. Cette politique de la part de ces évêques a joué un rôle certain dans la fin de la domination romaine sur la Gaule et sur l'installation et la pérennisation des royaumes barbares.

Les liens entre les souverains germaniques et les populations romaines sont plutôt rares au début du VI<sup>e</sup> siècle, les Wisigoths ne s'installent en Aquitaine qu'à partir de 418, les Burgondes se trouvent au-delà du Rhin et les Francs ne sont qu'épars au Nord -Est de la Gaule et leurs contacts avec les évêques locaux sont plus que limités. C'est pourtant à cette époque qu'apparaissent de premiers liens entre souverains barbares et Romains ; des liens limités certes mais qui préfigurent des rapports entre les deux groupes par la suite.

Il faut attendre 437-439 pour retrouver une relation amicale entre un souverain barbare et un clerc. Il s'agit de l'amitié entre Théodoric I<sup>er</sup> roi wisigoth (418-451) et un évêque : l'évêque d'Auch Orientius<sup>29</sup>. L'évêque d'Auch est donc le premier évêque connu à avoir des rapports avec un roi barbare. Il est le héros d'un récit hagiographique : la *Vita sancti Orientii*<sup>30</sup> qui relate ses rapports avec le roi wisigoth. Il est à noter qu'il y est qualifié de *legatus*<sup>31</sup>. La deuxième version retrouvée de saint Orientius<sup>32</sup> signale qu'il est descendant d'un homme important qui fut proconsul et duc de cette même province d'Urgel en Hispanie. Le texte ne

---

29 Heinzlmann 1982, p. 660.

30 Vita. Orien. II., 1, 61f.

31 Heinzlmann parle de lui avec le terme *Gesandter* ce qui renvoie à cette mission de légat, d'envoyé : Heinzlmann 1982, p. 660.

32 Vita. Orien. II., 1, 62.

précise pas de quelle province mais si ce proconsul était à Urgel et qu'il dirigeait la région, il ne peut s'agir que de la province de Tarraconaise, la Catalogne actuelle. Lui-même aurait été fonctionnaire au service de l'état Romain avant de devenir évêque<sup>33</sup>. Il aurait succédé à son père comme gouverneur de la province qu'il dirigeait. Ce personnage est l'envoyé du roi wisigoth Théodoric puisque vers 439 il rencontre Aetius avec qui Théodoric fait la guerre<sup>34</sup>. Il propose la paix entre les deux partis et sur ce point, le souverain barbare lui fait entièrement confiance. Bien que les discussions se passent mal entre le généralissime- qui porte souvent la responsabilité de l'échec des négociations- et le prélat, Orientius peut rentrer chez lui mais préfère retourner à sa vie d'évêque. La bataille qui s'ensuit, voit la défaite complète des troupes de Litorius, légat d'Aetius, et conforte encore un peu plus la souveraineté wisigothique sur l'Aquitaine. S'il est dit dans sa biographie qu'il est « l'un » des prélats envoyés par Théodoric<sup>35</sup>, il est probable que d'autres Romains l'accompagnent dont d'autres évêques. L'évêque d'Auch est le premier vrai cas de collaboration apparu dans les sources. Dès 439 on retrouve un évêque qui possède un rôle défini auprès d'un souverain barbare qui domine politiquement son évêché. Il possède une fonction importante, il est l'interface entre Rome et le monde gothique. Il illustre le fait que le plus important pour cet évêque est sa religion et non la domination romaine mais la sécurité de son Eglise. Orientius est le premier mais pas le dernier : la liste des évêques ayant des liens avec les rois barbares n'est pas vide. Certains ont des rôles importants, d'autres moins ; certains ont des rôles ponctuels d'autres non.

Il est possible de citer quelques cas pour montrer l'ampleur de ce phénomène : Orientius et Théodoric Ier, Patiens à Lyon sous les rois burgondes<sup>36</sup>, Heraclius

---

33 Heinzlmann 1982, p. 660.

34 Heinzlmann 1982, p. 660.

35 Vita. Orien. II., 1, 61.

36 Vita. Orien. II.,1, 62.

l'évêque de Tricastinorum sous la royauté de Gondebaud<sup>37</sup>, Sacerdos toujours à Lyon sous domination franque entre 541 et 551/2<sup>38</sup>, Avit de Vienne qui conseille les Burgondes<sup>39</sup>, Loup et Auspicius qui sont recommandées au *comes treverorum*, le Franc Arbogast<sup>40</sup>, saint Remi de Reims sous Clovis. Cette liste non exhaustive rappelle que les évêques ayant eu des liens avec les rois barbares sont nombreux : ils représentent environ 20% des Romains ayant aidé les rois barbares. Un point qui tout de suite semble clair : les Wisigoths n'eurent pas pour habitude de choisir des évêques dans leur entourage propre. Si le premier de ces évêques est un légat de Theodoric Ier, la piste d'autres évêques influents chez les souverains wisigoths s'arrête net. Il est tentant de l'expliquer par les rapports plus tendus au niveau religieux entre les Wisigoths, profondément ariens, et les évêques clairement orthodoxes. Les évêques ont donc eu des rapports avec les rois barbares surtout pour effectuer principalement deux missions : celle d'ambassadeur et celle de conseiller.

La première mission diplomatique a déjà été abordée par Claire Sotinel dans son étude sur les moyens des évêques<sup>41</sup>. Pratiquer une politique diplomatique et s'en donner les moyens nécessite un personnel qualifié et compétent : les Romains se trouvent donc les plus aptes à exercer ce type de fonction<sup>42</sup>. La formation, toujours présente bien que limitée aux plus riches Romains, offre aux notables toutes les compétences et aptitudes pour réaliser ce travail<sup>43</sup>. Si l'on

---

37 Sidon. Epist., II, 10.

38 Alc. Alc. Avit. Epist., 53. Cet évêché dépasse la période d'étude de cette thèse mais s'inscrit dans cette mouvance puisque Sacerdos fut aussi serviteur de la monarchie burgonde sans que l'on sache le moment exact.

39 CIL XIII, 2398.

40 Sidon. Epist., IV, 17.

41 Sotinel, 1998, p. 113-114.

42 Brühl 1977, p. 526.

43 Marrou 1981, pp. 123-124.



observe ces missions, seul Orientius est ambassadeur officiel d'un souverain germanique en Gaule.

Le dénommé Claudius<sup>44</sup> est un prêtre rémois. Il effectue une mission s'apparentant à celle d'un ambassadeur pour Clovis. Des évêques ont des rôles très influents sur la diplomatie des barbares, en tant qu'ambassadeurs des populations romaines auprès du roi. Une information intéressante est l'intérêt tout particulier qu'a Clovis à envoyer des hommes d'Eglise pour le représenter montrant tout l'intérêt qu'il tire à travailler avec cette institution.

Enfin, Avit de Vienne en tant que maître de la chancellerie royale illustre bien ce propos<sup>45</sup>. Bien qu'évêque, il est le personnage le plus qualifié selon Gondebaud pour effectuer cette mission, ce qui démontre ses compétences héritées du savoir classique. Cette mission de représentation, les évêques du sud de la Gaule l'ont eue lors du don de l'Auvergne aux Wisigoths en 475. On apprend grâce à une lettre de Sidoine destinée à l'évêque de Marseille Graecus<sup>46</sup> et le lérinien Fauste<sup>47</sup> que la cité de Clermont doit se rendre aux Wisigoths mais surtout que ce sont trois évêques qui ont mené les négociations aboutissant à la fin de la résistance arverne. Ils ont donc négocié avec le souverain barbare Euric<sup>48</sup> tout en représentant les intérêts Romains. Il s'agit bien là d'une mission de délégation auprès d'un barbare, mission démontrant le rôle toujours plus grand des évêques dans les affaires politiques de la Gaule.

Ce rôle auprès d'un roi barbare, d'autres l'ont eu tel Epiphane de Pavie. Son hagiographe et successeur, Ennode de Pavie, raconte les missions de délégations

---

44 Heinzelmann 1982, p. 585.

45 Brühl 1977, p. 515.

46 Sidon. Epist., VII, 9.

47 Nouailhat 1988, p. 165.

48 Ennod. Epiph., 85.

de son maître chez Gondebaud et Euric. Là encore, il s'agit de trouver des arrangements sur des sujets sensibles. Les évêques ont eu ce rôle et même si, statistiquement, ils ne représentent qu'une faible proportion de ces ambassadeurs, leurs missions sont porteuses d'espoir et cela a laissé des traces dans les récits hagiographiques.

Eptade d'Autun est bien lui-même un ambassadeur de Clovis auprès de Gondebaud afin qu'ils fassent la paix<sup>49</sup>. Là, c'est de son propre chef qu'un clerc va au-devant d'un roi barbare. Le plus intéressant est que ledit clerc aurait pu devenir évêque d'Auxerre, nommé par Gondebaud, sur proposition de Clovis. Il est un peu particulier car il n'est pas évêque, refusant ce titre pour un temps<sup>50</sup>.

Si l'évêque est puissant, le début du VI<sup>ème</sup> siècle montre l'importance des rois dans leurs nominations. Leurs pouvoirs sont trop grands pour que les rois s'en désintéressent et n'interviennent pas dans leur nomination. La présence des évêques à la cour burgonde témoigne de la proximité du pouvoir avec les milieux orthodoxes mais Clovis va encore plus loin en nommant directement les évêques faisant presque d'eux des fonctionnaires soumis au roi<sup>51</sup>.

Fervent chrétien, Eptade est un abbé qui possède d'énormes richesses par son monastère. Il démontre encore une fois l'importance des hommes d'église pour Clovis. L'abbé n'est pas seulement un chef ecclésiastique mais reçoit en plus la mission de gérer des terres pour l'Eglise mais aussi *in fine* pour le pouvoir franc : un excellent moyen de contrôler des terres peu peuplées.

---

49 Vit Ept., p. 102.

50 Vit Ept., p. 102.

51 Ewig 1979, p. 29.

Clovis est un souverain qui s'applique particulièrement dans cette tâche. Nommant les évêques sur son territoire, le roi assure ainsi sa domination sur les populations en choisissant lui-même les évêques et faisant donc de ces derniers des relais officiels du pouvoir<sup>52</sup>. En plus de convoquer le fameux concile d'Orléans, Clovis fait nommer de nombreux évêques sous les conseils de l'évêque de Reims comme Vedastus, Eleutherius, Heraclius, Leo et Theodosius<sup>53</sup>. Les frères de Rémi, Principius et Lupus, se succèdent comme évêque de Soissons sur ordre du roi<sup>54</sup>. Cette mainmise du roi sur la nomination des évêques montre à quel point ces personnages sont importants pour lui qui en fait de vrais administrateurs de fait<sup>55</sup>. Théoriquement c'est le peuple ecclésiastique et les *honorati* qui élisent l'évêque alors que chez les Francs, Clovis influence directement cette élection faisant des évêques des relais du pouvoir royal<sup>56</sup>. Cela montre l'importance que revêt ce poste pour le roi franc.

Peu d'évêques ont réellement influencé la politique de souverains germaniques en tant que conseiller. Seuls trois sur les treize *consilarii* sont des évêques et dans le cas de Loup, il est impossible de savoir s'il y a une relation réelle avec Arbogast. Cela pourrait s'expliquer par plusieurs raisons. La première est que pour être admis dans l'entourage du roi, encore faut-il pouvoir se rendre près du roi, ce qui est impossible pour tous les évêques qui ne vivent pas dans la capitale. Pour preuve, les deux noms d'évêques conseillers vivent dans cette capitale ou assez près pour entretenir des liens épistolaires fréquents avec le souverain.

---

52 Ewig 1979, p. 43.

53 Conc. Aur., pp. 1-15.

54 Ewig 1979, p. 39.

55 Ewig 1979, p. 43.

56 Cela témoigne de leur influence : Ewig 1979, p. 29.

Le cas de Patiens, évêque de Lyon, est symptomatique de ces pratiques. Sidoine Apollinaire lui écrit une lettre<sup>57</sup> entre décembre 471 et janvier 472<sup>58</sup> donc, sous le règne d'Hilpéric Ier. D'après cette lettre, Patiens est quelqu'un de très généreux, charitable et qui a un grand sens de son devoir : ce qui le rend très populaire auprès de ses ouailles mais également auprès du roi. Toujours d'après Sidoine, il est invité très régulièrement à la table du roi avec qui il s'entretient souvent.

Toujours chez les Burgondes, Eptade d'Autun est appelé par Sigismond<sup>59</sup> afin de lui faire « continuer ses services » envers lui. Ce moine-prêtre est d'origine incertaine mais son hagiographie laisse entendre qu'il est né en Bourgogne actuelle, fils d'une famille sénatoriale riche<sup>60</sup>. Eptade s'est donc déjà rendu à la cour burgonde. Pour que Sigismond aille faire chercher un moine retiré de tout, le personnage devait posséder des qualités utiles au roi. Il doit être un conseiller de choix auprès du souverain, surtout que ce même Eptade est très populaire<sup>61</sup>.

Le personnage qui, chez les Burgondes, a le plus d'influence sur son souverain est Avit, évêque de Vienne. En plus d'être le chef de la chancellerie royale<sup>62</sup>, Avit est directement concerné par les conversions au orthodoxie de Sigismond et Godomar<sup>63</sup>, les fils de Gondebaud et de la fille de Chilpéric II : Clothilde. Ici, l'influence de l'évêque qui, même s'il ne put pousser à la conversion les puissants rois Gondebaud et Hilpéric, est palpable. Il réussit le tour de force d'amener deux jeunes souverains ariens à se convertir malgré l'arianisme de leur peuple<sup>64</sup>. L'érudition, la foi et la rhétorique de l'évêque étaient louées dès son époque et

---

57 Sidon. Epist., VI, 12.

58 Sidon. Epist., VI, 12. André dans son édition critique de 1960 date cette lettre entre Sidoine et Patiens vers 474.

59 Vita Ept., p. 104.

60 Heinzelmänn 1982, p. 597.

61 Heinzelmänn 1982, p. 597.

62 Brühl 1977, p. 515.

63 Greg. Tur. Franc., II, 34.

64 Rouche 2008, p. 25.

c'est grâce à celles-ci qu'Avit peut avoir une telle influence. Il apporte aussi de nombreux conseils aux rois concernant la vie religieuse et il fit souvent le lien entre population burgonde arienne et romaine orthodoxe.

Il n'est pas nécessaire de revenir sur le cas de Rémi, évêque de Reims. Seulement il faut rappeler le rôle très important du clerc dans la conversion de Clovis. Conseiller du roi, il l'est à n'en point douter. Son passé de fils de gouverneur de province lui conférait une expertise en matière de gestion de domaines et d'administration<sup>65</sup>. Son rôle religieux dans une des plus grandes cités du Nord de la Gaule lui offrait influence auprès des populations, notamment l'aristocratie. Il accueille Clovis dans son rôle de gouverneur, ce qui sous-entendrait qu'il servait déjà sous Chilpéric. Rémi va baptiser le peuple franc à la suite de son roi. Son rôle s'efface après la mort de Clovis soulignant là encore les liens privilégiés d'homme à homme qu'entretenaient rois barbares et *consiliarii*. Les cours royales devenant de plus en plus organisées, ce lien indéfectible tend à disparaître pour voir le retour des postes et des hiérarchies administratives.

Enfin, et même s'il n'est pas un roi barbare, le comte franc de Trèves Arbogast (*comes Treverorum*), connu grâce à une lettre de Sidoine<sup>66</sup>, a l'aide de deux Romains. Loup, évêque de Troyes, et Auspicius, évêque de Toul, sont deux personnages recommandés par Sidoine Apollinaire auprès d'un chef germanique. Nul ne sait s'ils ont des rapports entre eux. La lettre mentionne des questions littéraires et religieuses et cela semble être pour beaucoup de souverains germaniques la seule raison d'utiliser un évêque dans son entourage. Etant principalement arien, cela explique aussi peut-être pourquoi les rois barbares n'ont pas beaucoup fait appel à des gens les taxant d'hérétiques. Ceci pourrait être

---

65 La culture familiale se transmettait tout comme les compétences liées aux fonctions des parents créant des dynasties de fonctionnaires. Marrou 1981, p. 169.

66 Sidon. Epist., IV, 17.

une explication mais même si les correspondances entre Gondebaud et Avit sont de l'ordre du religieux<sup>67</sup>, d'autres sujets sont évoqués et notamment des sujets sociétaux.

Ce rôle de lien entre monde barbare et population romaine se retrouve ici. Les évêques permettent aux souverains germaniques d'opérer avec précaution face à une population romaine qui ne partage pas la même foi qu'eux. Barbares et hommes d'Église ont des liens. La stabilité du rôle de l'évêque et son influence sur la population en fait un personnage de premier plan qu'aucun pouvoir ne peut ignorer. Leur éducation et leur érudition les rendent incontournables pour les souverains.

Autre point d'importance, si comme le dit Martin Heinzelmann, nombre d'évêques ne sont pas des gens de haute extraction<sup>68</sup>, l'influence de l'aristocratie au fil du temps se fait sentir. Les évêques les plus influents ont tous dans leurs familles des gouverneurs voire plus. A titre d'exemple, Sidoine Apollinaire, Rémi de Reims, Sacerdos, Honorat, Orens sont dans ce cas. Plus le siècle avance et plus les évêques viennent de familles puissantes<sup>69</sup>. L'Église n'est qu'un nouveau lieu où les collaborations s'effectuent, une autre façon de le faire.

Une question reste cependant sans réponse : pourquoi ces évêques ont agi de la sorte ? Contrairement aux laïcs défendant leur statut, les évêques représentaient une communauté parfois violemment opposée aux barbares alors pourquoi avoir créé ce lien entre Rome et les barbares ?

---

67 Alc. Avit. Epist., 14; 27; 61; 72; 87.

68 Heinzelmann 1976, pp. 75-77.

69 Heinzelmann 1976, p. 77.

### 3) L'Église des Gaules et les royaumes barbares : des situations contrastées

Un ouvrage de l'époque pourrait alors servir de boussole : le *De gubernatione Dei* de Salvien de Marseille rédigé vers 439<sup>70</sup>. Ce clerc originaire d'*Augusta Treverorum* est l'auteur d'un texte faisant encore parler de lui aujourd'hui. Cet ouvrage a été maintes fois commenté et analysé depuis longtemps<sup>71</sup>. Il n'est pas question d'en refaire une critique mais bien d'observer en quoi il a pu être influent auprès des évêques gaulois.

Pour rappel, Salvien est un auteur prolifique venant de Gaule Belgique qui finit par s'installer à Marseille. Il fut également pensionnaire de l'abbaye de Lérins d'où il tire sa pensée. Salvien n'est pas un anti-romain comme il a pu être écrit à la suite de passages de son œuvre<sup>72</sup>, il pense juste que l'Empire ne survivra pas aux invasions et que donc c'est un nouveau monde qui s'ouvre. Les considérations du prêtre de Marseille se tournent plus vers la fidélité de ses ouailles, qu'il voulait améliorer en se servant d'exemples<sup>73</sup>.

Il n'en reste pas moins que Salvien comprend que le monde romain se dirige vers un changement qui marque *in fine* sa fin. Les barbares ont l'avantage, l'Empire ne peut plus réagir. Allant plus loin, il reproche même à l'Empire de pousser les

---

70 Il y est fait mention de la défaite de Litorius à Toulouse : De Gub. VII, 40. De plus, les Huns servent encore dans l'armée romaine : Salv. Gub., VII, 9. Ce sont les derniers événements historiques cités dans le texte.

71 L'Archer, 2010.

72 Salv. Gub., IV, 30 ; VII, 107.

73 Salv. Gub., I, 10-12.

pauvres à fuir chez les barbares où les conditions de vies, paraît-il, sont meilleures<sup>74</sup>. Dieu compte plus que la situation politique.

En cela, Salvien réalise un texte important car cette idée selon laquelle servir Dieu est plus importante que de s'intéresser à la politique s'y trouve illustrée. Le Vème siècle est une période difficile, avec des guerres, des pillages et des bouleversements politiques ; ce texte peut alors être perçu comme un appel adressé à ses compagnons évêques : un appel à plus s'intéresser à Dieu qu'au pouvoir changeant dans le siècle. Pour résumer : les intérêts de la foi avant tout, l'intérêt de l'Eglise des Gaules avant tout<sup>75</sup>. Ceci correspond d'ailleurs à la vision de tous les évêques passés par le monastère de Lérins.

L'étude de Salvien de Marseille peut paraître assez éloignée de cette thèse et pourtant il est un témoin clé des changements à l'œuvre au Vème siècle. L'auteur se plaint dans sa critique des mœurs romaines et n'utilise, de prime abord, le « barbare » que comme un instrument rhétorique pour sa démonstration<sup>76</sup>. A force de lecture, on peut néanmoins affirmer que le texte de Salvien est sans doute plus intéressant qu'il n'y paraît.

Salvien pourrait n'être qu'un auteur isolé, il n'en est rien. Salvien est peut-être la face visible d'une mentalité touchant la Gaule au Vème siècle qui consiste à voir dans le barbare non pas la destruction de la Gaule, mais la fin de la Gaule romaine : finalement, le futur de ces provinces.

Salvien, bien qu'originaire de Trèves, fut disciple d'Honorat, évêque d'Arles, et surtout fondateur du monastère de Lérins. Or dans ce même monastère, se trouve

---

74 Salv. Gub., IV, 20-21 ; V, 21-23.

75 Werner 1996, p.40.

76 L'Archer 2010, p.68. La version du barbare pouvant être vu comme un topos.



Hilaire d'Arles<sup>77</sup> qui est, avec Aetius, l'un des plus farouches partisans d'une utilisation des barbares pour protéger la Gaule.

Il semblerait donc qu'il existe bien un « parti » dans la Gaule du Vème siècle qui défend l'idée d'une « collaboration » entre barbares et Romains. Or cette idée semble se cristalliser chez des gens d'Eglise ayant eu un rapport lointain ou direct avec le monastère de Lérins. Ces gens viennent souvent du Nord de la Gaule et ont suivi le déplacement de la préfecture du prétoire de Trèves à Arles<sup>78</sup>. Ces derniers ont vécu avec les Francs. Loin d'être une figure lointaine, le barbare est un voisin ce qui corroborerait cette vision moins catégorique sur ces derniers<sup>79</sup>.

Cela démontrerait, que parmi les gens aidant les barbares, certains membres du clergé<sup>80</sup> ont clairement choisi leur position et aident les barbares indirectement en prêchant ou en écrivant des livres avec pour but de convaincre leurs ouailles d'aider ces barbares, qu'ils considèrent comme purs et sans doute aussi, manipulables. Il y aurait donc un rôle indirect mais énorme de l'Eglise dans le processus de rapprochement entre barbares et Romains. Ceci rejoint l'idée émise concernant le couronnement d'Avitus : les Romains peuvent aider les barbares et se faisant, servir leurs intérêts par la même occasion. Avitus, grand aristocrate et empereur est ainsi un exemple à suivre.

Aetius a souvent utilisé la technique du *foedus* envers les barbares et souvent sur le même principe : une victoire écrasante puis cantonnement dans une région donnée pour assurer une armée fédérée, à la fois réactive mais qui ne dérange pas Rome et l'Italie. Tel fut le cas avec les Wisigoths en 418. Il est évident qu'Aetius et

---

77 Hilarire d'Arles, cousin de saint Honorat est aussi connu comme saint Hilaire, un des évêques les plus influents de son temps.

78 Weiss 1988, p. 340.

79 Weiss 1988, p. 340.

80 Pietri 1991, p. 17. Parmi ces individus se trouve de nombreux individus ayant séjourné au monastère saint Honorat de Lérins, l'un des plus influent de tous les monastères au Vème siècle.

Hilaire, successeur d'Honorat d'Arles, se connaissent puisque vivants tous deux à Arles et qu'ils partageaient sans doute la même vision des choses concernant la défense de la Gaule. Hilaire trouvait dans cet état de fait une façon de garantir une protection à la Gaule sans craindre que Rome se mêle aux affaires de cette même Gaule.

Un autre argument allant dans ce sens reprend l'affaire dite de « Céridoine », l'évêque de Besançon. Ce dernier s'oppose à l'arrivée des Burgondes près des provinces touchant son diocèse, notamment la province de Séquanie. Aetius et Hilaire s'associent pour le faire destituer et ainsi écarter ce gênant évêque. Aetius « prête » alors une partie de son armée pour accompagner Hilaire dans sa mission de destitution de l'évêque. Officiellement, cette destitution est prononcée car Céridoine, ancien gouverneur, aurait prononcé des exécutions capitales, ce qui est contraire aux préceptes de l'Église. Il est difficile de ne pas y voir un prétexte puisque Céridoine ne devait pas être le seul dans ce cas, les anciens gouverneurs devenus évêques étant nombreux. Il faut l'intervention papale et impériale pour le réinstaller dans ses fonctions, ce qui souligne les rivalités entre le Saint-Siège et certains prélats des Gaules. Les années qui suivent la mort d'Aetius voient les Burgondes annexer la province de Séquanie, les craintes de Céridoine étaient donc bien fondées. Les moines du Jura semblent eux aussi avoir cette défiance envers les barbares puisqu'ils sont les rapporteurs de cette histoire et que leur regard sur Hilaire est des plus critiques<sup>81</sup>.

Si Flavius Aetius est un représentant de cette politique, saint Hilaire d'Arles l'est tout autant. Comme dit précédemment, Salvien est un pensionnaire de Lérins où il rencontre le fondateur de l'abbaye, saint Honorat d'Arles, et où il fait connaissance d'Hilaire d'Arles, futur évêque de la capitale de la préfecture du

---

81 Vita Patr lur., 92-95.

prétoire des Gaules. La politique menée par Hilaire d'Arles à l'époque est à l'image du *De gubernatione Dei* : il part des mêmes constats et dirige ses actions dans le but de protéger les Gaules et son Eglise. Si les barbares sont les maîtres sur place à présent, c'est avec eux qu'il faut agir pour remplir ces objectifs de développement de l'Eglise, que l'Empire existe encore ou non.

C'est dans ce contexte que peuvent s'observer des faits laissant penser qu'il y a eu une aide indirecte des évêques et hommes d'Eglise aux barbares : pas pour les aider à proprement parler, mais pour les avantages que les Hommes d'Eglises peuvent en retirer.

Pour bien saisir la politique de saint Hilaire au niveau de la Gaule, il convient de repartir de la base « idéologique » de ses origines, c'est-à-dire d'une forme de coopération entre des barbares protégeant les frontières et des Romains les surveillant. Saint Hilaire n'a pas agi pour sauver l'Empire mais bien pour préserver les intérêts de la Gaule et surtout ceux d'une Eglise des Gaules naissante.

Pour cette Eglise des Gaules, la question de la personne au pouvoir ne se pose pas en ces termes. En réalité, le pouvoir barbare a son avantage parce que le souverain est plus proche des individus et il peut régler les problèmes. L'empereur, lui, est en Italie près du pape. L'évêque de Rome, qui a l'oreille de l'empereur, s'est mêlé des affaires de l'Eglise des Gaules notamment dans le cas de l'affaire de Célidoine<sup>82</sup>. Si Hilaire veut changer les choses et pouvoir modeler l'Eglise de Gaule selon le modèle de Lérins, le cadre impérial n'est pas le plus simple. Cette politique d'installation des barbares lui est utile. Les sources communiquent sur ce point<sup>83</sup>.

---

82 Lettre de Leo du 8 juillet 445, Epist. Div. Cult., 628-636.

83 Vita Patr. Iur., 18-19 ; Lettre de Leo du 8 juillet 445, Epist. Div. Cult., 628-636

La naissance d'une Eglise des Gaules est un fait marquant. Eglise des Gaules peut sembler fort mais avec Lérins notamment, la Gaule se dote d'un monastère influent et puissant ayant une vision bien précise de ce que doit être l'exercice d'une fonction religieuse, incompatible avec d'anciennes magistratures. Dans une société en pleine mutation due notamment à l'expansion du christianisme dans le milieu aristocratique<sup>84</sup>, Lérins est un modèle de dévotion composé essentiellement de gens du Nord de la Gaule qui ont eu l'habitude de vivre avec les Lètes<sup>85</sup>. Pour s'en convaincre, il faut revenir sur les origines de Lérins.

Saint Honorat est le fondateur du monastère de Lérins. Ce jeune notable gaulois choisit de quitter sa famille du nord-est de la Gaule et de partir en Orient d'où il revient avec un but : fonder un monastère, chose qu'il fait à Lérins, une île près de Cannes. Dans son monastère, il est rejoint par Hilaire, un membre de sa famille, mais aussi par une multitude de personnes, nobles ou non, qui viennent suivre son enseignement. Il devient ensuite évêque d'Arles où il se fait apprécier par ses ouailles.

Hilaire lui succède en tant qu'évêque d'Arles en 430 et commence à mettre en place un réseau d'évêques puissants à des évêchés clés. Il anime et préside de nombreux conciles<sup>86</sup>. L'évêque installe notamment Maxime à Riez, auquel succède Fauste, ancien abbé de Lérins du temps de saint Hilaire. L'évêque Projectus se plaint au pape qu'Hilaire ait nommé un évêque avant sa mort<sup>87</sup>. C'est sous Honorat et surtout Hilaire que se développe le réseau des évêques de l'île bienheureuse : Loup à Troyes vers 426/7<sup>88</sup>, Polychronius de Verdun, Sévère de

---

84 Nouailhat 1988, p. 35

85 Nouailhat 1988, p. 33 ; Salv. Epist., I, 5-6. Salvien, Honorat, Hilaire et bien d'autres sont issus de cette noblesse ayant suivi la préfecture du prétoire des Gaules lors de son déménagement de Trèves à Arles en 418.

86 Riez en 439, Orange en 441, Vaison en 442 et Arles en 443. Nouailhat 1988, p. 152.

87 Heinzelmänn 1992, p. 240.

88 Vita Patr lur., 3.

Trèves, et Albin de Châlons-sur-Marne. Ces quatre évêques sont déjà des Lériniens de la deuxième génération<sup>89</sup>.

En 432, Eucher devient évêque de Lyon et ses fils, après leurs formations à Lérins, deviennent évêques de Genève et Vence. Ces trois évêques étaient bien sûr parmi les signataires du concile d'Orange dirigé par l'omniprésent Hilaire. D'autres noms sont avancés mais comme le souligne Nouailhat, il est impossible aujourd'hui de vérifier ou d'avoir plus d'informations sur ces hommes. Ce qui est certain, c'est que le réseau des évêques lériniens est puissant et bien organisé<sup>90</sup>.

Il est impressionnant de constater le nombre d'évêque installés dans toute la Gaule à venir de Lérins. La plupart se trouvait dans le sud-est mais si l'on observe bien, tous les futurs royaumes barbares possèdent leur évêque « lérinien ». A ce petit jeu, le royaume le moins bien loti en Lériniens est le plus puissant : le royaume Wisigoth où seule la ville de Saintes eut un évêque provenant de Lérins. Ces hommes d'Eglise sont tous des élèves d'Honorat ou d'Hilaire<sup>91</sup> auprès desquels ils ont obtenu leurs postes mais aussi leur formation. Hilaire a ainsi un réseau d'évêques le soutenant et qui l'aident dans sa politique au point d'assister à la naissance d'un « pape des Gaules »<sup>92</sup>. D'ailleurs dix-neuf prélats écrivent au pape pour demander la prééminence d'Arles comme siège métropolitain mais aussi celle de l'évêché de saint Hilaire sur toute la région<sup>93</sup>, rapprochant ainsi foi et politique.

Hilaire n'a pas, à proprement parler, laissé une trace écrite de sa politique mais elle peut s'observer en filigrane à travers certains de ces actes et des productions

---

89 Nouailhat 1988, p. 165.

90 Nouailhat 1988, p. 152.

91 Hil Arel., 10.

92 Nouailhat 1988, p. 158.

93 Nouailhat 1988, p. 158.

issues de Lérins. Si l'on met en corrélation les actes d'Hilaire et le *De Gubernatione Dei* de Salvien de Marseille, une ligne politique se dégage : l'Empire ne survivra pas aux attaques barbares alors il faut prendre les devants et s'accommoder maintenant avec les barbares. Salvien ne tire pas sa pensée de nulle part, ses relations avec les pensionnaires de Lérins, la portée du monastère à l'époque et les amitiés de l'auteur permettent d'observer l'omniprésence de Lérins. Le *De Gubernatione Dei* est le fruit d'une conviction venant notamment de l'île. Honorat, Hilaire et Salvien s'y sont connus ; il est donc aisé de leur prêter des intentions communes : ne pas s'intéresser aux troubles politiques mais continuer à « sauver l'âme des fidèles » en renforçant l'aura de Lérins et la puissance de l'Eglise des Gaules. Pour réaliser cet objectif, il faut soutenir l'Eglise des Gaules, or seuls les barbares le pourront, l'Empire étant du côté de la papauté. L'Eglise orthodoxe occidentale obéit au Pape à Rome. L'Italie est un frein, le pouvoir impérial, qui soutient le pape en est un également<sup>94</sup>. Pour s'affranchir de ces liens, il faut de l'aide, un pouvoir différent et plus ou moins indépendant en Gaule. Le patrice Aetius continue la politique d'installation des barbares en Gaule ; l'évêque d'Arles et Aetius n'ont pas les mêmes buts mais bien un intérêt commun.

Cet intérêt, c'est la défense de la Gaule. Une Gaule qui ne peut plus compter sur l'Italie pour se défendre, qui a besoin de troupes, de sécurité mais qui ne possède pas de structures propres pour organiser tout cela. Les armées présentes sur les territoires ne sont plus des troupes romaines mais bien des troupes barbares. Hilaire tente d'installer un réseau d'évêques capable de soutenir cette politique. Son réseau est puissant et il se trouve sur tous les territoires barbares mais la preuve la plus éclatante de cette volonté politique est surtout l'affaire de Célidoine qui dissimule une aide à l'installation des Burgondes en Gaule. C'est un

---

<sup>94</sup> Lettre de Leo du 8 juillet 445, Epist. Div. Cult., 628-636 ; ordonnance impériale du 8 juillet 445 : Novell. Valent. 17, 101-103.

échec d'Hilaire car il marque un frein dans cette politique mais son réseau et la pensée de Lérins se sont installés en Gaule.

L'installation des barbares n'est pas le but d'Hilaire mais un moyen pour lui d'asseoir encore plus son pouvoir et surtout protéger la Gaule. Si cela passe par cette aide à l'installation des barbares, alors c'était la solution à prendre. D'autant plus qu'avec la pensée de Lérins et de Salvien, le barbare n'est plus un péril mais un juste instrument de Dieu, qui donc protège son institution<sup>95</sup>.

Dans le cas de Célidoine, les Burgondes ne sont pas présents dans cette affaire, ils en sont la cause mais absolument pas acteurs. Besançon ne faisait pas partie au départ des possessions burgondes mais ils s'en emparent à l'été 457<sup>96</sup> réalisant alors les craintes de Célidoine. L'empereur n'a pu s'opposer à l'installation des Burgondes, il ne peut désavouer son généralissime car ce dernier est trop puissant.

Cette affaire illustre les luttes de pouvoir du Vème siècle entre d'un côté, le pape, l'empereur et l'Italie d'une manière globale et de l'autre Aetius, saint Hilaire et la Gaule<sup>97</sup> qui, même s'ils n'ont pas le même but, recherchent plus d'indépendance pour la Gaule dans leurs domaines. Toute cette opération s'est passée en secret, les buts de chacun n'ont pas été révélés et c'est en ce sens que cette aide doit être qualifiée d'indirecte : elle n'a pas pour but d'aider les Burgondes et leurs rois mais elle sert un autre objectif et les Burgondes en sont un rouage<sup>98</sup>.

De manière indirecte, un évêque peut apporter son aide à l'établissement de barbares en Gaule. Il s'agit là de l'exemple le plus frappant mais des soupçons

---

95 Nouailhat 1988, p. 253.

96 Favrod 2002, p. 61.

97 Nouailhat 1988, p. 159.

98 Nouailhat 1988, p. 280.

d'aides d'évêques envers un royaume barbare ou son roi existent dans d'autres cas.

Le Vème et le début du VIème siècle voient certains évêques devenir suspects de trahison auprès de leurs souverains. Grégoire de Tours en liste plusieurs. En préliminaire à ces deux cas, il convient de rappeler que Grégoire soutient la monarchie franque orthodoxe et n'est donc pas objectif face aux Wisigoths qu'il dépeint comme d'infâmes persécuteurs, cependant l'exemple de Césaire d'Arles confirme cette pratique. S'il faut être prudent avec Grégoire de Tours, il reste une source précieuse. Il est question ici de deux cas documentés. Le premier est Volusien, évêque de Tours. Cet ancien sénateur est accusé de trahison par les Wisigoths au profit des Francs. Il est emmené en exil en Hispanie<sup>99</sup>.

Autre cas, Quintien, évêque de Rodez qui est chassé de la ville et du royaume burgonde car on l'accuse de livrer la cité aux Francs<sup>100</sup>. Grégoire ne donne là que deux cas, il y en a d'autres mais trop peu pour que l'on puisse en déduire un processus systématique d'exil pour des évêques dérangeant le pouvoir wisigoth.

Pour confirmer le poids de l'Eglise dans les relations romano-barbares, la lettre de saint Avit à Clovis *Vestra fides nostra victoria est* et le cas de saint Césaire d'Arles sont des éléments indispensables à cette thèse. Dans cette lettre de saint Avit à Clovis, l'évêque se félicite de la conversion du souverain franc mais surtout l'invite à christianiser la Gaule. Cette dernière n'est certainement pas totalement chrétienne mais c'est aussi un message contre les barbares païens ou ariens<sup>101</sup>. Cette lettre montre bien l'envie d'un évêque de voir les rois germaniques se tourner vers l'église orthodoxe. Avit a lui-même tenté et obtenu la conversion de

---

99 Greg. Tur. Franc., II, 26.

100 Greg. Tur. Franc., II, 36.

101 Alc. Avit. Epist. 46.



Sigismond<sup>102</sup>. Après l'indépendance de l'Eglise de Gaule vantée par Lérins et ses représentants (saint Hilaire, Salvien) il faut défendre le l'orthodoxie et lui permettre de s'imposer. Avit n'est pas de Lérins mais devait connaître cette pensée vu son influence au Vème siècle. Défendre l'orthodoxie est le but poursuivi par ces évêques et cela a des intérêts pour les royaumes barbares. Si les Wisigoths défendent leur arianisme jusqu'au VIIème siècle comme un trait particulièrement fort de leur culture<sup>103</sup> et donc s'opposent parfois à ces personnages trop influents, les Burgondes par Gondebaud et Sigismer ou encore Clovis sont des symboles de l'influence du christianisme sur les peuples germaniques. Or ces trois rois ont tous au moins un évêque parmi leur entourage.

Le cas des Francs et de Clovis confirme ce lien entre pouvoir et Eglise. Les Francs par l'intermédiaire de l'action royale accordent beaucoup d'importance à la fonction d'évêque puisque, comme il a été montré plus haut, c'est bien le roi qui nomme les évêques les transformant en relais du pouvoir. Ceci concerne la nomination des évêques Vedastus, Eleutherius, Heraclius, Leo, Theodosius, Principius et Lupus. Si ces premiers évêques sont nommés sur le conseil de Rémi, d'autres le sont du simple fait du roi comme Sofronius à Noyon, Libanus à Senlis, Edibius à Amiens, Gildaredus à Rouen, Maurusius à Evreux ou encore Nepus à Avranches. En pratiquant cette politique, Clovis envoie un signal fort à l'Eglise : il la protège mais pour cela il s'implique dans ses desseins politiques. Ces évêques sont nommés officiellement au concile d'Orléans<sup>104</sup>. Cela montre que le roi n'accepte l'*auctoritas* d'évêques que lorsqu'ils sont nommés par lui<sup>105</sup>. L'Eglise se défend notamment au concile de Clermont en 535 qui critique cette mainmise du

---

102 Greg. Tur. Franc., III, 34.

103 Rouche 1996, p. 266.

104 Ewig 1979, p. 40.

105 Ewig 1979, p. 48.

roi sur les ordinations<sup>106</sup>. Eugen Ewig peut même remarquer que les évêques des cités frontalières ont plus un rôle d'administrateur ou de fonctionnaire<sup>107</sup>. Quoi qu'il en soit, l'intervention du pouvoir royal dans l'Eglise insiste sur l'importance qu'elle revêt pour le roi franc. Véritable relais du pouvoir elle préfigure des liens étroits qui unissent la royauté franque puis française à l'Eglise orthodoxe puis catholique. Clovis en se déclarant le champion de l'orthodoxie par sa conversion met les évêques au premier plan de l'organisation politique de son royaume. La limite entre administrateurs et homme d'Eglise devient de plus en plus floue. La persistance de l'ancienne aristocratie gauloise du Nord à ces postes confirme bien les foyers de recrutement des évêques<sup>108</sup>.

Si l'Eglise orthodoxe est souvent un allié de circonstance des royautes barbares dans le cas de Burgondes ou un partenaire peu fiable pour les Wisigoths<sup>109</sup>, elle fait partie des plans de Clovis pour l'administration de son royaume. Leur importance dans le royaume franc est telle, qu'ils remplacent les curiales auprès du roi<sup>110</sup>. C'est également une autre façon d'attirer les aristocrates gaulois à son service puisqu'ils composent la majorité des évêques. Ces derniers trouvent dans les ordres une voie de secours leur permettant d'atteindre les honneurs<sup>111</sup>. Ces derniers possèdent pour les habitants des provinces franques le même charisme qu'un magistrat civil<sup>112</sup>.

Les évêques ont un rôle déterminant au Vème siècle, il est donc tout naturel qu'ils trouvent leur place au sein des royaumes barbares en tant que messagers,

---

106 Ewig 1979, p. 73.

107 Ewig 1979, p. 73.

108 Isaïa 2010, p. 24.

109 Maier Gideon démontre qu'Alaric II tente de créer une Eglise d'état pour contrebalancer l'influence des évêques et s'imposer, sans succès. Maier 2005, p. 80. Pour plus de détail : Nehlsen 1982.

110 Maier 2005, p. 283.

111 Wightman 1985, p. 104.

112 Whigtman 1985, p. 98.

interlocuteurs ou conseillers. Influent, dotés d'un grand réseau ils ont pu être ce lien entre l'ancien monde romain et le nouveau monde romano-barbare. Ces personnages de plus en plus influents, issus de l'ancienne noblesse de Gaule, n'hésitent pas à privilégier leurs intérêts avant ceux de l'Empire. L'Eglise doit survivre, qu'importe le moyen.

De cette étude répondant à la question de l'identité des collaborateurs, il faut comprendre que c'est bien la noblesse sénatoriale et locale qui a coopéré avec les barbares par tous les moyens possibles : en imitant les pratiques de la cour impériale<sup>113</sup>, en se faisant appeler par le titre vague de conseiller qui recouvrait une réalité existante à la cour impériale, en obtenant des postes nouvellement créés liés à la réduction d'échelle des royaumes ou en devenant évêque.

A la question de savoir qui avait collaboré avec les barbares, une réponse claire se dégage : les Romains nobles, issus de la noblesse et une bonne partie de l'Eglise des Gaules. Ceux qui avaient le plus à perdre d'un chaos généralisé. Ils ont su, lorsque la situation devint critique pour l'Empire, trouver des terrains d'arrangements. Les Royaumes avaient besoin d'eux, comme eux avaient besoin de la protection des rois.

---

<sup>113</sup> Un cas comme Parthenius, *comes officiorum* par exemple en est un parfait exemple. Arator ad Parth. 102.

## Conclusion

Au moment de conclure cette étude, il convient de revenir sur les avancées de ce travail autour des relations entre rois barbares et Romains en Gaule et en Espagne de 395 à 534. L'approche micro-historique choisie aura permis d'offrir un regard différent sur les événements du Vème siècle et l'étude prosopographique des individus ayant collaboré offre des nuances nouvelles à une période trouble et pourtant charnière de l'Histoire européenne. Ainsi, la question centrale de cette thèse qui avait été posée ainsi : « Quelles furent la nature des relations entre Romains et barbares et en quoi ont-elles permis l'avènement de nouvelles sociétés, d'un nouveau monde ? » permet de revenir sur les points importants de ce travail.

Grâce à l'étude historique de la période, il apparaît clairement que si l'Empire Romain, et l'état romain en particulier, a joué un rôle moteur dans l'installation des barbares, il n'est pas responsable de la pérennisation des royaumes. En réalité, avant même la chute politique de l'Empire en 476, des collaborations entre Romains et barbares existent. Elles sont dues à des amitiés entre barbares et Romains mais surtout à un profond désir de changement chez les populations gauloises et espagnoles. Ces provinces cherchent la stabilité en ces temps de migrations des peuples. La Gaule cherche aussi à prendre son destin en main face à un pouvoir politique qu'elle estime indifférent à son sort. Ainsi dès 457-458, les provinces gauloises, et dans une moindre mesure les provinces espagnoles, comptent sur les barbares pour défendre leurs intérêts face à un Empire occidental centré sur l'Italie.

Ce contexte pousse donc *in fine* à la collaboration entre Romains et barbares. L'étude des trois grands royaumes (Wisigoths, Burgondes et Francs), si elles

montrent des différences, exposent aussi des besoins similaires. Ces derniers ont en effet besoin des populations romaines de Gaule et d'Espagne. Minoritaires et n'ayant aucune expérience dans la conduite des affaires administratives et judiciaires d'un état, les barbares savent qu'ils ont besoin des compétences que possèdent notamment les aristocrates locaux. Ils développent alors des stratégies variées pour attirer ces individus et leurs compétences, qu'elles soient militaires, administratives, juridiques ou politiques. Chaque royaume, avec ses contextes et ses différences, tentent d'attirer des individus comprenant leurs objectifs et pouvant ainsi assurer au nouvel état barbare une survie dans le temps. Plus que tout ils rassurent les aristocrates romains en leur promettant paix et stabilité.

Cette paix et cette stabilité est nécessaire pour les aristocrates gaulois et espagnoles. Soucieux de conserver leurs privilèges et leur position dans la société, ils finissent petit à petit par rejoindre les administrations des royaumes. Les aristocrates locaux puis la grande aristocratie gauloise et espagnole s'impliquent donc à donner aux royaumes barbares une structure très romaine, adaptant le modèle politique romain aux différents royaumes dans lesquels ils se trouvent. Ils prennent la tête des administrations et modèlent les nouveaux royaumes. Tout ceci est parfaitement en phase avec leur culture ou *romanitas* dont le point d'orgue est l'implication dans les affaires politiques de leurs sociétés, tournant ainsi la page avec leur éviction des affaires impériales au Vème siècle. Cette culture romaine imprègne les royaumes. Enfin, il ne peut être oublié que l'Eglise des Gaules, alors en expansion, cherche avant tout à assurer sa survie et son indépendance face à une Eglise romaine qui tente de contrôler la foi en Occident. Par l'intermédiaire de ces évêques, notamment ceux issus des plus grandes familles aristocratiques, elle noue des contacts avec les royaumes barbares. Des querelles existent concernant les affaires de la foi chez les Wisigoths et dans une moindre mesure chez les Burgondes, mais toujours les évêques apportent leur soutien et leur influence à

leur souverain pour assurer la pérennité et la protection de leur Eglise allant même, comme Salvien de Marseille, jusqu'à justifier la collaboration.

Ainsi il est possible de conclure que les Romains en Gaule et en Espagne sont les principaux instigateurs de la pérennité des royaumes barbares, avec les souverains. Les collaborations ont contribué à façonner un nouveau monde fortement imprégné de l'ancien. Cet accord entre les aristocraties locales et les pouvoirs barbares démontre que si la charnière Vème-VIème siècle marque une discontinuité politique entre l'Empire romain et les royaumes barbares, elle marque aussi une continuité culturelle et politique au sein même des régions contrôlées par les barbares. Ainsi Patrick Geary dont l'affirmation : « les royaumes barbares étaient sans doute la plus grande et la plus durable création du génie politique et militaire de l'Empire Romain<sup>1</sup> » trouve ici une nuance que l'on pourrait formuler ainsi : les royaumes barbares sont sans doute la plus grande et la plus durable création de la culture et de l'expérience politique des Romains du Vème siècle.

Si cet état de fait est clair pour la Gaule, il convient de souligner que les résultats de cette étude sont plus complexes pour l'Espagne. En effet, le manque de source est un problème inhérent à cette région au Vème siècle et si tous les signes sont présents pour affirmer que de tels changements ont eu lieu, il n'en demeure pas moins qu'il faut être prudent sur ces régions du monde romain. Ce travail ne s'intéressait pas à l'Italie du fait de son abondance de sources mais il serait intéressant de comparer les situations entre la Gaule et l'Italie afin d'observer si ce phénomène est occidental ou purement limité aux provinces de cette étude.

Cependant, malgré ces nuances, il faut souligner l'apport de l'approche micro-

---

<sup>1</sup> Geary 1988, p. vi.

historique et prosopographique à la question. Ainsi, contrairement à la plupart des travaux historiques existants, traitant principalement des relations entre l'état romain et les barbares, il a été possible de remettre les Gaulois et les Espagnols au centre des bouleversements politiques du Vème siècle. Souvent invisibles, l'approche prosopographique a permis de démontrer que les aristocrates locaux sont des acteurs prépondérants dans l'évolution de la Gaule et de l'Espagne. Ce travail voulait leur rendre la parole et montrer que ce sont eux, avec les souverains barbares, les principaux moteurs de la pérennité des royaumes. La société du Moyen Age est donc le fruit de ces collaborations d'individus ainsi que de membres de groupes familiaux et sociaux qui, mises bout à bout, ont façonné une nouvelle société.

Avec ces nouveaux éléments, la compréhension des Vème et VIème siècles en sort renforcée et permet de mieux comprendre comment cette période marque une rupture politique soulignée par de nombreux chercheurs mais aussi comment cette période est la conséquence d'actes individuels qui ont permis la survie de la culture et de la civilisation romaine. Au final cette culture aura démontré sa formidable capacité d'adaptation à tous les contextes puisqu'elle est toujours vivante dans les sociétés contemporaines.

Cette période reste un cas unique mais inspirant pour affronter les propres problèmes et questionnements des sociétés occidentales. Comprendre ce que furent réellement les migrations barbares et comment elles ont pu donner naissance au monde actuel devrait dissiper beaucoup de peurs et de fantasmes : l'autre peut être celui qui débloque la situation et permet à une culture de se refonder sans perdre ces valeurs et son histoire.

## Annexes

Pour comprendre comment Romains et souverains barbares ont pu créer un nouveau monde politique en Gaule, il a été nécessaire d'étudier en détail tous les Romains qui ont collaboré avec les rois barbares. La liste suivante les présente dans l'ordre alphabétique, selon un schéma prosopographique bien précis (nom, origine, parcours, mort), suivi d'une bibliographie sommaire. Les informations souvent très lacunaires sur un assez grand nombre de personnes soulèvent cependant la question importante si la personne ayant collaboré avec les rois barbares au Ve et Vie siècles était bien un Romain.

A la fin de l'antiquité classique, l'identification d'un Romain dans une société provinciale composée d'indigènes et de nouveaux-arrivés n'est pas évidente. Le statut juridique a perdu son sens. En effet, la *constitutio Antoniniana* de 212 ayant conféré à tous les hommes libres de l'Empire la citoyenneté a effacé les différents statuts juridiques existant dans l'Empire. Il n'existe plus que des citoyens romains à qui on oppose les *peregrini* ou étrangers. On peut donc en déduire que tout homme libre vivant au Ve siècle sur le sol romain peut *de facto* être considéré comme citoyen romain ce qui exclut de cette étude les esclaves ou les affranchis. Reste la distinction entre Romains et étrangers. D'après A. Berger<sup>1</sup>, le citoyen romain est une personne née de parents romains. Cette définition, très simple au demeurant, n'est pourtant souvent pas très utile car beaucoup de personnes étudiées ici n'ont pas de familles connues.

---

<sup>1</sup> Berger 1980, p. 389.



Dans ces cas, il est seulement possible de statuer sur leur statut de citoyen romain si on retient comme critère complémentaire l'appartenance culturelle d'une personne libre aux traditions et mode de vie romain. Quand une personne se comporte et se revendique comme un Romain, il s'identifie à un citoyen romain<sup>2</sup>. La *constitutio Antoniniana* ayant permis à tous les hommes libres de devenir citoyens, il apparaît donc qu'un barbare adoptant un mode de vie à la romaine et notamment une identité romaine peut être considéré comme un barbare mais aussi comme un romain<sup>3</sup>.

Plusieurs critères permettent ainsi de distinguer le Romain du barbare. La famille en est l'exemple le plus flagrant. Si une personne possède une famille avec deux parents romains, il peut être considéré légitimement comme Romain. Si la famille n'est que partiellement connue, d'autres critères peuvent alors permettre une identification comme le patronyme, l'activité principale ou la maîtrise du latin. Ces critères pris séparément ne seraient pas assez forts pour statuer mais combinés, ils montrent que l'individu en question fait partie de la sphère culturelle romaine. Prenons l'exemple de Stephanus (ajouter sources, dates) qui travaille à la cour des rois burgondes. Il n'a pas de famille connue mais son patronyme d'origine grec, sa position sociale et sa fonction au sein de la cour (responsable du fisc) impliquant une bonne éducation et des connaissances dans les domaines administratif et juridique permettent de statuer sur son appartenance à la culture romaine et donc définir ce personnage comme étant un Romain. Ainsi, une personne dont la famille n'est pas connue mais ayant un nom à consonance grec ou romain, né dans un territoire de l'Empire ou exerçant une activité administrative s'inscrit clairement par son mode de vie dans la communauté des

---

2 Mathisen 2012, p. 745.

3 Mathisen 2012, p. 753-755.

citoyens romains. Des personnes de ce type sont considérées comme un Romain dans la liste prosopographique suivante.

Agrippinus

Données biographiques :

Agrippinus est originaire de Gaule<sup>4</sup>. Au vu de ses correspondances et relations avec l'évêque d'Autun Euphronius<sup>5</sup> et les Pères du Jura<sup>6</sup>, il pourrait venir de la *Sapaudia*. Ayant servi militairement durant la même période que l'empereur Majorien et Aegidius, il paraît logique de penser qu'ils sont de la même génération, soit, nés au début du Vème siècle.

Puisqu'il devient *comes*, fonction obtenue en 452 faisant de lui un officier militaire, sa formation a sans doute un lien avec le métier des armes. La *Vita Aniani*<sup>7</sup> le décrit également comme un *vir inlustris*, ce qui témoigne de l'importance d'un tel individu.

Il est démis de ses fonctions vers 456-457 par le nouvel empereur Majorien au profit de son fidèle Aegidius qui devient *magister militum per Galliam*. Ce remplacement trouverait une explication dans le fait que l'empereur lui reproche de favoriser les royaumes barbares aux dépens de l'autorité romaine en Gaule, mais aucune preuve n'est avancée par la source relatant ce fait<sup>8</sup>.

S'il joue un rôle dans la révolte gauloise à la suite du dépôt d'Avitus, c'est pour affaiblir Majorien et non par défense des intérêts gaulois. En effet, Agrippinus est ami avec Ricimer, l'un des conjurés contre l'empereur gaulois. Son animosité avec

---

4 Hyd. Chron. II., 464.

5 Seeck 1921, p. 388.

6 Vita Patr Iur., 11.

7 Vita Patr Iur., 11.

8 Vita Patr Iur., 11.

Aegidius est grande.

Il tombe en disgrâce mais évite la condamnation à mort sans doute grâce à Ricimer<sup>9</sup>.

#### Actes de résistance et/ou de collaboration :

A la mort de Majorien, Libius Severus, dirigé par Ricimer, nomme Agrippinus *magister militum utriusque militiae per Galliam*<sup>10</sup>. C'est en 462 qu'il organise la reddition de Narbonne aux troupes de Théodoric II en échange du soutien du roi face au rebelle Aegidius qui ne reconnaît pas l'empereur<sup>11</sup>.

Etant donné qu'il n'est pas démis de ces fonctions à la suite du don de Narbonne aux Wisigoths et qu'aucun autre *magister militum* n'est nommé après lui, il est probable qu'il soit resté en poste sans que soit connue une date de retrait ce qui pourrait sous-tendre qu'il meure en fonction.

#### Bibliographie :

Seeck, *Agrippinus 3*, RE, I, 1, 1921, col 901.

PLRE, II, *Agrippinus*.

Heinzelmann 1982, *Agrippinus 1*.

---

9 Vita Patr Iur., 11.

10 Vita Patr Iur., 11.

11 Hyd. Chron. II., 462.

## Alethius

### Données biographiques :

Alethius est né dans la seconde moitié du Vème siècle puisqu'il mène une carrière jusqu'en 536<sup>12</sup> rendant peu possible une naissance durant la première moitié du Vème siècle à moins d'atteindre un âge très avancé. De plus, si les nobles de Lyon cités sont bien les Burgondes, alors, Alethius ne peut les avoir servis<sup>2</sup> avant 458, date de l'arrivée des Burgondes. Il s'agit là d'un *terminus post quem*, à partir duquel Alethius a servi les rois.

Alethius réalise sa carrière à Lyon et sa pierre tombale a été retrouvée en Ardèche à Charmes-sur-Rhones : ces deux lieux font partie du territoire burgonde. La présence d'une pierre tombale en Ardèche attesterait qu'il a fini sa vie dans cette cité après ces missions à Lyon. Par conséquent, Alethius est bien un enfant de la région lyonnaise, peut-être de l'Ardèche.

Alethius est marié. Sa seule descendante semble être la fille qui est à l'origine de la stèle funéraire<sup>13</sup>. La stèle, composée d'un poème, est le support d'une inscription en forme d'épigramme et démontre l'appartenance d'Alethius à l'élite politique et culturelle de la ville de Lyon.

La stèle le présente comme *vir clarissimus* et *l'ordine princeps*<sup>14</sup>. Il pourrait être un notable de sa cité d'origine mais il ne semble pas que cela soit Lyon.

Le clarissimat montre qu'Alethius jouit d'un certain prestige sur le plan local et

---

12 Heinzelmann 1982, Alethius 4.

13 Heinzelmann 1982, Alethius 4.

14 CIL, XII, 2660.

vraisemblablement aussi dans les provinces de Lyonnaise et de Viennoise.

Actes de résistance et/ou de collaboration :

La stèle indique qu'Alethius est *nobile consilium*. Il est conseiller des Grands de Lyon<sup>15</sup>. Il est fortement probable que ces derniers ne soient pas d'autres habitants aristocrates de souche romaine qui vivent à Lyon ; Alethius y appartient et en est l'*ordine princeps*<sup>16</sup>. Il doit donc s'agir des rois burgondes qui ont fait de Lyon leur capitale. Les sources ne permettent pas de concevoir exactement la nature des services qu'Alethius leur a rendu à Lyon même. Le fait qu'il ait servi dans la capitale du royaume, sans en être formellement originaire, témoigne du fait qu'il ait été appelé par le pouvoir, son statut et son origine (Ardèche) peut faire de lui un conseiller du roi, un des *optimates* proches du souverain<sup>17</sup>, venu représenter son lieu d'origine.

Alethius meurt vers 536<sup>18</sup>.

Bibliographie :

PLRE, II, *Alethius* 2.

Heinzelmann 1982, *Alethius* 4.

---

15 *Lugduni Procerum* dans CIL, XII, 2660.

16 A moins que cet ordre soit inférieur aux *clarissimi* de Lyon mais lui-même étant clarissime, cela ne serait pas logique d'être le premier et le serviteur à la fois.

17 Kaiser 2003, p. 86.

18 CIL, XII, 2660 correspond avec le consulat de Paulinus Junior comme cela est indiqué sur sa stèle.

Anianus

Données biographiques :

Anianus est un *vir spectabilis* né durant la seconde moitié du Vème siècle puisqu'il exerce ses fonctions en 507<sup>19</sup>. Il a des connaissances en droit vu son domaine d'activité ce qui implique une formation dans les affaires juridiques.

Actes de résistance et/ou de collaboration :

Il a pour rôle de copier, de valider et d'envoyer aux différentes cours juridiques du royaume wisigoth le bréviaire d'Alaric. D'après Mommsen, il serait l'équivalent du *magister scriniorum* de l'administration romaine<sup>20</sup>. Il est précisé dans le préambule du bréviaire d'Alaric qu'il sera puni s'il n'obtempère pas aux ordres de son souverain ce qui exclue l'hypothèse d'un familier du roi.

Sa fonction est des plus importantes car le bréviaire d'Alaric est une tentative du pouvoir wisigoth de donner des gages aux Romains du royaume sur les affaires juridiques à la veille de la fin de la domination des rois de Toulouse en Gaule.

Bibliographie :

Hartmann, *Anianus* 3, RE, I, 2, 1924, col. 2195.

PLRE, II, *Anianus* 2.

Heinzelmann 1982, *Anianus* 2, p. 553.

---

19 Brev. Al., 1.

20 CTh., I, p. xxxvi.

## Apollinaris

### Données biographiques :

Apollinaris est né en Auvergne et est le fils de Sidoine Apollinaire et de Papinilla. Il a trois sœurs : Severina, Roscia et Alcimia<sup>21</sup>. Sa date de naissance, bien qu'inconnue, doit se situer entre 450-460. En effet les lettres de Sidoine Apollinaire sont écrites dans les décennies 460-470, or le poète y parle de l'éducation de son fils<sup>22</sup> ce qui signifie qu'Apollinaris est jeune et ne dépasse pas la vingtaine dans les années 470. Il appartient à une famille illustre puisqu'elle compte dans ces rangs deux maîtres de milices (Eparchius Avitus son grand père et Ecdicius son oncle), un préfet de la ville de Rome (son père), deux préfets du prétoire (Eparchius Avitus et Apollinaris, son grand père), un évêque (son père) et surtout un empereur (Avitus). C'est son père qui s'est chargé de son éducation<sup>23</sup> même si ce dernier se dit déçu par son implication<sup>24</sup>.

Il accompagne Victorious à Rome mais est arrêté à cause de la disgrâce de ce dernier dont les raisons sont inconnues. Il parvient à s'échapper et rentre à Clermont en 479-480<sup>25</sup>.

### Actes de résistance et/ou de collaboration :

A son retour de Rome, il obtient un poste élevé dans le royaume d'Alaric II. Il doit son statut à l'influence de sa famille. Il apparaît au pouvoir wisigoth qu'il est à même de diriger une armée car son oncle et son grand père étaient de brillants généraux<sup>26</sup>. Son rôle est militaire<sup>27</sup> car il prend part à la bataille de Vouillé en 507

---

21 Sidon. Epist., V, 9, 4; V, 11, 3.

22 Sidon. Epist., VI, 12, 1-2.

23 Sidon. Epist., VI, 12, 1-2.

24 Sidon. Epist., IX, 1, 5.

25 Greg. Tur. Glor. Mart., 44.

26 Eparchius Ecdicius et Eparchius Avitus.

27 Alc. Avit. Epist., 51.

en commandant les troupes d'origines romaines sous les ordres d'Alaric II<sup>28</sup>. Il est sans doute à ce moment également *comes civitatis Arvenorum* ce qui montre le mélange entre affaires militaires et civiles dans le royaume de Toulouse. La défaite des Wisigoths met un terme à son influence.

En 515 il est menacé par des opposants politiques et se réfugie dans le royaume franc de Reims où il est nommé évêque de Clermont<sup>29</sup> par l'intermédiaire d'une de ses sœurs et de sa femme montrant là aussi la porosité entre carrière civile et militaire. Il meurt quelque mois après<sup>30</sup>.

#### Bibliographie :

PLRE, II, *Apollinaris* 3.

Heinzelmann 1982, *Apollinaris* 4.

---

28 Greg. Tur. Franc., II, 37.

29 Lors du partage des terres entre les fils de Clovis, les royaumes francs ont été découpés en plusieurs parts non continues ce qui explique pourquoi le royaume de Reims contrôle Clermont.

30 Greg. Tur. Franc., III, 2 ; Greg. Tur. Glor. Mart., 65.



Arborius

Données biographiques :

Arborius est né au début du Vème siècle puisqu'il exerce des fonctions militaires importantes avant les années 460 ce qui implique qu'il a déjà un certain âge. De plus sa proximité avec un empereur, qui lui confie sa mission, rend probable une filiation nobiliaire.

Sa carrière n'est pas connue mais il a dû obligatoirement faire ses preuves auprès de l'empereur dans l'armée impériale puisque c'est le pouvoir qui le nomme en remplacement de Nepotianus<sup>31</sup>.

Actes de résistance et/ou de collaboration :

En 461 à la mort de Majorien, le nouvel empereur Libius Severus l'envoie remplacer Nepotianus comme conseiller militaire impérial auprès de Théodoric II en Espagne<sup>32</sup>. En tant que conseiller, il n'agit plus que pour les besoins de son nouveau maître qui n'est plus l'empereur. En 465 il est rappelé à la cour de Toulouse à propos d'une affaire concernant un conflit entre Suèves et Wisigoths<sup>33</sup>.

Il est remplacé par Vincentius, un Romain subordonné au roi wisigoth et non plus un conseiller militaire officiel de Rome sans que son sort ne puisse être imaginé.

Personnage plus proche des barbares que ne l'était son prédécesseur aux mêmes fonctions, Nepotianus, il est le premier vrai militaire connu ayant un rôle dans les conquêtes des Wisigoths. L'évolution du profil entre Nepotianus, militaire reconnu, et Arborius dont la gloire n'a pas été retenue montre aussi la volonté des Wisigoths

---

31 Hyd. Chron. II., 461.

32 Hyd. Chron. II., 461.

33 Hyd. Chron. II., 465.

de disposer de vrais conseillers militaires romains pour la conquête de l'Espagne.

Bibliographie :

PLRE, II, *Arborius* 1.

Heinzelmann 1982, *Arborius* 5.

Arcadius

Données biographiques :

Arcadius naît en Auvergne dans une famille sénatoriale<sup>34</sup> durant le dernier quart du V<sup>e</sup> siècle puisqu'il exerce des fonctions civiles dès les années 520. Il est le fils d'Apollinaris et le petit fils de Sidoine Apollinaire ; sa mère est Placidina<sup>35</sup>. Il appartient à une famille aristocratique. Il a une fille, Placidina femme de l'évêque de Bordeaux.

Il est qualifié de *vir nobilis*<sup>36</sup> ce qui n'est pas un titre officiel mais montre sa stature. Sa famille lui assure une solide éducation comme tout enfant né dans une famille si aristocratique<sup>37</sup> afin de prolonger les fonctions de la famille. On sait que grâce à sa famille il a une grande influence en Auvergne mais il n'est pas clair si cette influence se caractérise par un poste précis. Son père ayant soutenu le pouvoir wisigoth lors de la conquête franque, il est fort probable que son fils n'a pas eu la possibilité de reprendre le poste qui était le sien : comte de Clermont.

Actes de résistance et/ou de collaboration :

Vers 525, Théodoric, roi d'Austrasie et maître de l'Auvergne, est déclaré mort en Thuringe lors d'une expédition militaire. C'est à ce moment qu'Arcadius propose au frère de Theodoric, Childebert, de s'emparer de l'Auvergne<sup>38</sup> afin sans doute de regagner la confiance d'un souverain et ainsi revenir dans les affaires politiques de l'Auvergne de manière officielle. Cela montre un personnage fidèle et zélé envers Childéric. Il s'avère que la mort de Theodoric n'était qu'une rumeur et le roi

---

34 Greg. Tur. Franc., III, 12.

35 Greg. Tur. Franc., III, 2.

36 Greg. Tur. Franc., III, 24.

37 Marrou 1981, pp. 123-124.

38 Greg. Tur. Franc., III, 9 ; 12.

reprend Clermont bien décidé à se venger. Arcadius s'enfuit à Bourges<sup>39</sup> puis se rend à Paris sur ordre de Childebert et trompe la reine Clothilde afin qu'elle envoie les fils de Clodomir (le troisième fils de Clovis) à la cour de Childebert. Il les fait assassiner<sup>40</sup>.

Bibliographie :

PLRE, II, *Arcadius* 7.

Heinzelmann 1982, *Arcadius* 2.

---

39 Greg. Tur. Franc., III, 12.

40 Greg. Tur. Franc., III, 18.

Aredius

Données biographiques :

Sans doute issu d'une grande famille, Aredius est appelé un *vir inlustris*<sup>41</sup> et est né dans la seconde moitié du Vème siècle en Gaule puisqu'il occupe des fonctions durant les années 500. Il a sans doute reçu une éducation civile et militaire. Selon les sources, il peut être nommé Aridius ou Arigius.

Actes de résistance et/ou de collaboration :

Sa maîtrise des armes laisse penser qu'il a débuté une carrière militaire à la fin de l'Empire. Il sert Gondebaud et le conseille. Il démontre ses talents durant la guerre civile qui oppose Gondebaud à son frère Godégisèle avec qui il partage le pouvoir sur le royaume en 500. Il fait état à ce moment de toutes ses compétences. Il intercède auprès de Clovis et négocie avec ce dernier le retournement d'alliance des Francs. Il permet à son roi de conserver Avignon d'où la reconquête du royaume démarre<sup>42</sup>. Sa polyvalence et sa gestion d'ambassades comme de conflits en fait un conseiller éminent de Gondebaud qui se repose sur lui en cas de problème. Il est sans doute un des *primates* du conseil royal burgonde<sup>43</sup>.

C'est en tout cas un profil alliant compétences militaires et administratives ce qui est assez rare.

Bibliographie :

PLRE, II, *Aredius*.

Heinzelmann 1982, *Aredius*.

---

41 Greg. Tur. Franc., III, 18.

42 Greg. Tur. Franc., II, 32.

43 Kaiser 2003, p. 85.

Arvandus

Données biographiques :

Arvandus est un gaulois d'origine « modeste »<sup>44</sup>, un *homo novus* sans doute sorti des bureaux impériaux en Province<sup>45</sup>. Il naît vers la même époque que Sidoine Apollinaire puisqu'ils sont contemporains, en contact, et partagent tous deux une riche expérience administrative. Cela le fait naître vers les années 420-430. La description qu'en fait son ami Sidoine est celle d'un homme non aristocratique s'étant élevé dans la hiérarchie<sup>46</sup>.

Arvandus effectue deux mandatures de *praefectus praetorio Galliarum* entre 464 et 469 donc sous les règnes de Libius Severus et Anthemius ce qui est très rare et cela lui confère le rang d'*inlustris*<sup>47</sup>. Sa première nomination, du temps de l'empereur Severus, est sans doute une volonté de Ricimer qui ne s'est jamais caché de ces amitiés avec les Wisigoths. Cette performance est d'autant plus impressionnante au vu du profil de l'individu. En effet, la préfecture du prétoire est un poste très convoité par l'aristocratie romaine car au sommet de la hiérarchie administrative provinciale.

Sa première mandature se passe bien<sup>48</sup>, tellement bien qu'il enchaîne directement son deuxième mandat, mais ses dettes le poussent à recourir à des extorsions. En plus, son arrogance lui attire les inimitiés de puissants notables gaulois<sup>49</sup> qui ne supportent plus sa cupidité notamment envers leurs colons. En mauvaise posture, Arvandus cherche à conserver son pouvoir et son influence dans la société

---

44 Sidon. Epist., I, 7, 3.

45 Chastagnol 1982, pp. 190-191.

46 Sidon. Epist., I, 7.

47 Sidon. Epist., I, 7, 3.

48 Sidon. Epist., I, 7, 3.

49 Sidon. Epist., I, 7, 3.

romaine.

Actes de résistance et/ou de collaboration :

En 468 il écrit une lettre destinée à Euric lui intimant de ne pas reconnaître l'empereur Anthémius car grec et de se partager la Gaule avec les Burgondes. Pour l'aider, Arvandus transmet au roi des informations militaires<sup>50</sup> provoquant la terrible défaite de Déols pour Rome et ses alliés face à Euric en 469.

La lettre est interceptée et il est jugé à Rome pour trahison en 469. Il est aidé par Sidoine Apollinaire et Auxanius<sup>51</sup>, des aristocrates influents. Ses accusateurs sont des notables gaulois eux aussi très influents (dont Tonnantius Ferreolus). Condamné à mort, sa peine est commuée en exil par l'empereur Anthemius<sup>52</sup>. Ses amitiés lui sauvent la vie mais il disparaît des sources à ce moment.

Bibliographie :

Seeck, *Arvandus*, RE, II, 2, 1921, col. 1486.

Seeck, *Euricus*, RE, VI, 1, 1921, col. 1239-1242.

PLRE, II, *Arvandus*.

Heinzelmann 1982, *Arvandus*.

---

50 Sidon. Epist., I, 7, 4-5.

51 Sidon. Epist., I, 7, 6.

52 Sidon. Epist., I, 7, 7.

Aurelianus

Données biographiques :

Aurélianus est un gaulois né vers le milieu du Vème siècle. C'est un contemporain du roi Clovis lui-même né vers 466 et si des variations d'âges ne sont pas impossibles, un trop grand écart avec la date naissance présumée de Clovis est peu probable. La PLRE émet l'hypothèse qu'il est Aurelianus correspondant d'Avit de Vienne<sup>53</sup>, un *inlustris*. Aurelianus et Avit de Vienne ne laissent pas dans leur correspondance de preuves que le premier travaille pour Clovis. De plus, les hommes portant le titre d'*inlustris* sont rares à cette époque dans le royaume franc. Cette pratique relève bien plus des Burgondes que des Francs ce qui permet de différencier les deux personnages.

Actes de résistance et/ou de collaboration :

Il est décrit comme *legatarius*<sup>54</sup>. Ce titre très générique informe assez peu sur le rôle de ce dernier mais l'aspect postérieur de la source peut expliquer cette imprécision, préférant donner une appellation générique à un collaborateur. Aurelianus joue un grand rôle dans le mariage de Clovis avec la princesse burgonde Clothilde, fille de Gondebaud en 492/494 sans que ses actions ne soient détaillées. Par ses connaissances, il est donc aisé de conclure qu'il s'agit d'une personne de confiance du roi.

Bibliographie :

PLRE, II, *Aurelianus* 7.

Heinzelmann 1982, *Aurelianus* 4.

---

53 Alc. Avit. Epist., 37.

54 Greg. Tur. Franc., II., 11-13.



## Avitus (de Vienne)

### Données biographiques :

Avitus est né vers 460 à Vienne dans une famille sénatoriale<sup>55</sup>. Son père est Hescychius, évêque de Vienne, et sa mère Audentia<sup>56</sup>.

Il possède un frère nommé Apollinaris<sup>57</sup>, une sœur nommée Fuscina<sup>58</sup>. Dans son cercle familial proche se trouve un autre Apollinaris, son cousin, fils de Sidoine Apollinaire et donc descendant de l'empereur Avitus<sup>59</sup>. Avitus vient d'une famille puissante, influente et respectée.

Il succède à son père en 494 à la tête de l'épiscopat de Vienne.

### Actes de résistance et/ou de collaboration :

Avitus est maître de la chancellerie royale<sup>60</sup> ce qui démontre des capacités à mener des négociations et son rôle plus qu'important pour le royaume. Avit est, en tant qu'évêque, un proche des rois burgondes Chilpéric et Gondebaud<sup>61</sup> avec qui il a une correspondance abondante. Il entretient également des liens très étroits avec leurs héritiers, Sigismond et Godomar, qu'il conseille aussi<sup>62</sup>. Son influence est si grande auprès des deux jeunes souverains qu'il incite Sigismond à renier sa foi arienne et à se convertir à la foi orthodoxe<sup>63</sup>. Pour toutes ces raisons, il apparaît clairement qu'Avitus de Vienne est un personnage au rôle plus qu'important dans le royaume burgonde dont il est une des personnes les plus influentes. Il fait également condamner Stephanus, un administratif du royaume burgonde

---

55 Alc. Avit. Carm., VI, 658-659.

56 Alc. Avit. Carm., VI, 19.

57 Alc. Avit. Epist., 14 ; 27 ; 61 ; 72 ; 87.

58 Alc. Avit. Carm., VI, 94.

59 Alc. Avit. Epist., 52.

60 Brühl 1977, p. 515.

61 Alc. Avit. Epist., 1-6 ; 21-23 ; 30 ; 44.

62 Greg. Tur. Franc., II, 34.

63 Favrod 1997, pp. 377-380.

avec l'aide de son frère Apollinaris<sup>64</sup> et ce contre la volonté du roi Sigismond. Enfin, bien que préoccupé par la montée en puissance des Francs de Clovis, il écrit au roi franc pour le féliciter de sa conversion à l'orthodoxie<sup>65</sup>.

Il est remplacé au concile de Lyon par son frère Apollinaris en 519 sans qu'aucune mention d'un renoncement ne soit faite. Il meurt sans doute peu de temps avant cette date.

Bibliographie :

Jüllicher 1938, *Avitus* 7, RE, II, 2, col. 2398.

PLRE, II, *Alcimus Ecdicius Avitus* 4.

Heinzelmann 1982, *Alcimus Ecdicius Avitus* 4.

---

64 Vita. Apo., 198.

65 Alc. Avit. Epist., 46.

## Calminius

### Données biographiques :

Calminius est originaire d'Auvergne<sup>66</sup> et né à la même époque que Sidoine Apollinaire puisqu'ils sont contemporains. Mathisen<sup>67</sup> le pense identique à Calminius, *dux Aquitaniae* sous Justinien ce qui impliquerait qu'en 475 il soit assez jeune. Cette carrière militaire au sommet de la hiérarchie pourrait expliquer sa place dans le réseau d'un homme influent comme Sidoine Apollinaire.

### Actes de résistance et/ou de collaboration :

On sait par Sidoine qu'il sert dans l'armée wisigothe qui attaque Clermont entre 472 et 475<sup>68</sup>. Il n'est plus fait mention de ce personnage après cet épisode ce qui peut signifier qu'il n'a pas survécu aux opérations militaires.

D'après Sidoine, son aide aux Wisigoths est contrainte et forcée. Cela peut être vrai bien qu'aucun autre cas ne soit clairement ainsi qualifié dans les sources de l'époque ce qui ferait de Calminius le seul et unique cas connu d'une collaboration contrainte. Il est tout aussi possible que Sidoine se trompe, ne pouvant croire autre chose ou qu'il essaye d'excuser un homme si bon d'un geste aussi insensé (trahison).

### Bibliographie :

Heinzelmann 1982, *Calminius*.

---

66 Sidon. Epist., V, 12.

67 Mathisen 1982, p. 368.

68 Sidon. Epist., V, 12.

## Candidianus

### Données biographiques :

Candidianus est un notable gaulois de Narbonnaise né durant la deuxième moitié du IV<sup>ème</sup> siècle puisqu'il aide Athaulf en 414.

### Actes de résistance et/ou de collaboration :

Il accueille Athaulf dans sa demeure à Narbonne et encourage le mariage de ce dernier avec Gallia Placidia en 414<sup>69</sup>. Il s'agit d'un homme riche et assez influent pour recevoir la visite d'un roi wisigoth. Si une carrière dans l'administration n'est pas attestée, elle reste vraisemblable vu les amitiés prestigieuses qu'il possède comme Athaulf.

La PLRE résume Candidianus en « Adviser of Athaulfus ». Conseiller, il ne l'est que lorsque le roi est présent en Narbonnaise puisqu'aucune trace de ce personnage n'est trouvée dans le royaume wisigoth par la suite. Le terme employé par la PLRE est donc volontairement flou puisqu'aucune magistrature ou titre ne reconnaît l'influence de ce dernier sur le roi en dehors de cet épisode.

### Bibliographie :

Seeck, *Candidianus* 3, RE, III, 2, 1921, col. 1472-1473.

PLRE, II, *Candidianus* 2.

Heinzelmann 1982, *Candidianus*.

---

69 Olymp. Hist., 24.

Claudius

Données biographiques :

Claudius est certainement un Gaulois du Nord de la Gaule né durant le Vème siècle.  
Il s'agit d'un prêtre ou tout du moins quelqu'un ayant un rôle dans l'Eglise.

Actes de résistance et/ou de collaboration :

Il est connu car c'est un ambassadeur de Clovis (Amtsträger) recommandé par Remigius<sup>70</sup> évêque de Reims même s'il a un contentieux avec ce dernier qui est inconnu.

Bibliographie :

Heinzelmann 1982, *Claudius 2*.

---

<sup>70</sup> Heinzelmann 1982, *Claudius 2*.

## Eparchius Avitus

### Données biographiques :

Eparchius Avitus est né à la fin du IV<sup>ème</sup> siècle à Clermont<sup>71</sup>. Son père pourrait être Agricola et son frère serait un certain Nymphridius. Du côté maternel, il vient d'une famille noble<sup>72</sup>. Il descend de Philagrius<sup>73</sup> et est probablement un membre de la famille de Magnus Felix<sup>74</sup>. Il est aussi un proche de Théodorus<sup>75</sup>, jeune noble otage des Wisigoths en 425, et de Priscus Valerianus, *praefectus praetorio per Galliam*<sup>76</sup>.

Eparchius Avitus est issu d'une famille dont la noblesse est ancienne, une famille puissante qui compte dans ses rangs un préfet d'Egypte (Agricola) et deux *praefecti praetorio per Galliam* (Agricola et Priscus Valerianus). Une ascendance illustre et une famille parmi les plus influentes comme aiment à le rappeler Sidoine Apollinaire<sup>77</sup> et Grégoire de Tours<sup>78</sup>.

Eparchius Avitus a été formé à la loi<sup>79</sup> mais il est possible de déterminer au vu de son parcours, qu'il a aussi reçu une formation militaire<sup>80</sup>.

Sa fille est mariée à Sidoine Apollinaire d'où les liens et l'admiration de l'auteur pour son beau-père. Au vu de ses liens avec Philagrius, il est sans doute lui-même un orthodoxe convaincu. Il est très riche, populaire et influent. Il a trois enfants : Agricola, Papianilla et Ecdicius.

---

71 Sidon. Carm., II, 149 ; Greg. Tur. Franc., II, 11.

72 Sidon. Carm., VII, 164-165.

73 Sidon. Carm., VII, 156-157 ; PLRE I, Philagrius.

74 Sidon. Epist., II, 3, 1.

75 Sidon. Carm., VII, 218.

76 Sidon. Carm., VIII, 1.

77 Sidon. Carm., VII, 154-155 ; 158-159.

78 Greg. Tur. Franc., II, 11.

79 Sidon. Carm., VII, 207.

80 Sidon. Carm., VII, 255.

Sa carrière est longue, elle commence dès son plus jeune âge et est essentiellement connu par le panégyrique d'Eparchius Avitus réalisé par son gendre, Sidoine Apollinaire :

- Il est envoyé en ambassade au nom des Arvernes auprès de l'usurpateur Constantius pour un allègement des taxes<sup>81</sup>.
- Il se rend en 425 auprès du roi wisigoth Théodoric Ier pour rencontrer un des siens retenus en otage ce qui lui permet de nouer de bonnes relations avec les Wisigoths voisins<sup>82</sup>.
- Il sert en 430-431 sous le commandement du généralissime Aetius lors de sa campagne contre les Jutes et les Noriques<sup>83</sup> et en 436 il accompagne de nouveau le généralissime contre les Burgondes installés à Worms<sup>84</sup>.
- Il est nommé *magister militum utriusque militiae per Galliam* après cette campagne<sup>85</sup> et c'est à ce titre qu'il avec combat une troupe hunnique et lève le siège de Narbonne imposé par Théodoric Ier<sup>86</sup>. Il est à ce moment le successeur de Litorius.
- À la suite de son service, il est nommé préfet du prétoire des Gaules en 439<sup>87</sup>, son premier poste civil durant lequel il renégocie le traité d'alliance avec les Wisigoths en 439<sup>88</sup>.
- Il rentre sur ses terres après son mandat mais sert d'entremetteur entre Aetius et Théodoric Ier lors de l'invasion d'Attila en 451 pour une alliance militaire<sup>89</sup>.

---

81 Sidon. Carm., VII, 208-211.

82 Sidon. Carm., VII, 218-220.

83 Sidon. Carm., VII, 233-234 ; Hyd. Chron. II., 430-431.

84 Sidon. Carm., VII, 234-235 ; Hyd. Chron. II., 436 ; Prosp. Chron. I, 435.

85 Sidon. Carm., VII, 255.

86 Sidon. Carm., VII, 275-280 ; Hyd. Chron. II., 436-437 ; Prosp. Chron. I, 436.

87 Sidon. Carm., VII, 295-298 ; 312-315.

88 Sidon. Carm., VII, 297-311 ; Hyd. Chron. II., 439.

89 Sidon. Carm., VII, 318-320 ; 346-352.

- En 455, il est nommé *magister militum utriusque militiae praesentalis* par Petrone Maxime et envoyé auprès du nouveau Théodoric II pour négocier une alliance entre Rome et le roi wisigoth<sup>90</sup>. Durant ce laps de temps, Petrone Maxime meurt et il lui succède comme Auguste sur l'avis des Wisigoths puis des aristocrates gaulois<sup>91</sup>.

#### Actes de résistance et/ou de collaboration :

Eparchius Avitus est un proche de Théodoric Ier<sup>92</sup> et Sidoine le présente même comme précepteur de Théodoric II qu'il instruit à la culture latine<sup>93</sup>. Cette proximité avec les Wisigoths, tant géographique que politique, explique pourquoi il a si souvent été envoyé auprès du royaume barbare dominant en Gaule pour négocier au nom de l'Empire. Surtout sa montée sur le trône n'influe pas ces bonnes relations. Cela explique aussi sa légitimité en tant qu'empereur car influent auprès de ce puissant royaume. Il envoie les Wisigoths, au nom de Rome (en tout cas cela est présenté comme tel), reprendre les provinces espagnoles pour le compte de l'Empire. L'histoire d'Eparchius Avitus est indissociable de sa proximité avec la cour de Toulouse et de l'influence qu'il a eue dessus.

Il est vaincu à Placentia en 456<sup>94</sup> par une coalition d'anciens lieutenants d'Aetius : Majorien, Aegidius et Ricimer. Il est nommé évêque de cette même ville où il meurt la même année<sup>95</sup>.

#### Bibliographie :

Seeck, *Avitus* 5, RE, II, 2, 1921, col. 2395-2397.

---

90 Sidon. Carm., VII, 392-394 ; 399-402.

91 Sidon. Carm., VII, 508-509 ; 520-521 ; 571-580 ; Hyd. Chron. II., 455.

92 Sidon. Carm., VII, 220-226.

93 Sidon. Carm., VII, 481-483 ; 495-499.

94 Hyd. Chron. II., 456 ; Chron. Gall. chron. I.

95 Hyd. Chron. II., 456 ; Greg. Tur. Franc., II, 11.



PLRE, II, *Eparchius Aventus* 5.

Heinzelmann 1982, *Eparchius Aventus* 1.

## Eptadius

### Données biographiques :

Eptade est né dans une famille aisée d'Autun<sup>96</sup> en Gaule vers le milieu du Vème siècle puisqu'il est un contemporain de Clovis lui-même né vers 466.

Il obtient un poste, sans que ce dernier ne soit connu, dans l'administration impériale mais une maladie le laisse presque mort et à son rétablissement il décide d'arrêter sa carrière séculière afin de se consacrer à Dieu et devient prêtre<sup>97</sup>.

### Actes de résistance et/ou de collaboration :

Devenu prêtre, Clovis décide de le nommer évêque sans même l'avoir rencontré, sur la simple rumeur de ses miracles, mais ce dernier refuse. Il part fonder un monastère près de Cervon d'où il rachète des prisonniers. Devant la sainteté de l'homme de foi, le roi lui accorde des terres<sup>98</sup>. Devant la volonté royale de le faire nommer évêque, le saint homme accepte<sup>99</sup> vers 501<sup>100</sup>.

Il meurt en 525 dans son monastère<sup>101</sup>.

### Bibliographie :

Heinzelmann 1982, *Eptadius*.

---

96 Vita Ept., 1.

97 Vita Ept., 2-3.

98 Vita Ept., 10.

99 Vita Ept., 8-10.

100 Escher 2006, p. 106.

101 Vita Ept., 12.

Euodius

Données biographiques :

Si aucune donnée ne permet de trancher ces questions, il est possible de supposer qu'Euodius est né et/ou vit dans les territoires composant le royaume wisigoth. Puisqu'il est contemporain de Sidoine Apollinaire il est probable qu'il soit de la même génération, potentiellement né vers 420. Une filiation avec Flavius Euodius, qui était consul en 386 serait possible. En tout cas sa correspondance avec Sidoine Apollinaire semble montrer qu'il est tout à fait respectable et qu'ils font partie du même monde. C'est donc un noble<sup>102</sup> au patronyme d'origine grecque ce qui marque l'appartenance à un milieu aisé car familier de cette langue<sup>103</sup>.

Actes de résistance et/ou de collaboration :

Il se rend à Toulouse auprès du roi wisigoth pour quelques affaires (*rege mandante*) vers 470, date de rédaction de la lettre de Sidoine. Il souhaite s'attirer les faveurs et la protection du roi en offrant une coupe en argent à la reine, dont le tour serait orné de vers de Sidoine<sup>104</sup>.

Bibliographie :

PLRE, II, *Euodius*.

Heinzelmann 1982, *Evodius 2*.

---

102 Sidon. Epist., IV, 8.

103 Marrou 1981, p. 169.

104 Sidon. Epist., IV, 8.

Farro

Données biographiques :

Farro est un Gaulois sans doute originaire de la région de Cambrai où il s'exerce son influence sur Ragnachaire, roi franc. Contemporain et conseiller de Ragnachaire, il est probable qu'ils soient de la même génération et que Farro naisse vers 460-470<sup>105</sup>.

Sa formation et sa carrière ne sont pas connues mais il appartient sans doute à l'aristocratie locale au vu de sa proximité avec le roi.

Actes de résistance et/ou de collaboration :

Il est le *consiliarius* de Ragnachaire, roi franc de Cambrai<sup>106</sup>. Il est jugé responsable de la corruption du roi, réputé pour ses mœurs dissolues. La relation étroite qu'il entretient avec le souverain le rend *de facto* complice des mœurs du roi pour les nobles francs.

Il est jugé et tué par les nobles francs pour sa supposée néfaste influence sur leur roi sans qu'une preuve ne soit donnée. Il serait probable que cet événement se passe pendant la révolte des Leudes face à Ragnachaire vers 489<sup>107</sup>

Il s'agit du premier et presque seul conseiller d'un roi franc ayant pour titre *consiliarius* ce qui est assez notable. Les sources sont peu claires et le dépeignent comme un personnage vil et corrompu au point d'en être une caricature du Romain décadent. Cela démontrerait malgré tout que dans tous les royaumes francs, des Romains sont aussi présents auprès des rois.

---

105 PLRE, II, Ragnacharius.

106 Greg. Tur. Franc., II, 42.

107 Greg. Tur. Franc., II, 42.

Bibliographie :

PLRE, II, *Farro*.

Heinzelmann 1982, *Farro*.

Heraclius

Données biographiques :

Heraclius est un gaulois originaire de la vallée du Rhône né à la fin du Vème siècle puisque l'essentiel de sa carrière se passe au VIème siècle jusqu'en 541. Avitus de Vienne qualifie Heraclius de *vir inlustrissimus*<sup>108</sup> donc membre d'une famille aristocratique. Son nom d'origine grecque laisse aussi penser que sa famille est aristocratique. Il est plus que probable qu'il soit identique à l'évêque de *civitas Tricastinorum* de 527 à 541<sup>109</sup>. Les lieux correspondent et le fait qu'il défende la foi orthodoxe semble corroborer cette thèse. Il n'est pas fait mention d'une carrière précédent son ministère. Il a un fils : Protadius<sup>110</sup>.

Actes de résistance et/ou de collaboration :

Heraclius est, d'après Avitus, quelqu'un servant Gondebaud et qui défend la foi orthodoxe<sup>111</sup>.

Il agit jusqu'en 541 date du concile d'Orléans après lequel il n'est plus cité.

Le fait qu'il défende la foi orthodoxe auprès du roi montre surtout l'importance pour ce dernier de s'entourer de représentants de la foi de ses sujets romains.

Bibliographie :

PLRE, II, *Heraclius* 5.

Heinzelmann 1982, *Heraclius* 5.

---

108 Alc. Avit. Epist., 55 ; 94.

109 Stroheker 1970, p. 146.

110 Alc. Avit. Epist, 95.

111 Alc. Avit. Epist, 53.

Hortensius

Données biographiques :

Hortensius est né dans une famille sénatoriale<sup>112</sup> originaire d'Auvergne vers le milieu du Vème siècle puisqu'il agit durant le début du VIème siècle et qu'il s'agit d'un contemporain d'Arcadius le fils d'Apollinaris. Il est d'après la même source *vir clarissimus*. A ce titre, il possède une éducation à la rhétorique et en droit. Sa carrière n'est pas connue. Il est le père d'un Euodius. C'est un homme qui n'hésite pas à combattre l'évêque de Clermont lorsque ce dernier se plaint d'une arrestation d'un de ses proches<sup>113</sup> alors qu'il est comte soit entre 525 et 532. Il est certainement un notable local profitant des troubles pour évincer la famille dominante (les *Aviti-Apollinarii*) puisqu'il n'est que clarissime.

Actes de résistance et/ou de collaboration :

Après la rébellion de l'Auvergne en 525 causée par Arcadius, il reprend la ville pour le compte de Theodoric et il est nommé *comes civitatis Arvensis*<sup>114</sup>. Il est possible qu'il soit déchu en 532<sup>115</sup> sans que la raison n'en soit connue.

Bibliographie :

PLRE, II, *Hortensius* 2.

Heinzelmann 1982, *Hortensius*.

---

112 Greg. Tur. Franc., IV, 35.

113 Greg. Tur. Vit. Patr., IV, 3.

114 Greg. Tur. Vit. Patr., IV, 3.

115 Stroheker 1970, p. 197.

Laconius

Données biographiques :

Laconius est originaire de Lyonnaise vu ses postes futurs et il vient d'une famille aristocratique<sup>116</sup>. Puisqu'il agit à partir des années 480, il est fort probable qu'il soit né durant la première moitié du Vème siècle. L'origine grecque de son prénom confirme l'appartenance à une famille d'un certain niveau social. Laconius est *consularis Viennensis provinciae* ce qui fait de lui un clarissime et le rattache à l'élite gauloise. Sa proximité avec le pouvoir rend Laconius influent même s'il n'est pas d'une grande noblesse. Il a de bonnes relations avec l'aristocratie italienne<sup>117</sup>.

Actes de résistance et/ou de collaboration :

Laconius est *consiliarius* de Gondebaud vers 490<sup>118</sup>, date de l'ambassade d'Epiphane. Il est dans l'entourage du roi. Il favorise le retour de prisonniers italiens auprès du roi ostrogoth Théodoric en intercédant la cause d'Epiphane auprès du roi Gondebaud<sup>119</sup>.

Bibliographie :

Enßlin, *Laconius*, RE, S VIII, 1965, col. 922-923.

PLRE, II, *Laconius*.

Heinzelmann 1982, *Flavius Lacanius*.

---

116 Ennod. Epiph., 168-170.

117 Ennod. Epist., II, 5 ; III ; 16 ; V, 24.

118 Ennod. Epist., II, 5 ; III ; 16 ; V, 24.

119 Ennod. Epist., II, 5 ; III ; 16 ; V, 24.



Leo

### Données biographiques :

Leo naît durant la première moitié du Vème siècle, puisqu'il est de la même génération que Sidoine Apollinaire, vers les années 420. Il est sans doute originaire de Gaule du Sud. Leo est connu pour avoir été un poète et un homme de lettre que Sidoine encense à plusieurs reprises<sup>120</sup>. Il serait descendant de l'orateur Fronton<sup>121</sup> donc un membre d'une famille aristocratique ayant une longue histoire.

Il est, d'après Sidoine Apollinaire<sup>122</sup>, formé à la pratique juridique ce qui implique d'être formé à l'administration. Ses relations avec l'Eglise ne sont que rarement évoquées et il est difficile de trancher mais il apparaît néanmoins qu'il a eu des démêlés avec l'Eglise sainte Felix à Narbonne après avoir fait retirer la partie supérieure (toiture) de la basilique, Grégoire y voit la raison de sa cécité<sup>123</sup>. Cette anecdote est la seule permettant de penser que Leo a eu des problèmes avec l'Eglise même s'il n'agit qu'au nom de son roi.

Sa carrière n'est pas connue mais Sidoine le désigne sous le titre de *spectabilis*<sup>124</sup>. Le titre de *uir spectabilis*<sup>125</sup> s'obtient après une magistrature de niveau diocésaine. Il est donc hautement probable que Leo fut vicaire du diocèse des Sept Provinces, puisqu'habitant du sud de la Gaule. Ces provinces comprenaient notamment celles où se trouvaient les Wisigoths ce qui impliquerait des contacts précoces.

### Actes de résistance et/ou de collaboration :

Leo est surtout connu pour être des années 466-468 à sa mort en 484, le

---

120 Sidon. Epist., VIII, 3, 3 ; IV, 22, 3 ; Ennod. Epiph. 85.

121 Sidon. Epist., VIII, 3, 3.

122 Sidon. Carm., XXIII, 446.

123 Greg. Tur. Glor. Mart., 92.

124 Sidon. Carm., XIV.

125 Sidon. Carm., XIV.

*consiliarius* du roi Euric à Toulouse, c'est donc un personnage influent et prédominant dans le royaume comme le souligne les sources que ce soit sur les questions internes et étrangères du royaume<sup>126</sup>. Il reste à ce poste jusqu'à sa mort en 484 sous le règne d'Alaric II.

Leo est dévoué aux rois wisigoths puisqu'il est le conseiller des rois de Toulouse de 468 à 484 et qu'il continue de servir le fils d'Euric. Au vu des passages de Sidoine<sup>127</sup>, il agit dans tous les domaines. Il est aussi connu pour être un ami fidèle puisqu'il améliore les conditions de l'exil de Sidoine Apollinaire en intercédant directement auprès d'Euric<sup>128</sup>.

Leo parle au moins deux langues, latin et wisigoth puisqu'Euric ne s'exprime jamais en latin devant les ambassades. Leo doit donc traduire ce que dit le roi<sup>129</sup> et l'on sait qu'il est un auteur très intéressé par l'Histoire et les coutumes, comme le mentionnent les sources, même si aucun de ses textes n'est parvenu.

#### Bibliographie :

Seeck, *Euricus*, RE, VI, 1, 1933, col. 1239-1242.

Berger, *Leo 5*, RE, XII, 2, 1962, col. 1962.

PLRE, II, *Leo 5*.

Heinzelmann 1982, *Leo 2*.

---

126 Sidon. Epist., IV, 22, 1-3 ; VIII, 3, 3-4 ; Ennod. Epiph., 85.

127 Sidon. Epist., IV, 22, 1-3 ; VIII, 3, 3-4.

128 Sidon. Epist., VIII, 3, 1-20.

129 Ennod. Epiph. 85.

Lupicinus

Données biographiques :

Lupicinus est né à Condate et il est issu d'une famille aristocratique<sup>130</sup>. Il semble qu'il soit né durant la première moitié du Vème siècle car il apparaît dans les sources à partir des années 460. La question de son lieu de naissance se pose, Condate désigne habituellement la ville de Rennes mais des Condate en Bourgogne existent ce qui correspondrait plus à leur lieu d'établissement (le Jura), cela confirmerait cette hypothèse d'une vie dans le Jura. Il aurait une sœur abbesse à la Balme<sup>131</sup>. Il devient abbé de l'abbaye qu'il fonde avec son frère au milieu du Vème siècle. Lupicinus est un autre exemple de jeune homme issu d'une famille clarissime à se détourner du carcan familial pour embrasser une carrière ecclésiastique. Il est un chrétien zélé qui n'est pas proche des barbares mais il a conscience qu'il ne peut se passer d'eux. Il critique encore plus les Romains qui aident les barbares<sup>132</sup>.

Actes de résistance et/ou de collaboration :

Il ouvre le monastère vers l'extérieur et c'est pour cette raison qu'en 467 on le retrouve à la cour de Chilpéric, roi burgonde, à la cour lyonnaise où il défend les habitants de sa province<sup>133</sup>. Son éloquence et sa franchise lui attirent les sympathies du roi. Il défend les habitants non seulement face au roi mais aussi face aux individus présents à la cour, à savoir des nobles, sans aucun doute les *optimates* constituant le conseil du roi<sup>134</sup>. Le récit de la visite à la cour est le

---

130 Vita Patr lur., 1.

131 Vita Patr lur., 1.

132 Vita Patr lur., 92-93.

133 Vita Patr lur., 92-93.

134 Kaiser 2003, p. 85.

témoignage de la présence de notables gaulois à la cour des rois burgondes<sup>135</sup>. Contraint de travailler avec les rois barbares, il se rend plusieurs fois à Lyon car ce qui compte pour lui c'est la protection de son monastère, quel que soit le pouvoir en place.

On sait qu'il continue à diriger le monastère jusqu'à sa mort en 480. Il est très considéré pour ses connaissances en théologie et ses miracles ce qui lui vaut son titre de saint.

#### Bibliographie :

Heinzelmann 1982, *Lupicinus 4*.

---

135 Vita Patr Iur., 92-95.

Lusidius

Données biographiques :

Il est citoyen d'Olispo<sup>136</sup> (Lisbonne) dont il est sans doute un membre de l'élite municipale durant la seconde moitié du Vème siècle.

D'après Hydace il a une influence sur la ville<sup>137</sup> ce qui confirme sa potentielle appartenance aux *primates* de la cité. Il s'agit sans doute d'un magistrat local ou un noble ayant fait toute sa carrière dans l'administration civile de sa cité/province.

Actes de résistance et/ou de collaboration :

Il trahit sa ville en la livrant aux Suèves en 469<sup>138</sup>. Il est envoyé la même année en ambassade par Remismond auprès de l'empereur Anthémius<sup>139</sup> faisant de lui le seul lien officiel entre les Suèves et Ravenne. Ces missions confirment son statut social, il maîtrise les codes inhérents à la diplomatie ce qui pousse à croire qu'il a une expérience dans le domaine.

La trace du personnage se perd après 469.

Bibliographie :

PLRE, II, *Lusidius*.

---

136 Hyd. Chron. II., 469.

137 Hyd. Chron. II., 469.

138 Hyd. Chron. II., 469.

139 Hyd. Chron. II., 469.

Namatius

Données biographiques :

Namatius naît durant la première moitié du V<sup>ème</sup> siècle car lui aussi est de la même génération que Sidoine Apollinaire. Il tient de son père une propriété près d'Oléron et peut-être à Saintes<sup>140</sup>. Vivant proche de la côte Aquitaine, il reçoit une formation liée à la marine militaire puisqu'il est amiral pour Euric ce qui fait penser à une carrière antérieure dans la marine impériale.

Son origine familiale pourrait en faire un *vir clarissimus* puisque Sidoine le nomme ainsi. C'est un lettré car il demande des travaux à Sidoine Apollinaire<sup>141</sup> ce qui confirme les hypothèses quant à son origine sociale.

Actes de résistance et/ou collaboration

Il est connu par Sidoine car il défend la côte d'Aquitaine contre les raids saxons, acte visiblement héroïque qui lui procure une forte reconnaissance. Cela vaut au personnage le titre d'amiral d'Euric<sup>142</sup>.

Bibliographie :

Enßlin, *Namatius 2*, RE, XVI, 2, 1965, col. 1611.

PLRE, II, *Namatius 1*.

Heinzelmann 1982, *Namatius 2*.

---

140 Sidon. Epist., VIII, 6.

141 Sidon. Epist., VIII, 6.

142 Sidon. Epist., VIII, 6.

## Nepotianus

### Données biographiques :

Nepotianus est un Romain né au début du Vème siècle, probablement originaire de Dalmatie<sup>143</sup> ce qui serait logique vu qu'il épouse une femme de cette région, la sœur du comte Marcellinus. Dans tous les cas, il n'est pas gaulois<sup>144</sup>. Il a un fils, le futur empereur Julius Nepos, né vers 430. Son mariage avec la sœur de Marcellinus, *comes rei militaris* laisse à penser qu'il est d'une famille aristocratique et influente en tout cas assez pour pouvoir épouser la fille du puissant comte<sup>145</sup>.

Sa formation est inconnue mais puisqu'il est dans le domaine militaire on peut légitimement penser qu'il a exercé des postes militaires

Nepotianus est *magister militum utriusque militiae* à partir de 459. On peut supposer, au vu des liens avec cet empereur, qu'il est le *magister militiae* qui accompagne Majorien dans le Sud de la Gaule vers 458-459<sup>146</sup>.

Il n'est pas précisé si Nepotianus est orthodoxe ou païen et même si son principal chroniqueur est chrétien orthodoxe, il paraît peu probable qu'Hydace ait eu connaissance des croyances du *magister militum*. Cependant ses liens avec Marcellinus, païen convaincu, laissent à penser qu'il pourrait ne pas être chrétien.

Il est important de souligner les liens qu'entretiennent Nepotianus avec deux hommes forts de l'époque, Marcellinus mais surtout Majorien dont il est un des hommes forts. Le fait de l'envoyer surveiller les Wisigoths, alors peuple le plus puissant s'étant installé en Gaule, n'est pas anodin et témoigne de la confiance que

---

143 Mathisen 1982, note 600.

144 Demandt 1970, 683f.

145 Iord. Get., 239.

146 Sidon. Carm., V, 553-557.

Majorien a en Nepotianus.

Actes de résistance et/ou de collaboration :

Nepotianus aide les Wisigoths à reconquérir l'Espagne grâce à ces talents stratégiques et à chasser les peuples barbares s'y étant installés. Il le fait au nom de l'empereur. Il combat avec Sunéric, un général wisigoth, lors de plusieurs batailles et semble s'assurer que Théodoric ne profite pas de la situation pour s'approprier complètement les terres reconquises et qu'il reste fidèle à l'empereur<sup>147</sup>. S'il collabore avec les Wisigoths, ce n'est que par ordre impérial. Theodoric II le remplace en 461 par Arborius<sup>148</sup>. Son renvoi par Théodoric II en 461 laisse supposer que sa présence auprès du roi est dérangeante voire pressante. Il n'apparaît pas parmi les soutiens d'Aegidius qui reste fidèle au pouvoir de Majorien ni parmi les soutiens de Ricimer ce qui semble souligner qu'il arrête sa carrière militaire vers 461.

Le remplacement de Nepotianus par Arborius s'explique facilement avec la mort de Majorien. On ne retrouve pas de mention du personnage jusqu'à sa mort en 465<sup>149</sup>. Le simple fait qu'Hydace connaisse la date de sa mort et y fasse référence dans ses chroniques démontre l'importance de cet individu et du poids qu'il a eu en Espagne pendant sa mission.

Nepotianus est un personnage singulier car agissant avec les Wisigoths mais pour le compte de l'Empire et de son empereur. Profondément fidèle à l'Empire et à l'empereur il se retire après la mort de Majorien.

---

147 Hyd. Chron. II., 459 ; Hyd. Chron. II., 460.

148 Hyd. Chron. II., 461.

149 Hyd. Chron. II., 465.



Bibliographie :

Enßlin 1965, *Nepotianus*, RE, XVI, 2, col. 2513.

PLRE, II, *Nepotianus* 2.

Heinzelmann 1982, *Nepotianus* 2.

Orientus

Données biographiques :

Orientus est né à la fin du IV<sup>ème</sup> siècle en Catalogne<sup>150</sup> et est le fils d'un gouverneur romain sans doute lui-même de Catalogne<sup>151</sup> ce qui fait de lui un enfant d'une famille sénatoriale.

Il semble avoir eu un poste dans l'administration impériale en Espagne<sup>152</sup> et sa filiation permet d'affirmer qu'il est *vir clarissimus*. Il quitte son poste pour devenir évêque d'Auch au plus tard vers 438 puisque les sources le décrivent comme tel à la bataille de Toulouse en 439.

Il est souvent rapproché avec un poète latin ayant publié un sermon en distique, le *Commonitorium Fidelium*, mais rien ne l'atteste formellement. On sait que c'est un fervent chrétien par tradition familiale.

Actes de résistance et/ou de collaboration :

C'est en 439 que l'évêque apparaît comme soutien de Théodoric I dans sa lutte contre Aetius. Il tente de calmer les avances de son lieutenant Litorius contre Toulouse et le roi wisigoth<sup>153</sup>. Il intervient ensuite auprès du roi afin d'aider un Romain. Sa dévotion lui fait détruire des lieux de culte et c'est peut-être aussi pourquoi il accepte de travailler avec un Théodoric arien mais chrétien contre un Litorius païen

Il reste évêque mais se retire ensuite dans une retraite en tant qu'ermite dans l'arrière-pays d'Auch. C'est durant cette retraite qu'il s'éteint.

---

150 Vita Orien., 1, 62.

151 Vita Orien., 1.

152 Vita Orien. II, 1, 62.

153 Hyd. Chron. II., 439.

Bibliographie :

Enßlin 1965, *Orienteus* 2, RE, XVIII, 1, col. 1032.

Heinzelmann 1982, *Orienteus*.

## Pantagatus

### Données biographiques :

Pantagatus naît en Gaule Lyonnaise vers 465<sup>154</sup>. Son nom d'origine grecque, pratique assez fréquent en Lyonnaise au vu des personnages retrouvés, indique l'appartenance à une famille aisée et cultivée. Sa stèle funéraire a été retrouvée à Vaison la Romaine ce qui pourrait être son lieu d'origine<sup>155</sup>. Chrétien convaincu, il aide à la construction d'une église au début du VI<sup>ème</sup> siècle. Son épitaphe insiste beaucoup sur les symboles chrétiens ce qui confirme sa foi chrétienne.

Il est de rang illustre, ce qui implique encore une fois un personnage noble.

### Actes de résistance et/ou de collaboration :

Il est référencé comme *custos patriae rectorque*<sup>156</sup>, poste qu'il obtient du roi. L'épitaphe mentionne son rôle dans ses jugements ce qui impliquerait qu'il pourrait être un des fameux juges mixtes de la loi Gombette, celui chargé des jugements pour les Romains dans la région de Vaison. Il appartient à l'administration et la noblesse du royaume burgonde<sup>157</sup> ce qui expliquerait son titre d'*inlustris* s'il ne l'a pas obtenu de sa famille. Agé de 50 ans, il meurt en 515.

### Bibliographie :

Enßlin 1965, *Pantagathus* 2, RE, XVIII, 3, col. 683.

PLRE, II, *Pantagathus*.

Heinzelmann 1982, *Pantagatus*.

---

154 CIL XII, 1499.

155 CIL XII, 1499.

156 CIL XII, 1499.

157 Kaiser 2003, p. 85.

Parthenius

Données biographiques :

Parthenius est né vers 480/485 en Gaule, sans doute dans la région de Clermont, lieu de résidence de sa famille. Il est le fils d'Agricola, fils de l'empereur Avitus, et sa mère est la fille de Rurice de Limoges<sup>158</sup> ce qui laisse entendre une forte influence de la religion orthodoxe dans sa famille. Sa famille est illustre<sup>159</sup> et puissante, comptant en ses rangs des évêques, des préfets du prétoires, des maitres des milices, des préfets de le Ville et un empereur. Il se marie à Papianilla vers 507, elle aussi issue d'une famille aristocratique<sup>160</sup>. Il la fait exécuter pour une suspicion d'adultère<sup>161</sup> vers 540. Son nom est d'origine grecque, comme beaucoup de noms de sa famille (Eparchius, Sidonius...) ce qui témoigne du caractère cultivé et aisé de sa famille.

Membre d'une famille aristocratique puissante, ses premiers postes ne sont pas connus. Il est déjà quelqu'un de puissant et d'influent par sa lignée. Sa jeunesse est souvent mise en avant. En effet, même si des carrières jeunes sont possibles entre Vème et VIème siècle<sup>162</sup>, la sienne l'est particulièrement puisqu'il commence dès 508 avec une mission d'ambassade. C'est quelqu'un de prometteur et de précoce connu au sein du royaume wisigoth.

Actes de résistance et/ou de collaboration :

En 508, il est envoyé en ambassade à la cour de Théodoric, roi des Ostrogoths où il fait forte impression<sup>163</sup> au vu de ses compétences et de son jeune âge. A la suite

---

158 Ruric. Epist., II, 32.

159 Arator ad Parth. 102.

160 Greg. Tur. Franc., III, 36 ; Ruric. Epist., II, 37.

161 Greg. Tur. Franc., III, 36

162 Chastagnol 1982, p. 191.

163 Arator ad Parth. 102.

de cette première expérience, il sert dans plusieurs missions diplomatiques pour le roi en Provence, ceci fait de lui un très jeune collaborateur du roi ostrogoth. A la conquête franque de la Provence, il rejoint l'administration du royaume franc. Il œuvre d'abord dans sa région d'origine en tant que *rector* de Provence. Sa présence est ensuite attestée à Arles, métropole anciennement siège de la préfecture du prétoire des Gaules, où il obtient le titre de patrice en plus de celui de *vir inlustris*<sup>164</sup>.

Il est nommé *magister officiorum* sous Théodebert en 544<sup>165</sup> mais, à la demande du roi, il lève des taxes qui le rendent impopulaire. La fonction de *magister officiorum* semblait avoir disparu après la chute de l'Empire d'Occident, Parthenius démontre qu'il n'en est rien. C'est un proche du roi, Théodebert confirme sa confiance en cet homme expérimenté et le protège. Le roi est son protecteur. A la mort du roi, ses adversaires politiques se débarrasse de lui<sup>166</sup>.

#### Bibliographie :

PLRE, II, *Parthenius* 3.

Heinzelmann 1982, *Parthenius* 2.

---

164 Vita Caes., I, 49.

165 Arator ad Parth. 102.

166 Greg. Tur. Franc., III, 36.

Patiens

Données biographiques :

D'après Stroheker<sup>167</sup> il appartient à la noblesse et a une filiation nobiliaire car l'épiscopat de Lyon est réservé, dans la pratique, aux enfants de la noblesse. Sa naissance doit se situer environ en même temps que Sidoine Apollinaire puisqu'ils correspondent et sont de la même génération. Il devient évêque de Lyon en 449, succédant à Eucher et fait construire une église durant les années 470<sup>168</sup>. Il est connu pour sa générosité et une histoire raconte qu'il nourrit les pauvres durant une famine<sup>169</sup>.

Actes de résistance et/ou de collaboration :

Le fait qu'il vive à Lyon, capitale du royaume, l'aide beaucoup dans son rapprochement avec les souverains. Il est possible d'imaginer qu'il est un des *optimates* assistant le souverain burgonde dans sa mission<sup>170</sup>. On sait par Sidoine qu'il partage régulièrement le repas avec le roi burgonde et qu'il est très souvent invité à la cour<sup>171</sup> ce qui montre qu'il est écouté par le souverain et qu'il a une relation étroite avec lui.

En 494 il laisse son évêché à Eucher et meurt peu de temps après.

Bibliographie :

Heinzelmann 1982, *Patiens 1*.

---

167 Stroheker 1970, p. 285.

168 Sidon. Epist., II, 10.

169 Sidon. Epist., VI, 12.

170 Kaiser 2003, p. 85.

171 Sidon. Epist., VI, 12.

## Quintianus

### Données biographiques :

Quintianus est né durant la seconde moitié du Vème siècle en Afrique possiblement à Carthage où il est prêtre. Il quitte la région à cause des persécutions vandales avant 487 puisqu'à cette date il est à Rodez où il devient évêque la même année<sup>172</sup>. Il se réfugie à Clermont à cause des persécutions du pouvoir Wisigoth en 506 à la veille de Vouillé sur les évêques supposément proches des Francs<sup>173</sup>.

### Actes de résistance et/ou de collaboration :

En 515, il est nommé par le roi évêque de Clermont ce qui laisse à penser qu'il était bien partisan des Francs<sup>174</sup>.

### Bibliographie :

Lippold, *Quintianus* 11, RE, XXIV, 1975, col. 1265.

Heinzelmann 1982, *Quintianus*.

---

172 Greg. Tur. Franc., III, 2.

173 Greg. Tur. Franc., III, 2.

174 Greg. Tur. Franc., III, 2.



Remigius

Données biographiques :

Remigius naît vers 436<sup>175</sup> et devient évêque vers 458<sup>176</sup>. Il vient d'une famille puissante du Nord de la Gaule, sa mère est Caelina mais l'identité de son père est plus controversée. La PLRE pense qu'un certain Aemilius est son père mais ces informations sont contredites par Stroheker<sup>177</sup> et Heinzelmänn qui considèrent cette affirmation comme non vérifiable par les sources<sup>178</sup>. A l'heure actuelle son père ne peut être identifié avec certitude. Il a un frère, Principius, évêque de Soissons<sup>179</sup>. Son principal<sup>180</sup> récit hagiographique dépeint une famille aristocratique influente et respectée<sup>181</sup> dans la région de Reims ce qui fait de lui un notable local.

Remigius devient évêque très jeune (18 ans) ce qui est déjà signe de maturité et de certaines compétences. En tant que fils de notable, il a sans doute reçu une éducation en rhétorique ainsi qu'en droit.

Sa famille est peu connue. On sait par son testament qu'il a un neveu, Lupus, évêque de Soissons et qu'il est relié à une Remigia (qui au vu du patronyme pourrait être sa fille) et une Helaria mais leurs liens de parenté ne sont pas exprimés.

Remigius, canonisé saint, est bien évidemment un chrétien dévoué à son Eglise et un fervent défenseur de la foi orthodoxe ce qui lui vaut son titre « d'apôtre des Francs » par Hincmar dans la *Vita Remigii*. Il maîtrise le latin mais rien n'est précisé

---

175 Hinc Vita Rem., I, 2, 5.

176 Hinc Vita Rem., I, 2, 5.

177 Stroheker 1970, p. 332.

178 Hinc Vita Rem. I. Hincmar est fort peu précis à ce sujet.

179 Sidon. Epist., IX, 8.

180 Il existe en effet deux vies de saint Rémi ce qui est très rare et montre l'influence de l'évêque de Reims.

181 Hinc Vita Rem. I, 1, 2.

quant à la maîtrise d'autres langues. Cependant en tant qu'auteur et érudit de son temps il devait sans doute connaître le grec. C'est un auteur qui a beaucoup écrit : des lettres, des sermons... Cependant la plupart de ses textes sont aujourd'hui perdus.

#### Actes de résistance et/ou de collaboration :

Remigius est l'évêque qui baptise Clovis et les Francs. C'est un personnage, comme l'a montré Stroheker<sup>182</sup>, très proche de Clovis et de son père. La relation entre le roi devenu chrétien et l'évêque est forte ce qui explique sa grande influence sur le roi franc. Il est un conseiller du roi, celui qui a son écoute et en qui il a confiance. Remigius est un des hommes forts du pouvoir de Clovis et il aide le souverain à organiser son royaume en présidant des conciles asseyant la légitimité du souverain comme celui d'Orléans en 511 où le roi reçoit le titre de *rex gloriosissimus*<sup>183</sup>.

Il n'y a aucune preuve qu'il ait pu exercer une quelconque influence sur les successeurs de Clovis car cela n'est plus mentionné dans les sources même si son influence n'a pu décliner aussi vite. Cela peut s'expliquer par le fait que le royaume soit découpé et que Remigius ne peut influencer les trois rois en même temps.

Il reste évêque jusqu'en 535 date à laquelle il n'est plus attesté par les sources ecclésiastiques après plus de 70 ans d'épiscopat ce qui est tout à fait exceptionnel pour ne pas dire soumis au doute<sup>184</sup>.

#### Bibliographie :

---

182 Stroheker 1970, p. 332.

183 Werner 1996, p. 25.

184 Greg. Tur. Glor. Mart. 78.

Lippold, *Chlodovecus*, RE, S XIII, 1975, col. 139-174,

PLRE, II, *Remigius 2*.

Heinzelmann 1982, *Remigius 2*.

## Sebastianus

### Données biographiques :

Sebastianus est né à la jonction entre Vème et VIème siècle puisqu'il est présent dans les sources de 430 à 440. Il succède à son beau-père Boniface *magister militum utriusque militiae* d'Occident<sup>185</sup>.

S'il est le gendre de Boniface, personnage puissant à la cour d'Occident, sa famille est sans doute noble, puissante et aisée. Il est probable qu'il ait commencé une carrière militaire sous les ordres de son beau-père. Il succède à Boniface en tant que *magister militum utriusque militiae* en 432 mais perd son poste l'année suivante avec le retour en grâce d'Aetius ce qui le pousse à fuir en Orient<sup>186</sup>.

Dix ans après son arrivée à Constantinople il fuit de nouveau à cause d'intrigues à la cour<sup>187</sup>

On sait qu'il est chrétien orthodoxe depuis son passage en Orient ce qui aurait donné à Genséric une raison de plus de l'éliminer

### Actes de résistance et/ou de collaboration :

On retrouve sa trace dans le royaume du roi wisigoth Théodoric où il s'installe à Barcelone vers 445<sup>188</sup>. Il ne reste qu'une année par peur d'être livré aux Romains et à Aetius avec qui il entretient une profonde inimitié (ce dernier ayant combattu son beau-père.). Cette peur est la raison pour laquelle il s'enfuit en Afrique auprès de Genséric qui l'accueille à bras ouvert<sup>189</sup> trop heureux de récupérer un militaire de renom. Il fait de lui un conseiller politique important mais c'est aussi une

---

185 Hyd. Chron. II., 432.

186 Hyd. Chron. II., 434.

187 Hyd. Chron. II., 444.

188 Hyd. Chron. II., 444.

189 Hyd. Chron. II., 445 ; 450.

monnaie d'échange avec Rome et vers 450, le roi vandale commence à se méfier de lui<sup>190</sup> ce qui conduit à son assassinat.

Bibliographie :

PLRE, II, *Sebastianus* 3.

---

190 Hyd. Chron. II., 450.

Seronatus

Données biographiques :

Seronatus est un Gaulois de la même génération que Sidoine donc né durant la première moitié du Vème siècle.

Sidoine Apollinaire, qui lui est très hostile, le présente comme quelqu'un de « mal éduqué »<sup>191</sup>, cependant, au vu de sa carrière, il est probable qu'il ait reçu une éducation classique pour quelqu'un évoluant très haut dans la hiérarchie administrative impériale provinciale.

Il a des fonctions dans le domaine des taxes et plus globalement dans l'administration<sup>192</sup> dès 469 car la lettre la plus ancienne de Sidoine à son sujet date de 469. Il n'est pas *praefectus praetorio*<sup>193</sup> ni gouverneur<sup>194</sup>. Le seul poste pouvant convenir est donc celui de *vicarius septem provinciarum* quand bien même une grande partie des territoires sous sa juridiction sont aux mains des Wisigoths. Cela montre que l'administration romaine continuait d'opérer en territoire wisigoth en 469 et que les deux administrations devaient cohabiter. Ce poste de vicaire lui donne le titre de *spectabilis*.

Avare et corrompu<sup>195</sup>, il est aussi réputé cruel.

Actes de résistance et/ou de collaboration :

Seronatus rend visite au moins deux fois au roi wisigoth Euric<sup>196</sup>. Il aurait « offert » des territoires aux Wisigoths<sup>197</sup> et plus globalement il favoriserait les Goths par

---

191 Sidon. Epist., II, 1, 2.

192 Sidon. Epist., II, 1, 3 ; V, 13, 2.

193 Sidon. Epist., II, 1, 3.

194 Sidon. Epist., VII, 7, 2.

195 Sidon. Epist., II, 1, 1 ; V, 13, 1.

196 Sidon. Epist., II, 1, 1 ; V, 13, 1.

197 Sidon. Epist., VII, 7, 2.

rapport aux Romains en toute circonstance<sup>198</sup> ce qui lui vaut l'appellation par Sidoine Apollinaire de « Catilina de notre temps ».

Il est accusé de trahison, jugé et condamné en 475<sup>199</sup>. Sidoine brosse ici un portrait très noir de Seronatus et on imagine facilement la haine qu'il entretient à son égard. Son procès montre que les accusations sont sérieuses et documentées<sup>200</sup>. Contrairement au cas Arvandus, il est condamné à mort et exécuté ce qui montre le peu de soutien qu'il possède.

#### Bibliographie :

Seeck 1933, *Euricus*, RE, VI, 1, 1239-1242.

Seeck 1933, *Seronatus*, RE, II A, 2, 1737.

PLRE, II, *Seronatus*.

Heinzelmann 1982, *Seronatus*.

---

198 Sidon. Epist., II, 1, 1.

199 Sidon. Epist., VII, 7, 2.

200 Sidon. Epist., II, 1, 3 ; V, 13, 2.

## Stephanus

### Données biographiques :

Stephanus naît durant le dernier quart du V<sup>ème</sup> siècle car l'essentiel de sa carrière se déroule au VI<sup>ème</sup> siècle. C'est un Gaulois originaire de Gaule Lyonnaise puisqu'il travaille avec les Burgondes. Son nom, d'origine grecque, est un trait qu'il partage avec de nombreux serviteurs des rois burgondes (Heraclius, Pantagatus...) ce qui démontre le caractère cultivé et aisée de sa famille. On sait qu'il a une fille : Palladia.

### Actes de résistance et/ou de collaboration :

On connaît l'existence de Stephanus par les actes du concile de Lyon de 516 où il est excommunié car il s'est remarié avec une proche parente<sup>201</sup>. Sigismond tente d'annuler la décision du concile car ce personnage est un responsable du fisc dans le royaume burgonde mais les évêques ne reviennent pas sur leurs décisions<sup>202</sup>.

Son excommunication provoque la fin de sa mission pour le roi et sa trace se perd.

### Bibliographie :

Heinzelmann 1982, *Stephanus*.

---

<sup>201</sup> Vita Apo., 3, 198.

<sup>202</sup> Vita Apo., 3, 198.



## Syagrius

### Données biographiques :

Syagrius est un Gaulois originaire de la région d'Autun<sup>203</sup> né à la même période que Sidoine Apollinaire puisqu'ils sont de la même génération. Il est l'arrière-petit-fils du consul de 381 Flavius Afrianus Syagrius ce qui, en plus d'être souligné par son patronyme grecque, fait de lui un membre d'une famille honorable et puissante en région lyonnaise. En effet le titre de consul reste l'un des plus grands honneurs possibles<sup>204</sup>.

En tant que membre d'une famille aristocratique, il a reçu une éducation en rhétorique et en droit. Visiblement d'après Sidoine, il est peu intéressé par la course aux magistratures et aux honneurs, car il le lui reproche en 469<sup>205</sup>. Syagrius n'a sans doute pas exercé de magistratures avant.

### Actes de résistance et/ou de collaboration :

Syagrius travaille avec les Burgondes et il parle leur langue d'après Sidoine<sup>206</sup> ce qui l'étonne. Il travaille aussi à la compilation du droit des Burgondes, de tradition orale, en parlant avec les anciens Burgondes ce qui lui vaut le titre provocateur de « Solon des Burgondes »<sup>207</sup>. Ses compétences en droit semblent avoir été fortement appréciées.

Il n'apparaît plus après 470 mais son travail ne s'est certainement pas arrêté là puisque quelques années plus tard, la loi des Burgondes est promulguée par Gondebaud. Il est fort probable que Syagrius ait participé à ce travail même s'il

---

203 Sidon. Epist., V, 5.

204 Chastagnol 1982, p. 176.

205 Sidon. Epist., V, 5.

206 Sidon. Epist., VIII, 3.

207 Sidon. Epist., VIII, 3.

n'en a pas vu la finalité puisque cette loi est aussi un recueil écrit de la tradition burgonde.

Bibliographie :

- PLRE, *Syagrius 3*, p. 1042.
- Heinzelmann 1982, *Syagrius 3*.

Timotheus

Données biographiques :

Timotheus est né durant la seconde moitié du Vème siècle puisqu'il agit durant le VIème siècle. C'est un Gaulois travaillant pour le pouvoir wisigoth. Il est appelé *vir spectabilis* et il occupe un poste civil et militaire. Une carrière n'est pas connue des sources, tout comme sa famille, même s'il paraît probable qu'il vienne d'une famille aristocratique comme son nom d'origine grec en témoigne. Cela explique le titre de *vir spectabilis* chose assez fréquente chez les Wisigoths (anciennement titre donné aux ex-vicaires).

Actes de résistance et/ou de collaboration :

Il est le destinataire d'un des bréviaires d'Alaric en tant que *comes*. Puisque ces actions ont un lien avec la justice, il semble qu'il soit bien un *comes civitatis* du royaume wisigoth, ce titre étant plus en lien avec le *judex* que le *comes* militaire<sup>208</sup>.

Bibliographie :

PLRE, II, *Timotheus* 4.

Heinzelmann 1982, *Timotheus*.

---

208 Udina Martorell 1971, p. 150.

Victorius

### Données biographiques

Victorius est un Gaulois né dans la première moitié du Vème siècle, c'est un individu de la même génération que Sidoine. Il est peut-être originaire d'Auvergne<sup>209</sup>. Sa carrière est inconnue tout comme sa famille. Sa famille a sans doute, au vu de ses fonctions, une influence locale assez forte.

Il semble fidèle à son souverain et, d'après Grégoire, assez peu enclin à la sympathie envers les chrétiens ce qui peut s'expliquer par la méfiance qu'entretient Euric auprès de ces derniers. Sidoine est très reconnaissant de la protection que lui confère Victorius<sup>210</sup> mais c'est tout à fait logique si l'on imagine Victorius comme son patron.

### Actes de résistance et/ou de collaboration :

Victorius apparaît dans nos sources comme *comes et dux aquitaniae primae* puis comme *dux super septem civitates*, il est donc un des relais du pouvoir dans les cités du royaume.

En 479-480, il tombe en disgrâce et fuit avec le fils de Sidoine Apollinaire en Italie mais il est tué à Rome<sup>211</sup>.

### Bibliographie :

PLRE II, *Victorius 4*.

Heinzelmann 1982 : *Victorius 5*.

---

209 Prévôt 1993, p. 252.

210 Sidon. Epist., VII, 17.

211 Greg. Tur. Glor. Mart., 44.

Vincentius

Données biographiques :

Vincentius est nommé pour la première fois en 465 ce qui laisse à penser qu'il ait pu naître début Vème siècle en Gaule. Il semble être né dans le sud de la Gaule ou en Espagne vu qu'il débute sa carrière dans ses régions appartenant au pouvoir wisigoth.

Il est peut-être identique à *l'illustris* qui incite l'évêque de Tarraconnensis à écrire au pape Hilarius en 465. Cela confirmerait que ce personnage provient d'une famille aristocratique puissante.

Actes de résistance et/ou de collaboration :

Il succède à Arborius en 465 d'après les fastes en tant que *magister militum* auprès de Théodoric II. Ensuite, il sert Euric lors de sa prise de pouvoir en Espagne. Il est *dux Hispaniorum* en 473 quand il assiège Tarracon pour Euric avec Heldefridus, un général wisigoth<sup>212</sup>. Dans la foulée il fait partie du convoi visant à conquérir l'Italie<sup>213</sup> cette même année. Pour cette mission il est nommé *magister militum* mais il est vaincu et tué par Alla et Sindilla<sup>214</sup>, généraux hérules protégeant l'Italie.

Il succède à Arborius ce qui montre sa fidélité aux barbares. Il devient le premier *magister militum* connu aidant les Wisigoths à ne pas être nommé par l'Empire.

Bibliographie :

Seeck, *Euricus*, RE, VI, 1, 1933, col. 1239-1242.

---

212 Kulikowski 2011, p. 204.

213 Chron. Gall. chron. I, 652.

214 Chron. Gall. chron. I, 655.

Seeck, *Vincentius* 8, RE, VIII A, 2, 1933, col. 2189.

PLRE, II, *Vincentius* 5.

## **Bibliographie :**

### 1) Sources :

Les auteurs sont présentés par ordre alphabétique de leur nom abrégé. Le système d'abréviation est celui des index du *Thesaurus Linguae Latinae* et du "Liddell & Scott". Les oeuvres sans auteur(s) identifié(s) et les collections de textes sont insérés dans la liste des auteurs, selon l'ordre alphabétique.

Alc. Avit. Epist. : Avit de Vienne, *Lettres*, Introduction et texte établi par Elena Malaspina. Traduction et notes par Marc Reydellet, Paris, 2016.

Amm. : Ammien Marcellin, *Histoires*, I-VI, textes traduits par Berger, J-D. et Frézouls, E., Paris, 2018.

Anon. Vales. : *Origo Constantini imperatoris sive Anonymi Valesiani pars prior, Anonymi Valesiani pars posterior*, Mommsen Theodore, MGH, Auct. Antiq. IX, 1, Berlin, 1892, pp. 1-11.

Arator ad Parth. 102. : Arator, *epistula ad Parthenium vers. 102*, Patrologia Latina, 68, Paris, 1868. pp. 63-72.

Brev. Al. : *Breviarium Alarici, Römisches Recht im fränkischen Reich, in systematischer Darstellung*, Conrat Max, Leipzig, 1903.

Caes. Gall. : Caius Julius Caesar, *Guerre des Gaules*, texte établi et traduit par Léopold-Albert Constans, Paris, 2013.

Cassiod. Chron. : Flavius Magnus Aurelius Cassiodorus Senator, *Chronica*, Mommsen Theodore, MGH, Auct. Antiq. Chron. Min. II, Berlin, 1894, pp. 120-161.

Cassiod. Var. : Flavius Magnus Aurelius Cassiodorus Senator, *Variae*, Mommsen Theodore, MGH, Auct. Antiq. XII, Berlin, 1894, pp. 3-385.

Chron. Alex. chron. I : *Chronicon Paschale*, Clavis Patrum Graecorum, 3, A Cyrillo Alexandrino ad Iohannem Damascenum, Turnhout, 1979, 7960-7962.

Chron. Gall. chron. I : *Chronica gallica*, Mommsen Theodore, MGH, Auct. Antiq. IX, chron. Min. I p. 615-667.

Claud. 21, 660. : Claudius Claudianus, *De Consulatu Stilichonis*, Birt Theodor, MGH, Auct. Antiq. X, Berlin, 1892, p. 189.

Conc. Aur. : *Concilium Aurelianenses*, Maaßen Friedrich, MGH, Leges, Concilia, 1, Hannovre, 1893, pp. 1-15.

CTh. : *Les lois religieuses des empereurs romains de Constantin à Théodose II (312-438), I, Code Théodosien Livre XVI*, Théodore Mommsen (texte latin), Jean Rougé (traduction), Roland Delmaire (introduction et notes), Paris, 2005.

Ennod. Epiph. : Magnus Felix Ennodius episcopus Ticinensis, *Vita Sancti Epiphani*, Vogler Georg Joseph, MGH, Auct. Antiq. VII, Berlin, 1885, pp. 80-240.

Ennod. Epist. : Magnus Felix Ennodius episcopus Ticinensis, *Epistulae*, Vogler Georg Joseph, MGH, Auct. Ant. VII, Berlin, 1885.

Epist. Div. Cult. : *Epistula Divinae Cultum*, Patrologia Latina, 54, Paris, 1846, pp. 628-636.

Fast. Vind. Chon. I : *Fasti Vindobonenses priores*, Mommsen Theodore, MGH, Auct. Antiq. IX, Chron. Min. I, Berlin, 1892, pp. 274-320.

Greg. Tur. Franc. : Grégoire de Tours, *Histoire des Francs*, texte traduit par Robert Latouche, 2019.

Greg. Tur. Glor. Mart. : Gregorius episcopus Turonensis, *In gloria martyrum*, Krusch Bruno, MGH, Scriptorum rerum Merovingicarum (SS rer. Merov.), I, Hannovre, 1885, pp. 487-561.



Greg. Tur. Vit. Patr. : Gregorius episcopus Turonensis, *De vitae patrum*, Krusch Bruno, MGH, Scriptores rerum Merovingicarum (SS rer. Merov.), I, Hannovre, 1885, p. 662–744.

Hier. Epist. : saint Jérôme, *Correspondances*, I-VIII, texte établi et traduit par Jérôme Labourt, Paris, 1949-1963.

Hil. Arel. : Honorat de Marseille, *La vie d'Hilaire d'Arles*, texte traduit par Paul André Jacob, Paris, 1995.

Hinc Vit. Rem. : *Vita Remigii episcopi Remensis auctore Hincmaro*, Krusch Bruno, MGH, Scriptores rerum Merovingicarum (SS rer. Merov.), III, Hannover, 1896, pp. 239-250.

Hyd. Chron. II : Hydace, *Chronique*, Introduction, texte critique, traduction : Alain Tranoy, Paris, 1976.

Iord. Get. : Iordanes, *Getica*, Texte établi et traduit par : Antonino Grillone, Paris 2017.

Iord. Rom. : Iordanes, *De summa temporum vel origine actibusque gentis Romanorum*, Mommsen Theodore, MGH, Auct. Antiq. V, 1, 1882, pp. 1-52.

L. Burg. : *Leges Burgundionum*, traduction de K. Fischer Drew, Philadelphie, 1992.

L. Rom. Burg. : *Lex Romana sive forma et expositio legum Romanarum*, De Salis Ferdinand, MGH, Leges, II, 1, Hannovre, 1892, pp. 123-171.

Mar. Avent. Chron. II : Marius Aventicensis, *Chronica*, Mommsen Theodore, MGH, Auct. Antiq. XI, Chron. Min. II, Berlin, 1894, pp. 225-239.

Novell. Valent. : *Novellae Valentiniani III*, Hänel Gustav, Berlin, 1844, pp. 121-264.

Olymp. Hist. : *The fragmentary classicising historians of the later Roman empire. Eunapius, Olympiodorus, Priscus and Malchus*, Texte grec avec traduction et interprétation de Robert C. Blockley, Liverpool, 1981.

Oros. Hist. : Orose, *Histoire (Contre les Païens)*, I-III, texte établi et traduit par Marie-Pierre Arnaud-Lindet, Paris, 2002.

Paul. Pell. : Paulin de Pella, *Poème d'actions de grâces et Prière*, texte traduit par Claude Moussy, Paris, 1976.

Prisc. : Priscus Panita, *Excerpta et fragmenta*, édition de Carolla Pia, Berlin, 2008

Proc. Goth. : Procope de Césarée, *Histoire des Goths*, texte traduit par Denis Roques, présenté, révisé et annoté par Janick Auberger, Paris, 2015.

Proc. Vand. : Procope de Césarée, *La Guerre contre les Vandales*, texte traduit par Denis Roques, présenté, révisé et annoté par Janick Auberger, Paris, 2015.

Prosp. Chron. I : Prosper Tiro Aquitanus, *epitoma chronicorum*, Mommsen Theodore, MGH, Auct. Antiq. chron. min. I, Berlin, 1892 p. 385–485.

Ruric. Epist. : Ruricius episcopus Lemovicinus, *epistulae*, Demeulenaere Roland, Corp. Christ. 64, Turnhout, 1985, pp. 313–394.

Rut. Nam. : Rutilius Namatianus, *Sur son retour*, texte traduit par Jules Vessereau et François Préchac, Paris, 2003.

Salv. Epist. : Salvianus presbyter Massiliensis, *epistulae*, Halm Karl, MGH, Auct. Antiq. I, 1, Berlin, 1877, pp. 108-169.

Salv. Gub. : Salvien de Marseille, *Du gouvernement de Dieu*. Introd., texte critique, trad et notes par Georges Lagarrigue, Paris, 1975.

Sidon. Carm. : Sidoine Apollinaire, *Poèmes*, I, texte traduit par André Loyen, Paris, 2018.

Sidon. Epist. : Sidoine Apollinaire, *Correspondances*, II-III, texte traduit par André Loyen, Paris, 2018.

Tac. Germ. : Tacite, *Vie d'Agricola - La Germanie*, texte établi et traduit par Anne-Marie Ozanam, Paris, 2002.

Tert. Pall. : Tertullien, *Le manteau (De pallio)*. Introduction, texte critique, traduction, commentaire et index par Marie Turcan, Paris, 2007.

Vita Ani. : *Vita Aniani episcopi Aurelianensis*, Krusch Bruno, MGH, Scriptores rerum Merovingicarum (SS rer. Merov.), III, Hannover, 1896, pp. 104-117.

Vita Apo. : *Vita Apollinaris episcopi Valentiniensis*, Krusch Bruno, MGH, Scriptores rerum Merovingicarum (SS rer. Merov.), III, Hannover, 1896, pp. 194-204.

Vita Caes. : *Vita Caesarii episcopi Arelatensis*, Krusch Bruno, MGH, Scriptores rerum Merovingicarum (SS rer. Merov.), III, Hannover, 1896, pp. 433-502.

Vita Ept. : *Vita Eptadii presbyteri Cervidunensis*, Krusch Bruno, MGH, Scriptores rerum Merovingicarum (SS rer. Merov.), III, Hannover, 1896, pp. 184-194

Vita Honorat. : saint Hilaire d'Arles, *Vie de saint Honorat*, texte traduit par Valentin Marie-Denise, 2006.

Vita Orien. : *S. Orientii Episcopi Illiberitani Commonitorium*. Nunc primàm typis excussum, emendatum & Notulis illustratum a Martino Delrio Societatis Jesu Presbytero. Joach. Trognaesius, Antwerpen 1600

Vita Orien. II. : *S. Orientii Episcopi Illiberitani Commonitorium*. Iterum emendatum, ac Notis secundis illustratum a Martino Delrio Societatis Jesu Presbytero. Antwerpen 1604

Vita Patr lur. : *Vie des Pères du Jura*, texte établi par François Martine, Paris, 1968.

Zos. : *Histoire Nouvelle*, édition et traduction François Paschoud, Paris, 1971-1989.

## 2) Travaux :

Les auteurs sont présentés dans l'ordre alphabétique de leur nom. Lorsque plusieurs ouvrages relèvent du même auteur, ceux-ci sont classés selon l'ordre chronologique de leur parution, du plus ancien au plus récent.

Alföldy, Géza. *Histoire sociale de Rome*. Paris, 1991.

Amon, Hermann. «Usurpation et coup d'état dans l'empire romain : nouvelles approches». *Metamorphosis praxeon*, 31, 2012, pp. 33-65.

Amory, Patrick. «Names, Ethnic Identity, and Community in Fifth- and Sixth-Century Burgundy». *Viator, MRS*, 1994, pp. 1-30.

Armand, Frédéric. *Chilpéric Ier, Petit fils de Clovis, grand père de Dagobert, le roi assassiné deux fois*. Paris, 2008.

Arnheim, Michael Thomas Walter. *The Senatorial Aristocracy in the Later Roman Empire*. Oxford, 1972.

Bardy, Gustave. «L'Attitude politique de saint Césaire d'Arles». *Revue d'Histoire de l'Eglise de France*, 33, 1947, pp. 241-256.

Barnish, Sam J. «Transformation and Survival in the Western Senatorial Aristocracy». Dans *PBSR*, 1988, pp. 120-155.

Bastier, Jean. «Droit wisigothique et droit germanique». Dans *Mélanges offerts à Jean Dauvillier*, éd. par Université des sciences sociales de Toulouse, Toulouse, 1979, pp. 47-64.

Bautz, Friedrich Wilhelm. «Germanus von Auxerre». *Biographisch-Bibliographisches Kirchenlexikon*, 2, 1990, pp. 225-226.

Becker, Audrey. *Les relations diplomatiques romano-barbares en Occident au Ve siècle. Acteurs, fonctions, modalités*. Paris, 2013.

- Blockley, Roger C. «The Dynasty of Theodosius». Dans *The Cambridge Ancient History: The Late Empire, A.D. 337–425*, éd. par Averil Cameron et Peter Garnsey, Cambridge, 1998, pp. 111-138.
- Bóna, István. *Les Huns : le grand empire barbare d'Europe, IV<sup>e</sup>-V<sup>e</sup> siècle*. Paris, 2002.
- Bouvier-Ajam, Maurice. *Les Empereurs gaulois*. Paris, 2000.
- Brühl, Carlrichard. «Diplomatique comparée des royaumes barbares». *AEHE*, 1977, pp. 507-537.
- Brulet, Raymond. «La tombe de Childéric et la topographie de Tournai à la fin du V<sup>e</sup>me siècle». Dans *Clovis, histoire et mémoire*, éd. par Michel Rouche, Paris, 1996, pp. 59-78.
- Brulet, Raymond, Gérard Coulon, Marie-Jeanne Ghenne-Dubois, et Fabienne Vilvorder. «Le mobilier de la tombe de Childéric Ier ; état de la question et perspectives». *Revue archéologique de Picardie*, 3, 1988, pp. 39-43.
- Burns, Vincent. «The Visigothic Settlement in Aquitania: Imperial Motives». *Historia*, 41, 1992, pp. 362-373.
- Bury, John Bagnel. *A History of the Later Roman Empire from the Death of Theodosius I to the Death of Justinian*. New York, 1958.
- Canduci, Alexander. *Triumph and Tragedy: The Rise and Fall of Rome's Immortal Emperors*. Londres, 2010.
- Canning, Joseph. *Histoire de la pensée politique médiévale*. Fribourg, 2003.
- Carrié, Jean-Michel. «Le système de recrutement des armées romaines de Dioclétien aux Valentinien». Dans *L'armée romaine de Dioclétien à Valentinien Ier. Actes du congrès de Lyon (12-14 septembre 2002)*, éd. par Yann Le Bohec et Catherine Wolff, Paris, 2004, pp. 371-387.
- Chastagnol, André. «Le repli sur Arles des services administratifs gaulois en l'an 407 de notre ère». *RH*, 1973, pp. 23-40.
- . *La fin du monde antique : De Stilicon à Justinien (V<sup>e</sup> siècle et début VI<sup>e</sup>)*. Paris, 1976.
- . «Sidoine Apollinaire et la fin du Sénat de Rome». *Bulletin de la Société Nationale des Antiquaires de France*, 1980, pp. 117-118.

- . *Le Bas Empire* . Paris, 1991.
- . *Le Sénat romain à l'époque impériale. Recherches sur la composition de l'Assemblée et le statut de ses membres*. Paris, 1992.
- . *Aspects de l'antiquité tardive*. Rome, 1994.
- Collins, Roger. *Visigothic Spain 409 - 711*. Oxford, 2004.
- Coquelet, Catherine. *Les Capitales de cité des provinces de Belgique et de Germanie : Etude urbanistique*. Louvain, 2011.
- Courcelle, Pierre. «Le titre d'Auguste décerné à Clovis». *Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France*, 1952, pp. 46-57.
- Croke, Brian. «Arbogast and the Death of Valentinien II». *Historia*, 25, 2, 1976, pp. 235-244.
- Dahn, Felix. *Die Könige der Germanen. 11 : Das Wesen des Ältesten Königthums der Germanischen Stämme und Seine Geschichte bis zur Auflösung des Karolingischen Reiches; Nach den Quellen Dargestellt; Die Burgunden*. Leipzig, 1866.
- Dailey, Erin Thomas. *Queens, Consorts, Concubines: Gregory of Tours and Women of the Merovingian Elite*. Leyde, 2015.
- Déclareuil, Jean. «Des comtes de cités à la fin du Vème siècle». *N.R.H.*, 34, 1910, p. 794.
- Delaplace, Christine. *La fin de l'Empire romain d'Occident. Rome et les Wisigoths de 382 à 531*. Rennes, 2015.
- Delmaire, Roland. «Un genre en voie de disparition : les cursus epigraphiques au Bas empire». Dans *Le monde romain à travers l'épigraphie : méthodes et pratiques. Actes du XXIV colloque international de Lille (8-10 novembre 2001)*, éd. par Janine Demulliez et Christine Hoët-Van Cauwenberghe, Lille, 2005, pp. 247-270.
- Demandt, Alexander. *Der Fall Roms : Die Auflösung des römischen Reiches im Urteil der Nachwelt*. Munich, 1984.
- Demandt, Alexander. «The Osmosis of Late Roman and German Aristocracies». Dans *Das Reich und die barbaren*, éd. par Evangelios K. Chrysos et Andreas Schwarcz, Vienne, 1989, pp. 75-86.

- Demougeot, Emilienne. *De l'unité à la division de l'Empire romain*. Paris, 1951.
- . *La formation de l'Europe et les invasions barbares, III, 2 : de l'avènement de Dioclétien (284) à l'occupation germanique de l'empire Romain d'occident (début du IV<sup>e</sup> siècle) : le V<sup>e</sup> siècle*. Paris, 1979.
- D'Ors, Alvaro. *El código de Eurico*. Madrid, 1960.
- Drew, Katherine Fisher. *The Burgundian Code Book of Constitutions or Law of Gundobad; Additional Enactments*. Philadelphie, 1972.
- . *The Laws of the Salian Franks*. Philadelphie, 2009.
- Drinkwater, John Frederick. *The Gallic Empire. Separatism and Continuity in the North-Western Provinces of the Roman Empire AD 264-270*. Stuttgart, 1987.
- . «Gallic Attitudes to the Roman Empire in the Fourth Century: Continuity or Change?». Dans *Labor omnibus unus: Gerold Walser zum 70. Geburtstag dargebracht von Freunden, Kollegen und Schülern*, éd. par Heinz E. Herzig et Regula Frei-Stolba, Stuttgart, 1989, pp. 136-151.
- Drinkwater, John Frederick, et Hugh Elton (éd.). *Fifth Century Gaul : a Crisis of Identity?* Cambridge, 2002.
- Dumézil, Bruno. *Les Racines chrétiennes de l'Europe. Conversion et liberté dans les royaumes barbares, Ve-VIII<sup>e</sup> siècles*. Paris, 2005.
- . «Les conversions forcées ont-elles existé ?». *L'Histoire*, 325, 2007, pp. 69-73.
- . «Les Francs ont-ils existé?». *L'Histoire*, 339, 2009, pp. 80-85.
- . *Servir l'état barbare dans la Gaule franque*. Paris, 2013.
- Dumézil, Bruno, et Magali Coumert. *Les royaumes barbares en Occident: « Que sais-je ? »*. Paris, 2010.
- Durlat, Jean. «Les attributions civiles des évêques mérovingiens : l'exemple de Didier, évêque de Cahors (630-655)». *AM*, 91, 1979, pp. 237-254.
- Durlat, Jean. «Le Salaire de la paix sociale dans les royaumes barbares». Dans *Anerkennung und Integration. Zu den wirtschaftlichen Grundlagen der Völkerwanderungenzeit 400-600*, éd. par Herwig Wolfram et Andreas Schwarcz, Vienne, 1988, pp. 21-72.

- Dyck, Andrew Roy. *A Commentary on Cicero, De Officiis*. Ann Arbor, 1996.
- Edward, James. «Childéric, Syagrius et la disparition du royaume de Soissons». *Revue archéologique de Picardie*, 3, 1988, pp. 9-12.
- Escher, Katalin. *Les Burgondes : 1er-VIe siècle apr. J-C*. Paris, 2006.
- Escher, Katalin, et Iaroslav Lebedynsky. *Le dossier Attila*. Paris, 2007.
- Everschor, Britta. *Die Beziehungen zwischen Römern und Barbaren : auf der Grundlage der Briefliteratur des 4. und 5. Jahrhunderts*. Bonn, 2007.
- Ewig, Eugen. «Die älteste Mainzer Patrozinien und die Frühgeschichte des Bistums Mainz». Dans *Spätantikes und fränkisches Gallien. Gesammelte Schriften 1*, éd. par Eugen Ewig, Munich, 1976, pp. 146-170.
- . *Spätantikes und fränkisches Gallien. Gesammelte Schriften (1952-1973)*, éd. par Hartmut Atsma, II. Munich, 1979.
- Favrod, Justin. *Les Burgondes*. Genève, 1997.
- . *Les Burgondes. Un royaume oublié au cœur de l'Europe*. Lausanne, 2002.
- Ferrill, Arthur. *The Fall of the Roman Empire : The Military Explanation*. Londres, 1988.
- Frézouls, Edmond. «Rome et la Maurétanie tingitane : un constat d'échec ?» *AntAfr*, 16, 1980, pp. 65-93.
- Fuller, John Frederick Charles. «The Battle of Chalons». Dans *A Military History of the Western World : From the Earliest Times to the Battle of Lepanto*, 1970, pp. 282-301.
- Gaudement, Jean. *Le Bréviaire d'Alaric et les Epitomes*. Milan, 1965.
- Geary, Patrick J. *Die Merowinger*. Munich, 1996.
- Gobry, Ivan. *Les premiers rois de France : la dynastie des mérovingiens*. Paris, 1998.
- . *Clotaire Ier, fils de Clovis*. Paris, 2004.
- Goffart, Walter. *Barbarians and Romans, A.D. 418-584, the Techniques of Accommodation*. Princeton, 1980.



- . *Barbarian Tides : The Migration Age and the Later Roman Empire*. Philadelphie, 2006.
- Gosserez, Laurence. «Portrait des Wisigoths par Sidoine Apollinaire». *BAGB*, 2, 2010, pp. 128-137.
- Goulard, Renée. «Les Goths parmi les neuf peuples au Vème siècle». *Lapurdum*, 1996, pp. 157-169.
- Green, Bernard. *Christianity in Rome in the First Three Centuries*. Edimbourg, 2010.
- Halsall, Guy. *Barbarian Migrations and the Roman West, 376-568*. Cambridge, 2008.
- Hamman, Adalbert-Gauthier, et Jean-Clair Giraud. *Vie d'Hilaire d'Arles, Vie de Césaire d'Arles*. Paris, 1997.
- Harries, Jill. *Sidonius Apollinaris and the Fall of Rome*. Oxford, 1995.
- Hatinguais, Jacqueline. «Vertus universitaires selon Ausone». *REA*, 55, 1953, pp. 379-387.
- Heather, Peter. *Goths and Romans, 332-489*. Oxford, 1994.
- . *The Goths*. Oxford, 1996.
- . *The Fall of the Roman Empire : A New History of Rome and the Barbarians*. Oxford, 2005.
- . «Why did the Barbarian Cross the Rhine ?» Dans *Journal of Late Antiquity*, 2, 2009, pp. 3-29.
- Heinzelmann, Martin. *Bischofsherrschaft in Gallien : zur Kontinuität römischer Führungsschichten vom 4. bis zum 7. Jahrhundert : soziale, prosopographische und bildungsgeschichtliche Aspekte*. Munich, 1976.
- . «L'aristocratie et les évêchés entre Loire et Rhin, jusqu'à la fin d VIIème siècle». *Revue d'Histoire de l'Eglise de France*, 2, 1976, pp. 75-90.
- . «Gallische Prosopographie 260-527». *Francia*, 10, 1982, pp. 531-718.
- . «Prosopographie et recherche de continuité historique : l'exemple des Ve-VIIe siècles». *MEFR*, 100, 1, 1988, pp. 227-239.

- Henning Drecoll, Volker. «Marcellinus, Flavius». *Augustinus-Lexikon*, 3, 1999, pp. 1160-1165.
- Heuclin, Jean. *Hommes de Dieu et fonctionnaires du roi en Gaule du Nord au Vème siècle*. Villeneuve d'Ascq, 1998.
- . *Les Merovingiens*. Paris, 2014.
- Hussy, Joan Mervyn (éd.). *The Cambridge Medieval History*. Cambridge, 1957.
- Inglebert, Hervé, et Claire Levasseur. *Atlas de Rome et des barbares : la fin de l'Empire romain en Occident (IIIe – VIe siècle)*. Paris, 2009.
- Isaïa, Marie Céline. *Rémi de Reims, Mémoire d'un saint, histoire d'une Eglise*. Paris, 2010.
- Jacques, François. «Un exemple de concentration foncière en Bétique d'après le témoignage des timbres amphoriques d'une famille clarissime». *MEFR*, 102, 1990, pp. 865-899.
- Jones, Arnold Hugh Martin. *The Later Roman Empire (284-602)*. Oxford, 1964.
- Kaiser, Reinhold. «L'entourage des rois dans le regnum burgundiae». Dans *A l'ombre du pouvoir : les entourages princiers du Moyen âge*, éd. par Alain Marchandise et Jean-Louis Kupper, Liège, 2003, pp. 78-98.
- Kampers, Gerd. *Geschichte der Westgoten*. Padenborn, 2008.
- Kampers, Gerd. «Theoderid». *Reallexikon der Germanischen Altertumskunde*, 30, 2005, pp. 419-421.
- King, Paul David. *King, Law and Society in the Visigothic Kingdom*. Cambridge, 1972.
- Kulikowski, Michael. «The Notitia Dignitatum as a Historical Source». *Historia*, 49, 3, 2000, pp. 358-377.
- . «The Career of Comes Hispaniarum Asterius». *Phoenix*, 54, 2000, pp. 124-141.
- . «Marcellinus of Dalmatia and the Fall of the Western Empire». *Byzantion*, 1, 2002, pp. 177-191.
- . *Late Roman Spain and its Cities*. London, 2004.

- . «Western Kingdoms». Dans *The Oxford Handbook of Late Antiquity*, éd. par Scott Fitzgerald Johnson, Oxford, 2011, pp. 31-59.
- Lançon, Bertrand. *Theodose*. Paris, 2014.
- L'Archer, Marie-Claude. *Les barbares dans le De Gubernatione Dei de Salvien de Marseille*. Montréal, 2010.
- Le Jan, Régine. «La Sacralité de la royauté mérovingienne». Dans *AHS*, 6, 2003, pp. 1217-1245.
- Lebedynsky, Iaroslav. *Armes et guerriers barbares au temps des grandes invasions*. Paris, 2001.
- . *La Campagne d'Attila en Gaule*. Clermont-Ferrand, 2011.
- Lee, Doug. *From Rome to Byzantium AD 363 to 565*. Edimbourg, 2013.
- Lepelley, Claude. «Vers la fin du "privilège de liberté" : l'amoindrissement de l'autonomie des cités au Bas-Empire». Dans *Splendidissima ciuitas. Etudes d'Histoire romaine en hommage à François Jacques*, éd. par André Chastagnol, Demougin Ségolène et Claude Lepelley, Paris, 1996, pp. 207-220.
- Leppin, Hartmut. «Theodosius der Große und das christliche Kaisertum. Die Teilungen des Römischen Reiches». Dans *Sie schufen Europa*, éd. par Mischa Meier, Munich, 2007, pp. 27-44.
- Lheureux-Godbille, Catherine. «Barbarie et hérésie dans l'oeuvre de saint Ambroise de Milan (374-397)». *MA*, 109, 2003, pp. 473-492.
- Lot, Ferdinand. *Les Invasions germaniques et la pénétration mutuelle du monde barbare et romain*. Paris, 1935.
- Mac Georges, Penny. *Late Roman Warlords*. Oxford, 2002.
- Maier, Gideon. *Amtsträger und Herrscher in der Romania Gothica : Vergleichende Untersuchungen zu den Institutionen der ostgermanischen Völkerwanderungsreiche*. Stuttgart, 2005.
- Maraval, Pierre. *Théodose le Grand : le pouvoir et la foi*. Paris, 2009.
- Marrou, Henri-Irénée. «Le dossier épigraphique de l'évêque Rusticius de Narbonne». *RACF*, 46, 1970, pp. 331-349.

- Martin, Jochen. *Spätantike und Völkerwanderung*. Munich, 2001.
- Mathisen, Ralph Whitney. «Petronius, Hilarius and Valerianus: Prosopographical Notes on the Conversion of the Roman Aristocracy». *Historia*, 30, 1981, pp. 106-112.
- . *Ecclesiastical Factionalism and Religious Controversy in Fifth-century Gaul*. Ann Arbor, 1992.
- . *Roman Aristocrats in Barbarian Gaul : Strategies of Survival in an Age of Transition*. Austin, 1993.
- . «Les barbares intellectuels dans l'Antiquité tardive». Dans *DHA*, 23, 2, 1997, pp. 139-148.
- . « D'Aire sur Adour à Agde : Les relations entre la loi séculière et la loi canonique à la fin du royaume de Toulouse». Dans *Le Bréviaire d'Alaric, aux origines du code civil*, éd. par Michel Rouche et Bruno Dumézil, Paris, 2008, pp. 41-52.
- . « Concepts of Citizenship ». Dans *The Oxford Handbook of Late Antiquity*, éd. par Scott Fitzgerald Johnson, Oxford, 2012, pp. 731-756
- Matthews, John Frederick. *Western Aristocracies and Imperial Court*. Oxford, 1975.
- Congrégation de saint Maur. *Histoire Littéraire de la France*, 2. Paris, 1865.
- Mitchell, Stephen. *A History of the Later Roman Empire, AD 284-641*. New York, 2007.
- Molinier-Arbo, Agnès. «Le Sénat romain, les cités de l'Empire et la libertas dans l'Histoire Auguste». *DHA*, 9, 2013, pp. 91-111.
- Morrisson, Cécile (éd.). *Le Monde byzantin, 1 : L'Empire romain d'Orient (330-641)*. 2004, Paris.
- Murray, Alexander Callander. *From Roman to Merovingian Gaul*. Toronto, 2000.
- Nehlsen, Hermann. «Alarich II. als Gesetzbeuger : zur Geschichte der Lex Romana Visigotorum». Dans *Studien zu den germanischen Volkrechten. Gedächtnisschrift für W. Ebel*, éd. par Götz Landwehr, Frankfurt, 1982, pp. 143-203.

- Nouailhat, René. *Saints et Patrons. Les premiers moines de Lérins*. Paris, 1988.
- O'Donnell, James Joseph. *Cassiodorus*. London, 1979.
- Oexle, Otto Gehrad, et Jean-Claude Schmitt (éd.). *Les tendances actuelles de l'histoire du Moyen Âge en France et en Allemagne, Actes des colloques de Sèvres (1997) et Göttingen (1998)*. Paris, 2002.
- O'Flynn, John Michael. *Generalissimos of the Western Empire*. Edmonton, 1983.
- Oost, Stewart Irvin. *Galla Placidia Augusta a Bibliographical Essay*. Chicago, 1968.
- Osterhammel, Jürgen, et Jan. C. Jansen. *Kolonialismus : Geschichte, Formen, Folgen*. Munich, 2006.
- Percival, James. «The Fifth Century Villa : New Life or Death Postponed ?». Dans *Fifth century Gaul : a Crisis of Identity*, John Frederick Drinkwater et Hugh Elton, Cambridge, 1992, pp. 156-166.
- Périn, Patrick. «Les conséquences ethniques de l'expansion franque». Dans *Le phénomène des grandes " invasions ", réalité ethnique ou échanges culturels. L'anthropologue au secours de l'Histoire*, éd. par Luc Buchet, Valbonne, 1983, pp. 85-91.
- Périn, Patrick. « L'armée de Vidimer et la question des dépôts funéraires chez les Wisigoths en Gaule et en Espagne». Dans *L'armée romaine et les barbares du IIIème au VIIème siècle*, éd. par Françoise Vallet et Michel Kazanski, Rouen, 1993, pp. 411-423.
- Perrin, Odet. *Les Burgondes*. Neuchatel, 1968.
- Petersen, Leif Inge Ree. *Siege Warfare and Military Organization in the Successor States (400-800)*. Leiden, 2013.
- Petit, Paul. *Histoire générale de l'Empire romain*. Paris, 1974.
- Pietri, Charles. «Évergétisme et richesses ecclésiastiques dans l'Italie du IVe à la fin du Ve s. : l'exemple romain». *Ktèma*, 3, 1978, pp. 317-337.
- Pietri, Luce. «Culte des saints et religiosité politique dans la Gaule du Ve et du VIe siècle». Dans *Les fonctions des saints dans le monde occidental (IIIe-XIIIe siècle) Actes du colloque de Rome (27-29 octobre 1988)*. Rome, 1991, pp. 353-369.
- Pietri, Luce. «La Gaule chrétienne au IVe siècle». *VL*, 172, 2005, pp. 60-71.

- Pietri, Luce. «Les lettres d'Avit de Vienne. La correspondance d'un évêque politique». Dans *Correspondances. Documents pour l'histoire de l'Antiquité tardive. Actes du colloque international, université Charles-de-Gaulle-Lille 3, 20-22 novembre 2003*, éd. par Roland Delmaire, Janine Desmulliez, et Pierre-Louis Gatier, Lyon, 2009. pp. 311-331.
- Plessier, Marc. *La loi des Burgondes, la loi de Gondebaud*. Lille, 2000.
- Pohl, Walter. *Kingdoms of the Empire: The Integration of Barbarians in Late Antiquity*. Leyde, 1997.
- .«Aux origines d'une Europe ethnique. Transformations d'identité entre Antiquité et Moyen âge». *Annales Histoire, Sciences Sociales*, 1, 2005, pp. 183-208.
- Prévoit, Françoise. «Sidoine Apollinaire et l'Auvergne». *Revue d'histoire de l'Église de France*, 69, 1993, pp. 243-259.
- Provost, Michel. *Carte Archéologique de la Gaule : Le Gard*. Paris, 1999.
- Ratti, Stéphane. «Le De reditu suo de Rutilius Namatianus : élégie ou voyage vers l'au-delà ?». *Revue Internationale d'Histoire et d'Archéologie (IVe-VIIIe siècle)*, 2016, pp. 185-192.
- Reddé, Michel. *L'armée romaine en Gaule*. Paris, 1996.
- Régerat, Philippe. «La Conversion d'un prince germanique au IV<sup>e</sup> siècle». Dans *Clovis : le baptême de Clovis, son echo à travers l'Histoire*, éd. par Michel Larouche, Paris, 1997, pp. 171-184.
- Patrick Périn. «Merobaudes». Dans *Dictionnaire des Francs - Les temps Mérovingiens*, éd. par Pierre Riché et Patrick Perrin, Paris, 1996, p. 228.
- Rosen, Klaus. *Die Völkerwanderung*. Munich, 2003.
- Rouche, Michel. «Private Life Conquers State and Society, The Early Middle Ages in the West». Dans *A History of Private Life : I from Pagan Rome to Byzantium*, éd. par Paul Veyne, Cambridge, 1987, pp. 419-451.
- .*Clovis*. Paris, 1996.
- .«Les Wisigoths en Aquitaine (418-507)». Dans *Le Bréviaire d'Alaric, Aux origines du code civil*, éd. par Michel Rouche et Bruno Dumézil, Paris, 2008, pp. 12-26.

- Rouche, Michel, et Bruno Dumézil (éd.). Dans *Le Bréviaire d'Alaric, aux origines du code civil*. Paris, 2008.
- . «Attila en Gaule : La bataille des Champs Catalauniques». *Neopedia.com*. 2012. <http://savoir.neopodia.com/20100304-histoire-antiquite-gaule-attila-fleau-dieu-huns-germaniques-wisigoths-francs-rome-aetius-theodoric-bataille-champs-cata?t=9>.
- Schaper, Ulrike. *Koloniale Verhandlungen : Gerichtsbarkeit, Verwaltung und Herrschaft in Kamerun 1884-1916*. Frankfurt am Main, 2012.
- Scharf, Ralph. «Der spanische Kaiser Maximus und die Ansiedlung der Westgothen in Aquitanien». Dans *Historia*, 41, 3, 1992, pp. 374-384.
- . «Iovinus-Kaiser in Gallien». Dans *Francia*, 20, 1993, pp. 1-13.
- Settipani, Christian. *Les ancêtres de Charlemagne*. Biarritz, 1989.
- . *La préhistoire des Capétiens 481-987 - Première partie : Mérovingiens, Carolingiens et Robertiens*. Villeneuve d'Ascq, 1993.
- . «Clovis, un roi sans ancêtres?». *Gé-Magazine*, 153, 1996, p. 96.
- Sivan, Hagith. «On Foederati, Hospitalitas and the Settlement of the Visigoths in AD 418». *AJPh*, 108, 1987, pp. 759-772.
- . *Galla Placidia : The Last Roman Emperess*. Oxford, 2011.
- Sivonen, Pauli. *Beeing a Roman Magistrate. Office-Holding and Roman Identity in Late Antique Gaul*. Helsinki, 2006.
- Sot, Michel. «Le baptême de Clovis et l'entrée des Francs en romanité». *BAGB*, 1, 1996, pp. 64-75.
- Sotinel, Claire. «Le personnel épiscopal. Enquête sur la puissance de l'évêque dans la cité. Dans *L'évêque dans la cité du IVe au Ve siècle. Image et autorité. Actes de la table ronde de Rome (1er et 2e décembre 1995)*. Rome, 1998, pp. 105-126.
- Soulet, Marie-Hélène. «Remarques sur l'ononastique dans les inscriptions chrétiennes de Lyon». Dans *Le monde romain à travers l'épigraphie : méthodes et pratiques (actes du XXIV colloque international de Lille (8-10 novembre 2001))*. Villeneuve d'Ascq, 2005, pp. 321-336.
- Southern, Pat, et Karen Ramsey Dixon. *The late roman army*. Londres, 1996.

- Stroheker, Karl Friedrich. «Die Senatoren bei Gregor von Tours». *Klio*, 34, 1941, pp. 293-305.
- Stroheker, Karl Friedrich. *Adel im spätantike Gallien*. Darmstadt, 1970.
- Szidat, Joachim. *Usurpator tanti nominis. Kaiser und Usurpator in der Spätantike (337-476 n. Chr.)*. Stuttgart, 2010.
- Taagepera, Rein. «Size and Duration of Empires: Growth-Decline Curves, 600 B.C. to 600 A.D». *Social Science History*, 3, 1979, pp. 115-138.
- Teillet, Suzanne. *Des Goths à la nation gothique : Les origines de l'idée de Nation en Occident du Ve au VIIIe siècle*. Paris, 2011.
- Theis, Laurent. *Clovis, de l'histoire au mythe*. Paris, 1996.
- Thompson, Edward Arthur. *Romans and Barbarians : The Decline of the Western Empire*. Madison, 2002.
- . *The Visigoths in the Time of Wulfila*. Bristol, 2008.
- Udina Martorell, Frederico. «L'évolution du titre comtal à Barcelone [Les débuts de l'institution]». *CCM*, 54, 1971, pp. 149-157.
- Valverde Castro, María. *Ideología, simbolismo y ejercicio del poder real en la monarquía visigoda : un proceso de cambio*. Salamanca, 2000.
- Von Savigny, Karl Friedrich. *Histoire du droit romain au Moyen Age*, 2. Paris, 1839.
- Weiss, Jean-Pierre. «La fondation de la communauté des moines de Lérins». *BAGB*, 47, 1988, pp. 338-351.
- Werner, Karl Ferdinand. *Histoire de France : Les Origines*. Paris, 1984.
- . «De Childéric à Clovis : antécédents et conséquences de la bataille de Soissons en 486». *Revue archéologique de Picardie*, 3-4, 1988, pp. 3-7.
- . «La "conquête franque" de la Gaule : itinéraires historiographiques d'une erreur». *BECh*, 154, 1996, pp. 7-45.
- . *La naissance de la noblesse*. Paris, 2012.
- Whigtman, Edith Mary. *Gallia Belgica*. Berkeley, 1985.



- Whittaker, Dick. «L'importance des invasions du Bas-Empire : peut-on faire confiance aux historiens ?». *Revue du Nord*, 313, 1995, pp. 11-20.
- Wilhite, David E. *Tertullian the African: An Anthropological Reading of Tertullian's Context and Identities*. New York, 2007.
- Williams, Stephen. *Diocletian and the Roman Recovery*. New York, 1997.
- Williams, Stephen, et Friell Gerard (éd.). *The Rome That Did not Fall: Survival of the East in the Fifth Century*. Londres, 1999.
- Winter, Bruce W. *Roman Wives, Roman Widows: The Appearance of New Women and the Pauline Communities*. Cambridge, 2003.
- Wolff, Etienne. *Rutilius Namatianus, Sur son retour*. Paris, 2007.
- Wolfram, Herwig. *Geschichte der Goten*. Munich, 1979.
- . *Die Goten : Von den Anfängen bis zur Mitte des sechsten Jahrhunderts*. Munich, 2001.
- . *Gotische Studien : Volk und Herrschaft im frühen Mittelalter*. Munich, 2005.
- Wood, Ian. *The Merovingian Kingdom 450-751*. Harlow, 1994.
- . «Avitus of Vienne, the Augustinian Poet». Dans *Society and Culture in Late Antiquity Gaul. Revisiting the Sources*, éd. par Ralph Withney Mathisen et Danuta Shanzer, Farnham, 2001, pp. 263-277.
- Woolf, Greg. *Becoming Roman: The Origins of Provincial Civilization in Gaul*. Cambridge, 2000.
- Zimmermann, Michel. «L'Espagne wisigothique». *Clio*. 2002.  
[https://www.clio.fr/bibliotheque/pdf/pdf\\_l\\_espagne\\_wisigothique.pdf](https://www.clio.fr/bibliotheque/pdf/pdf_l_espagne_wisigothique.pdf)  
 (accès le octobre 16, 2017).
- Zöllner, Erich. *Geschichte der Franken bis zur Mitte des sechsten Jahrhunderts*. Munich, 1970.